This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR B

a39015 00024815 6b

DC
611
.N821
S76
v.46

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 14 Février 1883)

1907

QUARANTE-SIXIÈME VOLUME

DUNKERQUE
IMPRIMERIE PAUL [illegible], 21, RUE DE LA MARINE, 21
1908

UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 13 Février 1883)

1907

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE
POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

QUARANTE-SIXIÈME VOLUME

DUNKERQUE
IMPRIMERIE PAUL MICHEL, RUE DE LA MARINE, 23
1908

La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Recueils la responsabilité des opinions qu'ils émettent ; elle ne leur donne ni approbation ni improbation.

12-21239/

HYGIÈNE DE LA MARINE MARCHANDE

Projet d'un Navire salubre

PAR

Frédéric BOREL,
Médecin sanitaire maritime,
Directeur de la 2e circonscription
sanitaire maritime,
Lauréat de l'Institut.

Olry COLLET,
Ancien Elève
de l'Ecole Polytechnique,
Ingénieur civil
des Constructions Navales,
Attaché aux Forges et Chantiers
de la Méditerranée,
Membre titulaire de la Société.

HYGIÈNE DE LA MARINE MARCHANDE

Projet d'un Navire salubre [1]

INTRODUCTION

Considérations Générales

Si, dans la marine de guerre, la collaboration du médecin a été largement mise à contribution en ces dernières années pour l'organisation intérieure de nos nouvelles unités, si, dans cette même marine, de multiples circulaires ministérielles ont attiré l'attention du commandement sur l'application rigoureuse des mesures d'hygiène ayant en vue la protection de la santé des équipages, il n'en est malheureusement pas de même dans notre marine marchande.

Là, rien n'est encore fait, la sollicitude ministérielle semble paralysée, aucun effort n'a été accompli pour appliquer dans l'industrie des transports maritimes les multiples réglementations que l'on a dû imposer aux autres industries.

En France, on construit à l'heure actuelle le plus gros navire suivant son bon plaisir et sans tenir compte d'aucune prescription hygiénique.

Qu'est-ce cependant qu'un navire de commerce ? Des-

(1) Ce Mémoire a été couronné par l'Académie de Médecine en 1907.

cendons dans les cales, nous y trouvons un entrepôt de marchandises diverses, souvent dangereuses, quelquefois inflam mables ; à côté, les soutes formeront un dépôt de plusieurs centaines de tonnes de charbon. Non loin, c'est la machine, véritable usine renfermant un et quelquefois deux moteurs de forte puissance ; à cette machine seront adjoints d'autres moteurs destinés aux différents services d'eau du bord ou produisant l'énergie électrique, l'eau distillée, la glace, etc.

Montons plus haut : la cambuse et les glacières représenteront, sur certains navires, un magasin de vivres très important et pouvant assurer la subsistance d'une véritable population, parfois aussi nombreuse que celle d'une petite ville. Puis, ce seront les entreponts affectés aux émigrants, aux soldats, aux passagers de dernière classe.

Enfin, au-dessus, nous trouvons un véritable hôtel flottant avec ses chambres, son restaurant, ses salons. Alentour logeront les officiers et, sur l'avant, les hommes de l'équipage.

Or, pour construire et pour exploiter à terre un seul des établissements que nous venons d'énumérer, il faudrait se munir de multiples autorisations. Ici, rien de tout cela, et les armateurs ont liberté pleine et entière.

Sur ce navire, ainsi librement construit, des hommes vont vivre : les équipages, de nombreuses années, et les passagers quelquefois de longs mois. Sur 25 ans de navigation, accomplis par tous les marins du commerce, les trois quarts — soit plus de 18 ans — s'écouleront dans les postes d'équipage, dans les chaufferies, dans les cuisines, etc. Un fonctionnaire colonial, un officier, un soldat qui accompliront ces mêmes 25 ans de service feront au

moins vingt traversées d'un mois ou plus, c'est-à-dire que près de deux années entières de leur existence se seront écoulées dans les cabines de nos navires de commerce. Enfin si les uns ou les autres sont malades, c'est encore au moyen de ces navires de commerce qu'il faudra les rapatrier. Ces navires seront-ils propres à remplir ce nouveau rôle ?

Qu'a-t-on déjà fait en ce sens ? Rien, avons-nous dit ; en effet, on peut parcourir l'arsenal de nos lois sans y rencontrer le moindre article s'appliquant à l'hygiène navale. C'est à peine si, dans les charte-parties conclues entre les Compagnies de navigation et les Ministères faisant transporter des troupes ou des fonctionnaires, on trouve quelques vagues indications à ce sujet. Mais comment, d'ailleurs, mettre en vigueur ces rares prescriptions sur un navire ou rien ne fut prévu en ce sens dès sa mise en chantier ?

Et cependant, de nombreuses constructions neuves ont été lancées en ces années dernières ; des primes très élevées ont été accordées soit aux constructeurs, soit aux armateurs, pour favoriser l'extension de notre marine marchande. On aurait pu croire que les armateurs auraient répondu par un effort quelconque aux sacrifices pécuniaires qui leur avaient été consentis par le Parlement.

Il ne faut pas s'étonner outre mesure si la question est demeurée dans le *statu quo ;* il faudrait, pour qu'elle avançât, qu'une loi d'hygiène de la marine marchande eût été promulguée en France, comme elle l'a été en Allemagne, par exemple. La construction eût dû, dès lors, s'astreindre à suivre un programme nettement tracé par le législateur.

Actuellement, si un navire français est hygiéniquement construit, ce fait ne dépendra que d'une initiative privée

et le but de notre travail est de montrer que, — pratiquement et non pas théoriquement, — la chose est possible.

Ce mémoire est le fruit d'une collaboration étroite entre un ingénieur et un médecin ; le premier construisant effectivement des navires de commerce et le second ayant navigué pendant plusieurs années comme médecin sanitaire maritime. C'est donc en praticiens que nous tâcherons de résoudre le problème du navire salubre.

Mais, pour ne pas tomber dans l'énumération pure et simple des règles d'hygiène à adopter sur les navires, nous avons résolu d'établir le plan entier de l'aménagement hygiénique d'un navire.

Notre plan résume donc tout notre travail et cette courte notice n'est,en quelque sorte,qu'une légende détaillée de notre projet.

Quel type de navire devions-nous choisir ? Le grand paquebot à passagers, le cargo-boat mixte, le cargo-boat ? Chacun de ces types présente en effet, au point de vue de l'hygiène, des exigences diverses et pour établir un travail pratique, il était nécessaire de se limiter à l'étude d'un modèle déterminé.

Nous avons pensé que nous ne saurions mieux faire que de choisir le type le plus utile à notre pays et le plus fréquemment construit sur nos chantiers en ces dernières années : le *cargo-boat mixte,* c'est-à-dire le navire qui, tout en transportant des marchandises, est aménagé pour recevoir un certain nombre de passagers de 1re et de 2e classes, ainsi que d'entrepont. C'est ce type qui est déjà adopté sur certaines de nos lignes d'Indo-Chine, qui transporte nos fonctionnaires et nos troupes, et qui de même rapatrie nos malades coloniaux.

Mais nous ne saurions construire de toutes pièces un navire entier: notre but n'est pas de lancer une nouvelle unité, nous sommes plus modestes ; nous ne construisons pas, nous nous bornons à créer une installation sanitaire. Pour ce faire, nous avons choisi un modèle courant, déjà existant; nous l'avons, pour ainsi dire, *vidé* de tout ce qu'il contenait comme emménagement et, modifiant ici, ajoutant là, retranchant ailleurs, nous cherchons à montrer que — avec un plan conçu d'avance — il est parfaitement possible de réaliser un navire salubre, sans qu'il en coûte plus cher à l'armateur, ni comme construction, ni comme entretien; il suffit simplement de vouloir la chose pour qu'elle sorte construite de toutes pièces d'un chantier quelconque.

Nous diviserons ce travail en trois parties :

I. *Distribution générale des locaux du navire.*

II. *Aménagement intérieur de ces locaux.*

III. *Défense sanitaire du navire.*

I

Distribution Générale des Locaux du Navire

La construction française possède, même à l'étranger, une très bonne réputation : les coques sont, en général, d'une grande solidité et de forme élégante, les machines sont reconnues comme excellentes. Cela tient à ce que le personnel des ingénieurs de nos chantiers possédant largement les connaissances scientifiques qui lui sont nécessaires,s'attache plus volontiers au côté scientifique de son travail. Par contre, il arrive que les installations intérieures soient disposées quelquefois un peu strictement pour satisfaire aux exigences les plus impérieuses du service à bord, sans qu'il soit tenu un compte suffisant des conditions d'hygiènequi assureraient à la santé des hôtes du navire les meilleures garanties possibles. Il serait intéressant que dans les écoles techniques, les conditions d'hygiène, appliquées aux différents services du bord, fussent présentées à part et sous la forme d'un enseignement spécial.

Que dirait-on d'ailleurs d'un architecte — fût-il grand prix de Rome — qui, s'en tenant au projet et à la réalisation d'une belle façade, d'un monument ou d'une habitation privée,négligerait ensuite la distribution intérieure de son bâtiment ? Une des parts les plus considérables ne réside-t-elle pas précisément dans cette distribution intérieure de sa construction, et certains n'arrivent-ils pas, en ce genre, à de véritables triomphes? Leur art s'exerce même, en ce sens, avec autant de soin pour la plus riche habitation que pour la maison à bon

marché et, chaque jour, l'hygiène devient de plus en plus pour ces architectes, une des règles fondamentales de leur profession.

Dans la construction navale, au contraire, les calculs d'établissement de la coque et de la machine ne tiennent pas toujours un compte suffisant de l'espace nécessaire à la distribution hygiénique des différents locaux d'habitation, et pour réaliser cette distribution on a,la plupart du temps, recours à des dispositions qui demeurent toujours à peu près identiques à elles-mêmes. Aussi, nous n'hésitons pas à dire que — en matière de distribution intérieure du navire — les progrès n'ont pas été très marqués. Certes,beaucoup a été fait en vue de réaliser un luxe toujours croissant dans les logements de 1re classe ; nos chantiers ont peut-être obtenu en ce sens la palme du bon goût, de la décoration sobrement artistique, mais ce luxe n'a rien à voir avec l'hygiène, avec laquelle il se trouve parfois en opposition. Il est donc à désirer qu'un accord se fasse enfin entre ce luxe et l'hygiène, afin d'installer le règne du véritable confortable et ce, dans toutes les parties du navire, aussi bien celles destinées aux passagers riches, qu'aux voyageurs des classes inférieures.

Il est un autre point de vue à envisager dans la question de la distribution intérieure du navire ; des modifications multiples se produisent chaque jour dans la navigation, le nombre des passagers s'accroît, leur diversité devient de plus en plus grande : des besoins nouveaux existent donc sur les navires, et partant, des services nouveaux — inutiles il y a quelques années — deviennent nécessaires. Parmi ceux-ci, nous citerons les infirmeries de première classe, les chambres d'aliénés, les lessiveuses, etc., au moins aussi utiles à la vie d'un grand paquebot que l'établissement de gymnastique

dont on a doté une de nos plus récentes unités marchandes.

Quels efforts ont été accomplis en ce sens par l'étranger? Là nous trouvons une accentuation plus marquée vers une orientation nouvelle, une recherche assez visible de l'inédit, notamment en Allemagne. Une cause a surtout créé cet état de choses : la nécessité pour le constructeur de se plier à certaines exigences imposées par les règlements d'hygiène navale existant en ce pays, et qui font défaut chez nous.

Nous avouons très simplement que, dans la distribution intérieure de notre navire, on ne trouvera rien d'absolument neuf. Nous avons simplement collectionné les plans des principaux cargo-boats mixtes construits à l'étranger et en France, durant ces dernières années, et nous avons cherché à résumer, sur un seul navire, les progrès accomplis à droite et à gauche. Il est en effet une chose à remarquer, c'est que, si ces progrès incontestables ont été obtenus, ils n'ont jamais été complets, en ce sens qu'une amélioration a bien été apportée sur un type, une seconde sur un autre, mais on ne trouve encore aucune unité de la marine marchande sur laquelle on ait poussé complètement les recherches dans le sens de l'hygiène et de la salubrité.

Notre but a donc été de saisir chacune de ces améliorations là où elle avait été faite, de la réunir aux autres, et de centraliser le tout sur un même navire. Notre plan d'un bateau salubre n'a donc rien de révolutionnaire, il résume d'excellentes choses éparses, mais existantes ; il groupe des améliorations déjà accomplies, et partant, réalisables en un ensemble qui sera forcément supérieur à chacun de ses modèles.

Notre idée directrice a d'abord été d'accorder la plus

grande part possible d'air à tous les locaux habités du navire, et cela sans tenir compte des diverses catégories d'individus habitant le bateau : tout le monde — passagers de 1re, de 2me classes, troupes, équipages — a le droit imprescriptible à sa *ration d'air* et on doit tout d'abord la leur réserver.

Pour obtenir ce résultat, aucun logement n'a été prévu en dessous du pont principal ; tous les locaux habitables sont superposés sur le pont principal, le pont supérieur et le pont-promenade. Ce dispositif fondamental nous a d'abord permis de négliger la cloison étanche, qui coupe forcément tout logement situé en-dessous du pont principal et gêne — pour ne pas dire arrête totalement — la ventilation de l'ensemble.

Notre navire — en outre de son personnel d'officiers et de marins — peut loger :

40 passagers de 1re classe ;

44 passagers de 2me classe ;

900 soldats ou émigrants.

Ce sont les chiffres adoptés en général sur les cargo-boats mixtes accomplissant les voyages d'Indo-Chine.

Notre navire — dans le sens de la hauteur — comprend donc trois étages :

1° *Pont principal.*

2° *Pont supérieur.*

3° *Pont promenade.*

Dans le sens de la longueur il est sectionné — à la hauteur du pont supérieur — en trois compartiments séparés entre eux par le coffre AV et le coffre AR. Ces trois compartiments sont — en allant de l'avant à l'arrière — : le *gaillard d'avant,* le *château central* et la *dunette.*

Nous allons maintenant en parcourir les divers locaux d'habitation, en procédant de bas en haut et d'avant en arrière (Voir le grand plan).

PONT PRINCIPAL.— Tout à fait à l'avant et complètement séparés des locaux habitables se trouvent les W.C. à l'usage de la troupe; en arrière sont installés quatre magasins.

Nous rencontrons ensuite un vaste entrepont, qui s'étend de bout en bout du navire, sans aucun cloisonnement. Cet entrepont prend air et lumière par des hublots latéraux,par les 4 panneaux de charge qui peuvent être maintenus ouverts en cours de route; enfin il peut être aéré par les méthodes ordinaires: manches à vent, ventilateurs électriques.L'aération et la ventilation seront facilement assurées dans ce vaste espace puisque nous n'y rencontrons aucun cloisonnement pouvant arrêter la circulation de l'air.

Dans cet entrepont sont installées les 900 couchettes des soldats: elles sont superposées deux à deux, mais rangées de telle manière qu'elles sont toujours abordables, pour l'occupant, par un de leurs grands côtés; en aucun cas,elles ne sont accotées à la paroi du navire.

Mais, au retour, notre navire doit rapatrier un certain nombre de malades. Dans ce cas, une partie de cet entrepont sera transformée en hôpital. Ce genre d'installation demande une série de services annexes qu'on ne saurait improviser avec des moyens de fortune. Il faut donc que ces services soient distribués et installés de façon permanente bien qu'étant utilisés pendant le seul voyage de retour.

Les services annexes de l'hôpital sont placés vers la partie centrale du navire et ils comprennent:

Pharmacie.

Salle de consultation.

Salle de bains.

Cabines d'aliénés.

Salle de police.

Cabinets d'aisance supplémentaires (à distribuer suivant l'emplacement choisi pour l'hôpital).

PONT SUPÉRIEUR. — Sur le pont supérieur, et complètement à l'avant du navire, nous avons disposé les logements de l'équipage du pont. Ainsi placés, ils seront dans de bonnes conditions d'aération et de ventilation.

Nous trouvons d'abord les W. C. et les urinoirs entièrement séparés des locaux d'habitation ; cet emplacement de l'extrême-avant, non adopté jusqu'à présent dans la marine de commerce, est celui qui est préféré dans la flotte de guerre. Un dispositif de couloirs et de porte ménage une sorte de *sas* qui sépare complètement les W. C. des postes.

Puis nous rencontrons la cuisine des matelots indigènes et leur poste ; ces locaux peuvent être remplacés par des logements d'Européens dans le cas où il ne serait pas embarqué d'indigènes.

En face sont situés une salle de lecture, réfectoire pour les matelots européens, et un poste de 12 marins. Ensuite viennent les lavabos-douches de l'équipage, la cuisine à vapeur pour les soldats et enfin diverses soutes ou cabines de maîtres, charpentiers, mousses, etc.

Nous traversons maintenant le coffre AV du navire et nous arrivons à l'étage inférieur du château central.

CHATEAU CENTRAL. — Nous avons cherché à y distribuer les divers locaux aussi logiquement que possible,

de telle sorte que tous les services relatifs aux passagers de 1re classe, à la machine et à la conduite du navire, soient réunis sans cependant être confondus.

A tribord : logement de 8 garçons, d'une femme de chambre, du maître d'hôtel avec les W.C. et les lavabos destinés à ce personnel et lui permettant de se maintenir constamment propre.

Puis la boulangerie, la cuisine et la boucherie attenantes les unes aux autres. La cuisine s'étend jusqu'à la coursive de babord ; elle est largement ventilée sur le côté par des hublots et en haut par une vaste claire-voie qui va s'ouvrir sur le pont des embarcations. Nulle odeur de cuisine ne peut donc incommoder les passagers et la préparation des aliments ne s'effectue pas sous les yeux des voyageurs comme cela se fait encore sur un grand nombre de nos bateaux.

Nous trouvons ensuite le logement des chauffeurs avec les lavabos, douches et vestiaires, où ils devront faire leur propreté dès le sortir de la machine, sans prendre contact avec les passagers, et sans risquer de subir les atteintes du froid.

Plus loin sont logés les cuisiniers, la lingerie et le bureau du détail.

Dans la partie centrale du château central et en commençant par l'arrière, nous trouvons d'abord une série de W. C., de bains et de douches, à l'usage des officiers du navire et du personnel de la machine. Puis la claire-voie des machines, et, au-delà, l'office précédé de la salle à manger.

Il n'est pas d'usage, à bord des navires français, de placer ainsi la salle à manger dans les parties basses du navire ; on lui réserve plus volontiers un emplacement sur le pont-promenade.

C'est là, croyons-nous, une erreur ; le passager aime peu le séjour de la salle à manger transformée pour ainsi dire en salon en dehors des heures de repas. Les sièges en sont peu commodes, puisqu'on est obligé de les rendre pivotants autour d'un pied fixe entre les heures du repas, les garçons font dans ce local un service fréquent, si bien que le passager déserte autant que possible la salle à manger, cherchant ailleurs un abri que parfois il ne trouve pas. Il est donc préférable de prévoir une salle à manger aussi petite que possible tout en réservant un meilleur emplacement pour un salon. C'est là une innovation qui a été adoptée déjà sur quelques nouveaux types étrangers.

A babord, et toujours dans le château central, en allant de l'avant à l'arrière, nous rencontrons une infirmerie pour les passagers de 1re classe avec W. C. et bains et possibilité d'un isolement complet.

Jusqu'à présent, les navires francais ne comprennent pas d'infirmerie de 1re classe si bien que le médecin se trouve parfois fort embarrassé lorsqu'il a une maladie grave, un accouchement à faire, une opération à pratiquer ; l'embarras est encore plus grand lorsqu'il se déclare à bord une affection contagieuse. On se trouve dès lors obligé de faire évacuer la cabine du malade par les co-occupants et personne ne cache son mécontentement de savoir dans son voisinage un malade infectieux.

Nous avons trouvé le dispositif d'une infirmerie de 1re classe sur un cargo-boat mixte anglais tout récent, et la Compagnie à laquelle appartient ce navire semble décidée à procéder de même sur toutes ses nouvelles constructions. Nous avons tout intérêt à imiter ce modèle presqu'inédit, surtout sur nos lignes d'Indo-Chine où, pour être un passager de 1re classe, on peut n'en être pas moins un malade.

Après cette infirmerie se trouvent la salle de consultation, la pharmacie, le logement du médecin, le carré des officiers et enfin la série des cabines des officiers du pont et de la machine.

DUNETTE. — En bas sont groupés la salle à manger et les cabines des passagers de 2e classe. A proximité sont les bains, les logements des garçons et enfin, tout à l'arrière, les W. C.

PONT-PROMENADE. — Cette partie du navire est celle qui est la plus dégagée, la mieux ventilée et il est rare que le mauvais temps oblige à en fermer les hublots ou les ouvertures quelconques.

CHATEAU CENTRAL. — Tout à fait à l'avant se trouve le salon de 1re classe traversé par la claire-voie de la salle à manger et surmonté d'un dôme s'ouvrant sur le pont des embarcations. La disposition intérieure des meubles et sièges du salon permet aux passagers de s'isoler par groupes. En outre, ses cloisons ménagent sur le pont-promenade des espaces garnis de banquettes et protégés du vent sur trois côtés, ce qui offre aux passagers la possibilité de se tenir dehors par presque tous les temps. A tribord et à babord sont alignées les cabines de 1re classe, qui n'ont que deux couchettes chacune, à l'exception des deux premières destinées à un seul passager.

Au centre, sont les W. C., les urinoirs, les bains, les douches, et enfin, à l'arrière, un fumoir qui vient surplomber quelque peu au-dessus du pont supérieur, de façon à former une sorte de terrasse.

DUNETTE. — Là se trouvent en avant les locaux généraux des secondes classes, c'est-à-dire leur salon et leur fumoir. Puis, sur la partie arrière de ces locaux et leur étant complètement indépendant, est installé le service

hospitalier comprenant un hôpital de 9 lits, 2 chambres d'isolement, des bains, des W. C. et enfin le logement de l'infirmier. Nous avons placé non loin de là un local destiné à recevoir une lessiveuse désinfecteuse qui sera utilisée pour purifier tout le linge provenant de l'hôpital.

PONT DES EMBARCATIONS. — Sur cette partie élevée, on ne rencontre que le logement du commandant et les locaux réservés au service de la conduite du navire.

En arrière de ces locaux sont situées les caisses du château d'eau et enfin, un peu plus loin, nous avons réservé un emplacement pour un appareil destiné à la sulfuration éventuelle de tous les locaux du navire.

ACCÈS AUX DIFFÉRENTS PONTS. — Un très large escalier permet aux passagers de se rendre à la salle à manger et à la salle de consultation du médecin. Ce dispositif, d'ailleurs, à peu près général, concourt heureusement à la ventilation.

Indépendamment de cet escalier, réservé aux passagers, un autre escalier à l'usage du personnel du bord, lui donne accès sur le pont-promenade et le pont des embarcations, et lui permet d'assurer les services de la navigation sans entrer en contact avec les passagers.

II

Aménagement intérieur des Locaux

La répartition des divers locaux du navire salubre, telle que nous venons de la décrire, ne peut avoir de valeur sanitaire que si ces locaux sont eux-mêmes aménagés et meublés de façon hygiénique, et c'est là malheureusement un point dont on ne s'occupe guère dans la construction navale.

Il nous est impossible, dans le cadre d'une semblable notice, de reprendre un à un tous les locaux que nous venons d'énumérer et d'en montrer l'ameublement tel qu'il devrait être: une pareille nomenclature équivaudrait à établir le devis complet des aménagements d'un navire; nous nous bornerons à indiquer les règles principales qui doivent présider à l'aménagement intérieur d'un navire salubre.

PARQUETS. — En aucun endroit habité, le fer nu ne saurait être laissé comme parquet, il devra toujours être recouvert d'un revêtement quelconque, de manière à éviter le contact du fer nu avec le pied.

Les planchers doivent être en bois calfaté, facile à laver à grande eau ; les tapis seront proscrits, tout au plus pourra-t-on admettre, dans les salles à manger et dans les salons, des passages facilement amovibles et pouvant être fréquemment brossés.

Lorsqu'il sera nécessaire de tapisser une superficie du parquet, telle que les coursives, on devra le faire avec des revêtements caoutchoutés tels que l'industrie en prépare actuellement.

Dans les cabines de passagers, on maintiendra également l'usage du parquet en bois et on placera simplement auprès de chaque couchette une petite descente de lit ; il y aura avantage à ce que celle-ci soit faite d'une substance facilement nettoyable, telle que celles qui sont déjà utilisées dans les sanatoriums.

REVÊTEMENTS INTÉRIEURS. — Ce qui devra dominer partout dans le navire, c'est la peinture laquée de nuance claire. On obtient avec ce procédé des effets très agréables à l'œil, et des revêtements facilement nettoyables.

On évitera les moulures et tous les angles susceptibles de receler les poussières. Enfin, lorsque le plafond est en fer et en contact par sa partie supérieure avec l'air extérieur, on le recouvrira d'un enduit de peinture au liège afin de diminuer autant que possible les effets de la condensation de l'humidité sur des parois métalliques froides.

TENTURES. — Il est presqu'inutile de dire que les tentures doivent être proscrites en général. Là où elles devront être maintenues — portières, rideaux de couchettes, recouvrements de canapés — elles seront en toile ou en cretonne. Le navire possédera deux ou trois jeux complets de ces tentures et au départ de chaque passager elles seront retirées de la cabine en même temps que les draps de lit et seront lavées et désinfectées.

On procédera de même pour les tentures des salons et des cabines d'officier à chaque point terminus du voyage.

MOBILIER.— POSTES D'ÉQUIPAGE ET TROUPES.— Dans les locaux affectés à l'équipage et aux troupes le mobilier sera exclusivement en fer. La chose est réalisable puisque, sur les nouveaux navires de l'Etat, le mobilier est pres-

qu'entièrement métallique, même dans les logements des officiers.

Le mobilier des postes d'équipages consiste en lits, caissons à effets, tables et bancs. Les lits seront formés de cadres en fer dont le fond sera garni d'une toile tendue. Sur cette toile, on pourra placer un matelas ; les toiles seront fréquemment lavées.

Les caissons, destinés à recevoir les effets des matelots, seront également en fer ; leurs faces postérieure et antérieure seront formées d'un treillis métallique assez fin pour empêcher l'accès des insectes, mais permettant l'aération constante du contenu. Ces deux faces pourront s'abaisser afin de procéder à des lavages à grande eau de tous ces coffres préalablement vidés.

Les couchettes des troupes auront la même disposition que celles de l'équipage. Toutefois, on adopterait avec profit un modèle nouveau qui permet, durant le jour, de relever la couchette inférieure au niveau de la supérieure; on peut alors dans l'espace ainsi rendu libre disposer des bancs et des tables.

Passagers et Officiers. — Partout on placera des couchettes et des sommiers métalliques ; le système sera plus élégant que dans le cas précédent, mais l'usage du métal devra être maintenu. Il faut également proscrire l'antique usage qui oblige l'officier de la marine marchande à coucher au-dessus de sa commode, système qui ne permet pas l'aération de la literie, et conserve une niche de saletés en dessous de chaque lit. Les cabines sont maintenant assez vastes pour qu'on puisse y établir une couchette indépendante de toute autre partie du mobilier.

Aucun meuble ne devra être d'attache — c'est-à-dire faire en quelque sorte partie intégrante de la paroi de

la cabine ; — tous les meubles seront fixés à la paroi par des vis ou écrous mais en demeureront indépendants,de telle sorte qu'on puisse les déplacer pour procéder aux nettoyages.

L'intérieur des armoires sera à angles ronds et intérieurement peint à la peinture laquée que l'on peut nettoyer avec une éponge imbibée d'eau après le départ des occupants.

Lorsque des tiroirs seront réservés pour recevoir des objets de toilette, ils seront garnis intérieurement d'une cuvette en porcelaine épousant étroitement leurs formes; les cuvettes amovibles seront fréquemment nettoyées.

Enfin, aucun des meubles ne doit reposer directement sur le plancher ; ils doivent en être séparés par un espace d'au moins quinze centimètres, permettant le nettoyage en-dessous d'eux.

Locaux généraux. — Dans les salons et salles à manger, les tentures et tous les recouvrements de siège seront en toile; ces derniers pourront être cannés. Dans les salles à manger, aucun divan ne sera placé le long de la paroi ; les tables seront seulement entourées de sièges tournants dont les dossiers seront assez élevés pour permettre l'appui du dos, chose qu'on prévoit trop rarement.

Bains ; W. C. — Le matériel des bains, urinoirs, douches et W. C. sera autant que possible en grès céramique. L'eau y sera distribuée abondamment et en tous temps.

Les parquets seront également en céramique avec rigoles permettant l'évacuation rapide des eaux de lavage.

Les sièges des water-closets seront en bois verni, se

relevant automatiquement, et les appareils seront à siphon avec chasse d'eau.

Entre les divers compartiments des W. C. les cloisons ne descendront pas jusqu'au sol, afin de permettre le lavage du parquet à la fois dans toute sa surface.

Les toilettes placées dans chaque cabine seront également en céramique ; elles ne devront en aucun cas être enchâssées dans un revêtement de bois. L'eau arrivera directement à leur face supérieure au moyen d'un robinet, elle s'écoulera de même directement dans un collecteur et, de là, dans un puisard généralement situé dans la cale.

Aucun réservoir d'eau propre ou d'eau sale ne devra exister en aucun local ; l'eau arrivera directement par des robinets et sera immédiatement évacuée par un tuyautage spécial.

Crachoirs. — Des crachoirs, de formes diverses suivant les locaux, seront mis à la disposition de tous, notamment dans les postes d'équipage et dans les entreponts des soldats.

Locaux du Service Médical. — Toutes les prescriptions données ci-dessus relativement au mobilier seront encore plus étroitement suivies dans les locaux du service médical où tout le mobilier devra être en fer laqué ou nickelé. Dans ces locaux, tentures et moulures seront absolument proscrites; les planchers seront en céramique.

III

Défense Sanitaire du Navire

On peut dire que, en résumé, toutes les maladies infectieuses sont propagées par un des véhicules suivants: les poussières, les matières fécales, l'eau, les parasites, les linges ou effets.

Les poussières ne sont guère redoutables à bord des navires ; les matières fécales n'y jouent non plus qu'un rôle assez restreint étant donné le rejet constant et immédiat à la mer. En tout cas, une rigoureuse propreté des W.C. nous permettra d'écarter tout danger venant de ce côté.

Eau. — La question de l'eau à bord doit être envisagée d'une façon très sérieuse lors de la construction d'un navire. Cette eau sera souvent l'occasion de troubles digestifs chez les habitants du navire ; aussi ne saurait-on apporter trop d'attention à l'étude de son approvisionnement, de sa conservation et de sa distribution.

Approvisionnement. — Dans la Marine marchande on s'approvisionne d'eau de deux manières différentes :

1° On prend de l'eau dans les ports d'escale ;

2° On distille de l'eau de mer.

On a cherché à supprimer totalement le premier de ces modes d'approvisionnement — souvent dangereux — pour ne conserver que le second. Mais les armateurs, ne considérant que la cherté de l'eau distillée, et oubliant de calculer ce que leur coûtent quelquefois les nombreuses journées d'hôpital amenées par la consommation

d'une eau mauvaise, ne veulent recourir à l'eau distillée qu'en cas d'extrême urgence et préfèrent toujours prendre de l'eau dans les ports, voire dans les rivières, quand même celles-ci seraient polluées.

Nous croyons que l'industrie moderne offre un moyen terme qui peut concilier à la fois les intérêts des armateurs et ceux de la santé des habitants du navire.

Notre navire salubre est approvisionné en eau de la manière suivante. (Voir le plan sanitaire) :

L'eau peut être prise n'importe où, elle est emmagasinée dans des caisses de réserve; au sortir de ces caisses, elle traverse un filtre simplement dégrossisseur, puis elle arrive dans un stérilisateur — les modèles en sont nombreux aujourd'hui — et elle est enfin expédiée dans le château d'eau.

Dans le cas où ce premier approvisionnement serait épuisé, au cours d'une longue traversée, on aurait recours à la distillation ; cette eau distillée serait expédiée dans le même château d'eau, de telle sorte que ce dernier ne contiendrait que de l'eau bactériologiquement pure et ne saurait être contaminé, puisqu'il n'est jamais ouvert.

Conservation de l'eau. — Les caisses de réserve contenant l'eau brute sont cimentées comme l'usage en est actuellement répandu à peu près sur tous les navires. Quant aux caisses du château d'eau, elles seront cimentées et paraffinées suivant la méthode de M. le Docteur Le Méhauté, médecin principal de la marine.

Distribution de l'eau. — La distribution de l'eau potable s'effectue au moyen d'une canalisation métallique également paraffinée.

Ainsi compris, le service d'eau, à bord d'un navire, donne toute sécurité au point de vue de la propagation des maladies infectieuses.

Il a en outre l'avantage de ne permettre en aucun point l'élevage de moustiques transmettant le paludisme ou la fièvre jaune. Il nous met donc, en partie, à l'abri de l'invasion de deux des affections pestilentielles visées par les règlements sanitaires maritimes de tous les pays : le choléra et la fièvre jaune.

Les Parasites. — Les parasites, insectes ou animaux — notamment les cancrelats et les rats — sont nombreux à bord des navires.

Outre qu'ils peuvent nuire à la cargaison surtout quand celle-ci est formée de matières susceptibles de les alimenter, certains de ces parasites peuvent conserver et propager le germe de maladies infectieuses et celui de la peste en particulier.

La défense contre ces parasites s'effectuera à bord du navire salubre au moyen d'un appareil à sulfuration : l'appareil Marot. Ce système est composé essentiellement d'un détendeur de gaz acide sulfureux liquéfié. Nous avons placé l'appareil sur le pont des embarcations et il est relié par un tuyautage spécial à tous les différents locaux du navire. Nous pouvons donc, simultanément ou successivement, inonder de gaz acide sulfureux toutes les parties du navire et même les cales remplies de leur chargement.

Cet appareil présentera un second avantage que nous signalerons simplement : c'est aussi un extincteur parfait d'incendie et ceux-ci sont encore assez fréquents à bord et notamment dans les soutes à charbon.

Grâce à l'utilisation de ce système, après chaque escale faite en un port infecté, nous pourrons détruire les rats sur le navire et empêcher leur épizootie pesteuse qui précède toujours l'épidémie et, partant, supprimer cette

dernière. Nous serons ainsi à l'abri de la troisième des maladies dites pestilentielles exotiques.

Mais nous aurons encore à redouter l'invasion des moustiques à bord, pendant les séjours dans les ports surtout fluviaux, car les moustiques disparaissent rapidement du navire lorsque celui-ci est à la mer. Pour lutter contre ce danger, nous aurons un jeu complet de panneaux grillagés dont on pourra garnir toutes les ouvertures du navire durant les séjours dans les ports. Enfin, pendant le voyage de retour, une section de l'hôpital sera garnie de treillis métalliques afin d'assurer l'isolement des paludéens et empêcher la transmission de leur affection aux hommes sains.

Linges ou Effets. — Nous aurons enfin à notre disposition une étuve à désinfection et une lessiveuse désinfecteuse qui nous permettront de désinfecter — en cours de voyage — tous les linges, effets et literies ayant été au contact de malades atteints de maladies infectieuses pouvant se transmettre par leur intermédiaire.

Ainsi installé, nous croyons que notre navire répondrait aux principaux *desiderata* de l'hygiène moderne et qu'il mériterait son nom de *Navire Salubre*. Il ne représenterait pas la perfection, mais comme tout est à faire encore dans cette voie, il réaliserait un progrès sensible, et l'adoption d'un semblable type amènerait certainement une diminution dans la mortalité si élevée de nos équipages.

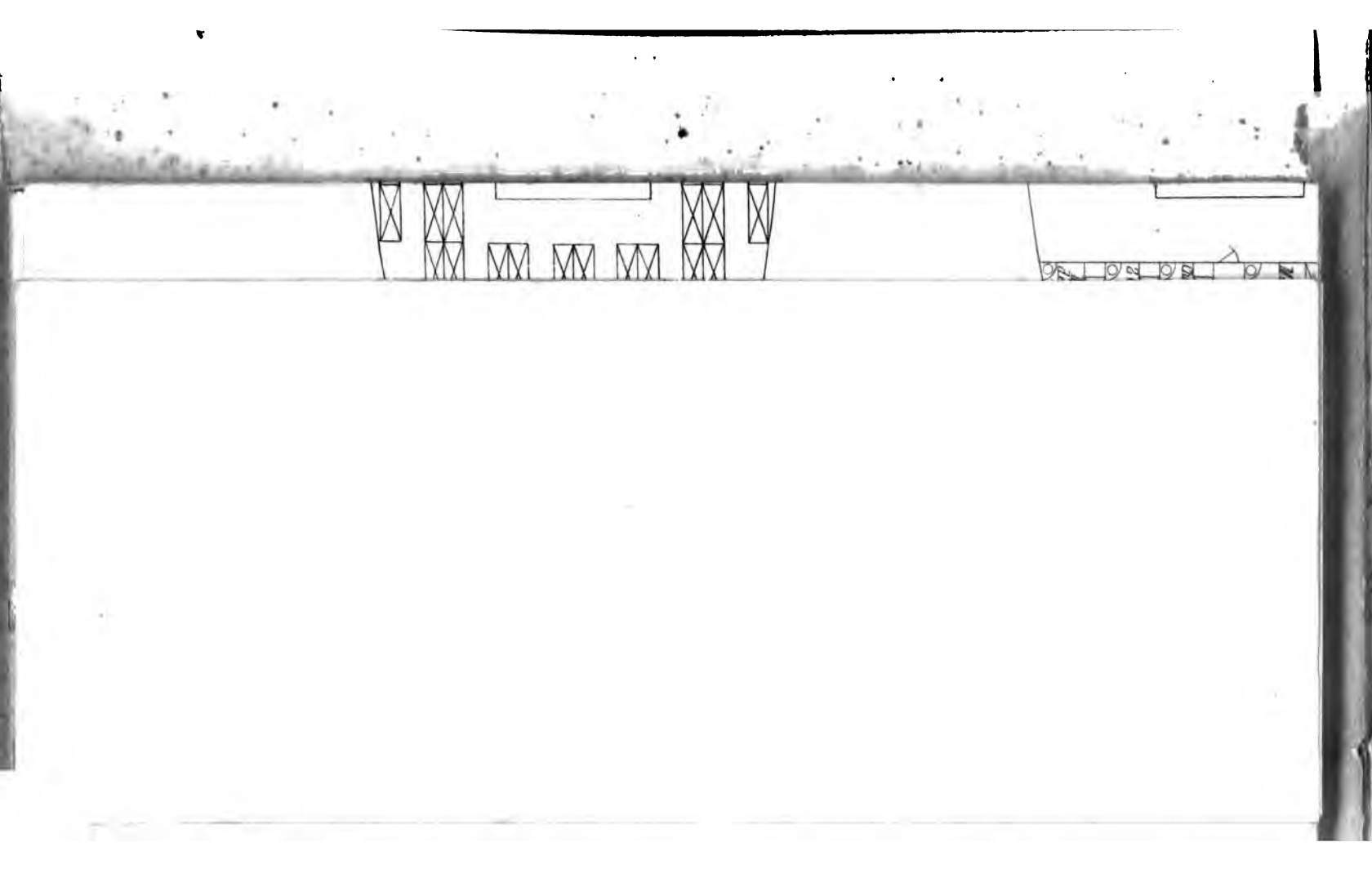

Campagnes de Bavière, d'Autriche,
de Moravie

Campagnes de Prusse et de Pologne

Campagne d'Autriche

CARNET DE ROUTE

DE

François DURIAU

Pharmacien sous-aide à la Grande Armée

Qui ne craint point la mort ne craint point qui la donne. (Ecrit au moment de partir pour la campagne de 1805).

PORTRAIT

de

FRANÇOIS DURIAU

à l'âge de 11 ans

PORTRAIT

de

FRANÇOIS DURIAU

à l'âge de 11 ans

Papier, Gravure et Impression
L. Geisler, aux Châtelles, par
Raon-l'Etape (Vosges) o o o

CARNET DE ROUTE

DE

François DURIAU.

PREMIÈRE PARTIE

Campagnes de Bavière, d'Autriche et de Moravie

9 Octobre 1805. — Parti de Dunkerque avec Constant Avisse, à 5 heures du matin, avec la diligence, en passant par Bergues, Cassel, Castre, Bailleul, Armentières et Lille.

10 Octobre. — Le lendemain, je partis en diligence pour Valenciennes où j'arrivais à 5 heures. Il pleuvait à verse ; comme le commissaire des guerres demeurait trop loin, je fus me loger, ainsi que mon compagnon, à l'auberge du *Pot d'Etain*, où nous dînâmes. Nous partîmes le soir à 10 heures dans une mauvaise patache non suspendue, de manière qu'il nous fut impossible de dormir, et même les fortes secousses que nous éprouvâmes nous obligèrent d'aller à pied, enfin, après avoir voyagé de la sorte une partie de la nuit, nous arrivâmes, à la petite pointe du jour, à *Maubeuge*.

11 Octobre.— Là, j'ai rencontré plusieurs amis de mon père, entre autres Monsieur Gravez, homme gai, franc et

loyal ; il me fit beaucoup d'honnêtetés et me força de séjourner, nous fûmes voir son jardin, la ville et les fortifications.

12 Octobre. — Comme la route par Mézières n'était point fréquentée par les diligences, je fus obligé de partir à pied.

M. Desloges, de Paris, que le hazard me fit rencontrer à Maubeuge, m'offrit son cheval jusqu'à *Avesnes* et lui s'en fut à pied avec Avisse. J'arrivai à Avesnes à 12 heures.

13 Octobre.— Je fus obligé de prendre mon petit paquet sur le dos ainsi que mon camarade, et fîmes route pour *Hirson* où nous arrivâmes à 1 heure de l'après-midy.

14 Octobre. — Nous arrivâmes à *Maubertfontaine.*

15 Octobre. — A *Mézières,* avec beaucoup de pluie, nous en avions reçue depuis Maubert ; aussitôt arrivé, je me logeais à l'auberge où je n'eus que le tems de faire faire bon feu pour me sécher et changer de tout.

16 Octobre. — Je fus déjeuner avec Bonniquet, à cette époque aide-major au 12e régiment de ligne, dont le dépôt était à Mézières. Je partis à 3 heures pour Sedan, je vis la petite ville de *Donchery* qui est située dans un marais. J'arrivais donc à *Sedan.*

17 Octobre. — Je partis pour Verdun en passant par *Stenay,* petite ville gothique, entourée d'une simple muraille.

18 Octobre. — J'arrivais, dis-je, à *Verdun* ; c'est une assez jolie ville, bien fortifiée par la nature, elle est environnée de sites très pittoresques, nous louâmes un charaban pour aller à Metz, de sorte que nous dînâmes en poste et partir de suite ; nous roulâmes une grande partie de la nuit.

19 Octobre.— A la petite pointe du jour nous arrivâmes à *Metz*. Metz est une jolie ville, je fus logé, ainsi que le camarade, à l'*Hôtel de France*. La salle de spectacle est un peu étroite pour sa longueur. Il y a de belles casernes. La Moselle passe au pied des remparts. Il y a une vieille citadelle qui tombe en ruines.

Il y a beaucoup de vignes dans les environs.

21 Octobre. — Partis pour *Nancy* en passant par Pont-à-Mousson. C'était le tems de la vendange, de manière que tout le long de la route, on ne voyait que vendangeurs portant le raisin à la cuve.

Arrivé à 4 heures, logé à l'hôtel du Petit Paris.

Nancy est une belle ville régulièrement bâtie.

22 Octobre. — Partis par Blamont, Lunéville, Sarrebourg, Phalsbourg, Saverne.

24 Octobre. — Arrivé à Strasbourg, logé au Corbeau.

A Strasbourg, on voit le tombeau du maréchal de Saxe, érigé dans l'église Saint-Thomas. La dite église est protestante parce que le maréchal l'était aussi.

Le prince de Nassau et sa demoiselle sont embaumés, on les voit aussi dans la dite église.

26 Octobre. — Partis pour Haguenau, n'ayant pu passer le Rhin à Kehl à cause des partisans qui infestaient la route de l'autre côté du fleuve.

27 Octobre. — Mon camarade, avec lequel j'avais voyagé jusqu'à présent, s'en retourna à Strasbourg, craignant des brigands que l'on disait être dans la forêt d'Haguenau que nous devions traverser ; moi, ne pouvant pas m'en retourner, je partis donc tout seul et à cheval. A l'entrée de la forêt, je rencontrai un détachement de dragons avec lequel je fis route, nous traversâ-

mes Wissembourg et arrivâmes à Zabern (sans doute Bergzabern) mouillés comme des soupes, dans la plus grande obscurité et la pluie.

Je fus fort heureux de trouver dans ce mauvais village un brave paysan qui me reçut très bien, ainsi qu'un dragon qui avait soin de mon cheval ; je partageais le lit d'un maréchal de logis des chasseurs qui se trouva logé avant moi, ainsi que plusieurs militaires, chez ce brave homme.

28 Octobre. — Après avoir voyagé longtemps dans une épaisse forêt de sapins, j'arrivai à *Spire* ; là, je fus obligé de quitter le détachement, parce qu'il reçut ordre de passer le Rhin le même jour.

30 Octobre.— Je partis avec un gendarme pour voyager en sûreté, crainte d'attaque par les prisonniers traînards, après avoir passé le Rhin. Il me souvient de ce jour, la neige tombait à gros flocons et le vent soufflait d'une terrible force. Nous arrivâmes à *Bruchsal*, petite ville appartenant au roi *(sic)* de Bade ; il y a un beau château, ainsi qu'un parc.

La bataille d'Ulm ayant eu lieu, la ville était remplie de blessés, de manière que le commissaire des guerres m'y retint pour faire le service.

Resté dans cette ville jusqu'au 7 décembre.

7 Décembre. — Arrivé à Durlach, Ettlingen.

8 Décembre. — A Pforzheim (royaume de Wuttemberg).

9 Décembre. — A Cannstadt (sur le Necker).

10 Décembre. — A Geisling, le temps était au plus haut degré de froid, j'étais à moitié gelé dans la voiture.

11 Décembre. — A Ulm, le quartier général du 7e corps commandé par le maréchal Augereau était dans la ville et les troupes cantonnées dans les environs.

Je fus obligé de coucher sur la paille, toutes les auberges et le peu de maisons qui restaient habitées, après le siège, se trouvaient remplies d'officiers et de militaires.

On attendait S. M. l'Impératrice Joséphine, à son passage pour Munich, le 7e régiment de chasseurs à cheval et un régiment d'infanterie de ligne, ainsi que la garde d'honneur bourgeoise, furent au devant de Sa Majesté. Elle arriva le soir à 7 heures, au son des cloches et du canon; chaque cavalier avait une torche allumée, de manière que cela ressemblait plus à un enterrement qu'à une entrée impériale, hormis les fanfares et la musique, c'était très triste ; la ville était illuminée, c'est-à-dire les rues par où Sa Majesté devait passer.

Néanmoins, la ville était très triste ainsi que les habitans ; le son des cloches rappelait encore les événemens qui avaient rempli de terreur toute l'armée autrichienne, quelques jours avant, tant dehors que dedans les murs de la ville.

12 Décembre. — A *Günzbourg.*

13 Décembre.— A Zusmarshausen et *Augsbourg.* J'étais assez bien logé. Le lendemain je fus voir M. Bruloy pour la première fois ; me reposais encore un jour et partis le lendemain.

16 Décembre. — A *Schwabenhausen,* mauvais village où j'arrivai après avoir voyagé toute la journée ; encore pour comble de malheur me logea-t-on dans une ferme où pour y aller, il fallait passer dans la boue jusqu'aux genoux ; à 10 heures du soir, on nous donna un guide qui faillit rester plusieurs fois, sans notre secours, dans les trous.

Enfin, après avoir voyagé de la sorte pendant une heure, et juré contre le paysan, nous arrivâmes dans

une mauvaise ferme qui avait été pillée par les Autrichiens. Voici la manière dont nous fûmes hébergés :

D'abord éclairés par de petits morceaux de sapin, très minces et longs soutenus au bout d'un long bâton par le moyen d'une petite pince en fer ; pour souper on nous servit quelques pommes de terre sur des assiettes de bois avec du pain noir et de l'eau. Après avoir satisfait aux invitations de nos hôtes, nous nous couchâmes,l'un sur un banc, l'autre sur une table. Grâces à Dieu, nous gagnâmes cependant le jour du lendemain.

17 Décembre. — A *Freising*, petite ville ; logé chez de bien braves gens, le chirurgien de la ville.

18 Décembre. — A *Landshut.*

19 Décembre. — A *Wilsbiburg.*

20 Décembre. — A *Eggenfeld*, je fus logé avec un collègue de l'ambulance chez le curé du village, à un quart de lieue de la ville, qui vivait avec sa sœur ; braves personnes.

21 Décembre. — A *Braunau* ; là, les moyens de transport par terre nous manquèrent, nous fûmes obligés de nous embarquer sur l'Inn (fleuve),

La ville ayant été pillée, on ne trouvait rien ; nous eûmes recours à nos rations, le hazard cependant nous favorisa ; l'un de nous reconnut le commis distributeur, qui nous fit donner un gigot de mouton, lequel gigot bien cuit et quelques pains de munition, nous servirent de provisions pour la route ; voilà donc les provisions de bouche faites.

22 Décembre. — Nous nous embarquâmes et naviguâmes entre les roches ; les embarcations de ce pays ressemblent aux bélandres de France où pour mieux les comparer, aux grandes chaloupes.

La gorge de roches se rétrécissant, le fleuve devint houleux et plus rapide, par conséquent le danger plus éminent. On voyait de tems en tems des marques d'infortunes et de malheurs passés, tels qu'une vierge ou un crucifix. Il faisait grand froid ; bref, je n'étais pas à mon aise. Cependant le lendemain le fleuve fut plus navigable et les sites plus pittoresques ; nous n'avions plus qu'un côté de roches, et un autre rempli de prairies, et la ville de Passau que l'on apercevait de loin, nous arrivâmes sain et sauf à Passau le 23. C'est là que l'Inn se joint au Danube, nous devions continuer notre voyage maritime jusqu'à Vienne; mais la quantité de glace nous en empêcha, heureusement ! car nous y serions sans doute restés.

L'Inn traverse la ville en deux parties, la ville neuve et ville vieille cependant très bien bâtie, surtout l'Hôtel-de-Ville ; le péristile est soutenu par des colonnes de marbre, ainsi que l'escalier qui est de la même matière.

Il y a là un archevêché qu'occupe S. Exc. Monacale qui est prince de Passau ainsi que des environs.

24 Décembre. — A *Eisenbürn, Berbach.*

25 Décembre. — A *Efferding* et Lintz, capitale de la haute Autriche, il faisait nuit quand nous arrivâmes; on eut beaucoup de mal à me loger, une colonne de prisonniers y étant arrivée dans la journée.

Je fus voir M. Gérard qui était chargé du service, je lui remis une lettre de mon père.

27 Décembre. — A *Ens,* petite ville au haut d'une montagne, au bas de laquelle coule la rivière d'Ens, d'où la ville a pris son nom.

28 Décembre. — Le tems était nébuleux, les routes couvertes de deux pieds de neige, rien d'engageant pour se mettre en route ; cependant il fallut partir pour Ams-

tetten où, en arrivant, nous trouvâmes tout pillé par les Russes, quoi qu'ils fussent alliés à l'Autriche. Il n'y avait pas une chaumière pour nous y recevoir ; un malheureux paysan nous indiqua un château où nous fûmes nous loger militairement. Il y avait encore du vin dans la cave; comme cette liqueur enivrante n'était point passée chez nous de longtems, il n'en fallut pas beaucoup pour nous tourner la tête, aussi fut-elle gaie. (C'était le château du baron Richter).

Après la soupe, nous bûmes le punch, pour récupérer tous les désagrémens que nous avions essuyés le long de la route ; il fallut cependant se coucher.

29 Décembre. — *Mölk* où il y a une abbaye magnifique bâtie sur un roc qui s'avance dans sa rivière. Grâce au camarade qui faisait le service dans un hôpital à l'abbaye, il nous hébergea aux dépens des braves frères moines.

30 Décembre. — A *Saint-Pölten*, jolie petite ville, j'y soupai avec le camarade Boussi qui était chirurgien sous-aide au 5e régiment d'artillerie. Après soupé, j'ai dû le quitter pour rejoindre mes camarades de route ; à mon logement, après avoir fait nos adieux, je l'embrassai, oui! je l'embrassai ! mais qui aurait cru que c'était pour la dernière fois ?

2 Nivose (sic). — Arrivé à *Vienne* en passant par Burgersdorf. Vienne, une jolie ville très bien bâtie et très bien pavée, est un peu petite et très fortifiée ; elle est entourée d'un beau glacis planté d'arbres qui la sépare des fauxbourgs qui sont beaucoup plus considérables qu'elle.

L'hôpital universel est, je crois, un des plus beaux de l'Europe, si toutefois il y en a de pareils. C'est d'une

grandeur à s'y perdre, on y traite le civil et le militaire ; enfin, comme porte son titre, il est universel.

L'académie Joséphine est très bien composée. Elle mérite d'être vue par des amateurs connaisseurs.

Il y a plusieurs théâtres, les plus beaux sont celui de la Cour, de la porte Carinthie et du faubourg Wieden.

J'y ai entendu le fameux Castrat Cressentini, dans sa dernière représentation de *Roméo et Juliette.*

J'y ai fait une forte maladie de laquelle j'ai failli périr.

Je fus voir l'aîné Fischer (dans le château de l'ancien Laudon), lors de son retour de Presbourg avec son régiment ; je couchais avec lui et m'en fus le lendemain reprendre mon service à Vienne. (Il était à Mariabrünn avec l'état-major de son régiment).

La salle de redoute est très grande et richement décorée.

La promenade du Prater est très jolie, très bien plantée ; c'est les Champs Elysées de Vienne ; on y rencontre des troupeaux de biches, de daims, de cerfs, etc., et tous très familiers.

Je fis rencontre à un petit théâtre nommé Léopoldstadt d'un nommé Petit ; il avait épousé mademoiselle Thaylor, et nous reconnut parce que le camarade Avisse (que j'avais retrouvé à Vienne) était avec moi et me parlait flamand.

Le trouvant dans de très grands besoins, nous lui prêtâmes chacun un louis ; je ne l'ai point vu depuis et ignore ce qu'il est devenu depuis le 24 février 1806, époque où nous quittâmes la ville de Vienne.

24 Février 1806. — Départ de Vienne. A Indelshaut (?)

25 Février. — A Saint-Pölten où j'appris la fatale nouvelle de la mort de mon compatriote Boussemart : il y est mort le 7 janvier 1806.

26 Février. — A Mölk.

27 Février. — Nous côtoyâmes un bras du Danube. Il faisait un tems magnifique ; laissé la jolie petite ville d'Ips située au bord du fleuve sans la visiter fut un peu cruel pour moi, mais il fallut se conformer aux circonstances et nous arrivâmes le soir à *Amstetten.*

28 Février. — A *Ens,* toujours escorté par la compagnie de soldats autrichiens depuis Vienne.

1er Mars. — A *Wels.*

2 Mars. — A *Lambach,* gros village où il y a une abbaye qui servait d'hôpital. Nous séjournâmes dans ce pays pour aller voir le mont du pélerinage et les stations.

Les habitants de ce pays sont bigots et très superstitieux.

4 Mars. — A *Haag,* où nous fûmes obligés de prendre la poste pour Ried, le postillon s'étant égaré, vu la grande quantité de neige qui couvrait la terre, nous renversa ; heureusement personne ne fut blessé et le soir nous arrivâmes à Ried.

6 Mars. — A *Braunau,* où je vis M. Boullo (?) avec le 36e régiment.

7 Mars. — A *Eggenfeld,* arrivé à minuit avec une évacuation (pauvres soldats).

8 Mars. — A *Wilsbiburg* ; là, le compatriote Avisse fut retenu pour le service des hôpitaux de la place.

9 Mars. — A *Landshut.*

10 Mars. — A *Freising.*

11 Mars. — A *Dachau.*

12 Mars. — A *Augsbourg,* où M. Boisard, pharmacien principal du 6e corps, me requiert pour le service de

l'hôpital Saint-Ulric. Rencontré au Caffé du Raisin le compatriote Cinquantin, sous-lieutenant au 50e régiment de ligne, en garnison dans cette ville. Il y avait 6 ans que nous ne nous étions vus ; il m'a reconnu le premier.

6 Avril. — Parti pour rejoindre le quartier général, en vertu des ordres de M. Bruloy ; arrivé le soir à Günzbourg.

7 Avril. — A Ulm, où je fus voir M. Bruloy.Comme la ville avait beaucoup souffert pendant le siège, il fut mis à l'ordre du jour que tous les officiers de santé et employés qui ne faisaient point de service dans la place allassent cantonner dans les environs de la ville ; trois de mes collègues et moi furent destinés pour aller dans un village à deux lieues de la ville, nommé Dornstadt ; étant arrivés, un de nous fut logé chez le bourguemestre du village, et les deux autres ainsi que moi dans une grand auberge située sur la grande route de France, à une portée de fusil du village.

Nous avions la chasse et la promenade pour nos occupations journalières ; le pays est abondant en gibier,tels que lièvres, cerfs, chevreuils et l'agriculture y est bien soignée, la terre est bonne, la campagne est très florissante, on y trouve de riches fermes. Je commençais déjà à jouir de la tranquillité de la campagne, et je donnais un libre cours à mes pensées, je visitais les villages d'alentour, où je voyais les plus belles bavaroises de 20 lieues à la ronde, lorsque je reçus, le 25 au soir, l'ordre de M. Bruloy de me rendre le lendemain à l'hôpital militaire d'Ulm, où le service nécessitait ma présence. Obligé de quitter le cantonnement, je fis donc mes adieux aux campagnes et campagnardes, et partis pour me rendre à ma destination.

26 Avril. — A *Ulm.* La ville était plus agréable qu'à

mon premier passage ; le Danube lave les murailles de la ville d'un côté, ce qui la fortifiait, mais on travaillait à détruire les fortifications de l'autre.

La jardin et la promenade de Schinhause étaient très fréquentés à cette époque, le sexe féminin est très beau.

2 Mai. — A *Geisling*, ville située entre des montagnes.

3 Mai. — A *Gœpping* et Coenstadt. Le beau pays ! En cette saison, il est vraiment enchanteur. On voyage continuellement dans une vallée garnie de côtes remplies de vignes, la plaine est remplie de vergers.

Le Necker y coule avec tranquillité et semble inviter le voyageur à ne jamais le quitter de vue.

4 Mai. — A *Stuttgard*, ville capitale du Roy de Wurtemberg, bien bâtie, et environnée de maisons de plaisance superbes.

Arrivé le soir à Pforzheim.

5 Mai. — A *Rastadt.*

6 Mai. — A *Bischhofsheim.*

7 Mai. — A *Strasbourg.* Là se termine la campagne de Bavière, d'Autriche et de Moravie. Je m'y reposais tout le mois de mai et pris le service à l'hôpital militaire le 1er juin jusqu'au 28 septembre.

DEUXIÈME PARTIE

Campagne de Prusse et de Pologne

1er Octobre 1806. — En vertu des ordres qui me furent transmis par M. Bruloy, je partis pour rejoindre le quartier général à Würzbourg et commencer la campagne de Prusse.

Arrivé le même jour à Bischofsheim et *Rastadt.*

2 Octobre. — A Ettlingen et *Eppingen.*

5 Octobre. — A *Heilbronn.*

9 Octobre. — A *Würzbourg.* Würzbourg est une très jolie ville très commerçante. Le Mein y passe, et il y a un port assez considérable.

Le château du prince est beau et vaste.

La Citadelle domine la ville, elle est très forte, et si j'osais, je dirais qu'elle est imprenable (quoique ce mot soit exclu du dictionnaire français).

11 Octobre. — A *Lichtenfels,* partagé la chambre de deux officiers du 6e régiment d'infanterie légère.

12 Octobre. — A *Cronach,* le feu était au château, je n'eus que le tems de manger un morceau et de partir (toujours à pied depuis Wurzbourg où j'avais abandonné mon portemanteau dans un fourgon des hôpitaux), avec un convoi d'artillerie jusqu'à *Steinweise,* village de bois situé entre les roches et montagnes.

13 Octobre. — A Lobenstein et *Schleiz.*

14 Octobre. — A Schœnbrünn et *Auma.*

Auma, 1re ville de Prusse que nous rencontrâmes ; elle était abandonnée et pillée, le feu aux quatre coins de

la ville, nous nous logeâmes militairement (depuis Strasbourg, je voyageais avec trois collègues qui avaient la même destination que moi). Nous avions porté tout le long de la route, en se relevant quand on était fatigué, un gigot de mouton et du pain de munition ; heureusement, car nous n'aurions rien trouvé.

15 Octobre. — A *Gera*, où j'ai failli être fait prisonnier entre Zeitz et cette ville (beaucoup souffert ce jour là).

16 Octobre. — A *Rhoda*.

17 Octobre. — *Iéna* et *Weimar*. Quel spectacle que ce jour là ! Quel champ de bataille je parcourus ce jour et le lendemain !

18 Octobre. — A *Naumbourg*, toujours voyagé parmi les cadavres, les gargousses, les caissons, les chapeaux, les queues, les bras et les jambes ! J'étais avec le 14e régiment de ligne. Sans lui, j'aurais été massacré par les paysans. Je rencontrai dans cette ville l'ami Fischer, ainsi que beaucoup de connaissances et des officiers du 12e régiment de ligne, qui étaient blessés.

20 Octobre. — A *Mersebourg*.

21 Octobre. — A *Leipzig*, belle ville très commerçante, bien bâtie, ayant boulevards et jardins autour de la ville.

23 Octobre. — A *Duben*, logé chez le pasteur.

24 Octobre. — A *Wittemberg* (Saxe) où je fus mis en activité pour établir un hôpital de concert avec un autre pharmacien.

Wittemberg est une vieille ville, bâtie gothiquement, très vilainement pavée ; les habitants y sont un peu tartufes.

J'y ai connu deux Laura et une Taura. On voit dans

l'Université de cette ville, la chambre qu'a occupée Luther et où, dit-on, il a fait sa secte ; la chaise et la table qu'elle renferme pour tout mobilier sont vermoulues par la longueur du tems. On y va par curiosité, et tous ceux qui y vont doivent inscrire leurs noms sur un registre qui s'y trouve. Luther est mort à Halle, mais il a été enterré à Wittemberg avec sa femme.

15 Mars 1807. — Je partis de Wittenberg pour rejoindre le quartier général à Varsovie,d'après une lettre très engageante que m'écrivit M. Bruloy. J'arrivai le même jour à Treinbritzen (Prusse).

16 Mars. — A *Postdam*, très jolie ville, régulièrement bâtie, il y a de belles casernes, l'église Saint-Pierre qui renferme le tombeau de Frédéric. Le château de Sans-Souci, le palais de marbre, enfin beaucoup de chefs d'œuvre, si j'ose m'exprimer ainsi ; d'ailleurs tant d'auteurs ont donné la description de cette résidence royale et des beautés qu'elle renferme, qu'il me serait très difficile d'en entreprendre l'énumération.

Postdam renferme beaucoup de belles places et promenades.

En entrant, on croit être dans une ville (à juger d'après les maisons) habitée par de très riches particuliers et malheureusement c'est le contraire ; entrez où vous voulez, depuis la plus belle jusqu'à la moins laide, vous y verrez des artisans, enfin rarement des rentiers ou de riches négociants ; il est vrai que cela ne peut être autrement,la ville n'est point commerçante,elle ne vit qu'avec la Cour; aussi est-ce Frédéric-le-Grand qui l'a fait bâtir.

17 Mars. — A *Berlin*.

19 Mars. — A *Dalwitz* et *Münchberg*.

20 Mars. — A *Kustrin*, il faisait le plus vilain tems possible.

21 Mars. — A *Landsberg*.

22 Mars. — A *Friedberg* (failli être fait prisonnier par des partisans, dîné au compte de la ville et parti de suite avec des chevaux frais), et *Driesen*.

23 Mars. — A *Filhene*, où il y a un château appartenant au comte de Blancksee. Hormis lui, la ville n'est habitée que par des juifs, et *Schœnlanke*.

24 Mars. — A *Schneidemühl* et *Grabion* (?) Couché 12 officiers dans une chambre et sur la mauvaise paille ; nous vécûmes ce jour là des offrandes campagnardes.

25 Mars. — A *Nackle*, chez M. le pasteur.

26 Mars — A *Bromberg*.

27 Mars. — A *Forden*, passé la Vistule et arrivé le soir à *Thorn* où, après bien des courses et des peines, je fus logé dans une maison où il y avait déjà vingt officiers, dont deux malades.

Le lendemain, je fus voir M. Bruloy qui m'utilisa près de lui et depuis cette époque j'ai été attaché à son bureau ; je rejoignis dans cette mauvaise villace */sic/* le quartier général qui avait quitté Varsovie depuis mon départ de Wittemberg.

Thorn est très ancien, il y a deux villes, l'ancienne et la nouvelle, il y a un port sur la Vistule et un très grand pont. Il y a de très jolis jardins autour de la ville ; heureusement y restâmes-nous en été, le soir nous allions nous y distraire ; c'était le seul agrément et la seule promenade qu'il y avait.

J'y ai connu une polonaise nommée Dorotka ; oui, elle était jolie !

24 Juin. — Nous reçûmes ordre d'aller à Königsberg.

Partis à 9 heures du matin, arrivés à *Culm* situé sur la Vistule.

25 Juin. — A *Graudenz*, le fort était occupé par les Prussiens, et la ville par les Français.

26 Juin. — Nous fûmes obligés de passer sous le feu des batteries prussiennes ; les Polonais et les Français faisaient longuement le siège du fort. Nous arrivâmes le soir à *Marienwerder.*

27 Juin. — Passé la Vistule pour arriver à *Moèwe.*

28 Juin. — A *Dirschau.* Depuis Thorn jusqu'ici nous n'avons fait que côtoyer la Vistule.

29 Juin — A *Danzig*, logé à l'*Hôtel de Russie.* La ville est bien bâtie, ayant un beau port très considérable ainsi que les magazins qui sont en très grand nombre.

30 Juin. — Nous fûmes nous promener à *Oliva*, village situé à une portée de fusil de la mer Baltique et à deux lieues de la ville de Danzig, nous y trouvâmes de très beaux poissons.

Nous allâmes ensuite nous promener au bord de la mer, et y ramasser le succin. La route d'Oliva à Danzig est magnifique ; elle est bordée de maisons de campagne plus jolies les unes que les autres ; le pays de ce côté est très beau.

2 Juillet 1807. — A *Dirschau.*

3 Juillet. — Nous repassâmes encore une fois la Vistule pour arriver à Marienborn et Elbing.*Elbing* est une ville qui a un petit port très marchand ; le poisson y est abondant, surtout l'anguille.

4 Juillet. — A *Fraunbourg.*

5 Juillet. — A *Braunsberg*, petite ville à un demi mille du Frisch Haff ; il y a un canal qui s'y jette qui forme un petit port.

6 Juillet. — A *Brandenbourg*. Logé dans un château où nous nous couchâmes sur la paille, l'ayant trouvé abandonné. M. Bruloy coucha dans sa voiture. Je fus à la découverte à cheval.

7 Juillet. — A *Kœnigsberg* à 10 heures du matin. Après avoir beaucoup couru, je fus logé très mal ; une partie de la garde impériale et le 4e corps occupaient les meilleurs logements, on ne savait où se gîter. Cependant au bout de 5 à 6 jours la garde vint à partir, et je fus bien logé, rue du Dôme Knoephoff, chez Monsieur Hohenfeld, négociant, personnage très affable, ainsi que son épouse; j'y suis resté jusqu'au 26 juillet, jour de mon départ.

Kœnigsberg est une très grande ville, il n'y a que 4 ou 5 belles rues ; le château se trouve au centre de la ville et sur une hauteur. Au bas du château se trouve un lac nommé Schlossteich, qui signifie lac du château ; il est entouré de jardins publics et particuliers. Mon hôte en avait un, avec un petit pavillon charmant où nous allions souper tous les soirs avec une partie de sa famille, entr'autres Mr et dames Kœler (bossu), Kielof et Mademoiselle Henriette. Après le souper, nous nous promenions en bateau jusqu'à onze heures, minuit, heures auxquelles nous nous retirions ordinairement. Il y a un très grand port, sur le Proegle, extrêmement marchand, rempli de magazins immenses ; d'ailleurs tout le monde sait que cette ville était un des dépôts généraux pour les marchandises du Nord et anglaises. La Bourse est assez jolie, elle est bâtie sur pilotis au milieu du port.

La salle de spectacle est très vilaine, mais on en construit une plus grande, et d'après le plan, elle sera plus jolie que celle qui existe.

Nota ajouté après coup : elle vient d'être incendiée, juillet 1808.

26 Juillet. — A une heure du matin (nuit du 25 au 26), parti pour rétrograder par Brandenbourg, Heiligenbeil et Braunsberg.

27 Juillet. — A *Fraunbourg*, petite ville occupée par des pêcheurs ; la demoiselle de mon hôte était très complaisante et hardie.

28 Juillet — A *Elbing*, le quartier général y resta jusqu'au 1er août ; nous partîmes dans la nuit du 2 au 3 pour nous rendre à Berlin, voyageant la nuit et dormant le jour pour éviter la grande chaleur pour nous et nos chevaux. Arrivés à Berlin le 13 août en passant par Marienbourg, Marienwerder, Neunbourg (où est mort le confrère Michelet), Schweitz et Bromberg.

A *Bromberg*, il me souvient que le tonnerre ni les éclairs n'influèrent point sur ma personne. Nackle, Grabione, Schneidemuhl, Filhene, Driezen, Landsberg, Kustrin et Berlin.

13 Août 1807. — Arrivés à Berlin à 2 heures de l'après-dîné. Berlin est une des plus belles villes de l'Europe pour la beauté des places, édifices et rues. La rue Frédéric, qui est droite comme une règle, est d'une lieue de longueur. La Comédie est assez belle.

Elle est située sur la place des Gendarmes entre deux dômes magnifiques ; c'est ce qu'il y a de plus beau à Berlin.

Il y a de remarquable à Berlin :

L'église catholique qui est faite en dôme ;

Les portes de Brandebourg et de Rosenthal ;

La promenade du parc qui est la plus fréquentée.

Le parc est très agréable et varié ; on y trouve plusieurs caffés et jardins couverts où une grande partie des ha-

bitans se rassemble. Là se trouvent des amateurs de musique qui, pour quelques gros, jouent et quelquefois de très belle harmonie ; pendant que les femmes boivent du thé et tricotent, les hommes fument la pipe, boivent caffé ou bierre, politiquent à toute outrance. Voilà comment les bourgeois passent leur après-dîné.

Les dimanches c'est différent ; quand ils vont à Charlottenbourg, ils emportent les provisions et passent toute la journée dans ce vilain bourg où heureusement se trouve le jardin et le château du roi ; le jardin est joli, même assez varié. On y trouve de l'eau qui circule en assez grande quantité pour pouvoir porter bateau, aussi rencontre-t-on des sociétés se promenant en gondoles comme celles qui apportent du charbon à Paris, et dont la Seine est couverte. En hyver il y a des jardins ou pour mieux dire des restaurateurs où tous les habitans se rendent les dimanches avec leur famille, soit en voiture ou en traineau ; j'y suis allé pour voir comment étaient composés ces rendez-vous : en entrant je croyais être dans un atelier ou fabrique de bas ; à chaque table il y avait six ou huit femmes à tricoter, autant d'hommes assis vis à vis un grand verre de bierre et la pipe dans la bouche. Chose incroyable, c'est que l'on ne se voyait pas à trois pas, tant de fumée de tabac il y avait dans la salle.

L'arsenal est un beau morceau d'architecture.

Le cabinet d'anatomie appartenant au gouvernement, fait par M. Waller, professeur et membre de l'Université de Berlin.

Le château est vieux et n'a rien de remarquable.

La Spree (rivière) traverse une partie de la ville.

Rencontré le compatriote Cinquantin, devenu capitaine et membre de la Légion d'honneur.

24 Mars 1808. — 8 heures du matin, duel avec un commissaire P***.

13 Juin. — Malade et forcé d'entrer à l'hôpital, sorti le 19 juillet.

1er Août. —. On nous donne des frais de table qui ne suffisent pas pour se fournir honnêtement.

La salle du grand opéra est très belle, elle est parallèle à un bâtiment, qui est la bibliothèque ; ces deux édifices sont d'une belle architecture.

Toujours à Berlin. Les promenades de Franco (?) et de Gewunk(?) Brönn nous dissipent fort heureusement.

13 Août — Un an de séjour à Berlin ! grand désir d'en sortir, ruine de toutes les bourses en général.

12 Septembre. — Entré en logement chez Monsieur Lamartinière, n° 40, Jagerstrasse, après avoir demeuré 4 mois chez M. Bethge, Unterwasserstrasse, n° 6 ; 2 mois chez M. Zœnder, Schlussbrück ; 5 mois chez M. Rolth, Oberwaldstrasse, n° 9 et un mois et demi chez M. Turk, Schinkenplatz, n° 9.

Il n'y a rien de remarquable dans le château de Charlottenbourg, tout y est très modeste. On y voit l'histoire de Don Quichotte en tapisserie des Gobelins, dont Louis XV fit présent au grand Frédéric.

La plupart des appartements sont étroits et longs, ornés des portraits d'anciennes douairières et baronnes de Prusse. Le grand Frédéric y est vu dans son enfance et son adolescence.

La chapelle est très simple, elle est en boiserie.

La salle des repas, ainsi que celle des bals sont les plus jolies et les plus vastes.

Dans la 1re, il y a une mécanique par le moyen de

laquelle on fait jouer à volonté des fanfares, je présume que cette musique servait au dessert lorsqu'on portait des toasts.

En général, l'intérieur ainsi que l'extérieur de ce château sont... *(ici il manque une page).*

. . . . . .

1er Novembre.— Toujours à Berlin ; on parle beaucoup de départ pour le Hanovre et l'Espagne, grand désir de quitter la Prusse !

1er Décembre.— Partis de Berlin à dix heures du matin de chez M. Lamartinière, après avoir pris congé de Madame Zander.

Arrivés pour dîner à Potsdam, très bien reçu par Margueron, séjourné et partis le surlendemain 3 pour Brandenbourg, ville très ancienne, entourée de marécages.

4 Décembre. — Passé la rivière à Plaue et arrivé le soir très tard à *Genthin*, petit bourg mal bâti et fort sale.

5 Décembre. — Parti à 9 heures pour *Bourg*, arrivé à 4 heures. Bourg est la 1re ville westphalienne.

6 Décembre. — Arrivé à *Magdebourg*, ville très commerçante, très fortifiée. Il y a une forte citadelle et une jolie promenade que l'on nomme Furstenwalde. La salle de spectacle est très petite.

7 Décembre. — Arrivé à *Erxleben*, après avoir passé la plus affreuse journée possible. Failli renverser plusieurs fois. Enfin nous sommes parvenus à la nuit tombante dans un vieux château appartenant au comte d'Armsleben.

8 Décembre.—A *Konigslother*, logé chez M. Wohnschatt, parfait honnête homme, qui me reçut très bien et me fit boire de la bonne bierre nommée Dicksteine. Il y a un

couvent de capucins où se trouve le tombeau de Lother, premier empereur.

9 Décembre. — A *Brunswick*, ville extrêmement gothique. Le château quoique vieux est assez joli.

Il y a une manufacture de tabatières, çabarets, etc., faits en papier mâché. Le chef est M. Stobwasser.

Logé au *Roi de Prusse*.

10 Décembre. — Toujours en Westphalie. Arrivé à Penna. Logé au château.

11 Décembre. — A *Hanovre*, jolie ville. M. Robby est très recherché. La salle de spectacle est extrêmement ancienne, elle est sculptée dans tous les sens et tous les coins, elle est placée dans le centre du château.

16 Décembre. — Parti pour *Elze*, traversé un beau pays et rentré dans la Westphalie.

17 Décembre. — Passé à Alfeld, vieille ville située au milieu des montagnes. Nous changeâmes de chevaux et partimes de suite. Arrivé le soir à *Einbeck*, logé *Au Kronprinz*.

18 Décembre. — A Nordheim et *Goettingen*, ville régulièrement bâtie. Il y a une forte Université et beaucoup d'étudiants. Logé chez Monsieur Waldeck, professeur en droit.

19 Décembre. — Passé à Bremke, village bâti sur des roches entouré d'usines et de salines. Le pays est charmant, on y rencontre des sites pittoresques ; arrivé pour coucher le soir à *Heiligenstadt*, chez l'apothicaire.

20 Décembre. — A Dingelstedt et *Mülhausen*. Conduit par l'apothicaire de la ville au Casino. Ville autrefois très commerçante.

21 Décembre. — A *Langensalza* (Saxe), ville sur la Salza. Logé *Au Maure.*

22 Décembre. — A *Erfurt*, à deux heures de l'après-midi. Impossible de se faire loger à l'auberge de l'*Empereur.*

23 Décembre. — Logé enfin chez M. le Conseiller Engelhardt. La ville est très grande,mais en général mal bâtie et antique.

26 Décembre. — Conduit chez M. Bucholz, chimiste, par Monsieur Boudet, pour voir obtenir le potassium par le charbon. Les quantités sont :

Potasse pure (illisible) ;

Charbon (illisible).

Ayant voulu goûter de ce métal, qui était redevenu potasse, je pris effectivement un morceau de métal, au lieu de celui potassé,je me brûlai une partie de la langue et eus la bouche enflammée. Il s'enflamme avec l'eau et reprend son état primitif (potasse).

Il s'amalgame avec le mercure et fait beaucoup de circuits et serpente lorsque l'on en met un morceau dans un vase contenant du mercure, jusqu'à parfaite combinaison.

On le conserve dans l'huile de pétrole rectifiée. Il est très malléable, il est blanc comme le plomb, très léger et fort tendre.

M. Bucholz me dit que ce n'était qu'un hydrate de potasse et non un métal, que d'ailleurs on ne l'avait pas reconnu pour être effectivement de la classe des métaux.

La cathédrale d'Erfurt est très ancienne, elle est bâtie du tems de Charlemagne.

Il y a, aux environs de la ville, des cressonnières qui ont une étendue de deux lieues, dans une vallée. Elles rapportent 80.000 rixdallers par an.

Il y a la cloche nommée *Maria Gloriosa*, qui pèse 27.000 livres, elle a huit pieds de diamètre.

2 Mars 1809. — Expérience (de galvanisme) que j'ai vu faire par M. Tromsdorff, chez lui, en présence de M. Boudet, pharmacien principal, Baston, aide-major, et moi.

Elles ont été répétées quelques jours après par le même, vis à vis M. l'Intendant général Villemanzy.

Décomposition du nitrate de potasse par le galvanisme.

Décomposition du nitrate d'argent liquide par le galvanisme.

TROISIÈME PARTIE

Campagne d'Autriche

16 Mars 1809. — Nous recevons ordre de partir le 17 pour Würzbourg.

24 Mars. — Parti d'Erfurt, arrivé à Gotha.

25 Mars. — Traversé une partie des montagnes et forêts de la Thuringe, changé de chevaux à Eisenach, arrivé le soir à *Vach*, ville située sur la Vera (Westphalie), beaucoup de montagnes et carrières de grès.

On construit à Eisenach et dans les environs beaucoup d'outils en fer, tels que hache, marteau, couteau, etc. A deux lieues de cette ville existe une manufacture de pipes de la substance dite écume de mer.

26 Mars. — Parti de Vach, parcouru le même pays, changé de chevaux à Hinfeld et arrivé à *Fulde*.

La ville est petite et mal bâtie, il existe un palais mais négligé et tombant en ruines, qu'habitait jadis l'évêque suffragant.

Le pays de Fulde appartenait jadis au prince épiscopal, qui fut remplacé par le prince d'Orange qui, par suite de la guerre qu'eut la France avec la Prusse, perdit ce pays pour ne pas avoir voulu entrer dans la confédération du Rhin et s'être sauvé chez le roi de Prusse.

Ce pays est maintenant administré par un commissaire impérial français.

27 Mars. — Parti de Fulde, rencontré beaucoup d'usines, arrivé à Brückenau, ville bâtie entre les montagnes; il y a un établissement à une demi lieue de cette ville où on va prendre les eaux.

Dîné à la poste et parti pour *Hammelbourg*, où nous arrivâmes à 5 heures du soir ; la Saal passe au pied des murailles de la ville, les environs de la ville sont charmants, ils sont remplis de vignobles et de petits jardins. Le vin du pays est sans couleur, a bon goût et est très capiteux.

28 Mars. — Parti pour me rendre, avec M. Boudet, à Carlstadt, petite ville au bord du Main.

De l'autre côté de la rivière existent au haut d'un rocher, derrière le village de Muhlbach, les ruines du vieux château de Charlemagne.

29 Mars. — Arrivé à Würzbourg, après avoir voyagé tout le long du Main, et cotoyé l'agréable vignoble de Steinberg qui fournit le bon vin connu sous le nom de vin du Saint-Esprit et de Stein.

Logé chez M. le professeur de chimie Pickel, il nous conduisit au cabinet d'histoire naturelle du père franciscain ; on y remarque les tableaux faits de toutes semences, de bois, de mousse, de duvet, de papillons, etc. Le cabinet de physique est aussi très remarquable, on y voit l'ouvrage qui représente le soleil au milieu des autres planètes, se mouvant et subissant les mêmes révolutions que dans le monde, le tout calculé *astronomiquement*. Deux ouvrages de cette espèce existent, l'un au dit cabinet et l'autre à Vienne. Les planètes sont placées d'après le système de Copernic d'une part, et au dessous se trouve le système de Ptolémée.

M. Pickel fait des sondes à mandrin, des bougies, des paissaires, des canules, enfin il fait de sa préparation succinée tout ce que l'on pourrait faire avec la gomme élastique.

31 Mars.— Parti pour *Rempelsdorff*, logé chez un brave homme bavarois, sa fille était très complaisante !

1er Avril. — Arrivé à *Bamberg*, après avoir visité l'abbaye d'Eiberach.

Bamberg est une belle ville bien bâtie, les habitans y sont plus autrichiens que bavarois.

7 Avril. -- En route pour Forchheim, petite forteresse; arrivé à 3 heures à *Erlangen*, rencontré Fischer.

Il y a un beau château, un joli jardin et une bibliothèque considérable.

8 Avril. — Arrivé à *Nuremberg*, ville très commerçante; reçu ordre le 10 de partir en poste pour rejoindre à Strasbourg M. l'Intendant général Daru.

10 Avril. — Passé à Schwabach, Roth, parti le soir, voyagé accompagné de deux paysans ayant chacun une torche allumée.

11 Avril. — Arrivé à la petite pointe du jour à Weissemburg, Monheim et Donawerth ; rafraîchi et parti de suite pour Dillingen, Gingen, Hall, voyagé la nuit à Heisenheim.

12 Avril. — A Schabischgemund, Schondorf, Vailing, Stuttgard et Vahing.

13 Avril. — Ayant rencontré l'Intendant général entre Stuttgard et Vahing, il fallut revenir par la même route et traverser de nouveau le beau pays de Wurtemberg.

15 Avril. — Arrivé à *Donawerth.*

16 Avril. — L'Empereur Napoléon y arriva le 16, passa la revue des troupes wurtembergeoises sous les ordres du général Vandamme et partit le 17.

Donawerth située sur le Danube est une ville extrêmement ancienne avec un vieux château.

19 Avril. — Reçu ordre de partir pour nous rendre à Neuburg. mis en route le soir, voyagé la nuit et arrivé à la pointe du jour à Ingolstadt.

20 Avril. — A *Ingolstadt,* vient beaucoup de blessés ; les Autrichiens sont battus.

23 Avril. — Arrivé à Neuburg et Pfaffenhofen, logé chez le pasteur et parti le lendemain pour Landshut.

24 Avril. — Arrivé à Landshut, logé chez M. Oberhauser ; rencontré M. Sivri, renouvelé connaissance.

27 Avril. — Le quartier général part pour Wilsbiburg et Neumark.

28 Avril. — Arrivé à *Moldorf,* couché chez l'apothicaire.

29 Avril. — A Altoettingen et Burghausen. Impossible d'entrer. Nous bivouaquons dans une maison abandonnée. Le pont sur la Salza étant brûlé, il fallut attendre jusqu'au 2 mai. Passé la Salza, arrivé à Branau et Ried.

3 Mai. — A Haag et Lambach, le soir à *Wels.*

4 Mai. — A Ebersberg, ville en flammes.

Située sur la Traun, le pont était jonché de cadavres, le château et la ville brûlaient encore, les rues étaient remplies de cadavres rôtis ; arrêtés dans la ville par l'artillerie et un convoi immense, obligé de rester pendant deux heures au milieu d'un spectacle des plus effroyables, au point de sauter à tout moment par l'explosion de la poudre des caissons qui passaient à travers les flammes, et qu'un accident aurait pu embraser; journée que je n'oublierai pas.

Arrivé le soir à Ens, les Autrichiens avaient quitté la ville 12 heures avant notre entrée.

Mal logé. Couché toujours sur la paille, tué un cochon pour ne pas mourir de faim.

8 Mai. — Ordre de nous rendre à *Amstetten*. Arrivé à midy, plumé les poules et bivouaqué.

9 Mai. — A *Mœlk*.

10 Mai. — A *Saint-Polten*. Logé dans une papeterie.

12 Mai. — Parti pour *Sigarskirchen*. Nos chevaux se sont effrayés et nous ont versés dans un fossé. Personne de blessé grièvement. Arrivé le soir, le village était abandonné. Obligé de se chercher un abri dans une des maisons dévastées.

13 Mai. — Arrivé à Schönbrünn et entré à Vienne à 12 heures par la porte et le faubourg Mariahilf. La ville a un peu souffert du bombardement, il y a eu plusieurs maisons dont le toit fut brûlé.

Logé chez M. le baron Iaker *[sic]*, professeur de chimie à l'Université.

Grande bataille, jour de la Pentecôte et le lundy ensuite pour le passage du Danube et chasser les Autrichiens de l'île de Lobau.

L'ennemi était en force, nous eûmes beaucoup de blessés et de tués.

Le maréchal Lannes fut blessé, il eut une cuisse emportée et l'autre fracassée ; il mourut 3 jours après sa blessure.

Le général Saint-Hilaire eut une partie du pied emportée, il mourut le 1er juin du tétanos ; ces deux généraux furent embaumés et envoyés à Paris.

Le général de cavalerie d'Espagne fut tué, le général Lagrange eut le bras emporté, le général Oudinot légèrement blessé.

Enfin la bataille fut très chaude et on n'avança ni ne recula.

5 et 6 Juillet.—La canonnade se faisait entendre du côté de l'Isle Lobau le.... au matin et dura toute la journée du...., nous battîmes l'armée autrichienne.

Notre avant-garde était à Brünn et Znaïm et le 12, il y eut une suspension d'armes.

17 Août. — L'armistice existe toujours. M. Boudet partit pour le 4e corps et M. le professeur Jacquin nous fit boire du vin de framboises qui avait 30 ans et qui avait été fabriqué à l'ile de France.

14 Octobre. — Toujours à Vienne. La paix fut signée aujourd'hui et proclamée au son du canon.

16 Octobre. — La ratification fut affichée à chaque coin des rues de Vienne.

21 Novembre. — M. Bruloy partit de Vienne pour rejoindre le grand quartier général à Saint-Polten, qui avait quitté cette capitale le 19.

14 Janvier 1810. — On ressentit à Vienne entre 5 heures et demie et 6 heures une secousse de tremblement de terre qui dura 2 secondes.

25 Janvier. — Parti pour Linz à 3 heures du matin, monté en voiture chez M. de Hertz, banquier sur le Graben, où Mlle Betty me donna une médaille en or pour souvenir.

En partant de Vienne, j'y ai donc laissé les familles des Jacquin composé de :

Monsieur Jacquin père, octogénaire, tant respectable par ses talens, son âge, que par les services rendus à son gouvernement ;

Monsieur Jacquin fils, professeur à l'Université de Vienne, de chimie et de botanique ;

Madame Jacquin, née baronne de Natorp ;

Isabelle Jacquin, âgée de 16 ans au 5 avril 1810 ;
La baronne de Natorp, née de Tamposch ;
Les barons Théodore et J.-B. Natorp, frères de Madame Jacquin ;
Schruber, cousin germain, médecin et l'un des conservateurs du cabinet d'histoire naturelle ;
M. Lagusius ;
Madame Lagusius, née Jacquin ;
Nicolas Lagusius, âgé de 15 ans ;
Isabelle Lagusius, âgée de 5 ans ;
M. et Madame de Kilmensée, baron ;
M. et Madame Bernard ;
M. Mosser, apothicaire chimiste ;
M. Widmanstett, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers ;
M. Schérer, professeur de minéralogie, médecin ;
M. Prohaska, professeur de physiologie ;
M. Well, apothicaire à l'*Ours Noir* ;
M. Kogini, son neveu ;
M^lle^ Christine de Reiter ;
La famille de Hertz.

Passé à Saint-Polten, couché dans une mauvaise auberge à Mölk.

26 Janvier. — Arrivé à Linz à 8 heures du soir en passant par Amstetten et *Enns*, logé à l'auberge du *Lion d'Or* sur la Grande Place, resté les 27 et 28 ; les collègues Thibierge et Bailly me reçurent, ce dernier me présenta chez la comtesse Persico *(sic)*, où était logée son épouse ; nous fûmes le soir au spectacle, la salle est bâtie sur le modèle de celle du faubourg Wieden à Vienne ; le Danube baigne les murs de la ville et en sépare un faubourg qui conduit en Bohême. Pays montueux ; il s'y trouve beaucoup de granit, le pays y est bon et bien cultivé, excellens vignobles.

29 Janvier. — Passé à Efferding où se termine le territoire autrichien, à Beirbach et *Scharding*, parcouru un pays rempli de bois de sapins, couché dans cette dernière ville dans une mauvaise auberge,on rebâtissait la ville qui avait été brûlée presque en entier par les Français au milieu de la campagne en avril 1809 ; elle est située sur l'Inn.

30 Janvier. — A Vilshofen où nous rencontrâmes les premières troupes françaises, à Osterhofen et arrivé à *Platting*, logé chez un italien.

31 Janvier. — Arrivé à *Straubing* où se trouvait le grand quartier général, logé chez un curé. La ville est située au bord du Danube, elle est bâtie irrégulièrement et d'une architecture gothique. Je fus faire ma visite à M. Bruloy et mes offres de service pour la France dont il profita.

2 Février. — Partis pour aller coucher à *Ratisbonne.* Arrivé à 7 heures du soir, il faisait extrêmement froid ; la ville est baignée par le Danube et traversée par ce fleuve en divers endroits, il y a beaucoup de ponts en pierre ; les hauteurs qui la dominent sont la cause des pertes et des souffrances qu'ont éprouvées une partie des habitans par la défense opiniâtre qu'a opposée l'armée autrichienne commandée par le prince Charles. Le 3e corps, maréchal Davoust, l'a prise d'assaut après l'avoir bombardée et brûlé une partie de la ville ; je n'ai pas resté assez de tems pour examiner ce qu'il pouvait y avoir d'intéressant. La ville est grande et ancienne.

3 Février — Partis à 8 heures du matin ; traversé les hautes montagnes et forêts de sapins,passé à Hemnau (?), Daswang et Posthaux, logé chez le curé.

4 Février. — Arrivé à Neumark, petite ville de Bavière, d'où j'allais coucher à Nuremberg.

5 Février. — A Bischofhsheim et Mittemberg, beau pays, très riche en carrières et vignobles ; cette dernière est située dans une vallée, le Main coule à peu de distance de la ville.

Rencontré le 4e corps, où je trouvais M. Boudet, logé chez un apothicaire.

6 Février. — A Oberburg, Aschaffenbourg et Hanau, où je fus logé chez une veuve de pharmacien, à la pharmacie *A la Cigogne.*

14 Février. — Je partis pour Francfort, pour Mayence.

15 Février. — Partis avec la patache pour Paris, allé coucher à Kœnigslotter.

16 Février. — A Hombourg et Sarrebrück.

17 Février. — A Forbach, Saint-Avold et Metz.

18 Février. — A Conflans, Etain et Verdun.

19 Février. — A Châlons.

20 Février. — A Château-Thierry.

21 Février. — A Paris, en passant par Meaux. Logé à l'*Hôtel des 4 Nations* ; je fis toutes les commissions dont j'étais chargé ; je transmis à M. Larrey une petite caisse renfermant des injections microscopiques ; je fus chez MM. Biron, Coste et Parmentier.

25 Février — Je partis à 5 heures du matin pour Dunkerque où j'arrivai le 28 à 5 heures du soir.

QUATRIÈME PARTIE

Examens de Pharmacie

Le 22 août 1810, je partis de Dunkerque pour Paris où j'arrivai à 7 heures du matin.

Logé pendant 15 jours rue de Richelieu, ensuite rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 10, *Hôtel du Marais*, chez M. Genton ; j'ai subi les 4 examens pour passer Maître en pharmacie, le 1er le 17 septembre, le second le 5 octobre, le troisième le 13 octobre et le quatrième le 17 octobre ; je préparai mon chef-d'œuvre chez l'ami Clémendot, pharmacien, rue de Poitou ; je reçus le 17 octobre, à l'unanimité des membres de la Faculté de Médecine et des professeurs de l'Ecole de Pharmacie réunis, mon diplôme de pharmacien.

Le 18 décembre, parti de Paris pour me rendre à Dunkerque en passant par Saint-Quentin, Cambrai et Lille. Arrivé le 21 à 5 heures du soir.

CINQUIÈME PARTIE

Correspondance à propos d'un congé de convalescence

A Wittenberg, le 10 janvier 1807.

A Son Excellence Monseigneur le Ministre de la Guerre,

Monseigneur,

Le soussigné pharmacien de 3e classe a l'honneur de vous exposer qu'après avoir éprouvé une forte maladie à Vienne, dans la dernière campagne, Il n'a pu rétablir sa santé qui s'altère de jour en jour, Il sollicite de votre Justice un congé de convalescence qui lui est devenu nécessaire, ne pouvant point continuer un service actif. Il joint à sa demande un certificat de visite du médecin de la place.

A Wittenberg, le 12 janvier 1807.

A M. Bruloy,

J'ai l'honneur de vous envoyer la demande que je fais au Ministre pour obtenir une convalescence. J'espère que vous voudrez bien la lui transmettre et l'appuyer, et tâcher même de l'obtenir de Monsieur l'Intendant général de la Grande Armée, s'il est possible.

J'ai l'honneur, etc...

A Wittenberg, le 12 janvier 1807.

A M. Parmentier,

J'ai l'honneur de vous envoyer la demande que je fais au Ministre pour obtenir une convalescence. J'espère que vous voudrez bien la lui transmettre et l'appuyer.

J'ai l'honneur, etc...

A Paris, le 23 février 1807.

J'ai transmis, Monsieur, votre demande au Ministre et l'ai recommandée aux bureaux. Je désire qu'elle soit accueillie.

Agréez l'assurance de mon entier dévouement.

(Signé) : PARMENTIER.

A Paris, le 24 février 1807.

Je suis bien fâché, Monsieur, de n'avoir pas su hier que le Ministre n'accordait pas de congé aux officiers de santé de la Grande Armée, que c'était à Monsieur Daru qu'il fallait s'adresser, je vous conseille donc de lui en faire la demande.

Je vous salue. (Signé) : PARMENTIER.

A Paris, le 3 mars 1807.

Le Ministre, directeur de l'Administration de la Guerre, à Monsieur Duriau, pharmacien sous-aide à la Grande Armée.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous sollicitez un congé de convalence pour rétablir votre santé qui, dites-vous, s'altère de jour en jour par suite d'une forte

maladie que vous éprouvâtes pendant la dernière campagne.

L'objet de votre demande concernant M. l'Intendant Général, c'est à lui que vous devez vous adresser pour en obtenir l'effet. Je vous renvoye les deux pièces dont vous l'aviez appuyée.

Je vous salue. (Signé) : DEJEAN.

Au quartier général à Varsovie, le 22 février 1807.

Bruloy, Inspecteur Général,
à M. Duriau, pharmacien sous-aide à Wittemberg.

Je viens de recevoir, mon cher camarade, la lettre que vous m'avez écrite par laquelle vous me priez de postuler pour vous un congé de convalescence de M. l'Intendant Général.

Vous ne connaissez donc pas l'arrêté de l'Empereur qui défend, même au Ministre, de délivrer à qui que ce soit, des congés de convalescence pour l'intérieur.

Je vous salue. (Signé) : BRULOY.

A Berlin, le 20 septembre 1807.

A M. Parmentier,

N'ayant pu obtenir dans le tems le congé de convalescence que ma santé m'avait forcé de solliciter près M. l'Intendant Général, d'après un arrêté de S. Exc. le prince Berthier défendant de délivrer aucun congé pour l'intérieur, M. Bruloy eut la complaisance de m'appeler près de lui pour accélérer mon rétablissement, lequel s'est opéré promptement ; depuis cette époque je suis constamment au quartier général ; j'ai été proposé pour passer

au grade d'aide-major, le ministre m'y a confirmé le 24 juin 1807. Les bontés que vous avez eues pour moi lors de mon séjour à Paris et les conseils dont vous m'avez honorés depuis mon activité à l'armée, m'ont fait prendre la liberté de vous donner les détails des mutations qui ont eu lieu à mon égard depuis mon départ de Wittenberg, où j'ai reçu votre dernière lettre ; ma plume est trop faible pour vous exprimer les sentimens de mon cœur.

Je vous prie de me continuer votre estime que je ferai mon possible de toujours mériter.

J'ai l'honneur, etc.

P. S. — Rappelez moi, je vous prie, au souvenir de M. Sallengros et de Monsieur votre neveu.

A Paris, le 21 octobre 1807.

J'apprends avec plaisir, Monsieur, votre retour à la santé et la justice qu'on vous a rendue en vous conférant la 2e classe.

Agréez les assurances de mon entier dévouement.

(Signé) : PARMENTIER.

Je vous prie, Monsieur, de recevoir l'expression de mes remerciements pour votre obligeant souvenir et de croire à la sincérité de mes sentiments.

(Signé) : PARMENTIER neveu.

SIXIÈME PARTIE

Chansons de la Grande Armée

GAULOISE

1er Couplet

Ils ne sont plus ces jours que ma constance
Jusqu'au tombeau devait faire envier.
D'un bien perdu n'ai plus que souvenance } *sic*
Ferai bien mieux, hélas, de l'oublier. }

2e Couplet

Au temps passé malgré moi si je pense,
De pleurs d'amour, sens mes yeux se mouiller.
Oh ! c'est malheur d'en garder souvenance
Mais c'est malheur, hélas, de l'oublier.

3e Couplet

Doux souvenir tiens-moi lieu d'espérance
Et mon bonheur n'a pas fui tout entier.
Sais bien qu'on meurt d'en garder souvenance,
Mais comment vivre, hélas, et l'oublier.

LES ADIEUX DU CONSCRIT

1er Couplet

Le sort dispose de ma vie
Il faut me séparer de toi.
Je vais, loin de ma tendre amie,
Combattre et mériter sa foi *(bis)*.
Mais ne crains pas que mon absence
Eteigne en moi les feux d'amour.
Le joli nom de ma Clémence
Sera le premier mot du jour.

2e Couplet

A chaque instant ta douce image
De mes maux me consolera,
Et même au milieu du carnage
De ton amour me parlera.
Hélas, si malgré ma constance,
De la mort je subis la loi,
Je ne te verrai plus, Clémence,
Mais mon cœur ira près de toi.

3e Couplet

Adieu, pays qui m'a vu naître,
Adieu l'objet de tous mes vœux.
Un jour, je vous verrai peut-être
Le front ceint de lauriers pompeux.
Oh toi qui me donnas la vie
Adieu, pense à ton tendre fils.
S'il ne revient à son amie
Il sera mort pour son pays.

LE COUP DU MILIEU

(Air : *J'ai vu partout dans mes voyages*)

1er Couplet

Nos bons ayeux aimaient à boire,
Que pouvons-nous faire de mieux.
Versons, versons, je me fais gloire
De ressembler à nos ayeux.
Entre le Chablis que j'honore
Et l'Aï dont je fais mon Dieu,
Savez-vous ce que j'aime encore
C'est le petit coup du milieu (*bis*).

2e Couplet

Je bois quand je me mets à table
Et le vin m'ouvre l'appétit.
Bientôt ce nectar délectable
Au dessert m'ouvrira l'esprit.

Si tu veux combler mon ivresse
Viens amour, viens espiègle dieu,
Pour trinquer avec ma maîtresse,
M'apporter le coup du milieu (*bis*).

3e Couplet

Ce joli coup, chers camarades,
A pris naissance dans les cieux,
Les dieux buvaient force rasades
Buvons enfin comme des dieux.
Les déesses, femmes discrètes,
Ne prenaient point de goût à ce jeu,
Vénus, pour les mettre en goguette,
Proposa le coup du milieu (*bis*).

4e Couplet

Aussitôt cet aimable usage
Par l'amour nous fut apporté.
Chez nous son premier avantage
Fut d'apprivoiser la beauté.
Le sexe, à Bacchus moins rebelle,
Lui rend hommage en tems et lieu.
Et l'on ne voit pas une belle
Refuser le coup du milieu (*bis*).

HISTOIRE DE M. GOBEMOUCHE

(Ecrite par lui-même)

1er Couplet

Si le bruit, la goutte et l'orage
Ne dérangent pas mon sommeil,
D'abord selon l'antique usage
Je me lève après le soleil.
A quelques travaux je me livre
Mais cependant sans m'épuiser,
Car je travaille un peu pour vivre
Et beaucoup pour me reposer.

2e Couplet

Que m'importe que l'on renomme
La ville où régnait les Césars
Je n'irai point à Rome
Pour admirer le pont des Arts.
Si l'antiquité m'intéresse
Tous les jours on m'offrira
Et l'Egypte, et Rome, et la Grèce
Pour mes trois francs à l'Opéra.

3e Couplet

Quand le bien publique (*sic*) m'inquiète
Pour me mettre au courant de tout,
Le matin je lis la gazette
Depuis le titre jusqu'au bout.
De l'éphant de Monsieur Burck
Du roi ou des Dardanelles
Je vais le soir au caffé Turck (*sic*).

4e Couplet

Je sais très bien qu'on peut s'instruire
Sans voyager jusqu'au Pérou.
Aussi sur l'aile du zéphir
Je vais le dimanche à Saint-Cloud.
A ces superbes promenades
Mon cœur n'est point indifférent,
Et du sommet de ces cascades
Je vois combien le monde est grand.

5e Couplet

Que dis-je, hélas, certaine angoisse
Nuit à mes désirs curieux,
Car le clocher de ma paroisse
Est toujours présent à mes yeux.
Et quand sur la terre ou sur l'onde
Par la mort je serai surpris
Je m'en irai dans l'autre monde
Comme un bon bourgeois de Paris.

ARIETTE, par Lebreton

1er Couplet

Par le désir de la gloire
Mon cœur n'est point agité
J'aime à rire, j'aime à boire,
J'aime à vivre en liberté.
Jouir, c'est là ma folie,
Tout le reste est incertain,
Je veux partager ma vie
Entre l'amour et le vin (*bis*).

2e Couplet

Si Cloris m'est infidelle (*sic*),
C'est un malheur passager.
Iris me console d'elle
J'ai le plaisir de changer.
Jouir, c'est là ma folie, etc...

3e Couplet

Voir le riche sans envie,
Garder toujours ma raison,
C'est là ma philosophie
Elle est de toute saison.
Jouir, c'est là ma folie, etc...

4e Couplet

Les cœurs s'épanchent à table,
L'esprit fournit de bons mots,
Le champagne est l'or potable
Qui guérit de tous les maux.
Jouir, c'est là ma folie, etc...

*
* *

Douce amitié que je te trouve sage,
Surtout que j'aime à vivre sous tes lois.
Gagner les cœurs, voilà tes droits ;
Nous rendre heureux c'est ton ouvrage.

Chacun se dit amy, mais fou qui s'y repose,
Rien n'est plus commun que ce nom,
Rien n'est plus rare que la chose.

Ton sort sera sans doute heureux
S'il répond à ton caractère.
Aussi s'il répond à mes vœux
Il sera tel que tu l'espères.

Tout se passe avec le tems
Le tems se passe de même.
L'Eternité n'a point de tems
Mon amitié sera de même.

La gloire est une enchanteresse
Qui ne remplit jamais le cœur.
L'amour est un instant d'ivresse
L'amitié seule est un bonheur.

Que notre vie est peu de chose,
Cette fleur qui brille aujourd'hui
Demain se fane à peine éclose.

VIEILLE CHANSON FRANÇAISE

Rose, l'intention de la présente,
Est d'm'informer de ta santé ;
L'armée française est triomphante
Et moi j'ai l'bras gauche emporté.
Nous avons eu d'gros avantages,
La mitrail' m'a brisé les os ;
Nous avons pris arm's et bagages,
Pour ma part j'ai deux balles dans le dos. } *bis*

J'suis à l'hôpital d'où je pense
Partir bientôt pour chez les morts ;
J't'envoie dix francs qu'celui qui m'panse
M'a donné pour avoir mon corps.
Je m'suis dit, puisqu'il faut que j'file
Et qu'ma Rose perd son épouseur
Ça fait que j'mourrai plus tranquille
D'savoir que j'lui laisse ma valeur. } *bis*

Quoi qu'ça qué qu'chose qui m'enrage
D'êt' fait pour mourir loin du pays ;
Au moins, quand on meurt au village,
On peut dire bonsoir aux amis ;
On a sa place derrière l'église,
On a son nom sur un' croix d'bois,
Où l'on espère que la payse
Viendra pour prier quelquefois. } *bis*

Je te recommande bien, ma p'tit' Rose,
Mon bon chien, ne l'abandonne pas ;
Surtout ne lui dis pas la chose
Qui fait qu'i'n'me reverra pas ;
Lui qui, j'suis sûr, s'faisait un'fête
De m'voir revenir caporal.
Il va pleurer comme une bête
En apprenant mon sort fatal. } *bis*

Adieu Rose, adieu, du courage ;
D'nous revoir i'n'faut plus songer ;
Dans l'régiment ousque j'm'engage
L'on ne vous accord' pas de congé.
V'là tout qui tourne, je n'y vois plus goutte,
Ah ! c'est fini, j'sens que j'm'en vas ;
J'viens d'recevoir ma feuille de route, } *bis*
Adieu Rose, adieu, n'm'oublie pas. }

RÉQUISITIONS MILITAIRES

à Dunkerque

SOUS LA RÉVOLUTION

(1793-1798)

PAR

M. LÉVY, Sous-Intendant Militaire,

Membre Titulaire de la Société.

REQUISITIONS MILITAIRES

à Dunkerque

SOUS LA RÉVOLUTION

(1793-1798)

PAR

M. LÉVY, Sous-Intendant Militaire,

Membre Titulaire de la Société.

Notre aimable président d'honneur, Monsieur le Maire de Dunkerque, ayant bien voulu m'autoriser à rechercher aux archives municipales les documents qui pourraient avoir trait à l'administration militaire, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer tout un dossier relatif aux réquisitions de chaussures durant la période révolutionnaire.

Nous avions bien connaissance de décrets de la Convention Nationale prescrivant, à ce sujet, des mesures rigoureuses ; mais, jusqu'alors, l'historique de cette intéressante question n'avait pas été suivie en détail, ainsi que m'a permis de le faire la correspondance échangée à ce sujet entre la municipalité de Dunkerque, le district de Bergues et le Conseil général du département.

J'ai pensé que, en dépit de son caractère technique, cette étude pouvait présenter pour vous quelque intérêt, et cela parce qu'elle fait revivre à nos yeux ce que fut la

vie de la cité il y a un siècle, durant cette période de l'histoire à la fois superbe et terrible qui s'étend de 1792 à 1798.

Nous retrouverons dans ces vieux papiers cette grandiloquence de l'époque révolutionnaire que d'aucuns ont tournée en dérision et qui, pour ma part, m'émeut profondément chaque fois qu'il m'est donné de retrouver des documents de ces temps héroïques.

Lorsque des hommes issus de tous les rangs de la société, inconnus pour la plupart quelques années auparavant, éprouvent le besoin, pour s'adresser à leurs concitoyens, d'employer un tel langage, ils ne peuvent y être poussés que par les sentiments les plus nobles et les plus élevés.

Et il convient de nous rappeler que durant la période que nous allons parcourir, le souffle puissant qui anima la Nation fut celui du civisme le plus pur et du patriotrisme le plus élevé.

Le 23 août 1793, sous la terrible menace de l'ennemi franchissant toutes nos frontières, la Convention décrète la levée en masse.

« Dès ce moment, dit le décret, jusqu'à celui où les » ennemis auront été chassés du territoire de la Répu- » blique, tous les Français sont en réquisition perma- » nente pour le service des armées.

» Les jeunes gens iront au combat, les hommes mariés » forgeront les armes et transporteront les subsistances ; » les femmes feront des tentes, des habits et serviront » dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge » en charpie; les vieillards se feront porter sur les

» places publiques pour exciter le courage des guerriers,
» prêcher la haine des rois et l'amour de la République ».

En même temps, dans le but de hâter l'exécution de ces mesures, de faire exécuter sans faiblesse la réquisition des hommes et des choses et aussi d'exercer sur le commandement des troupes et leur administration le contrôle devenu indispensable, la Convention envoya en mission dans les départements et aux armées un certain nombre de ses membres qui reçurent le titre de « représentants du peuple aux armées » et furent investis de pouvoirs illimités.

Le 4 septembre 1793, vers onze heures un quart, mentionne le procès-verbal du Conseil général de la commune de Dunkerque pendant le siège, les citoyens Trullard et Berlier, représentants du peuple, « se pré-
» sentent au Conseil, annonçant qu'ils ont été députés
» pour cette ville et remettent leurs commissions dont
» ils ont requis l'enregistrement ».

Une des premières questions qu'ils vont avoir à régler, question qui va rester prépondérante durant la période de guerre, à peu près ininterrompue, qui vient de s'ouvrir et ne prendra fin qu'à la chute de l'Empire en 1815, est la question de la chaussure des troupes.

L'industrie des cuirs, encore bien rudimentaire, ne disposait pas des moyens industriels que nous possédons aujourd'hui; l'ancien régime avait laissé des magasins à peu près vides, et de 1793 à 1798 les soldats de la République marcheront souvent en sabots ou en chaussons de paille aux armées du Nord et du Rhin, nu-pieds à l'armée d'Italie ou des Pyrénées.

Le 6 octobre 1793, les représentants du peuple Trullard et Berlier, que nous avons vus, un mois auparavant, se présenter au Conseil général de la commune de Dun-

kerque, prescrivent : « de mettre en réquisition toutes » les étoffes et cuirs qui peuvent servir à l'habillement » et à la chaussure des troupes, ainsi que tous ouvriers » nécessaires pour leur confection ».

Le jour même, une proclamation signée du maire Emmery, imprimée et affichée « à ce que nul n'en ignore », informe la population de cette mise en réquisition, à peine contre ceux qui désobéiront à la présente proclamation d'être punis conformément à l'article VIII de la loi du 29 septembre 1793.

Dès le 10 octobre, les administrateurs du district de Bergues, par une lettre signée Josse de Clerck et Boissier, adressée au Maire et officiers municipaux de Dunkerque, complètent et commentent les ordres des représentants du peuple et ajoutent : « les besoins pressants » de nos frères nous font un devoir d'exciter votre » civisme et votre activité dans cette tâche laborieuse ».

La Municipalité de Dunkerque ne tarde pas à exécuter les instructions qui lui parviennent et, dès le 18 octobre, (25 vendémiaire) invite les marchands de cuirs, tanneurs, corroyeurs et ouvriers à se tenir prêts à satisfaire aux réquisitions qui pourront leur être faites de la part des administrateurs, agents ou préposés à l'habillement et équipement des troupes de la République ; elle indique les peines qui seront prononcées contre ceux qui se refuseraient aux réquisitions, sans préjudice, ajoute-t-elle, « de la peine de mort prononcée contre les accapareurs ».

Mais ce ne sont là, si je puis dire, que des mesures locales, dues à l'initiative des représentants du peuple, et que les nécessités de la guerre vont étendre à tout le territoire.

Le 25 octobre 1793 (4e jour du 2e mois, 4 brumaire an II), en présence des besoins des armées mobilisées, la Convention rend un décret relatif aux fournitures de souliers à faire par tous les cordonniers de la République.

« Pendant trois mois consécutifs, à compter du 15 du » courant, tous les cordonniers de la République seront » tenus de remettre à la municipalité ou section de leur » résidence, cinq paires de souliers chaque décade et » pareille quantité pour chaque garçon qu'ils occupent.

» Les municipalités en paieront la valeur qui ne » pourra être au-dessus du maximum. »

Le décret indique ensuite le mode de livraison, de réception, de paiement, la proportion des pointures et ajoute que la prompte exécution du décret est confiée aux corps administratifs et *la surveillance recommandée au patriotisme des Sociétés populaires.*

Mais les tarifs de la loi du maximum fixés pour la fourniture des souliers dans la ville de Dunkerque sont, paraît-il, sensiblement inférieurs à ceux d'autres villes du territoire et notamment de St-Omer et de Rouen ; aussi les citoyens cordonniers de la ville, au nombre de vingt-quatre, exposent-ils à la municipalité, dans une pétition qui lui parvient le 21 brumaire, que « malgré » leur patriotisme qu'ils ont constamment prouvé pour » la révolution française, ils seront en cela forcés de ne » pouvoir correspondre aux vœux de leurs concitoyens » et d'avoir la douleur de voir languir leurs familles par » le défaut d'un gain suffisant à leur subsistance, surtout » dans cette ville où les vivres et les loyers sont plus » chers que dans les villes de St-Omer et Rouen ».

Vous voyez, Messieurs, que cette question ne date pas d'aujourd'hui.

Le Conseil général de Dunkerque ne s'estimant pas

qualifié pour statuer, transmet aussitôt cette pétition, en l'appuyant d'un avis favorable, aux administrateurs du district de Bergues, qui le remettent le 24 brumaire au procureur syndic pour en faire un rapport.

« Quelques jours après, le 2 frimaire, en séance » publique, le directoire du district, vu la loi sur la » réquisition des souliers et la loi du maximum, consi- » dérant que les lois n'autorisant pas et ne prescrivant » pas les mesures à prendre entre les divers départe- » ments et districts voisins pour la confirmation du » maximum entre eux, déclare qu'il n'y a lieu à déli- » bérer, mais qu'il en sera référé au département pour » de la dite demande et de nos réflexions être fait par lui » tel cas qu'il trouvera convenir. »

Le 13 frimaire, le directeur du département, « ouï le » procureur syndic, observant qu'il se fabrique des » cuirs dans d'autres endroits que St-Omer et Rouen, » considérant au surplus que le district de Bergues a » taxé les souliers sur les bases indiquées par la loi, » déclare qu'il n'y a lieu à délibérer. »

Et les citoyens cordonniers de Dunkerque durent se contenter des tarifs arrêtés par le district de Bergues.

Est-ce au mécontentement résultant du rejet de leur demande qu'il faut attribuer le ralentissement dans leur zèle à satisfaire à la réquisition ? Je ne sais.

Toujours est-il que le décret du 4 brumaire an II ne semble pas recevoir l'exécution que l'on pouvait en attendre.

Nous n'en voulons comme preuve qu'une lettre de rappel du directoire du district de Bergues, document imprimé, ce qui semble indiquer que Dunkerque n'a pas été seul à la recevoir.

« Il y a déjà quelque temps que vous avez dû recevoir

» la loi qui prescrit que chaque cordonnier livrera cinq » paires de souliers par décade.

» Nous avons cependant vu le peu d'effet de cette » mesure prescrite par l'humanité et nos frères d'armes » marchent, bivouaquent et combattent pieds nus.

» Nous aimons à croire que votre retard provient de » ce que vous n'avez pas de cuirs à mettre en œuvre » dans votre commune. S'il en est ainsi, que vos cor- » donniers viennent en acheter ici, etc... »

Si les résultats obtenus par le district de Bergues ne sont pas ceux qu'exigerait la crise que subissent les armées républicaines, ceux qu'obtient la Convention Nationale semblent être de même nature.

Un mois s'est en effet à peine écoulé depuis qu'elle a lancé son décret du 4 brumaire, qu'un nouveau décret est rendu, sur le rapport du Comité du Salut Public, qui met tous les cordonniers de la République en réquisition pour le service des armées.

Les besoins sont en effet devenus immenses. La levée en masse a enlevé à leurs foyers douze cent mille hommes qui couvrent les frontières ou forment les dépôts de l'intérieur. Sur ce nombre, cinq cent mille hommes sont échelonnés de Dunkerque aux Vosges.

Il est indispensable de pourvoir sans aucun délai aux besoins les plus urgents de ces énormes contingents.

Aussi le ton général du décret du 18 frimaire an II (8 décembre 1793) diffère-t-il sensiblement de celui du précédent.

Alors que le premier semble faire un appel aux cordonniers de la République, le second ordonne et menace.

« A compter du premier nivôse prochain et jusqu'au » dernier jour de la seconde décade de pluviôse, c'est-à-

» dire durant cinquante jours, tous les cordonniers de » la République seront employés exclusivement à fabri- » quer des souliers pour les militaires en activité de » service. Ceux qui travailleraient pendant cet intervalle » pour d'autres particuliers, seront condamnés à la » confiscation de leurs ouvrages et en outre à une » amende de 100 livres au profit du dénonciateur.

» Ces souliers seront tous carrés par le bout ; aucun » autre citoyen que les militaires en activité n'en pourra » porter de cette forme. Les particuliers qui seraient pris » en contravention seraient censés les avoir achetés » des soldats et punis en conséquence suivant la rigueur » des lois portées contre ceux qui font un trafic illicite » des effets militaires. »

Ces souliers seront payés sur-le-champ aux fournisseurs. A cet effet, la trésorerie nationale répartira une somme de six millions entre les receveurs des districts (sauf ceux qui sont au pouvoir de l'ennemi) en raison de la population de ces districts.

A raison de 7 francs 50 par paire de chaussures, taux moyen des prix du maximum fixé par les districts, cette somme représentait environ 800.000 paires de chaussures !

Les mesures prises, les moyens d'action employés par la Convention étaient en rapport, vous le voyez, Messieurs, avec les immenses besoins créés par la terrible crise que traversait le pays à la fin de l'année 1793.

A peine le Conseil général du district de Bergues a-t-il reçu notification du décret du 18 frimaire, qu'il prend un arrêté et fait imprimer une affiche signée : Faulconnier, vice-président et Teste des Vignes, secrétaire.

Cette affiche vise d'abord le décret du 4 brumaire, reproduit *in-extenso* celui du 18 frimaire et le fait suivre

du considérant ci-après : « Qu'ainsi à commencer du » premier nivôse, tous les cordonniers devront exclusi- » vement travailler pour les soldats de la République ; » que cette mesure remplira sans doute, pour ce qui » regarde les cordonniers, le but de la loi ; mais cela ne » suffit pas,qu'il faut des cuirs et que c'est à cette admi- » nistration qu'on vient sans cesse en demander, qu'il » faut donc qu'elle se mette à même de satisfaire encore » plus aux cris des méchants qu'à celui des bons, car » ceux-ci avec de la bonne volonté échouent encore. »

Et le district indique les moyens par lesquels on se procurera les cuirs, en fixe le prix maximum, ainsi que le prix des souliers et termine en déclarant que la moindre contravention aux dispositions du présent arrêté sera sévèrement punie.

Parmi les mesures prescrites par le district de Bergues figuraient des visites domiciliaires à faire par des commissaires des municipalités.

Ces visites domiciliaires reçurent, à n'en pas douter, une exécution immédiate. Nous trouvons, en effet, dès le 8 nivôse (8 jours après la mise à exécution du décret) un état de la livraison des cuirs de vaches et cuir fort faite par ordre du district à la municipalité de Dunes-Libres, savoir :

26 cuirs de vache pesant poids pays		589 livres
8 moitiés de cuir fort	»	188 livres

avec la mention: « Des émigrés d'Hondschoote et Herzeele ».

Le même état comprend également une livraison provenant de l'« ennemi de Poperinghe ».

Et au bas de l'état figure cette brève et typique annotation :

« Ce cuir n'a pas été payé ».

Malgré décrets, menaces, visites domiciliaires, la situation ne s'améliore pas et le représentant du peuple Garnier (de la Meuse),chargé de mission par les Comités réunis de l'examen des marchés et du salut public de la Convention, vient par une proclamation datée du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794), réchauffer l'enthousiasme des populations du Nord et peser de tout le poids de ses pouvoirs illimités.

« Pénétré de l'état de dénûment de souliers dans lequel » se trouvent les braves défenseurs de la patrie et voulant » par tous les moyens possibles accélérer les secours qui » leur sont dus, surtout dans une circonstance où les » rigueurs de la saison rendent leurs besoins plus pres- » sants », le citoyen Garnier (de la Meuse) arrête que les administrateurs de districts prendront toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter le décret du 18 frimajre.

Il précise les mesures de détail, donne le modèle des registres d'entrées et de sorties à tenir et ordonne que les cordonniers et leurs ouvriers seront tenus de fournir chacun, non plus cinq, mais bien dix paires de souliers par décade, ce qui représente une paire de chaussures à confectionner par homme et par jour.

La rigueur des mesures prises s'impose en effet de plus en plus. L'armée du Nord marche nu-pieds, en plein hiver, et nous trouvons à la date du 22 nivôse an II (11 janvier 1794) une lettre des sans-culottes du Conseil général de la commune de Maubeuge à leurs frères et amis les maire et officiers municipaux de la commune de Dunkerque, leur demandant des cuirs d'empeigne. « Votre républicanisme nous assure que notre demande » sera accueillie puisqu'elle tient au salut de la Répu- » blique. »

Cette lettre est appuyée d'une annotation du général de division Maisonneuve, demandant « de faire tout le

» possible pour avoir des souliers à la division qu'il » commande, *qui en a grand besoin.* »

Pendant ce temps, on travaille à Dunkerque, et, ainsi qu'il ressort d'une lettre du district de Bergues, un premier versement a été opéré le 13 pluviôse (1er février 1794).

Mais il semble résulter de cette lettre, en date du 16 pluviôse (4 février), que si les cordonniers de Dunkerque sont restés quelque temps sans travailler, les administrateurs de cette ville en imputent la faute aux administrateurs du district de Bergues, qui ne leur auraient pas fourni la matière première en temps utile.

Et ceux-ci de répondre par la curieuse lettre qui suit :

« S'il pouvait être vrai que les cordonniers de Dun- » kerque eussent été sans ouvrage par la faute du district, » ce serait à la municipalité de cette ville qu'ils devraient » s'en prendre, puisqu'ayant des fabriques de cuir dans » son ressort, elle ne les aurait pas fait lever et y mettre » la dernière main, ou à défaut de corroierie les envoyer » à celle qu'elle doit savoir être établie ici, mesure que » la loi prescrit aux municipalités avant qu'ils doivent » s'adresser au district.

» D'ailleurs le commissaire de Dunkerque, préposé » aux souliers, faisant son rapport que les cordonniers » étaient les bras croisés, aurait dû avoir la bonne foi » de vous mettre sous les yeux les efforts que nous avons » faits pour leur procurer des matières et nous éviter » par là un reproche qui, à vrai dire, a obtenu le succès » qu'il mérite.

» Mais vous, que le dénument de vos frères d'armes » pénètre tant, où sont les effets que nous devions » attendre de vous en conséquence de la loi du 5 bru- » maire ? Chaque cordonnier a-t-il fourni ses cinq paires

» de souliers pour nos braves défenseurs? Aucune » paire n'a été versée dans notre magasin et vous en » avez cependant fabriqués, et vous ne vous êtes pas » plaints que vos cordonniers étaient à la mendicité ; et » en cas d'insuffisance ou de pénurie vous n'êtes pas » venus réclamer des cuirs près du district comme la » dite loi de brumaire le prescrivait.

» D'après cela, s'il peut y avoir une lutte entre une » autorité supérieure qui ne cesse de réclamer l'exé- » cution de la loi et une autorité inférieure qui la » néglige, la chance ne peut pas être douteuse et une » explication franche suffira pour déterminer le juge » compétent. »

Malgré les difficultés passagères et inévitables qui se produisent entre le Conseil général de Dunes-Libres et celui de Bergues, il n'en reste pas moins que la loi sur les réquisitions reçoit son application sur le territoire de la commune, à tel point que les corps de troupe cantonnés dans la ville ou campés au camp de Rosendaël, ne trouvant pas de cuirs pour satisfaire leurs besoins, demandent aux officiers municipaux, au besoin même les requièrent, de faire délivrer à leurs maîtres ouvriers telles ou telles quantités de matières premières.

Ainsi font : le 5e régiment de chasseurs le 16 brumaire an II ; le 1er bataillon des Bouches-du-Rhône le 15 frimaire ; le 3e bataillon d'Oise le 16 frimaire ; le 5e régiment de chasseurs les 23 frimaire et 26 nivôse.

Mais il est urgent de satisfaire aux ordres impératifs qu'a donnés, le 3 pluviôse, le représentant du peuple Garnier (de la Meuse).

Le 20 du même mois (8 février 1794), le district révolutionnaire de Bergues ordonne de nouvelles mesures d'exécution :

« Considérant que tous les cuirs étant en réquisition et » étant versés dans les ateliers de la Nation, les cordonniers n'ont droit à d'autre salaire qu'à celui de la main-» d'œuvre.

» Ouï l'agent national. Arrête :

» 1° Il sera établi dans les communes de Bergues, » Dunes-Libres, Bourbourg et Gravelines, autant » d'ateliers que les municipalités le jugeront nécessaire » pour contenir le nombre d'ouvriers que les dispositions suivantes leur désigneront.

» 2° Les cordonniers et leurs ouvriers des cantons de » Bergues, Hondschoote et Esquelbecq se rendront dans » les ateliers de Bergues, ceux du canton de Dunes-» Libres dans les ateliers de cette ville, ceux des cantons » de Bourbourg et de Watten dans les ateliers de cette » première, et ceux du canton de Gravelines dans les » ateliers de cette ville.

. . . . . .

» 5° Pour économiser la matière précieuse des cuirs, » chaque municipalité où il sera établi des ateliers, » choisira parmi les cordonniers ceux qu'elle estimera les plus capables de confier, distribuer et » surveiller l'ouvrage. Leur salaire sera de quatre livres » par jour. »

Le Conseil général de Dunkerque prend sans retard les mesures nécessaires à l'exécution de ces instructions ; en même temps, il est procédé à un inventaire général des ressources de la commune.

Les 22 et 23 pluviôse (10 et 11 février 1794), les citoyens Louis Lantein, Robert Philimond, notables de cette commune, et Jacques-Marie de Voghelaëre, nommé par la Société populaire et révolutionnaire de Dunkerque, accompagnés du citoyen Jean-Charles Bon, commissaire

du district de Bergues, porteur d'un pouvoir d'un représentant du peuple, se transportent chez les citoyens tanneurs et corroyeurs de la ville et dressent le procès-verbal des ressources qu'ils ont inventoriées.

Le même jour, 23 pluviôse, Louis Van Tighem, commissaire pour la confection des souliers, nommé par l'administration du district de Bergues, assisté de quatre experts, reçoit de la municipalité de Dunes-Libres 919 paires 1/2 de souliers, dont 13 paires qui, suivant la loi, se trouvent trop petites et délivre le même jour à la dite municipalité 700 paires de souliers (sans doute non confectionnés) avec toutes les fournitures et 200 paires d'empeignes qui ont été pesées à la balance du district.

La lettre du district de Bergues du 16 pluviôse (4 février) a, on le voit, stimulé l'ardeur de la municipalité de Dunes-Libres et les décrets de la Convention, les ordres du représentant du peuple, les instructions du district reçoivent leur complète exécution, et cette fois les résultats obtenus répondent à l'effort entrepris.

Grâce à cet effort immense et qui fut général, la situation matérielle des armées s'améliore légèrement.

Aussi, la Convention Nationale décrète-t-elle le 14 ventôse (4 mars 1794) que chaque ouvrier cordonnier sera tenu de livrer, à compter du 20 de ce mois et pendant la durée de la guerre, deux paires de souliers par décade (au lieu de dix qui étaient précédemment exigées dans le même délai).

L'administration du district envoie aussitôt de nouvelles instructions, et l'on sent déjà, d'une façon bien nette, une détente se produire.

« Considérant, dit-elle, que cette loi, en supposant la

» diminution des besoins de nos frères d'armes, doit » également diminuer les réquisitions en cuirs, avons » délibéré à la date du 1er germinal (21 mars 1794).

. . . . . .

» Que les cuirs non requis seront à la disposition des » propriétaires ».

Cette autorisation est peut-être un peu prématurée, puisque le 4 fructidor suivant (21 août 1794), pour donner satisfaction aux demandes des agents du Comité du commerce et approvisionnement de la République, qui ne tarderont pas à venir pour préhender les cuirs propres à la confection des selles de cavalerie, ordre est donné de prescrire aux tanneurs de ne disposer d'aucune de leur marchandise sans un ordre exprès du district.

Enfin, à la date du 16 brumaire an III (6 novembre 1794), la défense faite par le commissaire de l'administration de laisser circuler les peaux et cuirs est levée, mais les citoyens dans leurs opérations commerciales à cet égard se conformeront aux lois y relatives.

Signé : DEBAECQUE, président du district.
TESTE-DESVIGNES, secrétaire.

C'en est fini de la période critique, les besoins sont devenus moins urgents.

Et voici le citoyen Fillemot, membre du Conseil général de Dunkerque et chargé par ce Conseil de surveiller la confection des souliers, qui présente le compte des dépenses qu'il a faites pour la commune.

Le compte s'élève à 1.861 livres.

Le district de Bergues accepte le décompte des frais de déplacement, transports par voiture ou bateau, s'élevant à 241 livres et alloue en outre 6 livres par jour pendant 50 jours (du 1er nivôse au 20 pluviôse an II), temps

pendant lequel tous les cordonniers ont été en réquisition, par application du décret du 18 frimaire an II, soit 300 livres.

Mais, quant aux autres salaires que le citoyen Fillemot demande, ... » nous vous observerons que les municipalités se char- » gent ordinairement de cet objet. »

Le Conseil général de Dunkerque ne paraît pas satisfait de cette mesure qui lèse les intérêts d'un de ses membres « qui a su allier le service avec ses autres » devoirs du corps administratif dont il est membre », et adresse, contre cette décision, une réclamation motivée au représentant du peuple Berlier.

Nous n'avons pu retrouver trace de la suite que reçut cette réclamation.

Cependant, sous la pression de l'opinion publique, la Convention, en nivôse an III, supprime le maximum ; la fameuse Commission du commerce et des approvisionnements qui, sous l'énergique impulsion de Lindet, avait pourvu aux besoins des armées et du pays, voit le nombre de ses directeurs réduit de 5 à 3, celui de ses employés de 10.000 à quelques centaines.

L'entreprise est partout substituée à la régie directe. Les transports, les charrois, la fabrication des armes sont confiés à des entrepreneurs.

Cependant, pour certains besoins d'une extrême urgence, le gouvernement se réservait le droit de *préhension*, c'est-à-dire la faculté de prendre les denrées d'autorité en les payant aux prix des marchés.

Et parmi les objets auxquels s'appliquait cette mesure exceptionnelle, figurent au premier rang les chaussures destinées aux armées.

Mais ce n'est plus sous la forme des décrets de l'an II que se présentent les demandes adressées aux municipalités ; le ton s'est adouci, et, pour commencer, le district de Bergues fait connaître que le prix de fabrication d'une paire de chaussures est élevé à 5 livres.

Puis à la date du 3 ventôse an III (21 février 1795), il informe la municipalité de Dunkerque que depuis la suppression du maximum, la loi du 14 ventôse an II relative à la fourniture de deux paires de souliers par ouvrier et par décade est parfaitement exécutée.

Mais il paraît qu'il n'en est pas de même dans les autres districts de la République.

« Aussi, si dans notre arrondissement, des cordon-
» niers veulent contracter pour fournir des souliers, nous
» vous prions de recevoir leurs soumissions et de nous
» les faire parvenir. »

L'ère des mesures de rigueur a pris fin, et, en présence de cette mansuétude à laquelle la Convention n'est pas accoutumée, l'administration du département du Nord se demande si la fourniture de chaussures aux troupes est toujours obligatoire et prie le Ministre de la Guerre de l'éclairer à ce sujet.

Il résulte de la réponse du Ministre « que la loi du 14 ventôse an II doit continuer à avoir son exécution ».

En conséquence, à la date du 3 pluviôse an IV (23 janvier 1796), l'administration du département invite les municipalités, « d'après les besoins urgents que les
» armées éprouvent en chaussures, à activer par tous
» les moyens possibles la confection des souliers. »

La République a encore, en effet, de nombreuses armées sur pied, et ce n'est pas trop de tous les moyens pour subvenir à leurs immenses besoins.

Le Directoire se propose de porter les armées du Rhin en Allemagne, d'attaquer Mayence et de transporter le théâtre de la guerre dans les vallées du Mein et du Neckar.

Jourdan est à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse ; Bonaparte, promu au commandement de l'armée d'Italie, allait commencer l'immortelle campagne de 1796-1797.

Cependant des modifications importantes avaient été apportées au mode d'administration des troupes, et en particulier, au point de vue qui nous occupe, l'administration de l'habillement des troupes avait été supprimée.

Le 15 germinal an IV (4 avril 1796), le Ministre de la Guerre Petiet informe les commissaires ordonnateurs des divisions militaires qu'ils seront chargés de recevoir les états constatant les fournitures de souliers décadaires et d'en acquitter le montant sur les fonds qu'il fait mettre à leur disposition pour les différents services.

Ces commissaires militaires remplissaient alors auprès des armées des fonctions absolument comparables à celles qui incombent aujourd'hui au corps de l'intendance militaire.

Quelques jours après, 2 floréal an IV (21 avril 1796), parait à ce sujet une instruction ministérielle plus détaillée. L'inspecteur général Blanchard, en résidence à Bruxelles, la notifie aussitôt à l'administration municipale de Dunkerque, qui en est d'ailleurs informée d'autre part par les soins de l'administration centrale du département.

Le citoyen Hovelt, commissaire du Directoire, s'informe aussitôt, d'abord auprès du citoyen Jourdan, inspecteur particulier de l'habillement à Lille, puis du citoyen Ollivier, commissaire ordonnateur de la 1re division, des conditions dans lesquelles les cordonniers

de Dunkerque pourront être désintéressés des fournitures qu'ils ont effectuées.

Il est enfin avisé par le citoyen Hébert, commissaire ordonnateur de Dunkerque, que le Ministre adoptant une nouvelle modalité de paiement plus expéditive, fait mettre à la disposition des administrations départementales dans la caisse du payeur-général du département une somme *en valeur métallique* proportionnée aux fournitures faites.

Un état en triple expédition est aussitôt établi, adressé à l'administration départementale du département du Nord qui en paie le montant (1.108 l.).

Enfin le 18 nivôse an V (7 janvier 1797), le Ministre de la Guerre Petiet fait connaître que les entrepreneurs de l'habillement livrent leurs souliers à 3 livres 10 sous la paire, et que pour éviter la concurrence qui résulterait de l'inégalité des prix, les souliers que verseront les communes ne pourront excéder ce prix.

C'en est fini de la fourniture de souliers dits décadaires par les citoyens cordonniers de Dunkerque qui durent éprouver, comme leurs collègues du territoire, un grand soulagement à ne plus sentir peser sur eux la réquisition permanente supportée vaillamment durant quatre années consécutives.

Le service de la fourniture aux armées va passer désormais aux mains des grandes Compagnies d'entreprise.

L'ère va s'ouvrir des fortunes scandaleuses, de la

concussion, du luxe effréné des employés aux subsistances et aux approvisionnements.

Les troupes consulaires et impériales (sauf la garde) souffriront tout autant, sinon plus, que les armées républicaines de la pénurie de vivres et d'effets d'habillement; et la correspondance de Napoléon est pleine de menaces, de sanctions même contre ceux qui, chargés de pourvoir aux besoins de ses troupes, s'enrichissent aux dépens de l'Etat et au détriment des besoins du soldat.

Et parmi ces besoins, songez, Messieurs, à ce que durent exiger de chaussures ces immenses armées de l'Empereur, courant, durant plus de dix ans, de Madrid à Berlin, de Naples à Moscou. Songez aussi que chacun de ces hommes est toujours pourvu de trois paires de souliers, dont une aux pieds et deux dans le sac, et que pour ne citer qu'un exemple, 170.000 paires de souliers étaient au début de 1809 emmagasinées à Bayonne, dans le but de pourvoir d'une quatrième et d'une cinquième paire de chaussures tout homme envoyé à l'armée d'Espagne.

Ces chiffres nous feront comprendre toute l'importance que comportait cette question au début du siècle dernier et celle qu'elle comporterait encore de nos jours si une conflagration européenne venait à mettre sur le pied de guerre des armées de plusieurs millions d'hommes.

J'en ai fini, Messieurs.

Comme je vous le disais au début de cet entretien, j'ai cru que la question que je viens d'exposer pourrait présenter pour vous quelque intérêt.

Lorsqu'il s'agit de préparer la guerre, aucune question n'est négligeable et tout à son importance.

Et puis, j'ai pu ainsi évoquer devant vous un coin de la vie de la cité il y a quelque 120 ans et rappeler le souffle patriotique qui animait ceux auxquels nous devons le régime de liberté sous lequel nous vivons aujourd'hui.

Et ce sera là mon excuse d'avoir abusé si longtemps de votre bienveillante attention.

ANNALES DUNKERQUOISES

Publiées et annotées d'après des documents inédits

PAR

Le Docteur G. DURIAU

Président de la Société

ANNALES DUNKERQUOISES

Publiées et annotées d'après des Documents inédits

PAR

Le Docteur G. DURIAU

Président de la Société

V

L'Institution Caruchet à Dunkerque en l'An V

Voici le prospectus d'un Maître de Pension à Dunkerque en l'An V :

Prospectus du Pensionnat du citoyen Caruchet, rue du Sud, n° 102, à Dunkerque

« On y enseigne par principe la lecture, l'écriture, les langues Française, Anglaise et Latine, l'arithmétique, les parties décimales, les changes, les arbitrages, la tenue des livres en partie simple et double, le dessin, la géographie, l'histoire, la morale, etc.

» Le prix de la pension, dont la nourriture est un bon ordinaire bourgeois, est de 500 livres et 6 livres d'entrée.

» Pour donner aux parents dont les moyens ne sont pas

assez étendus la faculté de procurer à leurs enfants les connaissances précitées, ils pourront les envoyer au Pensionnat comme externes moyennant 6 livres par mois.

» La pension se paie par trimestre d'avance. Il n'est rien déduit de la pension, lorsque le trimestre est commencé, pour absence, vacances ou retraite, excepté dans le cas de maladie.

» Chaque élève se fournit de draps, serviettes, essuye-mains, peignes, peignoirs, couverts de table, malle fermant à clef pour y renfermer linges, hardes, etc.

» La maison fournit le lit et la fourniture (excepté les draps) pour la somme de 30 livres une fois payée et sans déduction dans aucun cas.

» Les fournitures classiques, perruquier, blanchissage, raccommodage, médecins et frais de maladies sont au compte des parents, ainsi que les maîtres de danse, de musique et autres, etc.

» Le citoyen Caruchet avertit le public que le citoyen André Lesage chargé, il y a quatre ans, de la partie d'écriture dans son Pensionnat, est de retour dans cette commune dont il s'était retiré pour affaires, et qu'il y exerce actuellement la même fonction. Ce citoyen, connu par son mérite et son talent était, avant la Révolution, Préfet de la Pension des Frères des Ecoles Chrétiennes de Reims et auparavant de celle de Rouen. On le nommait alors Frère Constant.»

Ce document, de l'imprimerie Drouillard, est tiré des archives de la Sous-Préfecture de Dunkerque, Série B, Liasse 4.

Rien n'est nouveau sous le soleil, tout d'abord le

citoyen Caruchet [1] n'ignore pas les procédés les meilleurs de la propagande. Il use de ses relations,comme le prouve la lettre d'envoi suivante,d'une piquante saveur:

« (Envoyé des exemplaires dans les Communes aux membres composant l'Administration Municipale du canton de Watten).

» Dunkerque le 27 Brumaire An V.

» Citoyens,

» Permettez-moi de saisir cette occasion de vous faire passer mon prospectus, pour en faire l'usage que j'attends de vous, et de vous assurer que mériter l'estime des personnes qui me confient leurs enfants est mon seul désir.

» Salut et fraternité. (Signé) : CARUCHET. »

Evidemment, mériter l'estime des personnes qui lui confient leurs enfants est son seul désir, mais à la condition que cela ne soit pas sans profit. Une pension de 500 livres en l'an V représente une somme rondelette,qui vaudrait aujourd'hui tout près de 1.000 francs. Ajoutons 30 livres pour le lit et la fourniture ; on ne peut pas coucher sur la paille. Il n'est pas exagéré de compter encore 110 livres pour les fournitures classiques, le blanchissage, raccommodage, etc. Cela fait au moins 630 livres par an, soit 1,200 francs. Et, comme de nos jours, le tout se paie par trimestre et d'avance, sans déduction.

En retour, le Maître de pension assure à ses élèves une culture variée, où rien ne manque pour l'époque, même pas l'enseignement commercial. Les sciences physiques

(1) Le citoyen Caruchet était en l'an IV et en l'an V membre du Jury d'instruction pour les écoles primaires.

et naturelles n'apparaissent pas encore et pour cause. Enfin un bon ordinaire bourgeois, dont nous ignorons malheureusement la composition, est promis au vigoureux appétit des enfants. Bien entendu, il ne saurait être question de soins de propreté et d'hygiène. Mais faut-il s'en étonner ? Le progrès est lent et tel prospectus moderne est aussi muet sur ce point que celui du citoyen Caruchet.

VI

Inventaire de la maison d'un gentilhomme émigré. (Bergues — 1792)

M. le chevalier Du Portal, chevalier de St-Louis, capitaine au Corps Royal du Génie, que nous avons vu comme Secrétaire de la Noblesse, dans les Cahiers de la Noblesse (Tome II, page 452), publiés par nos collègues de St-Léger et Sagnac, avait émigré. Il habitait Bergues avant la Révolution et avait quitté cette ville, laissant sa maison tout installée, pour suivre à l'étranger les nobles fidèles à la Royauté déchue. Mme Du Portal était restée à Bergues, comme gardienne de sa propriété.

Or, la Loi du 8 avril 1792, ayant ordonné la confiscation et la vente des biens des émigrés au profit de l'Etat, l'Administrateur du district de Bergues, commissaire et délégué par le Conseil Général du dit district, se mit en devoir de l'appliquer chez le chevalier Du Portal. Nous allons donc pouvoir, grâce à des pièces authentiques et inédites [1], reconstituer par l'inventaire qui en fut fait le mobilier d'un gentilhomme de cette époque. Et ce qu'il y a de plus particulièrement intéressant dans les pièces qui vont suivre, c'est la nomenclature des livres composant la bibliothèque du dit chevalier, qu'on doit considérer à juste raison comme un lettré. Nous donnons *in extenso* ces documents qui forment un tout très complet et apportent une contribution d'une saisissante réalité à l'étude des mœurs des gentilshommes de pro-

(1) Archives de la Sous-Préfecture de Dunkerque. — Dossier B. — Liasse 17.

vince pendant cette époque révolutionnaire, qu'on ne connait surtout que par les événements qui se sont déroulés dans les grandes villes telles que Paris, Lyon, etc. Les voici :

« Ce jourd'hui, dix octobre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République Française, Nous, Charles-Joseph Boissier, administrateur du district de Bergues, commissaire délégué par le Conseil Général du dit district par délibération du cinq de ce mois, à effet de procéder à l'inventaire estimatif des meubles et effets appartenant à des Français émigrés ci-devant domiciliés en cette ville de Bergues, conformément à la loi du 8 avril 1792 et en présence du citoien Vanquaillier, officier municipal de cette Commune, commissaire délégué par son Corps dans cette partie, nous nous sommes transportés cedit jour deux heures de relevée dans la maison du citoien Du Portal, ci-devant capitaine en premier du Corps du Génie, résidant à Bergues, émigré, où étant et parlant à la dame Marie-Madeleine Jeanty-Du Portal, sa femme; lui avons fait part de la mission dont nous étions chargés en notre commission dont lecture lui a été faite, nous a répondu et déclaré protester contre l'émigration qu'on impute à son mari et s'il est censé l'être à cause de l'impossibilité où elle se trouve, soit par défaut de postes ou autrement, de renseigner sa résidence actuelle dans le Royaume, elle soutient que cette émigration fictive pas même laquelle ne peut préjudicier à ses droits, parce qu'il déprincipe, que le délit du mari ne peut nuire à la femme; en conséquence elle s'oppose à la vente des biens de la communauté d'entre elle et son mari, jusqu'à ce que ses droits et reprises, qui sont très considérables, soient entièrement liquidés conformément à son contrat de

mariage et aux clauses et stipulations y insérées, auxquelles elle n'entend pas déroger, *et nommément à celle qui lui permet de renoncer et de reprendre ou d'accepter la communauté;* se réservant de poursuivre la séparation des Biens ainsi et de la manière qu'elle le trouvera de conseil ; consent au surplus et sans préjudicier aux protestations et soulignement ci-dessus, qu'il soit procédé par provision à un recollement d'inventaire et offre de s'en charger sous caution.

» En conséquence, nous Commissaires soussignés, avons donné acte à la dite dame Marie-Madeleine Jeanty-Du Portail de ses protestations dues et soutenues et avons procédé au recollement de l'inventaire et estimation, ainsi qu'il suit :

» Dans le Cabinet y avons trouvée la bibliothèque,dont le catalogue est annexé au présent. Deux trumeaux, un lit garni en verd, un garde-robe contenant linge et hardes à l'usage du citoien Du Portal consistant en treize chemises, huit coles, quinze mouchoirs, onze paires de bas de fil, cinq paires de bas de soie, deux bonnets de toile, trois serre-tête, six paires de chaussons, deux vestes de nanquin, quatre caleçons, deux bonnets de coton, trois vestes et deux culottes rouges, une culotte noire, un habit d'uniforme, un petit camail de drap bleu, une veste, gilet et culotte de drap verd, une paire de manchette de botte.

» Nous avons passé dans la salle,où nous avons trouvé douze estampes, que la dame Du Portal déclare avoir hérité de M^me^ Peellaert, sa tante.

» Dans la chambre à coucher, une commode, console, trumeau, chaises, pendule et un secrétaire.

» Dans la cuisine,cinq casserolles,quatre couvercles de

casserolle, une marmite, une petite braisière, un passeoir, un écumoir, une ceuiller à pot.

» Quelques mesures de bois à brûler aquis par Mme Du Portal la mère pour la consommation journalière et pour mémoire.

» Un cabriolet renfermé sous la remise de Mme Taverne.

» Dans la cave, une pièce et demie de vin en bouteille aquis des deniers de Mme Du Portal, la mère.

ARGENTERIE :

» Six couverts, un louche, deux ceuillers à ragout, six idem à caffé, douze couteaux à manche d'argent, un huillier, un réchaud et une théere.

» Lesquels meubles, effets et argenterie, non compris la bibliothèque, vin et bois à brûler, nous avons estimés ensemble à la somme de trois mille livres.

CATALOGUE DES LIVRES

IN-FOLIO

Architecte des Routes	1	volume
Dictionnaire Economique	2	»
Fortifications	1	»
L'Art de la Charpenterie	1	»

IN-QUARTO

Le Parfait Ingénieur	1	volume
Le Bombardier François	1	»
Relation des Voiages de la Mer du Sud	1	»
Dictionnaire de Mathématique	1	»
Histoire Militaire	7	»
Coupe des Pierres	3	»
Projet de Tactique	1	»
Guerres de Flandres	1	»
Traitement du Mouvement des Eaux	1	»

Fortifications	1	volume
Mécanique des Fortifications	1	»
Géométrie Pratique	1	»
Elémens de Géométrie	1	»
Dictionnaire d'Antonin	2	»
Histoire de Polybe	7	»
L'Art de la Guerre	2	»
Application de l'Algèbre	1	»
Le Parfait Notaire	2	»
Traité de Perspective	1	»
Nouvelle Mécanique	2	»
Mémoires d'Artillerie	3	»
Mémoires de Feuquières	1	»
Journal Général de France	3	»

IN-OCTAVO

Transcription sur l'Art des Accouchements.	1	volume
Mémoire sur différentes branches d'expérience	3	»
Leçons de Physique	6	»
L'Art des Expériences	3	»
Dictionnaire de Chymie	4	»
Dictionnaire de l'Ingénieur	1	»
Manuel Lexique	2	»
Postes de France	1	»
Travaux de Mars	3	»
Traité de Mécanique	1	»
Cours de Mathématique	4	»
Montecuculi	3	»
Essai sur l'Artillerie	1	»
Nouvelles Fortifications	1	»
Traité de Navigation	1	»
La manière de graver à l'eau forte	1	»
Le Manouvrier	1	»
Détail Militaire	6	»

Connaissances de la Mythologie	1	volume
Elémens de Géométrie	1	»
Elémens de Mathématique	1	»
Traité des Mouvemens des Eaux	1	»
Traité des Feux d'Artifice	1	»
Histoire du Théâtre	2	»
Théâtre Italien	7	»
Théâtre de Ste-Foix	4	»
Manuel du Naturaliste	1	»
Correspondance sur l'Art de la Guerre	1	»
Tableau comparatif des Membres des Trois Ordres	1	»
Elémens de Musique	1	»
Traité d'Ortographe	1	»
Défense d'un système de Guerre National	1	»
Coupe des Pierres	1	»
Relation du Siège de Grave	1	»
Tablette Chronologique	2	»
Vie des Architectes	2	»
Mémoires de M. de Puysegur	2	»
Mémoire des deux dernières campagnes de M. de Turennes	2	»
L'usage du Compas	1	»
Dictionnaire de Peinture	2	»
Traité de la Sureté des Forteresses	1	»
L'Art de Fortifier	1	»
Manière de Fortifier selon M. de Vauban	1	»
La Retraite des Dix Mille	1	»
Journal des Marches, Campements, etc	1	»
Géométrie Pratique	1	»
Mémoire du Comte de Forbin	2	»
Eclaircissemens de Géographie	1	»
Méthode abrégée de la Géographie	1	»
Abrégé de la Sphère	1	»

Itinéraire des Routes	1	volume
Mécanique du Feu	1	»
Canaux Navigables	1	»
Géographie Moderne	2	»
Les Commentaires de César	2	»
Nouvelle Méthode de Fortifier	1	»
Géographe Manuel	1	»
Mémoire de M. Duquetroin	1	»
Traité des Maladies des Enfants	1	»
De l'Homme et de la Femme	2	»
L'Organisation Animale et Végétale	1	»
L'Onanisme	1	»
Traité de l'Equilibre	1	»
Devoir Paroissial	1	»
Histoire des iles de Jersey et de Gernesey	1	»
Nicaise, Opéra-Comique	1	»
Œuvres diverses de Grecourt	4	»
Imitation de Jésus-Christ	1	»
Dictionnaire de la Fable	1	»
Journal du Siège de Landau	1	»
Dictionnaire abrégé de la Bible	1	»
Dictionnaire de Rimes de Richelet	1	»
Traité de Mécanique	1	»
La Gnonomique	1	»
Almanach Royal	1	»
Traité des Feux d'Artifice	1	»
Elémens d'Algèbre	1	»
Idem	1	»
Elémens de la Philosophie de Newton	1	»
Traité des Chemins	1	»
Nouveau Principe de la Linéaire	1	»
Elémens de la Section Conique	1	»
Récréations Mathématiques	4	»
Traité des Bois	2	»

Grammaire Italienne	1	volume
Nouveau Mémoire contre le Projet de la Jonction de la Rivière, etc	1	»
Traité Philosophique	1	»
La Perspective théorique	1	»
Histoire du Vieu et Nouveau Testament	1	»
Contes de Vadée	2	»
Académie de Jeux	1	»
Pratique de l'Equitation	1	»
Sagesse de Salomon	1	»
Fables choisies de La Fontaine	1	»
Liste Générale des Postes	2	»
Mémoire de la dernière Guerre d'Italie	1	»
Œuvres de Molière	8	»
Elémens de Cavalerie	2	»
Métamorphoses d'Ovide	3	»
Caractère de Théophraste	1	»
Théodose le Grand	1	»
Voyage d'Italie et de Grèce	1	»
Nouvelle Méthode Dugazon	1	»
Variétés d'un Philosophe Provincial	1	»
Mélange de littérature, histoire de Philosophie	4	»
Mémoires de Brandenbourg	1	»
Lettre à M. Barillon	1	»
L'Ami des Femmes	1	»
Lettres Persannes	1	»
Synonymes Français	1	»
Les Amants Trompés	1	»
La Faute des Vices	1	»
Le Voyageur Moderne	4	»
Le Roman Comique	2	»
Code Nobiliaire	1	»
Tactique ou Force Mouvante	1	»

BROCHURES

Mémoire du Baron de Tott.....	4	volumes
L'Art du Peintre-Doreur.....	1	»
Considération sur les Causes Physiques,etc.	3	»
Administration des Finances par Necker..	3	»

» Quelques autres brochures consistant en journaux,etc.

» Tous lesquels meubles, effets et Bibliothèque comme dit est, avons laissé entre les mains de la dite dame Marie-Madeleine Jeanty Du Portal, qui s'en est chargée avec offre de les présenter et produire à toute réquisition, auquel effet elle établit pour caution la dame de Rualt, de Ramsault, douairière Du Portal, qui s'est volontairement reconnue pour telle renonçant, etc., et ont les dites dames signé avec nous.

» Fait,arrêté et clos les jour et an que dessus le présent inventaire pour servir et valoir ce que de raison, duquel a été délivré une expédition à la dite dame Marie-Madeleine Jeanty du Portal. »

Signatures : Jeanty Du Portal.
Douairière Du Portal.
De Ramsault.
Boissier.
Vanquaillie, Oer Mpal.

VII

Représentations théâtrales du Collège de Jésuites de Dunkerque en 1666

Nous donnons ci-après,à titre tout à fait documentaire la copie d'une pièce jouée aux Jésuites de Dunkerque en 1666.Ce document se trouve à la Bibliothèque communale et fait partie d'un recueil de pièces identiques,jouées dans les divers établissements de Jésuites de la contrée Flamande. Il n'en existe que quelques-unes en français, ce sont celles qui ont été jouées soit à Dunkerque, soit à Bergues, presque toutes les autres sont écrites en flamand et ont eu pour scènes les établissements de Jésuites d'Anvers, de Bruxelles, de Tournai, etc.

Ces documents ne sont que des analyses très succinctes permettant aux spectateurs de suivre la trame de la pièce; ce sont plutôt des programmes détaillés, sans lesquels les spectateurs se seraient perdus. Nous ne pouvons en effet oublier que très souvent les intermèdes idéalisant les sujets étaient forts longs et que sans cette espèce de sommaire,il eût été très difficile de suivre, sans s'égarer, le fil du récit.

Nous signalerons aux chercheurs, à titre de curiosité, une comédie sur *Esther* avec des intermèdes que ne prévoyait pas Racine. Elle se trouve dans ces recueils.

DANDAMIS [1]

ET

AMIZOCAS

Illustre Exemple
de la Véritable

AMITIÉ

TRAGÉDIE

Représentée par les escoliers du Collège
de la Compagnie de JESVS
A DVNQVERQVE
les 5 et 6 de Mars l'an 1666

ET DÉDIÉE

A Monsieur de Chambelle,

MARÉCHAL de camp et armée
de Sa Maiefté Colonel d'un Régiment d'Infanterie, entretenu pour le ROY, Lieutenant de ROY et commandant par Sa Maiefté dans la Ville de Dunkerque et lieux en dépendants.

A Bergues S. Winnoc chez JACQVES KETELAER *An. 1666*

---

(1) Nous devons la communication de ce document à la complaisance de notre collègue et ami M. Desplanque, Bibliothécaire de la Ville, à qui nous adressons nos plus sincères remercîments.

ARGVMENT

Dandamis et Amizocas, natifs de Scythie, à l'occasion d'une guerre, qui s'éleva entre les Scythes et Sarmates, s'estant obligez par serment de ne se point abandonner l'un et l'autre et de s'entraimer jusqu'à la mort, gardèrent fidèlement leur parole ; car Amizocas eut esté fait prisonnier, le Tyran qui l'avait pris, voulant que pour sa rançon il lui donnat ses yeux et qu'il se les arrachat ; Dandamis paya la rançon et veut offrir ses propres yeux à ce Tyran. Mais dès que Amizocas vit son généreux ami en l'état où l'Amitié l'avait réduit, il crut qu'il devait lui rendre ce qu'il avait donné pour le délivrer : il s'arracha les yeux aussi et tacha de les mettre en la place de ceux que Dandamis avait perdus. Mais ces yeux furent un présent autant inutile que rare et funeste; un si grand Amour et un bienfait si admirable, ne purent pas guérir l'aveuglement et les playes de Dandamis ; ils moururent en s'embrassant l'un et l'autre, et leurs âmes à la sortie de leur cœur se rencontrèrent et se rejoignirent pour ne jamais plus se séparer.

Lucian : en Toxaris.

PROLOGVE

Auparavant qu'on voie l'exemple de la véritable Amitié dans les actions de Dandamis et d'Amizocas l'Amour en fait voir un excellent prototype.

Première Partie

L'AMITIÉ INQVIÉTÉE

Dandamis après la défaete de l'armée des Scythes, ne sachant pas que son ami est prisonnier, le cherche parmi les corps morts, et s'afflège de ne point le trouver.

INTERMÈDE

L'Amour qui a coutume d'estre mépriſé quand il n'a plus rien, et d'être reçeu par tout lorsqu'il est riche, fait connaître que d'ordinaire c'est l'argent, et non pas l'homme qui est aimé.

Seconde Partie

L'AMITÉ LIBÉRALE

Dandamis trouve Amizocas dans les chaînes, et le capitaine des Sarmates estant survenu, il obtient de luy la délivrance de son ami, en lui offrant ses yeux pour rançon.

INTERMÈDE

La nécessité éprouve l'amitié.

Troisième Partie

L'AMITIÉ FIDELLE

Tandis qu'Amizocas est endormi l'amitié lui fait voir Dandamis qui donne ses yeux au Tyran pour le retirer de prison. La douleur l'éveille aussitôt, et comme il ne doute point de la vérité de son songe, afin de n'estre pas ingrat, et de rendre autant qu'il venait de recevoir, il s'arrache les yeux.

INTERMÈDE

Qui pourra trouver un ami fidèle ? PROV 20.

Quatrième Partie

L'AMITIÉ PARFAITE

Dandamis et Amizocas meurent en s'embrassant mutuellement.

EPILOGVE

L'Amour et la Douleur disputent qui des deux a l'honneur d'avoir fait mourir ces Amis incomparables. Pallas les ayant mis d'accord, ils conspirent ensemble à leur dresser un magnifique sépulchre.

A LA PLVS GRANDE GLOIRE DE DIEV.

VIII

Une Escroquerie au Trésor à Bergues en 1792

Nous publions ci-après une lettre très curieuse provenant des Archives de la Sous-Préfecture (série B, liasse 27). Elle peut être cataloguée parmi les précurseurs de la fameuse « Escroquerie au Trésor », tant en faveur à notre époque. Elle démontre victorieusement que les trésors cachés par les prisonniers des dernières révolutions ou guerres d'Espagne, et promis aux naïfs qui aideront à les retrouver au moyen d'une somme versée à l'avance, n'ont même pas le mérite de la nouveauté.Le scandale si retentissant lui-même, qui fit tant de bruit, il y a quelques années, à cause du grand nombre de personnalités alléchées par des liasses de titres enfouis dans un coffre-fort rarement entr'ouvert, et victimes de leur désir de gagner la forte somme, n'a même plus maintenant le mérite de l'originalité, il n'est plus qu'une variation sur un thème connu et déjà exploité en 1792 sous la Révolution.

Mais voici l'enveloppe annexée à la lettre, comme cela se passe pour les dossiers classés. Elle est ainsi libellée :

Au Citoyen,

Le Citoyen tenant l'Auberge
du *Grand S^t^-Sébastien*
(Flandre) A Bergues S^t^-Winoc.

Et maintenant lisons le long factum qui y était contenu:

« Monsieur et Concitoyen,

» Dans un temps où la confiance semble bannie de citoyen à citoyen, aucun n'eut plus besoin que moi d'en trouver et d'en inspirer ; pour vous le prouver je suis obligé de remonter à un récit toujours présent à mon ressouvenir, dont mon cœur saigne et saignera lontems encore. Sans doute, Monsieur, vous n'avez pas ignoré les commencemens terribles d'une Constitution soit disant sage et heureuse. Vous savez comme moi que le soupçon le plus vain et le plus cruel désigna, proscrivit et massacra tout à la fois des gens dont tout le crime n'était le plus souvent que de longs services rendus à la Patrie sous un Régime hier encensé, et aujourd'hui en abomination. Des richesses acquises par des veilles continuelles furent pour tous, vous le savez, l'indice et l'unique preuve d'un crime prétendu. Moi, hélas, celui à qui je devais tout mon bonheur fut de ce nombre, M. Foulon, en un mot, fut une des premières victimes. Placé dans un de ses bureaux je ne songeais qu'à mériter chez lui son estime, j'y étais parvenu et je me croyais dans le chemin de la fortune lorsqu'elle m'avertit de son inconstance. Prévoyant sa chute et ses malheurs M. Foulon me parla en ces termes ou à peu près : « Je vois ma ruine si je ne fuis au plutôt, j'y suis absolument décidé; il ne me manque qu'un homme et je crois l'avoir trouvé en vous, quand la calomnie me poursuit, quand la voix du Peuple m'accuse. Dieu m'est témoin, il est vrai, de mon innocence, mais un peuple forcené peut-il être juste ? ce serait folie de l'espérer, fuyons, mon ami, fuyons au plutôt et ne songeons à enlever avec nous que ce qui est nécessaire pour les premiers et indispensables besoins. Voici un petit coffre fait exprès, que je vous confie, vous allez prendre le

meilleur de mes chevaux et vous rendre en droite ligne à Tournay ou vous m'attendrés le tems qui m'est indispensable de rester ici pour régler mes affaires. Je comte sur vous aujourd'hui comme vous pouvez compter sur moi à l'avenir. » Ayant ouvert ce petit coffret, il me fit voir qu'il y avait déposé 400 billets de la Caisse d'escompte de 1000 livres chaque et 4000 louis en or. Il avait joint à ces différens objets un écrain dont je ne saurai apprécier la valeur. Ayant refermé ce petit coffre il me le remit me conjurant de partir au plutôt, ce que je fis ; mais hélas ! à peine étais-je arrivé à Bergues que j'appris la fin malheureuse de mon Bienfaiteur. On n'oubliera jamais les atrocités d'un peuple forcené. Frappé alors comme d'un coup de foudre et effrayé des suites que pourrait avoir sa confiance en moi, surtout si je venais à être arrêté et fouillé, muni de pareils effets, et vu les perquisitions que l'on faisait sur tous les voyageurs, je résolus de déposer le trésor dont j'étais porteur. Pour exécuter mon dessein je partis de mon auberge pour gagner le dehors de votre endroit à la tombée de la nuit. Je choisis une place propice en examinant de n'être aperçu de qui que ce soit, je fouillai un trou en terre de la profondeur d'environ deux pieds 1/2, j'y cachai ma cassette avec soin et je pris sur les lieux mêmes tous les renseignements les plus sûrs pour m'en faciliter le recouvrement lorsqu'il en serait tems.

» Cette opération finie je retournai à mon auberge où je m'informai de quelques personnes de probité à qui je pourrai m'adresser au besoin. Votre nom, Monsieur, m'ayant paru jouir du crédit le mieux mérité, je m'y fixai ; hélas ! il me semblait que je prévoyais le besoin que j'en ai aujourd'hui. Le lendemain je partis pour Sauvigny, en

Bourgogne, terre de M. Bertier, alors Intendant de Paris et gendre de mon malheureux bienfaiteur, aussi infortuné que lui. Dès en y arrivant je fus reconnu et arrêté par 4 cavaliers déguisés en bourgeois et j'eus le malheur d'en blesser un d'un coup de pistolet, ce qui m'empêcha de profiter de la liberté qu'on accorda aux autres détenus pour les affaires du tems. On me conduisit sous une escorte nombreuse ès prison du Chatelet, à Paris, où l'on me mit au secret, sans pouvoir écrire ni parler à qui que ce soit qu'à celui qui m'apportait tous les jours mon pain, et à l'infirmier de la maison, sans qui je serai expiré de misère, de chagrin et de maladie. Une commission nommée exprès s'occupa de moi ; après plusieurs questions plus insidieuses les unes que les autres, mes juges ne purent s'empêcher de me trouver plus malheureux que coupable et pour premier hommage à mon innocence m'accordèrent la liberté du préau et celle de parler et d'écrire à qui je voulais. Mais pour raison de santé je fus de suite transféré au Château de Bicêtre où j'ai été assez heureux d'échapper au massacre qui s'y est fait le 3 septembre dernier, mon innocence m'en a sauvé. Ne pouvant me passer de recouvrer mes objets ou du moins de les remettre en mains sûres, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous en ouvrir mon cœur vous croyant trop honnête homme pour en abuser. Il est inutile de vous recommander le secret, vous voyez que votre fortune et la mienne en dépendent. Je vous observerai que j'ai été forcé par des besoins les plus pressans à faire quelques emprunts et pour y parvenir j'ai dû déposer ma malle chez le particulier qui m'a procuré des secours. 300 livres me suffiront pour la retirer ainsi que mes papiers qui y sont renfermés bien cachetés.

» J'ose espérer que vous ne vous refuserez pas à m'en-

voyer cette somme pour que je puisse retirer le tout et par ce moyen je serai en mesure de vous envoyer de suite le renseignement en question avec lequel il vous sera impossible de vous tromper. Si cependant cette modique somme était dans le cas de vous gêner, faites ce que vous pourrez, de mon côté je ferai le reste en vendant s'il le faut quelques effets que j'ai encore. Je vous prie, sitôt la présente reçue, de me répondre par oui ou par non, pour que je sache sur quoi je dois compter ; ne différés pas à faire notre bonheur commun, crainte de nouveaux malheurs, quoique tout est actuellement tranquille ici. Comme il y a une impossibilité morale de pouvoir nous parler surtout depuis le massacre, et que nos lettres sont visitées au bureau de cette maison, je vous prie de les adresser à mon défenseur à Paris ; il s'appelle Mouton et demeure Hôtel de Provence, rue du Cimetière St-André-des-Arts. Il connait la manière de me les faire parvenir. Vous aurez soin de les affranchir, afin que notre correspondance ne le gêne point. N'entrez dans aucun détail avec lui, il n'a aucune connaissance de cette affaire. J'attens votre réponse le plus tôt possible et suis sincèrement,

Monsieur et Concitoyen,
votre très humble et très obéissant serviteur.
CHAUVIN DE St-PIERRE.

Bicêtre le 4 Xbre 1792. »

Il est indéniable que le sieur Chauvin de St-Pierre est un écrivain à la plume facile et à l'imagination excessive. Il sait agréablement exploiter les sentiments les plus divers. Il n'ignore pas qu'en Flandre, la Révolution a été acceptée sans enthousiasme, et en faisant vibrer la corde sensible, il mélange agréablement la critique acerbe contre le flot parfois brutal des foules surexcitées et

inconscientes de leurs forces, au roman séduisant d'un brave homme de petit employé dont la vie est brisée d'une façon injuste et cruelle par la tourmente révolutionnaire. Pour donner plus de force et pour corser la véracité de son récit, il s'empare de la mémoire de Foulon et de Berthier, massacrés par la populace, et il en fait ses bienfaiteurs. Pour avoir la forte somme, il s'adresse à un paisible habitant de Bergues, supputant que dans cette partie des Flandres on ne connaît qu'imparfaitement et d'une façon tout à fait obnubilée, les événements contemporains. La victime dans cette contrée éloignée sera donc facile, et il lui est permis de se livrer à la narration d'un roman aux trames trop visibles. Aussi, le sieur Chauvin de St-Pierre n'hésite pas à écrire que, partant de Paris pour se rendre à Tournay et de là en Bourgogne, il a dû passer par Bergues, chemin inadmissible pour un habitant de nos pays; puis qu'il est mis au secret comme un vulgaire prisonnier d'Etat, pour avoir tiré un coup de pistolet sur un argousin déguisé en bourgeois. Tout cela est enfantin, mais l'histoire de la cassette est narrée avec une émotion digne d'attendrir le cœur le plus dur. Malheureusement, le chapitre de l'arrestation, le séjour au Châtelet et à Bicêtre, est trop court et trop mal échafaudé pour ne pas laisser voir la grossièreté de l'escroquerie, par le prêt qu'il faudra souscrire de suite pour retrouver le fameux trésor qui fera le bonheur des deux, l'amorceur et le victimé.

Aussi, malgré tout le charme de ce joli roman, le citoyen tenant l'auberge du *Grand St-Sébastien* à Bergues St-Winoc ne fut pas, fort probablement, la dupe de son correspondant. En rusé Flamand, il dut réfléchir fort longuement, et en avisé conservateur des économies accumulées avec tant de peine au fond de son bas de

laine, il alla porter cette lettre au magistrat chargé de la police. C'est, en effet, dans la liasse ayant pour rubrique « Police », que nous l'avons retrouvée. C'est ainsi que se termine cette histoire, faute d'autres documents. Car très vraisemblablement, si l'habitant de Bergues avait répondu à l'appel du filou, nous aurions retrouvé, sans aucun doute, une plainte en escroquerie annexée à cette lettre. En véritable altruiste, le citoyen propriétaire de l'*Auberge du Sauvage* se contenta de déposer cette lettre aux autorités de sa ville, afin que nul ne pût ignorer le danger qu'il pourrait y avoir à se laisser prendre à d'aussi tentants appâts. En ce faisant, il a donné une leçon dont devraient profiter les nigauds de notre époque, qui chaque jour se laissent prendre au mirage prestigieux des escrocs au trésor de notre XX^{e} siècle.

IX

Violation du Décret du 25 Brumaire

par l'Administrateur du District de Bergues en l'An II

Par son décret du 25 brumaire, la Républiqne Une et Indivisible prescrivait que les presbitères et édifices religieux dans les communes qui auraient renoncé au Culte public devaient servir au soulagement de l'humanité souffrante ou à l'Instruction publique. Or, la commune de « Rozendale » ayant été pillée et incendiée par l'ennemi, les habitants de ce pays émigrèrent à Dunkerque, sachant qu'ils seraient logés dans ses immeubles, eux qui avaient sacrifié leurs demeures, leurs habitations pour la défense de la Patrie. L'hospitalité qu'on leur accorda ne fut que temporaire,à la suite d'agiotages et de tripotages, comme il y en eut tant à cette époque; la municipalité de Dunkerque, sur l'ordre de l'Administrateur du District, dut faire évacuer ces locaux pour les vendre. Les malheureux se virent alors chassés de leurs logements ; sans abri, sans domicile, ils durent coucher dans les rues, sur les places publiques, comme de véritables parias. A la fin, outrées de cette injustice criante et plus braves que leurs maris, les femmes de ces expatriés adressèrent une plainte au représentant du peuple près l'armée du Nord, le citoyen Floréal Guial. Ce dernier envoya par l'intermédiaire de la municipalité de Dune-Libre (Dunkerque), une lettre comminatoire à l'Administrateur du district de Bergues. Nous reproduisons ci-après cette lettre qui provient de la liasse 17 de la série B des archives de la Sous-Préfecture de Dunkerque :

Répondu le 7 messidor

« Dune-Libre (Dunkerque) le 5 thermidor an 2e de la République Une et Indivisible.

» Le Représentant du Peuple envoyé près l'armée du Nord à l'Administrateur du district de Bergues.

» Citoyen administrateur,

» Une foule de citoyennes réfugiées de la commune de Rozendale et qui ont vu leurs propriétés pillées et leurs habitations incendiées par la barbarie de nos ennemis, sont venues me porter leurs plaintes de ce que vous avez vendu les aziles qu'elles avaient obtenus de la commune de Dune-Libre, et que pour prix de leurs sacrifices et de leur dévouement à la Patrie, elles se trouvaient exposées, ainsi que leurs familles, à n'avoir plus d'autres aziles que les rues ou les places publiques.

» La cupidité et l'égoïsme spéculateur de quelques individus vous ont égaré en vous engageant à vendre présament les maisons dans lesquelles on aurait logé ces généreuses et infortunées citoyennes ; on dit même que les formes prescrites par la Loi n'ont pas été suivies avec un respect religieux.

» Mais, sans nous arrêter à ces formes, il faut qu'en vendant ces maisons vous ne vous soyez point rappelé le décret du 25 Brumaire qui porte *que les presbitères et paroisses situés dans les communes qui auront renonçées au culte public ou leur produit seront destinés à subvenir au soulagement de l'humanité souffrante et à l'instruction publique.*

» Pouviez-vous faire un emploi plus conforme au soulagement de l'humanité des maisons presbitères de Dune-Libre que de les consacrer provisoirement à recueillir les familles infortunées du Rozendale, surtout après l'obser-

vation que la municipalité de Dune-Libre vous en avait faite ?

» Je désire que vous m'instruisiez des motifs qui vous ont décidé à vous écarter de la loi du 25 Brumaire, lorsque vous pouviez vendre une foule d'autres objets.

» Salut et fraternité. Floréal GUIAL.

» P. S. — Je communique cette lettre à la municipalité et je la charge de vous la transmettre ».

L'Administrateur du district de Bergues ne fit pas attendre sa réponse, puisqu'en tête de l'original de la lettre et en marge est inscrit « répondu le 7 thermidor », alors que la lettre lui avait été adressée le 5 du même mois. Nous n'avons malheureusement pu trouver cette réponse. Mais il est fort probable qu'elle dut donner satisfaction au Représentant du Peuple, avec qui l'on ne plaisantait jamais. Il eût été cependant fort instructif au point de vue documentaire de connaître pourquoi la loi du 25 brumaire avait été violée à Dunkerque et quels avaient été les acquéreurs de ces presbitères ou édifices religieux, car il est certain, d'après les termes de la lettre, qu'ils n'avaient pas servi à l'instruction publique, mais bien plutôt à l'enrichissement d'un des nombreux agioteurs de l'époque.

X

Suppression des Insignes de la Féodalité
dans le District de Bergues en l'an II

En l'an II, le Conseil du District avait encore de très grandes craintes sur un soulèvement possible dans les provinces de Flandre, comme partout ailleurs du reste. Il croyait que les anciens châteaux pourraient encore servir de ralliement à tous ceux qui n'avaient accepté la République que forcés et contraints, et qu'ils seraient au besoin utilisés comme places fortes, où les rebelles se réfugieraient et formeraient des bandes armées, comme cela se vit plus tard au début de l'Empire dans le district d'Hazebrouck. Il estimait que l'ancien prestige, qui s'attachait encore aux ci-devant nobles, était assez suffisamment enraciné dans l'esprit des populations des campagnes pour que les paysans accourussent au premier appel fait par un émigré revenu dans son château, et que de ce manoir partît une révolte où elle pouvait s'abriter.

Il fallait donc faire deux choses: supprimer tout ce qu'il pouvait y avoir de dangereux au point de vue de la défensive dans ces châteaux, les enclouer en quelque sorte comme des canons, et même aller plus loin, en supprimant les tourelles, anéantir tout ce qui pouvait persister comme vestiges de l'ancienne féodalité. C'est partant de ce principe que le gouvernement du District de Bergues chargea le capitaine du génie Alleaume, ainsi que M. De Baecque, administrateur, de faire une visite domiciliaire dans toute l'étendue du district et de prescrire les mesures nécessaires à la sécurité de la Répu-

blique. Nous donnons *in extenso* le procès-verbal de cette visite domiciliaire opérée par les commissaires du gouvernement. Ces pièces ont été extraites de la liasse 17 de la série B des archives de la Sous-Préfecture de Dunkerque.

Département du Nord
—
District de Bergues
—

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Général du District de Bergues.

« Séance du dix-huit Prairial, deuxième année de la République Une et Indivisible.

» Les citoyens De Baecque, administrateur, et François Alleaume, capitaine du génie, commissaires nommés par l'Administration pour faire la visite et description des maisons ci-devant qualifiées châteaux dans l'arrondissement du district, sur lesquelles peuvent frapper les dispositions des Lois du 6 août (V. S.) et 10 pluviôse, font le rapport de leur mission ci-joint.

» Considérant qu'il suit de ce rapport que plusieurs démolitions sont jugées devoir être effectuées ; que parmi ces propriétés il s'en trouve qui sont à la Nation, et que pour éviter toute difficulté plus tard avec les acquéreurs, il conviendrait qu'avant la vente les démolitions fussent ordonnées ou bien qu'elle soit faite à la charge de les effectuer.

» Arrête qu'à la diligence des Agents Nationaux, il sera ordonné aux propriétaires particuliers des édifices y mentionnés de faire effectuer dans le délai de deux mois les démolitions jugées nécessaires en exécution des décrets des

6 août (V. S.) et 13 pluviôse; et, à l'égard de celles qui doivent avoir lieu dans les propriétés nationales, il a été arrêté qu'elles seront effectuées par les acquéreurs des dits domaines dans le dit terme à compter du jour de l'adjudication, ce qui sera recommandé au bureau des Domaines Nationaux. Arrêté au surplus qu'extrait de la présente délibération sera adressé aux Agents Nationaux des communes de Bierne, Steene, Drincham, Esquelbeck, Quaetypre, Westcappel et Wilder, pour qu'ils ayent respectivement à s'y conformer en ce qui les concerne, lesquels agents certifieront l'agent national du district de leur diligence.

« L'an deuxième de la République Une et Indivisible, le six floréal et jours suivants, nous, Jacques De Baecque, administrateur du district de Bergues, commissaire de l'Administration, et François Alleaume, capitaine du génie employé à Bergues, chargés de faire la visite et la description des maisons ci-devant qualifiées châteaux dans l'arrondissement du district sur lesquelles peuvent frapper les dispositions des Lois des 6 août et 13 pluviôse, nous sommes transportés dans la commune de Bierne, où nous avons trouvé : 1° qu'il se trouve dans la maison de Decorte, femme divorcée de Fayan, ci-devant appelée Lapoire, une tourelle dont la maçonnerie s'élève au-delà du faîte de la maison surmontée d'une flèche en forme de poire, ayant examiné les murs, les avons trouvé de l'épaisseur de dix-huit pouces, tant ceux de la maison que ceux de la tour qui se trouve dans l'intérieur des bâtiments, avons estimé en conséquence que ces bâtiments ne présentent que de très légers moyens de résistance, mais que la tourelle est un signe féodal dont il convient de les dégager en faisant

mettre les matériaux sous les arches du pont, afin qu'en aucun cas on ne puisse le rompre.

» 2° Avons trouvé dans la maison ci-devant qualifiée Château de Bierne, bien d'émigré, une tourelle et toutes les circonstances de la précédente ; avons en conséquence estimé qu'il y avait lieu à appliquer les mêmes dispositions.

» Nous nous sommes de là rendus à la maison de Floris Zylof, en la commune de Steene, que nous avons trouvée garnie de quatre tourelles aux angles, dont la maçonnerie et les faîtes ne s'élèvent respectivement pas au-delà de ceux de la maison, les murs de la maison et ceux des tourelles n'ont pas deux pieds d'épaisseur, la maison d'ailleurs est dans un fonds de manière qu'elle ne présente que de très légers moyens de défense.

» Nous avons estimé en conséquence que si les tourelles doivent être supprimées, ce ne peut être que comme signe de féodalité, ce qui nous paraît incertain, étant donné leur peu d'élévation, nous avons cru au reste qu'il y a lieu d'ordonner la suppression du pont-levis ainsi que celui des arches du pont et de faire remettre au Directoire du district les chaînes servant au pont-levis.

» De là, nous nous sommes rendus dans la commune de Dringham, où, examen fait de la maison dite ci-devant le château, bien d'émigré, avons trouvé qu'il se trouve sur une élévation, que ce corps de logis est flanqué de trois tours rondes sur le devant dont les murs ont quatre pieds d'épaisseur et d'une tour quarrée sur le derrière dont les murs ont trois pieds ou environ d'épaisseur, ceux du corps de logis sont de deux pieds et demi ; tout considéré, nous avons estimé qu'il y a lieu d'ordonner la démolition des tours, non-seulement comme emblème de féodalité, mais

comme prêtant de très grands moyens de résistance, d'ordonner en outre que les matériaux seraient mis sous le pont afin d'en combler les arches et de le rendre dans tous les cas solide.

» Nous nous sommes rendus de là dans la commune d'Esquelbecq, où, examen fait de la maison de Levasseur, ci-devant dite le Château, nous avons trouvé qu'il présente l'aspect d'une forteresse, étant formé de quatre corps de logis flanqués de sept tourelles rondes avec une cour au milieu dans laquelle se trouve une tour octogone beaucoup plus élevée que les tourelles, le tout est entouré d'un large fossé revêtu, qui en rend l'accès assez difficile, les murs des tours et des corps de logis sont de deux pieds et demi à trois pieds sur différens points, sauf à l'arrière corps du logis, nouvellement rebâti, dont les murs n'ont qu'environ deux pieds d'épaisseur; d'après toutes ces observations, nous sommes d'avis que toutes les tours doivent être démolies comme signes de féodalité et comme présentant des moyens de résistance, qu'il en est de même des corps de logis, sauf l'arrière corps nouvellement bâti qui peut être conservé ; qu'il est nécessaire que les matériaux en soient mis sous les arches du pont.

» Nous nous sommes rendus ensuite dans la commune de Quadypre, où nous avons trouvé : 1° que dans la maison appartenante au citoyen Hencleryezen, ci-devant nommé la Fontaine, il se trouve une tourelle dont la maçonnerie s'élève au-dessus du faîte de la maison, ce qui nous a paru présenter d'après cela des emblèmes de féodalité, mais n'ayant pu entrer dans la maison, nous ne pouvons assurer qu'elle ne soit pas dans l'exception de l'article 4 de la loi du 13e pluviôse.

» 2° que dans la maison appartenant à ....., il se trouve une tourelle dont la maçonnerie excède le faîte de la maison et qui nous a paru présenter un signe de féodalité, mais cette tourelle renfermant l'escalier, nous avons cru qu'il y avait lieu d'y appliquer les dispositions du dit article 4e, sauf peut être à baisser la dite tourelle, la charpente y comprise, jusqu'au niveau du faîte de la maison.

» 3° que la maison de Smiot, ci devant dite maison de l'abbé, est entourée d'un fossé sur lequel se trouve un pont arqué de briques qu'il convient de rendre solide en comblant les arches et un pont-levis à gauche en entrant qu'il faudra fixer.

» 4° que la maison appartenant au citoyen Declerck à Dune-libre, ci-devant dite les quatre tours à quatre tourelles quarrées aux angles, dont l'élévation en maçonnerie et faîte dépassent respectivement ceux du corps de logis. Avons estimé au surplus que la dite maison telle qu'elle est ne présente que de très légers moyens de deffense, de manière que s'il y a lieu d'ordonner la suppression des tourelles, ce ne peut être que comme présentant des signes de féodalité, ce qui nous paraît douteux, attendu leur peu d'élévation.

» De là, nous nous sommes rendus dans la commune de Westcappel, où nous avons trouvé que dans la maison de Van Cappel, ci-devant le Château, il y a deux tourelles aux angles, une autre isolée sur le derrière, que la dite maison est d'ailleurs entourée d'un fossé sur lequel il y a un pont-levis à flèches qui se trouvent supprimées. Nous estimons qu'il y a lieu d'ordonner la suppression des trois tourelles comme présentant des emblèmes de féodalité, qu'on peut néanmoins laisser jusqu'à la hauteur de l'étage celle qui se trouve à l'angle droit et dont le fond sert de

citerne et qu'il convient de faire mettre les matériaux dans le fossé, notamment à l'endroit où était le pont-levis et sous les arches de pierre. Le bâtiment ne présente d'ailleurs que de légers moyens de résistance.

» Enfin, nous nous sommes rendus dans la commune de Wyldre, en la maison appartenant à ....., ci-devant dite le Château, où il existe sur le devant une tourelle dont la hauteur en maçonnerie s'élève au-dessus du faîte du bâtiment et une autre sur le derrière dont la maçonnerie ne dépasse pas celle des bâtiments. Nous sommes d'avis qu'il convient d'ordonner la démolition de la première et celle de la partie supérieure de la seconde formant l'escalier pour réunir le tout sous le même toit, ces tourelles nous paraissant présenter des emblèmes de féodalité, et de faire mettre les matériaux sous les arches du pont.

» Ne connaissant point d'autres bâtiments dans l'étendue du district auxquels on pourrait appliquer la disposition de la dite loy, nous avons terminé nos opérations dont nous avons dressé le présent procès-verbal pour être remis au Directoire du district. »

ALLEAUME, Cap^e du Génie. DE BAECQUE.

Grâce à ce procès-verbal très minutieux, nous avons pu nous rendre compte des châteaux qui existaient dans l'arrondissement de Dunkerque avant la Révolution. Nous pouvons nous rendre compte aussi qu'ils n'étaient pas très nombreux et que plusieurs existent encore de nos jours. Bien peu de ces habitations étaient réellement des demeures seigneuriales et pouvaient prétendre à abriter dans leurs murs une armée de rebelles. C'est ce qui semble résulter des appréciations des Commissaires

de la République qui sont cependant plutôt tendancieuses. Les murs n'auraient pas résisté à un bombardement ; la seule chose qui dénote bien la préoccupation de l'esprit de cette époque, c'est qu'avant tout il ne faut pas laisser subsister des signes de la féodalité, et que pour ce, il faut raser toutes les tourelles. C'était ainsi répondre à l'idée obsédante de la Révolution qui voulait que tout ce qui pût rappeler l'ancien régime disparût ; au point de vue archéologique ou esthétique, nous ne pouvons que le déplorer.

XI

Ancien Couvent des Bénédictines Anglaises

Maison B. Morel. — Musée. — Bibliothèque Communale.

Fondation du Couvent. — Après la bataille des Dunes, gagnée par Turenne sur Condé et les Espagnols, le 14 juin 1658, Dunkerque fut remis immédiatement aux Anglais, en vertu d'une convention.

En 1662, l'enceinte intérieure fortifiée de Dunkerque prenait de l'extrémité de la rue de Bergues, occupant une faible partie de l'emplacement du Jardin de la Marine situé au côté nord du Parc, traversant le terrain sur lequel on a construit la place Jean-Bart, entre l'endroit où on a élevé sa statue et celui où on a construit les maisons situées au côté nord de la susdite place, où se trouve le corps de garde ; de là elle s'étendait jusqu'à l'extrémité nord de la rue Royer, en face de la partie de l'hospice qui forme l'angle des rues des Vieux-Quartiers et des Vieux-Remparts, ces noms s'expliquant, le premier par la raison que des casernes existaient dans cette rue à son côté sud, le second parce qu'elle était formée de la rue Militaire qui existait au pied du rempart ; puis l'enceinte continuait du sud au nord en traversant l'emplacement des maisons qui sont bâties maintenant à l'est de la rue des Vieux-Remparts jusqu'en deçà de la rue de la Grille.

Dans tout son contour, Dunkerque avait extérieurement une seconde enceinte fortifiée et la partie de territoire située entre ces deux enceintes s'appelait le faubourg de Flandre.

C'est entre les deux lignes de fortifications qu'une colonie de onze Dames Anglaises, qui résidaient à Gand, vint s'établir le 8 mai 1662 avec la permission, non-seulement du roi d'Angleterre, mais aussi du Magistrat de la ville et de la châtellenie de Dunkerque, qui les autorisa à jouir des mêmes privilèges que les couvents déjà fondés dans la ville et à condition de ne point être à charge aux habitants.

Ces Dames firent l'acquisition d'une maison appartenant à un sieur Doblet de Worst, pour un prix de 13.236 livres ; cette propriété avait pour dépendance un terrain de 10.390^{mq}, terrain marécageux, inculte et sablonneux, qu'elles firent assainir, cultiver, niveler et planter à grands frais.

Ces Bénédictines ne restèrent pas longtemps sous la protection de l'Angleterre, puisque le 29 novembre 1662 l'armée française faisait son entrée dans la ville que la garnison anglaise venait de quitter, par suite de la cession faite à la France par Charles II, moyennant une somme de cinq millions de livres tournois. Ce fut avec une vive satisfaction qu'en décembre 1662 elles apprirent que l'on exécuterait à Dunkerque de grands travaux de fortifications et que leur couvent aurait été compris dans la circonscription même de la ville, circonstance qui devait leur assurer une sécurité qu'elles n'avaient pas dans le faubourg de Flandre.

Ce ne fut qu'en 1665 qu'on fit travailler aux fortifications de la place pour les terminer en 1671, au moyen de l'envoi à Dunkerque de 30.000 hommes d'infanterie qui prirent part aux travaux.

Mais ce ne fut qu'en 1679, après la paix de Nimègue, qu'on démolit l'ancienne fortification de ce côté de la ville, qui était regardée comme inutile et malsaine à

cause des eaux du fossé. Il ne fallut que peu d'années pour que de nouvelles maisons se bâtissent dans ce quartier que la ville avait embelli en construisant la place Dauphine, plantée en tilleuls et en marronniers, et qui exista jusqu'en 1837, époque où l'on a commencé la construction de la salle de spectacle.

En 1684, les riches Bénédictines firent exécuter dans leur couvent des améliorations considérables ; elles ne tardèrent pas à en profiter sous le rapport de la santé et de la progression de leur pensionnat, dont le nombre des élèves, toutes filles de qualité d'Angleterre, s'augmenta d'une manière fabuleuse.

Le couvent formait un îlot borné au nord par la rue de Nieuport, à l'est par celle des Casernes de la Marine, au sud par la rue du Magasin-à-Poudre et à l'ouest par celle de l'Abreuvoir. Les religieuses avaient fait construire trois maisons face à la rue de Nieuport et six dans celle des Casernes de la Marine, dont elles tiraient de bons prix de loyer; elles occupaient le reste de leur splendide habitation.

Quoique recluses depuis l'année 1664, les Bénédictines recevaient des visites et donnaient des concerts. Elles avaient adopté des armoiries qu'elles avaient fait inscrire à l'armorial de Flandre. Voici leur description : *Porte d'or, à une sainte vierge de Carnation, les mains jointes devant sa poitrine, vêtue d'argent et d'azur, couronnée d'une couronne d'or et ayant sous ses pieds un croissant d'argent, le tout entouré de rayons d'or; trois des quels et qui sont au droit de la tête de la sainte vierge sont sommés chacun d'une étoile aussi d'or.*

Au moment où les embarras financiers du Gouvernement de Louis XV se révélèrent, les Dames Anglaises,

comme don patriotique, envoyèrent à la monnaie de Lille 37 marcs et 2 onces de leur argenterie.

Cependant la situation financière avait bien changé depuis 1684, puisqu'en 1784 le couvent se vit obligé de vendre les maisons situées rue de Nieuport et des Casernes de la Marine. Le prix de cette vente ne suffit pas aux besoins des Bénédictines et des religieuses anglaises de l'abbaye de Pontoise qu'elles venaient d'accueillir ; elles durent vendre encore deux parties de terrain, l'une comprenant tout le côté nord de la rue du Magasin-à-Poudre et l'autre la partie en retour du côté ouest de la rue des Casernes de la Marine, d'une contenance totale de 1.388^{mq}. Les archives de la ville ne fournissent aucun renseignement sur le produit de cette vente, seulement on y trouve le procès-verbal d'estimation de ces terrains, accusant un chiffre de 27.897 francs (28.245 livres tournois), plus une somme de 1.530 livres à exiger pour la valeur des briques à provenir de la démolition du mur de clôture longeant la sus dite rue du Magasin-à-Poudre. Ces diverses ventes expliquent l'état d'irrégularité dans lequel se trouve aujourd'hui l'emplacement de l'ancien couvent.

La révolution de 1789 commençait à atteindre tous les établissements religieux ; elle n'épargna pas la communauté des Dames Anglaises, puisque le 24 juillet 1789, la ville dut les aider pour une somme de 600 livres pour réparer la toiture de leur église.

En 1790, elles ne comptaient plus que 26 dames et 3 novices, alors qu'en 1713 il s'en trouvait 46. Le revenu de la maison n'était plus que d'environ 4.000 livres. On se trouvait dans la nécessité de recourir à des bienfaiteurs pour en obtenir des dons.

Le 24 février 1791, les officiers municipaux se trans-

portèrent au couvent et intimèrent l'ordre de ne plus enseigner, même l'anglais.

Le 1er février 1792, la défense d'enseigner fut levée, mais le mal que la décision municipale avait causé aux Dames Anglaises en 1791 ne put être réparé. Presque toutes les pensionnaires avaient quitté le couvent et s'étaient retirées en Angleterre.

Tous les ordres religieux, à l'exception de trois, avaient été successivement proscrits de la ville, à partir du mois de juillet 1790. Arrivé aux premiers jours de 1793, l'église des Bénédictines fut prise par les Jacobins pour les assemblées populaires. Déjà on leur avait enlevé ce qu'elles avaient de plus précieux et de plus sacré. Il ne restait plus que quelques tableaux de prix qui furent également enlevés. Il y eut là, comme ailleurs, des vols nombreux, puisque le 22 novembre 1793, l'huissier Delangue apporta à la Municipalité des armoiries peintes sur parchemin provenant du couvent, et plus tard un individu remit également un recueil d'ouvertures du célèbre compositeur Haendel, pour orchestre, provenant aussi de la maison. Enfin, on remit à la Mairie la tête de Jacques II, roi d'Angleterre, mort en 1688 en France, et moulée en cire. Cette tête fait partie des collections du Musée.

Fin du Couvent. — Au mois de septembre 1793, à la suite de la levée du siège de Dunkerque et de la bataille d'Hondschoote, un cri d'indignation et de colère fut lancé dans la ville contre tous les Anglais. Le peuple força la main, en quelque sorte, aux officiers municipaux pour qu'ils eussent à agir de rigueur contre les citoyennes ci-devant religieuses anglaises qui habitaient la ville. Le 13 septembre, les Bénédictines apprirent que leur propriété était séquestrée et qu'elles avaient à en

sortir sur-le-champ. On fit arriver des voitures à leur porte et on leur laissa tout au plus le temps de prendre quelques vêtements. Elles furent conduites, sous l'escorte de soldats, au domicile des Pauvres Clarisses, leurs compatriotes, qui avaient leur maison au midi de la Grande Place, à l'endroit où a été construit l'hôtel de la Banque de France. Leur séjour n'y fut pas de longue durée. Le 17, les unes et les autres furent dirigées vers le canal de St-Omer, où on les entassa dans une bélandre, accompagnées de cinquante soldats commis à leur garde,

Elles arrivèrent à Gravelines dans la soirée et on les fit entrer, avec défense d'en sortir, au couvent des Pauvres Clarisses Anglaises, qui venait de recevoir l'ordre de les loger; elles étaient au nombre de quinze dames de chœur, onze sœurs et cinq pensionnaires.

Leur costume, différant un peu de celui des Bénédictines françaises et belges, était celui-ci : robe noire et longue queue, manches juives très tombantes et fort larges, laissant voir les bras couverts de manches micollantes, souliers pointus et couverts, voile noir doublé de toile blanche dépassant, enfin guimpe blanche encadrant la figure et couvrant le front.

Les Dames Anglaises jouissaient d'un peu de repos, lorsqu'on vint les prévenir qu'à la sollicitation des *Amis de Gravelines*, elles ne tarderaient pas à partir à pied pour Compiègne sous l'escorte de gendarmes à cheval. Cet ordre, qui n'était pas croyable tant il était cruel et inhumain, leur fut confirmé par le procureur, syndic du district de Bergues, qui, touché de compassion, promit d'en écrire au Ministre de l'Intérieur et il eut le bonheur d'en obtenir le retrait.

En 1795, les Bénédictines apprirent que l'Assemblée

Nationale avait décrété le 3 janvier une loi qui maintenait les établissements religieux étrangers dans la propriété de leurs biens. Mais que pouvait faire cette loi, quand d'un autre côté on leur défendait de rentrer à Dunkerque et qu'on les laissait presque mourir de faim? Bien que le Trésor de la République payât 0 fr. 75 à chacune d'elles pour leurs besoins journaliers, ces Dames n'en souffraient pas moins, et elles prirent, au mois de février, avec toutes les autres religieuses qui se trouvaient au couvent de Nazareth, la résolution de quitter la France dès qu'elles y seraient autorisées.

Le 26 avril 1795, les Dames Anglaises signèrent les pouvoirs les plus étendus devant le notaire Sneck, de Gravelines, et les remirent à M. Robert Murdoch, négociant à Dunkerque, à l'effet de gérer leurs affaires pendant leur absence. Elles réclamaient du domaine le prix de leurs meubles vendus par la Nation et la libre possession de leurs propriétés foncières. Elles se rendirent à Calais le 29 du même mois, s'y embarquèrent le lendemain et parvinrent à Londres le 3 mai; elles y furent reçues par des amies, qui leur donnèrent momentanément un asile.

L'abbesse Frujean se mit aussitôt à la recherche d'une maison qui pût servir de refuge à la Communauté. Elle la trouva et le 8 mai elle prit possession du couvent de Hammersmik, dans le comté de Middlesex. Ces Dames ne modifièrent pas la règle de la vie claustrale à laquelle elles s'étaient soumises à Dunkerque et continuèrent à accueillir dans leur pensionnat les filles de qualité des meilleures familles catholiques d'Angleterre.

Incendie du Couvent. — En ce qui concerne le couvent de Dunkerque, le Gouvernement avait ordonné d'y installer un hôpital militaire qui offrait de bons logements et d'excellentes conditions d'hygiène à cause du

jardin. L'administration n'en profita guère ; le 5 janvier 1795 un épouvantable incendie y éclata, vers 8 heures du matin, par la gelée la plus intense.

Les *Égards au feu*,ainsi qu'on nommait alors les pompiers, décorés de la grande médaille qu'une ordonnance échevinale du 20 février 1777 les contraignait de porter, accoururent sur le théâtre de l'incendie avec les ouvriers des corps de métiers, munis de leurs pompes, seaux, échelles et crochets. Ils firent invasion dans le monastère par toutes les issues de la rue de Nieuport et de la rue de l'Abreuvoir, même par la porte de l'église qui avait accès de ce côté sur la voie publique. L'ardeur de ces hommes, de la garnison et de tous les citoyens, resta impuissante. Les eaux des canaux étaient gelées, et celles des puits et citernes étaient également gelées avant d'arriver aux pompes à incendie qui ne purent fonctionner. Le dévouement alla jusqu'à fournir de l'eau bouillante, on se servit même de la bière des brasseries. Quoi qu'il en soit, on put sauver les malades et les blessés qui étaient en grand nombre ; les uns par les croisées et les autres en les jetant sur des matelas qu'on avait empilés pour les recevoir; mais les bâtiments étaient détruits, et le soir le tout n'offrait qu'une véritable ruine, et l'église même, jadis si jolie et si coquettement ornée, était totalement détruite.

Maison B. Morel. — Le Gouvernement n'était pas toujours rationnel dans sa législation, puisqu'il rendit la loi du 17 mars 1796, en exécution de laquelle ce qui restait de l'ancien couvent devait être vendu au profit de la Nation, nonobstant la loi du 3 janvier 1795 qui maintenait les établissements religieux étrangers dans la propriété de leurs biens. M. Murdoch osa réclamer pour les Bénédictines, ses mandataires, mais ce fut en vain.

Enfin, le terrain divisé en deux lots fut exposé en vente le 15 septembre 1796 ; l'un d'eux, d'une faible contenance, fut adjugé au sieur Roblet, et le second resta invendu jusqu'au 23 janvier 1798. Un sieur Marescaux en fut l'acquéreur, qui y fit construire, quelques années plus tard, une maison ayant sa façade sur la rue de Nieuport.

En 1820, M. Benjamin Morel acheta le lot détenu par les héritiers Roblet et, en 1825, celui du sieur Marescaux, qui avait fait faillite. La superficie du terrain de ces deux lots était de 9.001 mètres. Le nouveau propriétaire fit agrandir considérablement la maison construite par son prédécesseur et donner au jardin la distribution actuelle qui a fait de cette belle propriété l'habitation la plus avantageuse de la ville.

Achat par la Ville. — Au décès de M. B. Morel, le 24 août 1860, il fut question entre ses héritiers d'exposer en vente sa maison de ville, et comme le Maire ne voulait pas laisser échapper l'occasion de procurer à la cité une propriété hors ligne et non susceptible de comparaison pour l'étendue et l'entretien, il rechercha l'occasion de se mettre en rapport avec le notaire chargé de la liquidation de la succession. Après bien des discussions, et après avoir pris l'avis du Préfet du Nord, une promesse de vente fut signée par les héritiers le 30 décembre 1860. Elle porta pour conditions : « 1° l'approbation par le Conseil Municipal ; 2° l'approbation du Préfet du Nord, lequel du reste avait déjà donné son assentiment au Maire ; 3° un prix de 200.000 francs, les frais à la charge des vendeurs, payable 30.000 francs comptant et les 170.000 francs restant en dix annuités à partir de la date du contrat, avec intérêts décroissants à 5 °/₀ l'an après les formalités de la purge légale ; 4° la garantie des

héritiers majeurs, quant à remplir celui d'entre eux qui était mineur de la différence du prix auquel l'immeuble aurait toutefois pu être porté par les enchères, la vente devant être faite publiquement pour satisfaire à la loi. »

L'affaire avait été naturellement traitée en secret et c'est dans ces conditions que le Maire soumit l'affaire le 4 janvier 1861 au Conseil municipal. Après une discussion approfondie, l'achat fut décidé,en raison des motifs énoncés dans le considérant ci-après :

« Considérant que la propriété de feu M. B. Morel, située sur un des points centraux et populeux de la Ville, a de belles et vastes constructions et contient une superficie en terrain et en jardin de plus de 9.000 mètres, ce qui en fait un immeuble hors ligne ; qu'à Dunkerque, les terrains spéciaux pour l'érection de bâtiments grandioses à usage d'institutions communales importantes font défaut, et qu'il a fallu, en effet, pour élever deux monuments, la salle de spectacle et le Palais-de-Justice, supprimer deux places publiques ; que, sans avoir de projet arrêté, l'administration municipale ne saurait laisser échapper l'occasion d'acquérir une propriété dans des conditions uniques pour les dimensions considérables et sans égales du terrain, pour la beauté et la grandeur des bâtiments, comme aussi pour la modération du prix stipulé dans la promesse de vente susvisée et qu'il convient dès lors de remplir les formalités nécessaires pour parvenir à l'acquisition de cette propriété. »

En même temps, le 4 janvier, le Conseil nomma M. Develle, architecte de la Ville, pour rapporter un plan descriptif et un procès-verbal d'estimation de la propriété qui se trouvent déposés aux archives de la Ville. Ces documents furent approuvés par le Conseil le

8 février, de sorte que l'acquisition projetée reçut la sanction pure et simple du Préfet du Nord le 5 avril suivant.

L'adjudication publique eut lieu le 30 mai suivant, il ne se présenta aucun concurrent. La Ville prit possession le 1er octobre 1861, après l'accomplissement des formalités de la purge légale, et elle paya aussitôt à valoir sur son prix une somme de 80.000 francs. Une somme de 40.000 francs fut payée en 1862, en 1864 on paya un nouvel à-compte de 24.000 francs. Enfin, en 1865, le solde de 56.000 francs a pu être acquitté avec une partie du boni de l'exercice 1864. Les intérêts de 1861 à 1865 montèrent à 15.256 fr. 54.

Mont-de-Piété provisoire [1]. — Les bâtiments eurent

(1) Mont-de-Piété, autorisé par décret du 25 juin 1860. Dans la séance du 14 septembre 1860, le Conseil municipal adopte les conclusions d'un rapport présenté le 9 août devant cette assemblée, tendant à construire le Mont-de-Piété sur un terrain appartenant à la Ville (dépôt de pavés), situé à l'angle de la rue Dampierre et de la rue du Lion-d'Or.

Le 8 février 1861, le Conseil municipal décide l'installation provisoire du Mont-de-Piété dans un immeuble situé rue de Nieuport, n° 2, et ajourne la construction de cet établissement charitable sur le terrain situé rue du Lion-d'Or. (Le Mont-de-Piété y a été installé au cours de 1862). L'immeuble de la rue de Nieuport, n° 2, appartenant aux héritiers de feu M. B. Morel, comprenant un vaste terrain, un jardin clos de tous côtés et un très grand bâtiment, le tout d'une contenance de 9.000 mq., est acquis par la Ville moyennant la somme de deux cent mille francs.

Le jardin du Mont-de-Piété, ouvert en 1863 au public, est considéré, sous le nom de Jardin de la Ville, comme promenade publique au mois de janvier 1867.

Le 8 juillet 1870, le Conseil municipal « considérant d'une part que les locaux acquis par la Ville des héritiers Morel et servant actuellement de Mont-de-Piété ne sont pas seulement mal disposés, mais qu'ils sont même insuffisants eu égard à l'extension des opérations de l'établissement ; que d'autre part l'accroissement du nombre des élèves du Collège Communal rend tout à fait indispensable l'adjonction à ce dernier établissement des salles de l'ancien Palais de Justice occupées par le Musée et nécessite par suite la translation des collections dans l'Hôtel Morel », décide : 1° d'abandonner à l'Administration du Mont-de-Piété le terrain lui appartenant situé à l'angle formé par la rencontre de la rue du Lion-d'Or avec la rue Dampierre et ce pour y contenir les locaux destinés à l'installation des services du Mont-de-Piété ; et 2° de contribuer dans la dépense pour une somme de 20.000 francs. Au moyen de cette contribution, la Ville sera complètement libérée envers le Mont-de-Piété de la subvention de 40.000 francs votée par le Conseil le 8 février 1859.

Le 16 décembre 1872, le Conseil, par dérogation à la délibération du 8 juillet 1870, vote une subvention de 50.000 francs pour aider l'Administration du Mont-de-Piété à acquérir l'usine Slaembroeck, sise rue Marengo. C'est encore dans cet immeuble que se trouve à l'heure actuelle le Mont-de-Piété de Dunkerque.

bientôt une destination provisoire par l'établissement, le 1er août 1862, du Mont-de-Piété, en attendant que ce service nouveau fût doté d'une construction spéciale, parfaitement appropriée à ses besoins. Le jardin fut affecté, le 24 juin 1863, à usage de promenade publique sous le nom de Jardin de la Ville.

Musée (1). — Le 24 juin 1878 on inaugura dans ses bâtiments, après diverses constructions, entre autres la Galerie des tableaux, le nouveau Musée Communal qui se trouvait placé à l'ancien Palais de Justice.

---

(1) Le 11 juillet 1873, une Commission fut nommée à l'effet d'examiner l'appropriation de la maison B. Morel à l'usage de Musée et pour la création d'une Galerie pour les tableaux.

Séance du Conseil Municipal du 8 août 1873. — Approbation du rapport pour les travaux ci-dessus, devis : 48.000 francs.

Séance du Conseil Municipal du 24 septembre 1875. — Aménagement de la maison B. Morel en Musée et Bibliothèque ; devis : 15.000 francs, travaux en régie.

Même séance. — Soumission du sieur Geneste pour le calorifère ; devis : 5 600 francs.

Séance du 28 juillet 1876. — Construction d'un escalier en pierre, soumission du sieur Ghislain, marbrier à Gravelines ; prix : 4.910 francs.

Séance du 5 septembre 1876. — Vote d'un crédit de 3.000 francs pour le déménagement du Musée.

Séance du 3 novembre 1876. — Vote d'un supplément de crédit de 4.000 francs pour l'aménagement de l'intérieur.

Séance du 17 août 1877. — Vote de remerciements à MM. Dagneau, vice-président de la Commission du Musée ; Gaspard, secrétaire et Prévost, membre, pour le zèle dont ils ont fait preuve pour l'installation du Musée en son nouveau local inauguré le 23 juin 1877.

Séance du 17 mai 1878. — Règlement du décompte :

Musée. Décompte général 55.104,84
Travaux votés le 8 août 1873.

Bibliothèque. Décompte général 36.784,32
Aménagement décidé le 24 septembre 1875.

La Bibliothèque communale se trouvait, avant son transfert rue de Nieuport, n° 2, dans une des dépendances de l'ancienne Mairie (place d'Armes) qui a servi ensuite de salle de répétition pour la musique municipale.

. . . . . .

Nous devons ces renseignements à M. Gheeraert, chef de bureau à la Mairie de Dunkerque ; nous lui adressons nos plus sincères remerciements.

L'ASSURANCE SUR LA VIE

EN FRANCE

PAR

Georges MORAEL

Membre Titulaire.

L'Assurance sur la Vie

EN FRANCE

PAR

Georges MORAEL

Membre Titulaire.

Tout est circonstance dans cette vie, disent les fatalistes; on se détermine par les circonstances, on se ruine ou l'on s'enrichit suivant les circonstances, un concours fortuit de circonstances fait l'élévation de tel homme et conduit tel autre à la misère. Le mot «fortune», c'est-à-dire hasard, l'exprime assez.

Cet adage, cher à tous les vaincus de l'existence et aussi à quelques autres, est évidemment excessif, mais ce qui est indiscutable, c'est que le succès de toute entreprise humaine n'est possible qu'à la condition de disposer du temps nécessaire à sa réussite, et que ce temps n'est assuré à personne. Que de familles ruinées, obligées à une liquidation désastreuse par la mort prématurée de leur chef !

Et ce qui est vrai pour la famille aisée cherchant dans l'exploitation de quelque entreprise commerciale ou industrielle les ressources nécessaires au placement de ses enfants, l'est bien plus encore pour la famille disposant de ressources modiques, pour celle dont la situation actuelle est précaire et l'avenir plein de menaces.

Il y a là une loterie à laquelle personne ne peut se dispenser de prendre part, puisqu'elle tient aux conditions mêmes de la vie humaine, loterie dont l'aléa entache forcément de précarité toute entreprise personnelle, toute prospérité ou toute aisance familiale ne reposant pas exclusivement sur un capital déjà acquis.

De tout temps, les hommes prévoyants ont cherché à prémunir les êtres qui leur sont chers, ont cherché à garantir leur propre vieillesse contre l'aléa d'un mauvais numéro. L'épargne est le moyen qui s'offre tout d'abord à eux.

Mais l'épargne est précisément celle de toutes les entreprises dont la réalisation exige au plus haut point ce facteur essentiellement instable et précaire : le temps. Et puis, aux hommes de condition moyenne, il faut tant de force de volonté, tant de persévérante économie des moindres ressources pour conserver et augmenter une somme toujours disponible pour les dépenses imprévoyantes ou inutiles, aussi bien que pour les nécessités urgentes ! Puisque tous sont exposés à des chances mauvaises, mais que ces chances ne se réalisent prématurément que pour un petit nombre, pourquoi ne pas s'associer pour faire face aux pertes pécuniaires que les risques occasionnent et en diviser le fardeau de façon à le rendre presque insensible à chacun ? Cette association en vue de la division indéfinie, ou, pour me servir du mot de Frédéric Passy, de la pulvérisation du risque, c'est l'assurance.

Le principe en est vieux comme la civilisation elle-même. L'ancienne Rome connaissait la rente viagère, et l'on trouve dans le Digeste *(ad legem Falcidiam*, liv. xxxv tit. II) une véritable table de mortalité dressée par Ulpien et donnant le moyen de calculer cette rente aux différents âges de la vie. Au moyen-âge, les «sodalitates»

du Bas-Empire et les « ghildes » germaniques sont de vastes mutualités répartissant sur l'ensemble de leurs membres les dommages soufferts par quelques-uns. Dès le XIIIe siècle, l'assurance maritime, spécialement celle qui vise la vie des navigateurs, est répandue dans toute l'Europe; cette dernière donna lieu à des abus et dégénéra trop souvent en simples gageures qui la firent interdire en plusieurs pays. La vie de sir Robert Walpoole fut assurée pour plusieurs milliers de livres sterling par des gens qui n'y étaient nullement intéressés, les primes haussant lorsque son existence paraissait en danger par suite des émeutes et des haines politiques. Lorsque George II livrait bataille à Dettingen, on pariait 25 pour cent contre son retour. Les assureurs du Lloyd et les marchands du Royal Exchange contractaient des gageures sur la vie du prétendant, tout comme de nos jours certains hommes en vue des Etats-Unis pouvaient, par la hausse ou la baisse des primes publiquement contractées sur leur existence en bourse de New-York, se rendre compte de l'opinion qu'inspiraient au public l'état de leur santé et la sagesse ou l'irrégularité de leurs habitudes.

Mais c'étaient là des essais tentés sur des bases tout à fait empiriques et nécessairement restreints. Il fallait, pour sortir de la période des tâtonnements, que l'invention par Pascal de la géométrie du hasard, appelée « calcul des probabilités », amenât la détermination d'une base scientifique permettant le recrutement constant d'adhérents nouveaux, et, comme conséquence, la division indéfinie des risques et l'élimination du hasard dans les entreprises humaines, ou du moins une compensation déterminée d'avance aux sinistres qu'il peut occasionner.

En matière d'assurances sur la vie, le calcul des pro-

babilités ne peut être établi que par une table de mortalité dressée d'après l'observation rigoureuse d'un groupe humain très nombreux et suivi depuis la naissance jusqu'à la mort. En France,on se servit longtemps de deux tables éditées l'une en 1746, l'autre en 1806 et ayant pour auteurs, la première un professeur nommé Deparcieux, la seconde un ancien membre du Corps législatif, devenu ensuite chef de bureau au ministère des finances, Duvillard.

Deparcieux peut être considéré comme l'inventeur de la méthode : il opéra sur 10.000 têtes de tontiniers ayant fait partie de trois tontines fondées en 1689, 1696 et 1734; sa table ne commence qu'à l'âge de trois ans et se termine à l'âge de 95 ans. Les gens qui s'inscrivaient ou que leurs proches inscrivaient dans les tontines étaient naturellement ceux qui avaient espoir de vivre longtemps ; c'étaient des sujets de choix, et il en est résulté que la table de Deparcieux indiquait une mortalité alors inférieure à la mortalité générale. Il en était tout autrement de la table de Duvillard, qui opéra sur un million d'individus pris au hasard et observés depuis leur naissance jusqu'à leur mort, arrivée pour le dernier à l'âge de cent neuf ans. Aussi les compagnies ont-elles adopté la table de Deparcieux pour le calcul des rentes viagères et celle de Duvillard pour celui des assurances sur la vie.

Comment va se calculer la prime ? Supposons avec M. Couteau qu'il s'agisse de calculer la prime d'une assurance temporaire de 10.000 francs souscrite pour un an par un homme de trente ans. A cet âge, la table de mortalité de Duvillard indique que, sur un million d'individus qu'il a pris pour base de son étude, il en a survécu 438.183 ; que, l'année suivante,lorsque ces individus ont atteint l'âge de 31 ans, leur nombre a été réduit à 431.397. Il se produisait donc entre 30 et 31 ans, 6.785 décès sur

un million d'individus. Par suite, le groupe de 438.183 têtes de 30 ans, s'il s'était associé en vue de constituer la mutualité nécessaire au fonctionnement de l'assurance, aurait dû souscrire des cotisations suffisantes pour assurer le paiement d'autant de fois 10.000 francs qu'il y a de décès, soit 67.850.000 francs. Il suffit de diviser cette somme totale par le nombre des individus du groupe, soit 438.183, pour avoir le montant de la cotisation à exiger de chacun d'eux. L'opération arithmétique donne approximativement 155 francs, soit 1 fr. 55 pour une assurance de cent francs. Tel était du moins le résultat auquel on aboutissait avec la table de Duvillard; la table A F (assurés français) aujourd'hui en usage donne, pour la même assurance, 0 fr.69 pour cent pour la prime pure et 0 fr. 74 pour cent pour la prime brute, c'est-à-dire augmentée des frais d'acquisition, de gestion et d'encaissement.

L'assurance pour la vie entière n'étant qu'une succession d'assurances d'un an et le paiement du capital assuré étant toujours subordonné au paiement des primes, c'est-à-dire au renouvellement de l'assurance annuelle,il ne serait nullement nécessaire,en contractant une assurance, d'en fixer la durée, si la proportion des décès n'augmentait rapidement avec l'âge des assurés. Il s'ensuit que le risque va s'aggravant d'année en année et que l'enjeu annuel, c'est-à-dire la prime, doit nécessairement suivre cette progression. Si l'individu de trente ans paie 0 fr. 69, celui de quarante ans, pour la même assurance, paiera 0 fr. 96, celui de cinquante ans, 1 fr. 61 et celui de soixante ans 3 fr. 16.

On voit à quelles difficultés se heurterait la mise en pratique de cette méthode normale. L'assurance deviendrait de plus en plus chère au fur et à mesure du vieillissement des contractants, alors que les ressources des

assurés deviennent plus faibles par suite de la diminution de leur aptitude au travail. Il leur faudrait, dans la jeunesse et l'âge mûr, mettre de côté quelques économies supplémentaires qui, grossies des intérêts, leur permettraient plus tard de continuer leur assurance sans ressentir l'augmentation du prix. Ce serait la juxtaposition de l'épargne, avec ses difficultés et ses aléas, au contrat de prévoyance conclu par le père de famille.

Eh bien cette opération minutieuse que l'assuré ne ferait probablement pas, l'assureur la fait pour lui. Il lui réclame une prime constante, supérieure durant les premières années à la prime normale, inférieure durant les dernières. La différence entre cette prime excessive touchée durant les premiers temps du contrat et la prime normale constitue ce que l'on appelle la réserve mathématique.

Les réserves ne constituent donc pas un actif des compagnies, encore moins un bénéfice. Le contrat n'est fait que pour arriver à fixer une prime constante. Mais, si l'assuré se retire, il faut lui régler son compte, soit par une liquidation immédiate improprement appelée *rachat*, soit par la *réduction* de l'assurance au capital correspondant aux sommes dont ce compte est créditeur et considéré comme une prime unique. Les réserves mathématiques sont simplement un passif, une dette de la Compagnie, et, comme le dit M. Couteau, celle qui, pour inspirer plus de confiance, ferait étalage de ces réserves, ressemblerait à un particulier qui tirerait argent de ses dettes.

Tel est, dans ses grandes lignes, le mécanisme de l'assurance sur la vie. Il semblerait qu'en France, pays de l'épargne par excellence, pays où les parents s'ingénient, avec excès parfois, à développer chez les jeunes

générations les idées d'économie et de prudence au risque de tuer souvent chez elles les qualités d'initiative indispensables à la lutte moderne pour la vie, l'assurance, qui répond si bien aux aspirations de la masse de la population, ait dû, plus que partout ailleurs, prendre un rapide et vigoureux essor.

Il n'en est rien cependant. Certes, les contrats d'assurance représentent en France une énorme accumulation de capitaux puisque, en 1905, le total garanti par les seules compagnies françaises par actions était de quatre milliards environ. Mais les capitaux assurés s'élevaient à la même époque à cinq milliards en Allemagne, seize milliards aux Etat-Unis et trente milliards en Angleterre. Il y a, en France, un assuré sur 120 habitants, 1 sur 108 en Allemagne et en Autriche, 1 sur 40 en Angleterre, 1 sur 26 en Amérique.

C'est probablement à notre législation qu'il faut attribuer cette infériorité. L'assurance sur la vie, répandue de très bonne heure en Angleterre, fut longtemps interdite par les lois françaises ; plus tard elle fut permise sans être endiguée ni garantie par aucune réglementation sérieuse et c'est seulement en ces derniers mois que l'on s'est préoccupé de la contrôler efficacement et de protéger l'épargne nationale contre des abus et des catastrophes dont plusieurs, comme la faillite de la Caisse des Familles, ont eu un douloureux retentissement.

Seule, l'assurance maritime, qui remonte au XIVe siècle, s'est, dans notre pays, révélée à une époque relativement ancienne. Elle reçut sa charte dans l'ordonnance de 1681 sur la marine marchande, qui proscrit formellement toute opération sur la vie des hommes, celle-ci étant inestimable en argent. Il n'y avait d'exception que pour les nègres, considérés comme marchandise.

Lorenzo Tonti imagina de tourner l'ordonnance, en vue de faciliter les emprunts d'Etat, par l'appât des revenus grossissant d'année en année, au fur et à mesure des extinctions, pour les souscripteurs survivants. Mazarin approuva la combinaison, et, par un édit rendu en 1653, sollicita un emprunt de 25 millions au denier vingt, qui devait être émis sur les plans du banquier napolitain. Afin d'égaliser les chances des rentiers, on les avait divisés en dix classes, de façon que, dans chaque classe, la différence d'âge ne dépassât pas sept ans. Chaque porteur devait verser 300 livres, et, dans chaque classe, la part d'intérêts due aux morts était attribuée aux survivants jusqu'à l'extinction du groupe.

Le Parlement refusa d'enregistrer l'édit, mais l'idée persista, et le nom de « tontine » fut dès lors attribué à toute combinaison consistant dans la mise en commun d'un fonds formé par la réunion des cotisations des associés et distribué, soit en capital à une époque déterminée, soit seulement en revenus aux survivants d'entre eux.

En 1689, Louis XIV, à court d'argent, fit reprendre la proposition de Tonti, et émit sur ses plans un emprunt de quatorze millions au denier dix. Cette tontine se termina en 1726 par le décès d'une rentière qui jouissait d'un revenu de 73.500 livres. Elle est la première de celles qu'a étudiées Deparcieux pour établir sa table de mortalité.

Dix autres tontines furent ouvertes jusqu'en 1759, mais, ce mode d'emprunt ayant été trouvé trop onéreux, une déclaration royale l'interdit pour l'avenir et, en 1770, un édit du Conseil supprima toutes les tontines du Gouvernement et alloua aux porteurs des rentes viagères.

Avec elles disparaissait le seul moyen alors utilisé

par les personnes sans fortune pour s'assurer quelque aisance dans leurs vieux jours. Des plaintes s'élevèrent. Frappé des services rendus par les Compagnies d'assurances sur la vie en Angleterre, le Gouvernement de Louis XVI accorda en 1787 à la Compagnie des assurances contre les incendies le privilège de passer dans le royaume des assurances sur la vie, conformément à des plans et tables qui devaient être publiés à cet effet, et qui n'étaient autres que ceux de Duvillard.

La Compagnie réunit un capital de huit millions et prit le nom de « Compagnie Royale ». Elle n'eut pas le temps de faire ses preuves, la Convention ayant le 24 avril 1793, par un vote émis sur une motion de Cambon, supprimé toutes les sociétés dont le fonds social était composé d'actions au porteur ou négociables, et soumis pour l'avenir l'industrie des assurances à l'autorisation du corps législatif.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait de constituer une société, comment cette autorisation eût-elle pu être demandée? En fait on se borna, durant la Révolution, à créer un certain nombre de tontines qui appartiennent à l'histoire du charlatanisme beaucoup plus qu'à celle de l'assurance sur la vie, et dont la destinée peut se résumer en deux mots: mauvaise action, mauvaise affaire.

La plus connue fut la tontine Lafarge. Proposée en 1788, sous le titre de « Tontine viagère et d'amortissement », elle fut instituée le 1er avril 1791 sous le nom, inspiré par Mirabeau, de « Caisse d'épargne et de bienfaisance ».

Prodigieux poisson d'avril que ce défi au sens commun où l'on prétendait ne tenir compte ni des différences d'âge existant entre associés, ni des notions données par

l'expérience sur la mortalité humaine. Le prospectus disait : «Les actions sont de 90 livres payables en 10 ans, à raison de 9 livres par an. Les actionnaires ne toucheront rien pendant 10 ans ; mais, *au bout de ce temps,* la *plus grande partie d'entre eux aura, par la voie du sort, 45 livres de rente viagère,* et à peine *la quinzième année sera-t-elle expirée que tous les actionnaires survivants jouiront de cette rente.* Alors le sort n'exercera plus aucune influence, la rente de ceux qui mourront augmentera successivement la part des survivants jusqu'à ce que *tous les actionnaires aient 3.000 livres de rente par action.* A cette époque, les rentes n'augmenteront plus et la part des morts tournera au profit de la nation qui, au décès de tous les actionnaires, se trouvera avoir hérité de tous les fonds de la société.

» Les personnes âgées de 45 ans et plus formeront une classe distincte et absolument séparée des autres ; elles paieront les 90 livres à la fois. *Dès la 2e année, un sur dix,* désignés par la voie du sort, jouira de la rente de 45 livres ; les autres, par la même voie du sort, viendront en remplacement. Quand ils jouiront tous de la rente de 45 livres, la part des morts grossira celle des survivants jusqu'à ce que la rente de chaque actionnaire soit arrivée à 3.000 livres ; alors elle n'augmentera plus..... »

Le succès de l'émission fut prodigieux, mais les promesses faites étaient irréalisables, et, par là même, l'entreprise n'était pas viable. La situation de cette tontine et des autres opérations analogues fondées à la même époque sous les noms de « Société numéraire », « Caisse des artisans », « Tontine du pacte social », etc., devint si misérable qu'en 1809 le Gouvernement les mit en gérance et prescrivit par décret du 17 avril de la même année, après avis du Conseil d'Etat, qu'aucune

association de ce genre ne serait désormais établie qu'après autorisation du chef de l'Etat. La tontine Lafarge s'est officiellement éteinte en 1889 après 97 années d'existence, les 55.000 actionnaires étant tombés en déchéance faute d'avoir justifié de leur existence. Le plus jeune n'aurait d'ailleurs pu avoir à cette époque moins de 96 ans.

Sous le Consulat et l'Empire, on rétablit les sociétés civiles et commerciales, mais on prohiba à nouveau le contrat d'assurance sur la vie. Les rédacteurs des nouveaux codes s'en tinrent à l'ordonnance de 1681, Portalis ayant fait siennes les théories des juristes du XII[e] siècle. « Il est des contrées, disait-il au cours de la séance du 7 vendémiaire an XII, où l'on autorise des assurances sur la vie des hommes, mais, en France, de pareilles conventions ont toujours été prohibées. Nous en avons la preuve dans l'ordonnance de la marine de 1681, qui n'a fait que renouveler les défenses antérieures..... Ces espèces de pactes sur la vie des hommes peuvent n'être pas sans danger. La cupidité qui spécule sur les jours d'un citoyen est souvent bien voisine du crime, qui peut les abréger. La rente viagère est toujours égoïste. Toutefois nous n'avons pas cru que l'abus possible des constitutions de rente viagère fût un motif suffisant de bannir de notre législation cette sorte de contrat. Mais on a proscrit avec raison les assurances sur la vie des hommes, parce qu'un pareil contrat est vicieux en soi. »

Et le comte Corvetto, dans l'exposé des motifs du titre X, livre II du Code de commerce, relatif aux assurances maritimes, s'exprimait ainsi : « La rédaction de l'article 334 a paru répondre à l'esprit de l'ordonnance de 1681, qui permettait d'assurer la liberté des hommes et qui défendait les assurances sur la vie. La liberté est estimable à prix d'argent, la vie ne l'est pas ».

A quelles étranges conceptions les hommes les plus éminents peuvent-ils donc être conduits par l'étude trop exclusive des textes anciens et le dédain des contingences contemporaines ! Singulière mentalité que celle de ces hommes qui, proclamant l'égoïsme de la rente viagère, interdisaient l'assurance qui est la rente viagère à rebours, puisqu'elle sacrifie le présent à l'avenir, l'individu à la famille. Et que diraient aujourd'hui les familles de nos ouvriers victimes d'accidents du travail si, à leur demande d'une juste indemnité, le tribunal répondait : « Pardon, la demande est irrecevable, l'existence de votre parent étant trop précieuse pour être estimable en argent ». Elles seraient flattées, c'est évident,

Mais le moindre grain de mil
Ferait bien mieux leur affaire.

En tant que valeur productive elle est si bien estimable en argent, la vie humaine, que cette estimation entre forcément tous les jours, pour chacun de nous, dans la rémunération de nos actes comme elle entre dans celle des services que nous demandons à autrui, et qu'elle varie à l'infini avec l'intelligence, l'habileté, la situation même des intéressés. Chacun sait ce qu'il vaut, sauf quelque erreur en plus ; chacun sait aussi à peu près, sauf quelque erreur en moins, ce que valent les autres. Si le plus éminent défenseur des théories égalitaires, M. Jaurès, venait à perdre son mandat de député, il recevrait sans doute assez mal le collègue qui, touché de son infortune et admirateur de son talent, viendrait lui offrir d'être son secrétaire aux appointements de 3.000 francs par an. Car une année de la vie de M. Jaurès vaut beaucoup plus que 3.000 francs ; il n'y a aucune équivalence entre cet infime salaire et les œuvres qu'il est apt à enfanter en une année. Et si, pour le malheur de l'éloquence française, un même accident de chemin de fer

supprimait à la fois le brillant orateur et l'un de ses plus modestes électeurs,il n'y aurait aucune égalité entre les indemnités que les tribunaux alloueraient aux familles des deux victimes.

Comment aussi voir une spéculation, un jeu dans une opération qui est exactement le contraire du jeu,puisque, tandis que le joueur opère sur le hasard, l'assuré opère contre le hasard et cherche à l'éliminer au moyen d'une cotisation fixe ? Et ce qui est vrai de l'assuré ne l'est pas moins de l'assureur, puisque celui-ci ne se charge des risques que pour les diviser et les équilibrer jusqu'à l'annulation.

De par la multiplicité de ses combinaisons l'assurance sur la vie est même, quand elle est bien comprise et prudemment menée, le seul genre d'assurance qui porte en soi la garantie de sa conservation. Dans les affaires d'assurances maritimes, contre l'incendie, les accidents, la mortalité du bétail, etc., on peut imaginer telles causes naturelles ou criminelles, tempête, vengeance ou détérioration des machines qui, par la multiplicité des sinistres qu'elles amèneraient, déjoueraient toutes les prévisions. Une mortalité terrible et imprévue ne saurait affecter la situation des compagnies d'assurance-vie normalement établies, car les deux natures d'opérations conclues en cas de vie et en cas de mort se compensent, de sorte qu'elles gagneraient sur les annuités différées ce qu'elles perdraient sur les assurances proprement dites. C'est donc bien, pour l'assureur comme pour l'assuré,l'élimination du hasard ; ce n'est pas le jeu, c'est le contraire du jeu.

Aussi, sitôt la paix revenue avec la chute du régime impérial, un mouvement d'opinion ne tarda-t-il pas à se produire de nouveau en faveur de l'introduction en

France d'une institution déjà très populaire de l'autre côté du détroit. Le gouvernement de la Restauration fut sollicité par les principales compagnies d'assurances contre l'incendie de les autoriser à pratiquer l'assurance sur la vie. La «Compagnie d'assurances générales» introduisit la première dans ce but une instance qui motiva, le 21 mai 1818, un avis du Conseil d'Etat dont voici le passage le plus intéressant :

« Sur la 4e question : Y a-t-il lieu d'autoriser les sociétés anonymes à s'engager à payer une somme déterminée au décès d'un individu, moyennant une prestation annuelle à payer par cet individu — Considérant que ce genre de contrat peut être assimilé aux contrats aléatoires que permet le Code civil ; qu'il est plus digne de protection que le contrat de rente viagère, puisque l'une est trop souvent le résultat de l'égoïsme, tandis que l'autre ne peut naître que d'un sentiment généreux et bienveillant qui porte le souscripteur à s'imposer des sacrifices pour assurer aux objets de son affection une aisance et un bien-être dont sa mort pourrait les priver ; est d'avis que l'engagement de payer une somme déterminée au décès d'un individu peut être autorisé, mais qu'il ne doit pas être permis d'assurer sur la vie d'autrui sans son consentement. »

En raison de cet avis, la «Compagnie d'assurances générales » fut autorisée par ordonnance du 8 décembre 1819. La « Compagnie Royale » (aujourd'hui « La Nationale ») suivit de près, le 11 février 1820. Puis des autorisations analogues furent accordées au «Phénix» par ordonnance du 9 juin 1844, à la « Caisse Paternelle » par décret du 29 mars 1854, à la « Caisse générale des Familles » par décret du 1er octobre 1858, au « Monde » par décret du 27 avril 1864, à l' « Urbaine» par décrets du 1er avril 1865 et du 24 mars 1866, à l'« Alliance des Départements » par

décret du 9 juillet 1868, au « Soleil » par décret du 21 décembre 1872, à l'« Atlas » (depuis l'« Aigle ») par décret du 16 juin 1873, à la « Famille » (depuis la « Confiance ») par décret du 9 octobre 1875, au «Patrimoine» par décret du 27 octobre 1875,à l'« Ouest » par décret du 17 septembre 1875, à l'« Abeille » par décret du 4 décembre de la même année, à la « France » par décret du 6 septembre 1880, à la « Centrale » par décret du 21 décembre 1880, au « Nord » par décret du 30 décembre 1880, à la « Providence» par décret du 1er février 1881,année qui vit aussi l'éclosion de la « Mutuelle-Vie », de la « Métropole » et du « Progrès National », enfin à la « Garantie Générale » par décret du 13 août 1883.

La situation des Compagnies ainsi autorisées était-elle bien légale ? Dans le silence de la loi à leur sujet, et étant donnée l'opinion nettement formulée par les rédacteurs de nos codes dans leurs travaux préparatoires, c'était assez contestable. C'est par les exigences du fisc que la question fut définitivement tranchée, l'article 33 de la loi du 5 juin 1850 ayant stipulé qu'à compter du 1er octobre de la même année, tout contrat d'assurance serait rédigé sur papier d'un timbre de dimension, et l'article 37 ajoutant que les Compagnies et tous assureurs sur la vie pourraient s'affranchir de cette obligation en contractant avec l'Etat un abonnement annuel de 2 fr. par 1.000 fr. du total du versement. A cette première reconnaissance de la validité du contrat d'assurance-vie vint bientôt s'ajouter un texte plus formel, l'article 66 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés soumettant à l'autorisation et à la surveillance du Gouvernement les sociétés d'assurances sur la vie, mutuelles ou à primes.

D'autre part, une loi du 30 mai 1857 avait permis aux sociétés anonymes légalement constituées en Belgique

de réaliser des affaires en France, d'y ester en justice et d'y exercer tous leurs droits, et cette disposition s'était peu à peu, grâce à la clause de la nation la plus favorisée, étendue aux sociétés de presque tous les pays.

Et ainsi s'est formée cette législation bizarre, disparate, qui a constitué jusqu'à ces derniers temps en France le régime des assurances sur la vie, les entreprises de rentes viagères et les sociétés étrangères, quelle que fût la nature de leurs opérations, étant absolument libres et n'ayant besoin d'aucune autorisation, les entreprises françaises d'assurances étant soumises par des textes divers, suivant le genre d'affaires effectuées par elles, à l'autorisation et à la surveillance gouvernementales.

Autorisation arbitraire, surveillance sans organe comme sans sanction, et par conséquent assez illusoire. Il n'y avait pas, avant la loi de 1905, un seul agent chargé de vérifier les comptes des Compagnies d'assurances ; il n'y avait pas une seule disposition répressive qui pût leur être appliquée en cas d'abus. Lorsque celles-ci commencèrent à étendre largement le champ de leurs opérations, le Gouvernement s'émut quelque peu des devoirs que lui imposait la loi de 1867, et les conférences poursuivies dans les ministères aboutirent à une décision du 27 mai 1877 soumettant les Compagnies d'assurances à l'obligation de fournir des états et bilans contenant toutes les données communiquées par les sociétés anonymes à leurs commissaires des comptes et à leur assemblée générale, et de subir à leurs frais une vérification de leurs écritures par des commissaires désignés à cet effet.

Cinq compagnies, la « Cie d'Assurances Générales », la « Nationale », l'« Union », le « Soleil » et l'« Urbaine » en appelèrent au Conseil d'Etat qui, par arrêté du 14 mai 1880,

« Considérant que, s'il appartient au ministre de

l'agriculture et du commerce de prescrire des mesures propres à garantir la surveillance imposée aux Compagnies d'assurances sur la vie, aucune disposition de la loi n'a attribué audit ministre compétence pour modifier la nature de cette surveillance ;

. . . . . .

» Considérant qu'il ne rentrait pas dans les pouvoirs du dit ministre d'organiser un contrôle exercé par des agents de surveillance au moyen de la vérification directe des comptes et opérations spécifiés dans la dite décision » ;

Décida l'annulation de la décision ministérielle, sauf dans celle de ses dispositions qui prescrivait la remise à l'administration, suivant des modèles donnés par elle, des éléments constitutifs de l'état de situation.

C'était bien la surveillance sans surveillant.

Il restait toutefois une arme à l'Etat, et il est juste de reconnaître qu'il l'a parfois maniée avec succès. L'autorisation n'était nullement irrévocable, et une mesure prudente ou une menace opportune ont pu, dans certaines occasions, éviter des catastrophes. Si le Gouvernement s'est laissé surprendre par la Caisse des Familles, il a par contre agi à l'égard du « Temps » et de l'« Alliance » avec assez de bonheur pour que toute perte fût évitée aux assurés de ces deux Compagnies.

Mais il demeurait absolument impuissant à l'égard des entreprises de rentes viagères, ce qui a permis à de peu scrupuleux brasseurs d'affaires d'entraîner parfois l'épargne populaire en de navrantes aventures dont la plus retentissante, de date toute récente, est encore dans toutes les mémoires.

C'est sous ce régime contradictoire que se sont formées et développées les grandes Compagnies fran-

çaises. Elles végétèrent tout d'abord au milieu d'une indifférence presque générale : la Compagnie d'Assurances Générales atteignait à peine, en 1825, le chiffre de 317.000 francs d'assurances vie-entière; quinze ans après, en 1840, ce chiffre n'était plus que de 231.000 fr. L'idée ne commença à se propager dans le grand public que vers 1840 ; mais, dès lors, la progression fut rapide et ininterrompue. Et la conséquence fut, pour nombre de sociétés,une prospérité dont peu d'entreprises offrent l'exemple. En 1905, la Société d'Assurances Générales a distribué comme dividende à ses actionnaires 180,55 °/o du capital versé et ses actions, qui avaient coûté à leurs premiers souscripteurs 750 fr., valaient 31.400 fr.; le Phénix donnait comme dividende 116 2/3 °/o du capital versé et ses actions, qui avaient coûté 1.000 fr., valaient 33.000 fr. ; la Nationale, dont les actionnaires n'avaient rien versé et s'étaient bornés à déposer dans la caisse de la société un titre de 50 francs de rente par action, distribuait à chacune d'elles 1.300 francs ; par contre la Caisse Paternelle ne donnait que 2,08 °/o, la Confiance 2 1/2 °/o, l'Aigle 1 11/24 °/o et la Providence rien du tout. Malheureuses ou prospères, toutes ces Compagnies vivaient du reste étroitement unies ; elles s'étaient entendues pour appliquer des tarifs et des règles uniformes, et, jusqu'au jour où les grandes mutuelles américaines vinrent leur faire la rude concurrence que l'on sait, elles exerçaient un monopole de fait sur les assurés français.

Le réveil fut assez dur. Il ne saurait entrer dans le cadre de ce modeste travail d'analyser les avantages et les inconvénients des deux systèmes en présence, mais je resterai dans les limites d'une étude purement historique en notant deux points intéressants mis en évidence au cours de cette lutte.

Le premier, c'est la fausseté du préjugé qui, supposant aux placements effectués en Amérique un revenu beaucoup plus élevé qu'aux placements effectués en Europe, attribuait à cette circonstance la différence du taux d'assurance consenti par les Compagnies américaines. C'est là une erreur ; les capitaux placés en valeurs stables américaines ne rapportent guère plus que les capitaux placés en valeur de même nature en Europe, pas plus que l'ensemble des placements mobiliers effectués par les Compagnies françaises au cours de leur carrière déjà longue n'est sensiblement supérieur au taux actuel. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les rapports du bureau fédéral suisse des assurances, organe officiel dont l'impartialité et l'autorité sont incontestées. Nous y voyons qu'en 1905, par exemple, le portefeuille de « l'Equitable » a rapporté 4,04 °/₀ et celui de la « New-York », 4,19 °/₀, alors que le portefeuille de la « Cie d'Assurances Générales » rapportait 3,71 °/₀ et celui de la « Nationale », 4,09 °/₀. La différence est insignifiante, comme aussi la différence entre le taux des placements mobiliers des Compagnies françaises et l'intérêt servi aux assurés dans le calcul des primes. On peut même citer certaines de ces dernières Compagnies qui se sont parfois trouvées en perte de ce fait et n'en ont pas moins réalisé d'excellentes affaires. C'est dans l'opération d'assurance elle-même, dans la différence entre les tables de mortalité adoptées et la mortalité réelle des assurés, dans les abandons et déchéances, et surtout dans le chargement ajouté à la prime pure ou idéale pour en faire la prime brute réellement exigible, qu'il faut chercher le bénéfice des Compagnies, quels que soient leur nationalité et leur mode de fonctionnement.

Le second point, c'est que cette concurrence eut pour la masse des assurés français d'excellents résultats. Elle décida les Compagnies françaises à répartir entre

leurs assurés une certaine portion des bénéfices qu'elles réservaient jusque là à leurs seuls actionnaires ; elle ne fut pas non plus sans avoir quelque influence sur le remaniement des tables de mortalité.

Un exemple cité plus haut a montré quel écart énorme existe entre la table de Duvillard et la mortalité actuelle. Une paix profonde succédant à l'époque orageuse durant laquelle vivait le vieux chef de bureau au ministère des finances, une augmentation inouïe de la richesse publique amenant une aisance à peu près générale, les progrès rapides et constants de la médecine et de l'hygiène, tout cela devait avoir et eut en effet pour résultat un très sensible accroissement de la vie moyenne. Un coup d'œil jeté sur une table de mortalité moderne constitue, somme toute, un passe-temps assez consolant. La table de Durrer, publiée par le bureau fédéral suisse, et visant la population masculine de ce pays, nous montre que sur 10.000 enfants, il en meurt 1.820 la première année et 234 la seconde ; mais, à dater de l'âge de deux ans, la mortalité décroit rapidement pour arriver à 0,29 °/₀ la douzième année, la moins funèbre de toutes. Elle augmente ensuite presqu'insensiblement, n'atteignant 1 °/₀ qu'à 34 ans et 2 °/₀ qu'à 51 ans, pour ne croître avec quelque rapidité qu'à partir de la soixantaine. Sur 10.000 enfants, 7.605 seulement atteignent l'âge de cinq ans, mais sur ces 7.605, 5.127 sont encore vivants à cinquante ans, et 2.314, soit plus du tiers, à soixante-dix.

Et c'est là la mortalité générale, ne répondant pas, par conséquent, à la réalité de la mortalité d'un ensemble d'assurés pour lesquels l'examen médical a produit une sélection. Pour dresser une table exacte, il faut opérer, non sur l'ensemble de la population, mais uniquement sur un groupe d'assurés suffisamment nombreux, et c'est ce qu'ont fait effectivement les Compagnies françaises

pour dresser la table AF (assurés français), mise en vigueur vers 1895 et encore appliquée actuellement.

Mais, si bien faite que puisse être une table de ce genre, elle mènerait bien vite à sa ruine la Compagnie qui prétendrait l'appliquer au calcul de ses rentes viagères. Il y a quelque part dans l'Ecriture un passage où il est dit qu'un homme connaît mieux ses propres affaires que sept gardiens qui veillent du haut d'une tour. Ce qui est vrai des gardiens semble l'être aussi des médecins, et, si sûr que soit le diagnostic de ceux qui veillent sur les destinées des Compagnies, il est tout à fait inférieur à la connaissance d'elles-mêmes que montrent les personnes qui, confiantes en la durée de leur existence, souscrivent un contrat de rente viagère. Ce que ces rentiers ont la vie dure serait chose incroyable, si elle n'était attestée par des documents certains. Les tables des 60 sociétés britanniques d'assurances sur la vie, celles qui, peut-être, ont porté sur le plus grand nombre d'observations, montrent qu'alors que pour les assurés du sexe masculin, le taux de mortalité est de 0,59 °/₀ à 30 ans, 1 1/2 °/₀ à 50 ans et 6,20 °/₀ à 70 ans, il est, pour les rentiers, de 0,32 °/₀ à 30 ans, 0,82 à 50 ans, et 3,63 seulement à 70 ans. La différence atteint presque 50 °/₀ ! Et c'est encore bien mieux pour les rentières qui, aux mêmes âges, ne meurent que dans la proportion de 0,28, 0,61 et 2,35 °/₀ ! Aussi a-t-il fallu établir pour les rentes viagères des tables spéciales (en France, la table RF, rentiers français).

Mais revenons à nos sociétés américaines. Certes, l'Etat ne pouvait voir sans quelque appréhension le drainage des capitaux français au profit d'une nation étrangère, et il pouvait paraître au moins bizarre que ces sociétés fussent, pour leurs opérations en France, uniquement contrôlées par le gouvernement américain et le gouvernement prussien, ce dernier ne les admettant

chez lui qu'à la condition de pouvoir envoyer à leurs frais des contrôleurs des comptes, non seulement au siège social, New-York, par exemple, mais dans tous les pays où elles possèdent une succursale. Mais — et venant d'entreprises éminemment aptes à juger l'esprit public, la constation ne manque pas de quelque saveur—les Compagnies françaises s'accommodaient parfaitement, au début de la concurrence qui leur fut faite,d'une inégalité de traitement qui avait à leurs yeux l'avantage de priver leurs concurrents du prestige que donne en France l'estampille de l'Etat. Si bien qu'à l'enquête faite en 1883 par la commission parlementaire du Sénat, les représentants des Compagnies françaises se prononcèrent énergiquement pour le maintien de la liberté absolue des sociétés étrangères, tandis que celles-ci se déclaraient désireuses d'être soumises au régime appliqué aux sociétés françaises.

Divers événements survenus coup sur coup, tant en Amérique qu'en France même, notamment la chute de la Caisse des Familles et de la Rente Viagère en 1902 et le scandale provoqué au sujet des assurances d'enfants en bas âge pratiquées par certaines Compagnies belges dans le département du Nord et notamment à Halluin, mirent en évidence,durant ces dernières années,l'urgente nécessité qu'il y avait à unifier et à remanier notre législation sur la matière.

De nombreux projets de loi avaient été, depuis 1884, soumis au Parlement sur les assurances. Il fallait toutefois savoir se borner, et l'on réunit en un faisceau, pour les discuter en même temps, tous les projets datant de la législature actuelle et relatifs au contrôle et à la surveillance des Compagnies, à l'exclusion de toutes les autres questions, remises à plus tard. Exception fut toutefois faite pour celle de l'assurance en cas de décès

des enfants en bas âge, laquelle, sur simple lecture de quelques prospectus, fut tranchée par un vote à mains levées dans le sens de l'interdiction.

La commission parlementaire, présidée par M. Guieysse et ayant comme rapporteur M. Chastenet, élabora un projet très étudié qui fut discuté en même temps que les propositions de MM. Mirman, Ferrette, Gellé et Couche, dont les auteurs intervinrent parfois pour faire adopter leurs idées sous forme d'amendements, et qu'un contre-projet dû à M. Congy. MM. Guieysse et Chastenet étaient d'ailleurs eux-mêmes les auteurs de deux projets précédemment déposés.

Quatre points essentiels formaient le sujet de la discussion : l'enregistrement des entreprises, les garanties exigées d'elles, leur contrôle et les sanctions à leur appliquer en cas de faute.

Le premier avait pour objet le remplacement de l'autorisation arbitraire du gouvernement par l'enregistrement au ministère du Commerce, — depuis au ministère du Travail et de la Prévoyance — enregistrement qui doit être mentionné au Journal Officiel dans le délai de six mois à dater du dépôt de la demande et ne peut être refusé que pour une infraction aux lois ou décrets réglementant la matière. En cas de refus, les intéressés ont un recours devant le Conseil d'Etat, qui doit statuer dans les trois mois. Toutes les entreprises, françaises ou étrangères, contractant des engagements quelconques dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine, sont soumises à cette formalité, exception faite pour les sociétés de secours mutuels et les institutions de prévoyance régies par des lois spéciales.

Cette disposition, essentiellement libérale, consacre l'égalité absolue des sociétés devant la loi, à l'encontre de la plupart des législations étrangères qui défendent

leurs entreprises nationales en écrasant les Compagnies concurrentes d'impôts spéciaux comme cela a lieu notamment en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Russie, où les Compagnies étrangères paient une taxe énorme de 8 °/₀ sur les primes, et en Amérique même où l'on peut voir l'état de New-York, grand exportateur d'assurances, frapper d'un impôt de 2 °/₀ sur les primes, les sociétés européennes qui veulent exercer dans son territoire. Mais elle est complétée par l'article 18 qui prévoit le retrait de l'enregistrement après avis conforme du Comité consultatif des assurances sur la vie, avec faculté, pour la Compagnie frappée, de se pourvoir devant le Conseil d'Etat, article qui a soulevé, avant de recevoir sa forme définitive, une discussion assez vive.

Une des caractéristiques de cette loi du 17 mars 1905, c'est qu'elle se borne à poser quelques principes généraux, laissant au gouvernement le soin de régler par décrets tous les points de détail. On conçoit sans peine la nécessité de cette méthode, les modalités qui affectent l'assurance étant extrêmement variables et ne pouvant motiver l'intervention continuelle du législateur. On se représente difficilement une chambre de députés révisant une table de mortalité ou un calcul de chargement des primes. Mais, par le fait même, on risque de livrer bien des questions à l'arbitraire, et de ce nombre est la composition du Comité consultatif, réglée par un décret du 17 mars 1905.

Or, le retrait de l'enregistrement, fût-il seulement momentané, équivaut pour une Compagnie à un arrêt de mort. Aussitôt le décret rendu, la Compagnie doit cesser toute espèce d'opérations, arrêter tous les contrats qui allaient être souscrits, rejeter toutes les propositions qui lui sont faites, fermer ses agences, licencier ses employés; et si, quelque temps après, le Conseil d'Etat déclarait que c'est à tort que le ministre lui a retiré l'enregistrement, elle n'en serait pas moins irrémédiablement ruinée.

Et quelle sanction pourrait d'ailleurs obliger le Conseil d'Etat à statuer dans le délai stipulé par l'article 18 et qui est d'un mois seulement, contrairement à toutes les habitudes de cette haute assemblée ?

Aussi, sur les instances de M. Bonnevay, la Chambre a-t-elle, malgré l'opposition du rapporteur, décidé que, par une infraction aux règles usuelles, le pourvoi des Compagnies serait suspensif, si bien que c'est seulement après la décision définitive du Conseil d'Etat que leurs opérations pourraient être entravées.

Le second point et le plus important de ceux qu'avait à régler le législateur était relatif aux garanties à exiger des sociétés d'assurances. Pour les tontines, la question était de minime importance : la tontine n'est qu'une loterie funèbre où les morts paient pour les vivants ; comme toute loterie, elle ne saurait comporter aucun engagement déterminé. L'article 5 de la loi oblige néanmoins ces entreprises à constituer un fonds de premier établissement de 50.000 francs au moins, afin, déclarait le commissaire du gouvernement, M. Paulet, de parer aux erreurs et aux surprises de gestion qui peuvent survenir même dans une société n'ayant pas à constituer de réserves mathématiqus.

Les sociétés anonymes ou en commandite doivent avoir un capital au moins égal à deux millons, les sociétés mutuelles, un capital minimum de 50.000 francs. Mais, quelque contradiction qu'il y ait entre l'idée de mutualité et l'apport d'un capital, les dispositions de la loi nouvelle rendent ce minimum absolument dérisoire. Il faudra le décupler, le centupler peut-être, pour étendre ses opérations. En effet, le décret prévu à l'article 9 § 5 et promulgué le 20 janvier 1906 fixe, sauf quelques exceptions sans grand intérêt et dont l'analyse serait aussi longue

qu'oiseuse, le calcul minimum des primes de la façon suivante :

1° Le taux d'intérêt de 3,50 °/₀ ;

2° La table de mortalité AF pour les assurances en cas de décès, la table RF pour les assurances en cas de vie et les rentes viagères ;

3° un chargement égal, pour constituer la prime brute, à

Pour les assurances en cas de décès :

3,50 pour 1.000 du capital assuré sur chacune des primes pour frais de gestion,

6 pour 100 sur chacune des primes brutes pour frais d'encaissement,

et 1 pour 100 du capital assuré pour frais d'acquisition ;

Pour les assurances en cas de vie :

1 pour 1.000 du capital assuré sur chacune des primes annuelles pour frais de gestion,

2,50 pour 100 de chacune des primes brutes pour frais d'encaissement,

et 0,50 pour 100 de la prime unique brute pour frais d'acquisition.

Il n'est pas besoin de s'être occupé spécialement d'assurances pour voir l'évidente disproportion qui existe entre ces divers chargements. N'importe quelle banque effectuera les encaissements à 0 fr. 25 ou 0 fr. 50 par 1.000 francs et jamais les frais de gestion, à moins de placer à la tête des Compagnies un état-major aussi nombreux, par rapport à la masse des assurés, que celui qui commande aux troupes de certaines républiques nègres, ne s'élèveront à 3 fr. 50 pour 1.000. Par contre, il n'existe pas au monde une seule Compagnie qui puisse se procurer des agents pour 0 fr. 50 °/₀ de la prime brute

unique ou pour 1 °/₀ du capital assuré, ni même pour une somme double ou triple. Et comme les réserves mathématiques doivent, dès la première année, être employées intégralement en placements fixés par le décret du 29 juin 1906 et que les sommes, d'ailleurs excessives, prévues pour frais d'encaissement et de gestion, ne deviennent disponibles que par fractions égales à l'échéance de chacune des annuités, il s'ensuit qu'il faut dès ses débuts, à une mutuelle, un capital considérable, tout aussi considérable que celui d'une société anonyme ou en commandite, soumise d'ailleurs aux mêmes obligations.

A cette première et haute barrière opposée à la constitution de sociétés nouvelles à forme mutuelle, l'article 24 du décret du 12 mai 1906 en a ajouté une seconde, tout aussi difficile a franchir, c'est l'obligation de compter, avant la constitution de la société, au moins 500 membres, inscrits pour un minimum de 500.000 francs de capitaux assurés.

On conçoit que ces dispositions, qui fixent au montant des primes d'assurances un minimum se rapprochant sensiblement du taux pratiqué par l'ensemble des Compagnies françaises par actions et dont l'expérience a démontré l'excessive élévation, et qui apportent une entrave évidente à la constitution de mutuelles françaises nouvelles à l'heure même où l'on débarrassait les premières, comme nous allons le voir plus loin, de leurs plus terribles concurrents, aient soulevé dans le sein du Parlement d'assez vives protestations. Il semble cependant juste de reconnaître qu'elles ne sont pas sans sagesse. Le législateur et le gouvernement, de qui émanent ces décrets, se sont donné pour tâche de faire une loi essentiellement conservatrice, dans le sens économique du mot. Ils ont voulu à la fois mettre l'épargne française à

l'abri de tout piège et protéger les finances nationales contre un drainage trop intensif des capitaux vers l'étranger. Il leur fallait, la première fois qu'ils légiféraient en la matière, partir d'une base absolument sûre, quittes à profiter de la souplesse donnée au système par le régime des décrets, toujours modifiables, qui en règlent l'application, pour abaisser le taux minimum de la prime lorsque les communications très détaillées, auxquelles les Compagnies sont désormées obligées, leur auraient fourni la preuve que cet abaissement peut être effectué sans péril. Et c'est bien là ce que semblent indiquer les mots « à titre provisoire » qui précèdent les dispositions du décret du 20 janvier. Ils ont voulu ainsi opposer immédiatement une digue à l'envahissement possible de mutuelles sans répondant. On reconnaîtra toutefois que la digue est un peu abrupte et qu'elle constitue moins une entrave qu'une prohibition.

Toutes les entreprises, mutuelles ou par actions, françaises ou étrangères, sont tenues en outre de constituer une réserve de garantie déterminée par le décret du 22 juin 1906, alimentée par des prélèvements annuels sur les encaissements et devant s'élever à 10 % des réserves mathématiques. Enfin les entreprises de gestion d'assurances sur la vie doivent en sus déposer à la caisse des dépôts et consignations, avant toute opération, un capital de garantie de 100.000 francs.

Limitation des entreprises, tant mutuelles que par actions, à celles qui peuvent disposer immédiatement d'un capital considérable, obligation d'un taux minimum de primes très élevé, réserve supplémentaire de garantie, dépôt à la caisse des dépôts et consignations, voilà certes bien des précautions contre les surprises de l'esprit d'aventure. Eh bien, ce n'est là qu'un des côtés de l'étroite protection dont le législateur entend entourer l'épargne nationale.

De ces primes, obligatoirement très élevées, les Compagnies n'auront pas le libre emploi. Les réserves mathématiques seront placées suivant un barême prévu par l'article 8 et déterminé par le décret du 9 juin 1906 en valeurs émises ou garanties par l'Etat, en obligations des départements, des communes, du Crédit foncier, en prêts sur les polices souscrites, en prêts hypothécaires sur la propriété bâtie jusqu'à concurrence de 50 °/₀ de sa valeur, ou encore, mais dans une mesure strictement limitée, en immeubles, en prêts aux départements, aux communes, aux colonies et même, dans une proportion moindre, en valeurs de bourse, sauf approbation, pour ces dernières, de l'assemblée générale. Et il est créé un corps de commissaires contrôleurs assermentés, recrutés par voie de concours, et appelés, comme tous fonctionnaires qui se respectent, à un avancement minutieusement réglementé, qui n'auront d'autre mission que de vérifier constamment les écritures et la caisse des entreprises et de s'assurer que toutes les dispositions de la loi et des décrets sont minutieusement observées.

Ce n'est pas tout encore. La prime minima étant trop élevée, les mutuelles vont être appelées à répartir entre leurs adhérents des bénéfices. Et ici se pose la question de l'accumulation de ces bénéfices.

Or ces bénéfices sont bien difficiles, sinon impossibles à fixer dès la première année du contrat ; on ne les distribue en général qu'après une assez longue période et aux seuls assurés survivants et payant leurs primes, le décès des autres ayant, au cas d'assurance proprement dite, occasionné non un bénéfice, mais une perte pour la société. Il se constitue donc ainsi une sorte de tontine qui fonctionne parallèlement à l'assurance sur la vie.

Pour nécessaire qu'elle soit, cette disposition n'est pas sans donner lieu parfois à de graves abus. L'incer-

titude du montant de ces bénéfices peut pousser des administrateurs peu scrupuleux à faire miroiter aux yeux de leurs clients éventuels des promesses trompeuses, à puiser dans cette caisse tontinière échappant à tout contrôle pour faire face à des besoins imprévus, pour renforcer certaines réserves en cas de nécessité. C'est ainsi que le gouvernement allemand ayant exigé des grandes Compagnies américaines qu'elles assurent le risque de guerre et y affectent des réserves sérieuses, il s'en est trouvé parmi elles qui ont renforcé cette réserve spéciale en prenant dans le fonds d'accumulation appartenant aux assurés de tous les pays, si bien que les assurés français, par exemple, se trouvaient, sans le savoir, avoir coopéré de leurs deniers à la constitution d'un fonds de prévoyance dont ils étaient exclus et qui pouvait être appelé à panser des plaies qu'eux-mêmes auraient faites.

Or l'article 7 de la loi oblige les entreprises à placer ces bénéfices de la même manière que les réserves elles-mêmes, et stipule de plus qu'un compte individuel mentionnera chaque année la part de ces bénéfices attribuable à chaque assuré.

Restait enfin la grosse question, la question capitale de l'application de la loi aux opérations déjà effectuées. Ce livret individuel constatant minutieusement le montant des bénéfices du contrat, ces placements en valeurs françaises, en un petit nombre de valeurs françaises pour les trois quarts au moins des réserves, allait-on les imposer aux Compagnies étrangères pour leurs opérations passées ? C'est dans le sens de l'affirmative qu'après d'assez longs atermoiements, la question fut tranchée par l'article 6 du décret du 9 juin 1906.

C'était l'exécution de bon nombre de ces sociétés, de celles précisément auxquelles la faveur qu'elles avaient su obtenir du public français semblait devoir constituer

un titre contre une mesure aussi radicale. On déplace difficilement quelques douzaines de millions ; on ne saurait déplacer un milliard, même dans le délai de cinq ans imparti par le décret, sans se résigner d'avance à des pertes énormes.

Quelque avantage qui puisse résulter de ce fait pour les entreprises françaises, il n'est pas défendu de se demander si cette mesure cadre bien avec les déclarations ultra-libérales faites par les auteurs de la loi lors de la discussion du titre 1er relatif à l'enregistrement des entreprises, ni si elle est très conforme au principe de la non-rétroactivité des lois et règlements. Il n'est pas défendu non plus d'émettre quelques doutes sur ses conséquences au point de vue de la défense de l'épargne française. En autorisant les Compagnies américaines moyennant l'obligation, acceptée par elles, de se conformer pour l'avenir à la loi de 1905, on les tenait pour le passé comme pour le présent ; on était assuré de les contraindre à l'exécution stricte de tous leurs contrats, sans exposer les assurés aux risques très aléatoires et surtout très dispendieux d'un procès soutenu devant les juridictions, très diverses à tous points de vue, des nombreux états qui forment la grande république américaine.

L'examen des deux derniers points a amené la constitution du Comité consultatif des assurances sur la vie, obligatoirement consulté par le ministre avant toute décision, et comprenant 21 membres élus ou nommés par décret pour quatre ans et choisis dans le sein du Parlement, de la Chambre de Commerce, de la Faculté de Droit, de l'Institut des actuaires et parmi les hauts fonctionnaires de l'Etat, les directeurs et administrateurs des Compagnies et autres personnes compétentes en la matière, ainsi que la création des commissaires-contrôleurs dont il a été parlé plus haut. Les entreprises sont

en outre obligées de tenir constamment le ministre au courant de leurs opérations, d'en publier un compte-rendu annuel très détaillé mis à la disposition de tout assuré qui en fait la demande moyennant paiement par lui d'une somme qui ne peut excéder 1 franc, et d'en faire insérer à leurs frais les parties essentielles dans le Journal Officiel. Tous les frais résultant de ce contrôle, y compris les appointements et émoluments des fonctionnaires, sont d'ailleurs mis à la charge des Compagnies.

Le ministre, de son côté, présentera chaque année au Président de la République un rapport d'ensemble, et le fera publier au Journal Officiel.

Une série d'amendes assez élevées, variables suivant la nature des infractions constatées, constitue, avec le retrait de l'enregistrement, le système des pénalités prévues par la loi et les décrets de 1905 et 1906 qui forment désormais en France le code de l'assurance sur la vie.

L'avenir seul, et un avenir assez rapproché, nous dira si ses dispositions auront sur l'extension de l'assurance en France et aussi sur l'amélioration des conditions faites aux assurés l'influence heureuse qu'en attend le législateur. Mais, dès aujourd'hui, nous en pouvons tirer deux conclusions indiscutables.

La première, c'est que toute catastrophe financière en matière d'assurances sur la vie est devenue, en France, absolument impossible, puisque des complicités administratives permettraient seules de la concevoir.

La seconde, peut-être moins heureuse, c'est qu'il se formera en France peu ou pas d'entreprises nouvelles jusqu'au jour où le Gouvernement estimera pouvoir abaisser les barrières qu'il oppose à leur constitution.

Peut-être le lecteur en a-t-il déjà conçu une troisième qui, à première vue, ne laisse pas de paraître spécieuse. Il s'agit, somme toute, d'une véritable mise en tutelle

des Compagnies par l'Etat, tutelle plus étroite encore que celle des communes et des établissements publics. N'y a-t-il pas là un acheminement vers le monopole ?

Les auteurs de la loi ont vivement protesté contre toute visée de ce genre et n'ont, en le faisant, soulevé dans l'assemblée aucune récrimination. Et puis, aux raisons générales que l'on oppose à l'extension indéfinie du rôle industriel et commercial de l'Etat, il faut, en ce qui concerne les assurances, ajouter ceci :

Si le monopole existait, ou bien l'assurance deviendrait obligatoire, et ce ne serait qu'un impôt de plus, impôt très lourd et souvent très vexatoire, car, au cours d'une existence, les affections comme les ressources peuvent changer et disparaitre; impôt dont la répartition présenterait plus que toute autre d'infinies difficultés.

Ou bien elle serait facultative, et alors il ne se contracterait plus d'assurances. On se figure mal un fonctionnaire se mettant à la disposition de la clientèle, lui fournissant des renseignements minutieux sur les différentes formes de contrats, la sollicitant au besoin. Une loi de 1868 a créé, à côté de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, alimentée surtout par les fonctionnaires, une caisse d'assurances en cas de décès. Comme désintéressement et comme composition du personnel,c'est le modèle des Compagnies d'assurances : elle ne réalise aucun bénéfice et dispose pour ses opérations de tous les receveurs des finances, tous les percepteurs, tous les receveurs et agents des postes de France. Eh bien, du 11 juillet 1868 au 31 décembre 1902, soit en trente-quatre ans, elle a enregistré 3.208 contrats, soit 3.184 assurances individuelles, 23 mixtes et une seule temporaire. Cela fait sensiblement un contrat par département et par an.

Vins, Liqueurs et Spiritueux

D'IL Y A 2.000 ANS

Par H. ROLLAND

Professeur de Première au Collège Jean-Bart

Membre de la SOCIÉTÉ

VINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX

d'il y a 2.000 ans

par M. H. ROLLAND
Professeur de Première au Collège Jean-Bart
Membre de la Société.

Le titre de cette communication peut paraître fort ambitieux; mais, je le dis immédiatement, ce n'est nullement une étude complète du sujet indiqué que j'ai prétendu faire. Il serait cependant fort intéressant de tirer de tous les auteurs grecs et latins les renseignements fort nombreux qu'ils contiennent sur un pareil sujet, de les classer, de les grouper et de faire ainsi un tableau complet de la viticulture antique, des boissons anciennes, de leur préparation, de leurs usages, des ustensiles employés pour leur fabrication, pour leur conservation, pour leur dégustation; on pourrait y ajouter une étude sur l'alcoolisme et l'antialcoolisme dans l'antiquité, ou, plus exactement, sur ce que l'on pensait de l'ivresse et de la tempérance; Virgile, Horace, Cicéron, Sénèque et bien d'autres, Hésiode, Homère et Théocrite eux-mêmes fourniraient d'amples indications. Mais ce travail a peut-être déjà été fait, en tout ou en partie: du moins, ce n'est pas celui que j'ai eu en vue. Je voudrais simplement montrer que, comme on le dit si souvent, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et, à l'occasion de la crise viticole de notre Midi, résumer un chapitre de Pline l'Ancien, en y joignant quelques notes puisées ailleurs dans des textes grecs et latins.

Pline l'Ancien qui mourut victime d'une crise d'asthme lors de l'éruption du Vésuve, en 79 après J.-C., avait, comme on sait, beaucoup écrit; il avait aussi beaucoup lu et pris, au cours de ses lectures, une quantité énorme de notes. Son neveu, Pline le Jeune, nous apprend qu'il avait laissé, outre ses divers ouvrages, 160 carnets de notes, d'une écriture très fine, couvrant le verso comme le recto des feuilles, — contrairement à l'habitude antique qui était de n'écrire que sur le recto, — ce qui faisait, en somme, 320 carnets; on lui en avait offert un jour 400.000 sesterces, c'est-à-dire à peu près 80.000 francs. Que n'avons-nous ces carnets précieux!... Mais nous avons son *Histoire Naturelle*, « ouvrage abondant d'érudition, non moins varié que la nature même ». (Pline le Jeune, III. 5). Ce n'est pas un ouvrage original, c'est une copieuse compilation, où il est question de tout; ce n'est pas un ouvrage scientifique et c'est ce qui lui fait tort, quand on veut le consulter pour tel; c'est le résumé de deux mille volumes lus par Pline et dont l'immense majorité n'est pas parvenue jusqu'à nous. Le chapitre dont je vais présenter le résumé est le XIV[e] de l'ouvrage; il traite *De la Vigne*. Il condense les renseignements puisés par Pline l'Ancien dans 35 auteurs grecs et étrangers, depuis Homère jusqu'au roi Juba, et dans 30 auteurs latins.

Le plan que va suivre mon exposé n'est pas celui de Pline; je me suis efforcé de classer les notes prises par Pline — et les miennes — en quelques groupes :

la vigne en général;
les vignobles;
les vins ordinaires;
les vins médicinaux;
les vins artificiels et les liqueurs;
l'usage et l'abus des boissons.

I. — La vigne en général

Ce sont, dans Pline l'Ancien, des notes générales et sans grande suite. Il constate que la vigne est la plante par excellence de l'Italie, un véritable trésor, par lequel elle l'emporte sur tous les trésors végétaux des autres pays, sauf les pays produisant des parfums. Encore la vigne en fleur a-t-elle un parfum préférable à tout autre, « ubicumque pubescentium odori nulla suavitas praefertur ». Je m'étonne même, sachant cela, qu'aucun parfumeur n'ait encore créé le savon ou l'essence à la fleur de vigne; mais sacrifier la fleur ne serait-ce pas perdre le raisin... et le vin ?

Pline parle de la hauteur et de la grosseur considérables que peut atteindre la vigne; il cite une statue de Zeus taillée dans un seul cep, des colonnes d'un temple de Junon, à Métaponte, faites de ceps entiers, etc.; mais il ne semble pas très sûr des faits et pense que, en tout cas, il s'agit de vignes sauvages.

Il note la dureté du bois de la vigne. Cette dureté, le dos des soldats romains la connaissait bien, puisqu'un des châtiments qu'on leur infligeait (qu'en eussent pensé les mutins du 17e régiment d'infanterie ?) était de recevoir des coups de la verge du centurion ou capitaine. Or cette verge, insigne du grade, était un cep de vigne : « le cep, dans l'armée, représente l'autorité suprême et le commandement : « Castris summam rerum et imperium continet ». Et ce cep rend même honorable le châtiment « atque etiam in delictis poenam ipsam honorat ».

Pline parle de la culture de la vigne, des soins qu'elle exige, de sa taille, des conditions de son succès. Je trouve ici Pline l'Ancien, dans ses notes cependant abondantes, moins précis que Cicéron, dans le passage assez court de son dialogue *Sur la Vieillesse*, où il célèbre et explique

cette culture, et que Virgile dans ses quelques vers des *Géorgiques*. Virgile ! il est bon à relire ; on trouve chez lui des nouveautés fort anciennes. L'on sait que nos vignerons ont encore, un peu partout, l'habitude de disposer les ceps, dans les vignobles, en un heureux désordre qui leur semble le comble de l'art ; mais, en beaucoup d'endroits, il en est aussi de plus modernes, amis des nouveautés, qui disposent leurs pieds de vignes en longues files régulières séparées par de larges sentiers, où peut passer, sans frôler les vignes, un homme avec ses outils de culture ou même une charrue spéciale attelée d'un bœuf, d'un cheval, d'un âne ou d'un mulet : c'est ce qu'on appelle, — et non sans fierté dans nos campagnes. — la plantation *à l'américaine*. Eh bien ! cette plantation *à l'américaine*, elle est indiquée par Virgile, quinze siècles avant la découverte de l'Amérique !

Indulge ordinibus. Nec secius omnis in unguem
Arboribus positis secto via limite quadrat.

« Ecarte les rangs et qu'alignés avec soin tes ceps, comme autant de routes régulières, laissent entre eux des intervalles égaux ».

Omnia sint paribus numeris dimensa viarum ;
Non animum modo uti pascat prospectus inanem,
Sed quia non aliter vires dabit omnibus aequas
Terra neque in vacuum poterunt se extendere rami.
(Géorgiques II).

« Partage le terrain en allées uniformes, non pour flatter les yeux par une vaine symétrie, mais parce que, sans cela, la terre ferait de ses sucs un partage inégal et la vigne ne pourrait en liberté étendre ses rameaux ».

Je sais bien qu'il s'agit des vignes de l'Italie et que, dans l'antiquité, ces vignes étaient presque des arbres : ce n'en est pas moins un mode de culture à la fois fort ancien et très moderne.

De même il n'est pas rare d'entendre des gens s'étonner de l'abondance des cailloux et des pierres dans les vignobles ; pour un peu ils accuseraient le vigneron d'incurie ou d'impéritie et lui conseilleraient d'enlever tous ces corps durs et solides qui ne sauraient fournir aucun suc à la vigne. Virgile leur répondrait encore : « Non seulement il faut pour la vigne un terrain pierreux, mais on voit même les vignerons apporter dans leurs vignobles : *saxa*, des cailloux, *lapidem bibulum*, des pierres spongieuses, *squalentes conchas*, des débris de coquillages, *testas*, des tessons de poteries et des... culs de bouteilles. Cela ameublit la terre, l'empêche de se désagréger par la grosse pluie, de se durcir et de se fendre par la grande chaleur ». Et l'on dit que l'on n'apprend rien d'utile ni de pratique dans les poètes latins !

Pline l'Ancien montre comment, — selon le mode le plus habituel dans l'antiquité, — on marie la vigne aux ormeaux et aux peupliers, ce qui a pour conséquence qu'on ne saurait vendre l'un sans l'autre.

Il expose aussi que des vignes sont disposées en vignobles, les ceps de la hauteur d'un homme moyen étant soutenus par des échalas : « Modici hominis altitudine adminiculatae sudibus horrent, vineamque faciunt » ; — c'est, sauf une différence dans la hauteur, le mode de plantation aujourd'hui le plus répandu, en France surtout. Dans certaines régions, dit-il, les vignes poussent sans soutien, ramassées et drues ; mais, — et c'est une des remarques qui nous intéressent plus directement, — on n'en trouve pas de ce genre là où souffle le vent, par exemple en Afrique et dans la province Narbonnaise, l'illustre pays de Narbonne : « Vetant hoc aliubi venti, ut in Africa et in Narbonensis provinciae partibus. » — Il cite des vignes immenses, un même

pied fournissant des rameaux qui enveloppent toute une maison ; nous avons encore, en ce genre, la treille de Fontainebleau. Chose plus curieuse : dans quelques provinces,des vignes rampent à terre comme des herbes et du lierre et pompent directement par leurs *grappes* les sucs de la terre, « Vagantur per arva modo herbarum et succum terrae passim *uvis* bibunt » ; cette assertion me semble des plus antiscientifiques ; nul doute que Pline ne l'ait pas contrôlée par lui-même.

Il nous parle encore des différentes sortes de raisins, en cite qui se gardent longtemps et d'autres qui pourrissent à peine mûrs ; il cite de nombreuses variétés de grains et de grappes se distinguant par leur forme ; il ne parle point, et pour cause, de « forceries de raisins », mais il nous apprend que certaines vignes sont cultivées uniquement pour fournir des *raisins de table*, par exemple la vigne Horconia en Campanie. Bien plus, il nous fournit des recettes pour obtenir les *raisins secs*, les *raisins fumés* ou pour conserver les *raisins frais* ; sur ce dernier point l'ingéniosité de nos contemporains a pu beaucoup innover,mais combien de gens, à la campagne et à la ville, se contentent encore du procédé à la fois très simple et très efficace déjà noté par Pline : « Durant per hiemes pensili concameratae nodo. — Les raisins se conservent tout l'hiver suspendus au plafond d'une chambre par une ficelle ». Il y avait même, paraît-il, des espèces de vigne qui permettaient de laisser les grappes suspendues à la tige jusqu'à une nouvelle pousse, les grains de raisin restant transparents comme du verre. Je crois bien que ces espèces sont aujourd'hui perdues.

II. — Les Vignobles

« Très grand est le nombre des vignes de diverses natures, plus grand encore est le nombre des vignobles

produisant des vins différents. » Le bon Pline ne songe guère à énumérer tous les vignobles connus des Anciens; il reproche cependant à Virgile de n'en avoir indiqué que 15 ; pour lui, il en cite 91 espèces au moins : on m'excusera de ne pas en dresser la liste.

Il nous donne des renseignements de toutes sortes sur les principaux de ces vignobles, en signalant leurs particularités, la forme et la couleur des grappes, des grains, des feuilles, la production plus ou moins grande de jus, la fermeté du raisin ou sa facilité à pourrir ; il dit les races de vignes qui exigent du chaud ou même du froid, de la sécheresse ou de l'humidité. Notons ce dernier point : ces vignes sont sans doute les ancêtres de celles qu'on inonde artificiellement aujourd'hui dans certaines régions du Midi,et qui produisent en si grande abondance du vin exécrable. Il cite telle vigne qui mûrit par la gelée, espèce rare sans doute ; il en cite plusieurs qui, du moins, résistent à la gelée, aux vents, aux pluies, — avis aux viticulteurs que désolent ou que ruinent les intempéries ; il en cite qui ne produisent qu'une année sur deux ; d'autres qui produisent peu, mais un vin excellent, « melior vino cum parcior » ; d'autres qui produisent beaucoup et un vin non moins excellent,telle la vigne Etesiaca, surnommée « fallax » c'est-à-dire trompeuse : plus elle rapporte, meilleur est le vin ; mais elle ne dure guère. Pline oublie d'ajouter que l'essentiel n'est pas d'avoir des vignes produisant beaucoup, mais de vendre le vin : la mévente des vins semble bien une infortune moderne.

Le chapitre fourmille de menus faits plus ou moins curieux : je ne puis les citer tous. En voici pourtant quelques-uns encore. Il est des vignes dont les feuilles prennent une couleur de sang avant de tomber : c'est un indice de mauvaise qualité ; Pline toutefois ne parle

d'aucune maladie de la vigne. Il est des vignes qu'on ne saurait transplanter ; elles ont un tel amour de leur sol qu'elles ne vivent pas ailleurs, telles les vignes des Allobroges, c'est-à-dire des pays de la Gaule Narbonnaise : honneur au patriotisme des vignes françaises !

Pline décrit les vignobles de l'Italie, ceux qui ont pour origine des plantes importées de la Grèce ou des îles de l'archipel, les vignes d'Afrique, celles d'Espagne, etc. Il signale une vigne dont la fleur ne dure qu'un jour ; où la rencontre-t-on ? « On a trouvé, dit-il, il y a sept ans — ce serait, à peu près, au milieu du 1er siècle de notre ère — à Alba Helvia, dans la province Narbonnaise, une vigne dont la floraison passe en un jour, ce qui la met grandement à l'abri des accidents. On l'appelle *Narbonique*, et toute la province en fait des plants ». Les vignerons de Narbonne cultivent-ils encore la vigne Narbonique découverte par leurs ancêtres ? Pline cite encore les treilles que l'on entretient uniquement, comme nous le disons plus haut, pour avoir des raisins de table. Et enfin il indique, pour la curiosité, le prix considérable atteint par certains vignobles : l'un, de 15 hectares, a été vendu 400.000 sesterces, à peu près 84.000 francs ; un autre a atteint 126.000 francs ; et la production exceptionnelle de quelques autres : ici, 140 amphores, c'est-à-dire 1.360 litres pour un jugère ou 25 ares ; là, 10 culeus, ou 1944 litres pour la même superficie. Je cite les chiffres tels qu'ils sont marqués dans la traduction de Littré.

III. — Les vins ordinaires.

Le vin, voilà ce que l'on demande à un vignoble ; les vins de toutes sortes, voilà ce sur quoi Pline insiste le plus. Son chapitre est, à cet égard, un véritable catalogue.

Il cite les vins les plus célèbres de l'antiquité, sans oublier le fameux vin de Maronée, récolté sur la côte de Thrace, celui dont parlait déjà Homère dix siècles avant Pline ; ce vin *(Odyssée, Chant IX)* qui servit à enivrer le Cyclope, ce qui permit à Ulysse de crever à cet ogre son œil unique et de s'enfuir loin de l'anthropophage ; ce vin « agréable, au goût divin » ; ce vin qu'il fallait couper de vingt fois son volume d'eau et qui même encore exhalait une « odeur divine » (or le Cyclope le but pur et en but trois grandes coupes) ; ce vin que son propriétaire seul, sa femme et une intendante fidèle se réservaient le droit d'aller chercher à la cave. Au temps de Pline on le connaissait encore ; on en mélangeait, pour le pouvoir boire, un setier à 80 setiers d'eau ; c'était « un vin noir, parfumé, qui devenait gras en vieillissant ».

Et ce sont, dans le catalogue de Pline, tous les vins d'Italie ; ceux de première marque, les vins de Sétia et de Cécube ; ceux de seconde qualité, les vins de Falerne et de Massique ; le vin d'Albe plus ordinaire encore ; le vin de Taurominium, excellent, si bon même qu'on le vendait pour un de ses rivaux, le Mamertin « lagenis pro Mamertino plerumque subditis », des commerçants peu scrupuleux utilisant déjà sans doute des étiquettes fallacieuses. Ce sont les vins d'outre-mer, les vins de Chio et de Lesbos. Ce sont les vins de Grèce qu'il faut mélanger d'eau de mer, découverte due à un esclave qui avait trouvé cet ingénieux moyen de puiser aux tonneaux sans que son maître s'en aperçût. C'est le vin du Mont Tmolus (Asie-Mineure) qui, mélangé avec les autres, les vieillit immédiatement. Ce sont les vins de Gênes, les vins de Luna, en Etrurie. Ce sont les vins d'Espagne..... Et ce sont les vins de Gaule : de ceux-là il parle assez dédaigneusement. Ecoutez-le : « Inter Pyraeneum Alpesque Massilia gemino sapore ; quando et

condiendis aliis pinguius gignit, quod vocant *succosum*. — Entre les Pyrénées et les Alpes, Marseille produit deux vins : l'un, plus épais, et, comme on dit, succulent, *sert à préparer les autres* »... Où est le *vinum succosum* de Marseille ?... « Baeterrarum *intra* Gallias consistit auctoritas. — La réputation du vin de Béziers ne s'étend pas au-delà des Gaules ». Pauvres gens de Béziers, savent-ils le peu de cas qu'on faisait de leur vin il y a 2.000 ans ? Encore seraient-ils heureux aujourd'hui de voir leur vin estimé et vendu en France même.

De tous ces vins, Pline indique quelque qualité ou quelque défaut ou une particularité curieuse. Il y en a qui ne sont bons à boire qu'au bout de 4, 5, 6 ou 7 ans, comme le *Cocolobis* d'Espagne qui, d'abord très dur, devient très doux ; mais il en est d'autres qui perdent avec l'âge. Les uns ont un goût âpre, mais une grande force, «asperrimus sapor sed vires praecipuae» ; les autres sont doux mais peu odorants ; d'autres sont d'autant plus odorants qu'ils sont plus légers, « quo tenuius eo odoratius ». Tel vin, comme celui de Dyrrachium (aujourd'hui Durazzo en Illyrie) est dangereux pour la tête, « capiti inimicum » ; et tel autre, plus particulièrement, comme le vin de Pompéi, a l'inconvénient de causer des douleurs de tête depuis le moment où on le boit jusqu'au lendemain vers le milieu de la journée. Il y a des vins de garde ; il y en a qui ne passent pas même l'été : je crois qu'on en connaît encore de ce genre dans notre Midi. Les vins sont de quatre couleurs : blancs, jaunes, rouges ou noirs. Mais beaucoup de vins noirs blanchissent en vieillissant et cela se produit en quatre ans pour le vin de Modène ; le Mœrique, lui, rougit avec les années. Il est des récoltes dont le vin vaut mieux que celui d'autres années ; et, si nous avons eu le vin de la Comète, les Romains ont eu le vin de l'année où fut assassiné Caius

Gracchus, en l'an 633 de Rome, 121 av. J.-C.; il était si bon qu'on en avait encore deux cents ans après; toutefois il était devenu comme « un miel amer ».

Au reste, les vins trop vieux peuvent devenir mauvais ; « on ne peut les boire purs, il faut y mêler de l'eau qui en dompte l'amertume, fruit de la vieillesse ». Mais une petite quantité de ces vins bonifie les autres, et le vin vieux est recherché et se paie cher. Pline l'Ancien cite l'augmentation énorme du prix de certains vins: une amphore de l'un d'eux (19 lit. 44) valait à l'origine 100 sesterces ou 21 francs; 160 ans après, ce vin d'Opimius valait 1.677 francs le litre! Et le bon Pline en conclut : « Que de capitaux dorment dans les celliers ! » Il ajoute toutefois : « Aucun objet ne croît plus de valeur jusqu'à la vingtième année et ensuite ne devient plus coûteux, attendu que le prix ou la valeur n'en augmente plus ». Il y a cependant des exceptions : tel vin comme celui du Viennois, en Suisse, se vend toujours fort cher, par amour-propre national. On trouve de même encore aujourd'hui, dans la plupart de nos provinces françaises, une foule de ces petits vins « de pays » qui se vendent parfois fort cher, plus cher même que les meilleurs crus du Bordelais. Que de vins différents sont cités par Pline l'Ancien ! « J'en oublie pourtant, dit-il, et non des moindres ; d'ailleurs tous les vins sont excellents, au dire des vignerons qui les récoltent; — suum cuique placet: chacun trouve que le sien est le meilleur. »

Pline nous parle encore de la fabrication des vins, de leur traitement par le plâtre, la chaux, l'argile, le sel, l'eau de mer, la poix, la vieille lie, le vinaigre, etc. Il indique quelques moyens de vieillir artificiellement les vins : l'un d'eux était naguère encore mis en pratique. « La navigation peut faire tourner les vins ; mais ceux qui résistent à un voyage en mer paraissent une fois

plus vieux qu'ils ne sont réellement. » Il expose les méthodes usitées pour garder le vin ; il passe tout en revue,les celliers,les vases en terre,les tonneaux en bois, etc., etc., et donne des avis encore et toujours suivis : « Il faut éloigner du vin les fumiers et tout ce qui donne une odeur repoussante,laquelle passe très facilement au vin ; il faut mettre des intervalles entre les pièces pour que les altérations ne passent pas de l'une à l'autre. »

Et enfin il parle même des sophistications du vin, des moyens employés pour modifier ou corriger le goût du vin. Ici nos ancêtres ont leur place.Des vins de Marseille et de Béziers, Pline avait parlé avec un certain mépris ; mais voici le pire... O Marcelin Albert, ô vous tous qui vous plaignez de la fraude au vingtième siècle, voilez-vous la face ! Je lis Pline dans son texte qui a une saveur particulière. « De reliquis in Narbonensi genitis asseverare non est, — quant aux autres vins que produit la province de Narbonne, on ne peut rien en dire de sûr. Quoniam *officinam* ejus *rei* fecere tingentes fumo, — car les vignerons de ce pays ont établi des *fabriques* de cette *denrée* et ils fument leurs vins. Utinamque non et herbis et medicaminibus noxiis ! — *Et plût au ciel* qu'ils n'y introduisissent pas des herbes et des ingrédients malfaisants ! Quippe etiam aloen mercantur, qua saporem coloremque adulterant, — ils achètent, en effet, jusqu'à de l'aloès avec lequel ils en altèrent le goût et la couleur.» C'est la fraude dans le Midi, avant Jésus-Christ même !

Mais consolons-nous ! Caton l'ancien lui-même, le vieux et honnête Romain, conseillait « de parer » le vin, — certains disent aujourd'hui « tripatouiller », — avec de la lessive bouillie dans du vin cuit, ou du sel mêlé à de la poudre de marbre, ou du soufre. Et Pline fait cette réflexion : « Nous ajoutons encore au vin des *substances propres à lui donner de la couleur*, à le farder pour ainsi

dire ; cela le rend aussi plus épais. — Et adjicimus tingendi gratia colores, ut pigmentum aliquod vini atque ita pinguius fieri. — C'est par ces sophistications qu'il nous plaît, tot veneficiis placere cogitur ». Et le brave Pline conclut comme tant de médecins contemporains : « Et miramur noxium esse ! Et nous nous étonnons que le vin soit nuisible à la santé ! »

Ajoutons toutefois que, sans aucune intention de le sophistiquer, on travaillait aussi le vin, comme on peut le faire encore de nos jours, honnêtement et habilement. Pline nous parle des vins mêlés de miel ; des vins faits avec des raisins confits au soleil et trempés dans de l'huile bouillante ; des vins obtenus par le moyen de raisins secs regonflés dans de l'eau... ou du vin ; des vins cuits de première et de seconde cuvée ; enfin des *piquettes*, des fameuses piquettes dont il fut tant parlé récemment, même au Parlement. Rien de nouveau sous le soleil, disais-je en commençant. Voyez-le ici plus encore qu'ailleurs peut-être. « Pour obtenir ces piquettes on écrase le marc, on ajoute de l'eau de puits en quantité égale au jus exprimé, quantum expressere adjiciunt *vinaceis* aquae puteanae »... Les vinasses ! Ce terme n'est-il pas bien moderne encore ?... Et cela produit le vin de deuxième qualité,— ut et secundarium passum faciant.» Ce vin, les Grecs l'appelaient *deuteria*, exactement *deuxième* ; dans nos campagnes, dans l'Est en particulier, on l'appelle encore *vin de deuxième* ou *vin de recoupe*. Ce n'est naturellement pas un vin qui se garde longtemps. Pline indique trois procédés pour le faire et ajoute : « Aucun de ces vins ne peut durer plus d'un an, — nulli ex his plus quam anno usus.» Ce sont des vins de qualité comme de prix minime ; aussi à qui les réserve-t-on ? aux ouvriers ; on les appelle même «vina operaria».— Il y a encore de plus mauvais vins, qui ont fermenté une

seconde fois et qui piquent ; que valent-ils ? Rien. On les nommait : Vappa, vin éventé, et ce mot latin a fini par prendre une signification injurieuse appliquée aux hommes dont le moral a dégénéré : Vappa, c'est un vaurien.

Il n'y a que le sucrage dont Pline ne parle point... et pour cause.

IV. — Les Vins Médicinaux

Heureusement tous les vins ne sont pas mauvais pour l'homme ; il y en a même que la médecine utilise... ou utilisait.

Pline l'Ancien dit au § 3 de son chapitre : « In medicaminibus adeo magnum obtinent locum ut per sese vina ipsa remedia sint : les vins occupent une telle place dans la médecine et les médicaments qu'à eux seuls ils sont des remèdes. »

Je ne saurais insister plus que lui sur ce point. Il dit que le vin d'Espagne cité plus haut, le Cocolobis, est excellent pour les affections de vessie, utilissimum vesicae vitiis potum ; — le vin d'Egypte *resserre*, mais le vin de Lycie *relâche ;* — le vin de Signia (Latium) est *astringent*. Livia Augusta, qui vécut jusqu'à 82 ans, buvait du vin de Pucinum (du côté de l'embouchure du Pô), vin peu abondant mais excellent, le *meilleur pour les préparations pharmaceutiques*, nec aliud aptius medicaminibus judicatur. Auguste préférait le vin de Sétia (Latium), avec lequel il n'y a jamais de mauvaises indigestions. Les médecins conseillaient aux convalescents le vin de Surrente (Campanie), léger et généreux à la fois ; il est vrai, par contre, que Tibère appelait ce vin « generosum acetum, excellent vinaigre » et Caligula « nobilis vappa, admirable piquette ». Le médecin Erasistrate, en l'an

450 de Rome, avait fait une renommée au vin de Lesbos. Le médecin Apollodore avait dressé pour le roi Ptolémée une liste des vins qui étaient bons à boire de préférence aux autres.

V. — Liqueurs et Spiritueux

J'arrive à ce que je crois pouvoir appeler les liqueurs ou spiritueux, liqueurs sans alcool naturellement, produits de fermentations, de décoctions, etc., compositions remarquables par l'absence à peu près complète du vin ordinaire, que Pline l'Ancien, faute d'autre nom sans doute, appelle *genera vini fictitii* ou vins artificiels.

Pline cite des recettes assez curieuses qui vaudraient peut-être qu'on les expérimente; telles sont les suivantes :

« Faire macérer deux livres de fleurs de vigne sauvage dans trente litres de moût, transvaser après trente jours, »... et déguster.

« Prendre dix litres de moût blanc, cinq litres d'eau, faire bouillir et réduire de moitié, ajouter cinq litres d'eau de mer, cinq litres d'eau de pluie, laisser quarante jours au soleil ». Il paraît que c'est excellent pour combattre les effets nuisibles du vrai vin.

On fait encore du vin — ou des liqueurs — avec des grains de millet ou de lotus, avec des grenades, des nèfles, des fruits de sorbier, des mûres, des dattes, des figues; on fait, dit Pline, des vins de poires et de pommes (ce doivent être le cidre et le poiré); on fait des *vins* de myrthe, de raifort, de radis, de navet ; on fait du vin de roses ; on fait du vin d'hysope, du vin d'*absinthe*: celui-ci n'a rien de commun avec le « Pernod », la recette en est fort simple : on fait macérer une livre d'absinthe dans quarante setiers de moût. Rien de plus commode,

d'ailleurs, que de planter de l'hysope ou de l'absinthe au pied d'un cep de vigne ; le raisin et le vin auront le goût de l'hysope ou de l'absinthe à volonté ; Pline se porte garant du procédé. Il y en a quatre longues colonnes de ce genre. Citons encore le vin fait d'eau et de miel ou hydromel ; on recommande, pour celui-ci, de conserver pendant cinq ans de l'eau de pluie, de la faire bouillir jusqu'à réduction d'un tiers, d'ajouter un tiers de vieux miel, de laisser le tout quarante jours au soleil à partir de la canicule : c'est de l'hydromel et..., avec le temps, cela prend le goût du vin, «vetustate saporem vini consequitur». Et terminons par la recette de l'oxymel, mélange de miel et de vinaigre : prenez dix livres de miel, un litre et demi de vieux vinaigre, une livre de sel marin, trois litres d'eau de pluie, faites jeter dix bouillons, transvasez, laissez vieillir. Espérons que cela devient doux et disons avec Pline : « Nihil intentatum vitae fuit, l'homme ne doute rien, l'industrie humaine imagine tout ». Au reste, notre auteur ajoute très sagement : « On n'est pas forcé de boire de tout cela ! »

Cependant il y a des vins ou des liqueurs à effets merveilleux : tel vin de Thasos fait dormir, tel autre, de Thasos également, empêche de dormir ; le vin de Trézène empêche d'engendrer ; tel raisin d'Achaïe fait avorter ; tel vin d'Arcadie rend les femmes fécondes et les hommes enragés. J'en passe et non des moins curieux.

Et je termine ce paragraphe par le fait suivant que Pline relève avec une sorte d'épouvante : « Il y a même en Occident des peuples qui s'enivrent avec des grains humectés, fruge madida ». N'en doutons pas, c'est la bière à moins que ce ne soit le genièvre... « Cela se boit en Gaule et en Espagne ; les noms sont différents, les effets sont les mêmes : meros hauriunt tales succos, on boit purs de pareils breuvages, nec diluendo, ut vina,

mitigant, on ne les tempère pas par de l'eau comme le vin. » Et Pline pousse ce soupir désolé : « Nulla in parte mundi cessat ebrietas ! L'ivresse est de tous les pays ! Inventum est quemadmodum aqua quoque inebriaret. On a trouvé le moyen de rendre l'eau elle-même enivrante. Heu ! mira vitiorum solertia ! Hélas ! funeste ¡ndustrie des vices ! »

VI. — L'usage et l'abus des Boissons

L'on pense bien que Pline l'Ancien, en un pareil chapitre n'a pas pu s'empêcher de parler, après et avec bien d'autres, des funestes effets du vin pris en excès.

Quand on n'en abuse pas, le vin est excellent. Mais sait-on bien pourquoi ? Pline va nous le dire : « Vino natura est hausto accendendi calore viscera intus, foris infuso refrigerandi. — La propriété du vin est, pris en boisson, de faire éprouver un sentiment de chaleur intérieure ; administré en irrigation extérieure, de rafraîchir. » Avis donc pour les chaleurs ; ne buvez pas de vin, mais baignez-vous dans le vin ; ce sera un moyen de faire cesser la mévente et d'utiliser le trop plein des chais.

Nous avons vu que certains vins causent toujours des maux de tête,capitis dolores facere ; que sera-ce si on en abuse ? Il n'y a guère qu'un vin qui fasse une merveilleuse exception. Est-il d'Italie ? Est-il d'Espagne ? Pline ne le dit pas ; mais on l'appelle « inerticulum, justius sobrium, vin *sans effet*, vin *sobre* ; commendabile, très recommandable ; viribus innoxium, à la fois fort et non nuisible ; si quidem temulentiam solum non facit, c'est le seul qui n'enivre pas. » Ne voilà-t-il pas un vin qui, si on le retrouvait, donnerait la meilleure des solutions au grave problème de la lutte contre l'alcoolisme : on peut boire sans s'enivrer !

Mais, hélas, on boit et on s'enivre. Et Pline se lamente : « Pour peu qu'on y réfléchisse, on reconnaîtra que l'homme ne met à rien autant d'industrie qu'à la fabrication du vin ; comme si la nature ne nous avait pas donné l'eau, breuvage le plus salutaire, dont usent les animaux. » Quelle sagacité !

Le bon Pline affirme que, pendant longtemps, à Rome, on ne but guère de vin. Toutefois il est forcé de rappeler que, malgré la défense faite aux femmes d'en boire, on dut, sous Romulus même (750 ans av. J. C.), sévir contre des ivrognesses. Un certain Egnatius Mécénius tua à coups de bâton sa femme parce qu'elle avait bu du vin au tonneau : il fut acquitté par le tribunal. Un vieil historien latin, Fabius Pictor, raconte qu'une femme, ayant ouvert le sac de cuir où se trouvaient les clefs du cellier, fut de ce chef réduite à mourir de faim par sa famille. Caton dit que leurs proches parents avaient toujours le droit d'embrasser les femmes pour savoir si elles sentaient le vin...

Hélas ! depuis longtemps il y a des hommes et des femmes qui boivent ! Pline, à son tour, fait une triste peinture de l'ivresse, de ses conséquences, des actes auxquels elle pousse l'homme. Je n'insiste pas sur ce point, pour la raison que Pline ne se distingue guère, dans sa peinture et dans ses remarques, de bon nombre d'auteurs latins qui ont fait leur procès à l'ivresse, de Sénèque, en particulier, qui, à plus d'une reprise et en termes très forts a montré ce que ce vice de l'ivrognerie a d'avilissant ; il est vrai, que, par ailleurs, après les meilleurs philosophes de l'antiquité grecque, il exprime cette opinion qu'une légère ivresse est bonne, de temps à autre, pour délasser l'esprit fatigué : ce serait l'ivresse hygiénique !

Mais je m'arrête, car il y aurait trop à dire sur ce sujet

et j'en ai fini avec le bon Pline l'Ancien. Je veux seulement, en terminant, glaner parmi la foule des faits et des citations se rapportant à la matière trois petites choses qui ne courent pas les livres et qui prouveront que l'antiquité n'est pas sans intérêt même pour un moderne.

Homère, le vieil Homère, a, il y a trois mille ans, d'un mot expressif, dit les conséquences fâcheuses d'un verre de vin pur et fort bu à jeun, aussi bien qu'on nous les explique aujourd'hui. L'alcool, nous dit-on, ou le vin trop chargé d'alcool exerce son influence sur le système nerveux auquel il donne comme un coup de fouet; de là vient que la plupart des ouvriers croient reprendre des forces en buvant; mais au coup de fouet succède une réaction; l'homme se retrouve plus faible qu'avant d'avoir bu; il boit de nouveau; et plus il boit, plus chacune de ces excitations nerveuses passagères est suivie d'une dépression : l'homme a, selon le langage expressif du peuple, les bras ou les jambes *coupés*. ...Ecoutez Homère. Nous sommes au sixième chant de l'Iliade. Le vaillant Hector a quitté le combat où il lutte depuis des heures; il rentre dans Troie; sa mère lui offre, « pour lui rendre des forces », — c'est son idée à elle aussi —, une coupe d'un vin fort et délicieux: Hector la refuse. Pourquoi? « Non, ma mère, je ne boirai pas : cela me *couperait les jarrets* (traduction littérale du mot grec) et m'enlèverait mon courage ».

Et voici deux chansons bachiques; elles sont courtes; elles sont anciennes puisque nous les trouvons dans l'œuvre du poète grec Anacréon, qui vivait au VI^e^ siècle av. J.-C., il y a 2.500 ans. L'une dit :

« Lorsque j'ai bu le vin, mes soucis s'apaisent. Que m'importent les lamentations, que m'importent les ennuis, que m'importent les soucis? Il faut que je meure,

quand bien même je ne le voudrais pas ; pourquoi me méprendre sur la vie ? Buvons donc le vin, oui, le vin du beau Bacchus. En même temps que nous buvons, s'apaisent nos soucis ! »

Et dans l'autre, un buveur se justifie en ces termes :

« La terre noire boit la pluie ; et les arbres boivent la terre ; et la mer boit les vents ; et le soleil boit la mer ; et la lune boit le soleil. Pourquoi, mes amis, vous mettre contre moi, si je veux boire, moi aussi ! »

Ne sont-ce pas de jolies chansons ? Et ne serait-on pas indulgent pour les buveurs du vingtième siècle, s'ils n'en chantaient que de pareilles ?

Par contre, le poète grec Théocrite, qui vivait il y a 2.300 ans, nous a laissé cette courte épitaphe en quatre vers d'un buveur victime de son amour pour la « dive bouteille ». Selon l'habitude antique, le mort s'adresse au voyageur qui s'arrête devant son tombeau, et lui dit :

« O étranger, c'est un Syracusain, Orthon, qui te fait cette recommandation : ne voyage jamais, étant ivre, par une nuit orageuse (ou une nuit d'hiver) ; c'est pour l'avoir fait que j'ai ce triste destin ; au lieu de reposer dans ma chère patrie, je repose étendu dans une terre étrangère ».

N'est-ce pas là de la morale en action ?

Et n'avais-je pas raison de dire, en commençant que, si le monde est bien vieux, il n'a cependant guère changé, du moins en ce qui concerne les vignobles, les producteurs de vin, les fraudeurs même.... et les buveurs ? (1)

(1) Certains journaux ayant, dans le courant du mois de juillet dernier, reproduit et commenté les quelques lignes de Pline qui concernent les vins de Béziers et de Narbonne, on me permettra de préciser que cette communication, préparée en juin 1907, fut lue à la réunion mensuelle de la *Société Dunkerquoise* le 5 juillet 1907.

" LA LECTURE EN BAS "

Formulaire d'un guérisseur mystico-empirique de la Campagne flamande au XIX^e siècle

RECUEILLI PAR

E. DEBACKER

Vice-Président de la Société.

"LA LECTURE EN BAS"

Formulaire d'un Guérisseur mystico-empirique de la Campagne flamande au XIX[e] siècle

RECUEILLI PAR

E. DEBACKER,

Vice-Président de la Société.

En l'an 7 de ce XX[e] siècle, il m'a été donné de rencontrer dans une ferme des environs de Dunkerque, et pendant qu'il y exerçait son art, un de ces praticiens que l'on nomme improprement « un rebouteux ».

Notre médicastre, en effet, n'est pas, à proprement parler, un *rebouteux* ou *rebouteur* au sens exact du mot : il ne fait pas métier de *rabouter* les os cassés ou de réduire une luxation. Ce n'est pas non plus un sorcier, bien que d'aucuns, même parmi ses clients, lui donnent ce nom. Sorcier ? non, on ne saurait appeler ainsi un homme qui, dans ses exorcismes sur les malades, multiplie jusqu'à la profanation les signes de croix et les invocations au Christ, à la Vierge, aux Patriarches et à tous les saints du Paradis. Ces pieuses pratiques lui servent même pour guérir les chevaux, chiens, voire pour chasser les chenilles, les limaces, les pucerons, les vers de terre, les rats et souris, etc.

Exorciseur lui conviendrait mieux si le mot était d'un emploi usuel. Le populaire le désigne communément sous le nom expressif de *Guérit-tout*. Ce guérisseur universel a ceci de particulier qu'il n'a cure ni de la théra-

peutique ni de la pharmaceutique; il s'en garde bien, et pour cause, ayant vaguement entendu parler de l'« exercice illégal de la médecine » comme d'une chose pouvant avoir des suites fâcheuses. Il n'a de commun avec nos guérisseurs diplômés que la perception des honoraires en laquelle, par exemple, il est passé maître.

On m'affirme que ce paysan sans instruction s'est amassé, par la pratique de son métier, qu'il exerce comme un sacerdoce, une fortune rondelette tout en élevant une nombreuse famille. Il a du bien au soleil. Ses honoraires feraient envie à plus d'un jeune docteur sortant de la Faculté.

Ce praticien inspire une telle confiance qu'il passe pour infaillible. Il m'a pourtant avoué que si, après quelques séances, ses incantations ne donnaient pas de résultat, il déclarait le mal incurable et ne retournait plus chez son malade. Lorsqu'il juge le cas inguérissable, il réclame des arrhes sérieuses, 70 francs, 80 francs, 100 francs même ; puis, après quatre ou cinq séances qu'il affecte de prolonger de jour en jour en recommençant indéfiniment ses exorcismes, il déclare qu'il lui est inutile de revenir, Jésus-Christ se chargeant de faire le reste quand l'heure sera venue.

Cette éventualité, sans doute, doit se présenter, mais combien de fois ? demandai-je à un client convaincu. — Rarement, me dit-il ; mais le malade se résigne; il a comme dernière ressource la consolation (ne m'a-t-il pas dit la satisfaction?) de pouvoir se dire : « Puisque le bon Dieu lui-même n'y peut rien, il est inutile d'appeler un médecin » ; de ce chef il croit réaliser une économie, ce qui est le principal objectif des paysans.

C'est le cas d'un pauvre cantonnier de Téteghem, de qui je le tiens directement. Cet homme simple avait

appelé le sorcier pour rendre la vue à sa femme devenue aveugle et que deux pélerinages à Lourdes n'avaient pas pu guérir. Le thaumaturge se fit remettre trente francs avant toute opération. Après trois séances de « lecture en bas » infructueuses, l'opérateur abandonna la cure laissant à la bonne femme la formule de quelques pratiques superstitieuses à observer, *à jeun, pendant cinquante jours*, avec accompagnement d'un certain nombre de Pater et d'Ave Maria, agrémentés de beaucoup de signes de croix.

Hélas, les cinquante jours sont écoulés depuis plus de six mois et la pauvre aveugle espère toujours.

Comme j'insistais près du mari sur les nombreux insuccès du sorcier et notamment sur le cas désespéré de sa femme, il me répondit que, sans doute, sa femme n'était pas guérie et n'y voyait pas plus qu'avant d'avoir « été lue en bas », néanmoins la lecture l'avait délivrée du mal de tête, dont elle souffrait continuellement depuis plusieurs mois. C'est un commencement de guérison, croit l'aveugle, et elle continue avec confiance à réciter régulièrement, *à jeun*, ses neuf Pater et neuf Ave Maria.

Mais le guérisseur ne s'inquiète plus d'elle.

Je ne sache pas que ce philantrope ait des jours de consultations gratuites, mais il est accommodant avec les pauvres gens. Aux moins fortunés il soutire 10 francs, 5 francs, qu'il fait payer d'avance. Il a guéri dernièrement, *en une séance*, pour 10 francs, un jeune soldat du 110e, revenu malade de la ducasse de son village. Ce brave avait la peur du Major.

J'ajoute encore ce fait tout récent :

Un cabaretier-commerçant, dans une situation aisée, dont la demeure est éloignée de 4 kilomètres de celle du

guérisseur, m'a dit avoir écrit à ce dernier pour lui demander de venir « lire en bas » son cheval malade;lui offrant en paiement la somme de 10 francs.Notre sorcier répondit qu'il ne se dérangeait pas pour pareille somme. Devant ce refus, le cabaretier s'est adressé au vétérinaire du canton.

Bien d'autres histoires seraient à citer, et des plus curieuses, mais je suis obligé de me borner.

Parfois, pourtant, le guérisseur compatissant daigne accepter de modestes honoraires *en nature* : un poulet, un morceau de petit-salé, une pièce de beurre, un quarteron d'œufs, lui suffisent pour tenir les opérés miséreux quittes de la reconnaissance sentimentale que, cependant, on lui accorde souvent avec une parfaite conviction et malgré ses insuccès.

Il faut lui rendre cette justice que si ses formules ne guérissent pas, au moins ne peuvent-elles pas aggraver le mal. La suggestion, la foi qui transporte les montagnes, ont-elles parfois pu remplacer l'action thérapeutique ? Cette croyance a ses partisans, mais il ne m'appartient pas de controverser sur ces matières.

Un vieux brave homme de curé de la frontière belge à qui je demandais ce qu'il pensait de ces pratiques superstitieuses et s'il n'en désapprouvait pas l'exercice : « Mais non, me répondit-il, il est fort possible que ces paroles prononcées avec conviction et une certaine mise en scène, sur des personnes simples ayant une confiance aveugle et animées d'un ardent désir de guérir, puissent exercer une influence favorable sur l'esprit, le moral, l'imagination du malade et amener, sinon la guérison complète, au moins un soulagement qui, ne fût-il que temporaire, est déjà un résultat appréciable. »

« Je n'y contredis pas, M. le curé, mais quand les

exorcismes se font, avec des invocations religieuses, sur de jeunes enfants, ou s'adressent à des animaux, chevaux, chiens, bestiaux, rats, chenilles, vers de terre et pucerons, voire à un incendie (formule 27 du formulaire), qu'est-ce que la suggestion peut avoir à faire sur de pareils sujets ? »

M. le curé me regarda dans les yeux quelques instants et haussa les épaules pour toute réponse.

Que l'on ne croie pas que cette célébrité médicale soit localisée dans son canton, sa réputation s'étend dans toute la contrée environnante où il est connu sous le sobriquet de *Guérit-tout*. On l'appelle souvent à Bourbourg, qui ne passe pas pour un pays arriéré, à Gravelines et jusque dans les campagnes de St-Omer; il a des clients fidèles à Dunkerque; il fait même de l'internationalisme : tous les villages belges qui bordent la frontière, des Moëres à Rousbrugge, ont recours à son ministère !

Ah ! que cet ignorant sait bien exploiter la bêtise humaine ! Ce qui est surprenant, stupéfiant, c'est qu'avec les moyens grossiers qu'il emploie et sont d'une naïveté qui saute aux yeux, cet homme, simple d'apparence, soit arrivé à se faire prendre au sérieux par des gens à qui on ne peut cependant pas dénier l'intelligence. Il a pratiqué chez un gros fermier, dont le fils est bachelier ès-sciences; il est appelé chez de bons bourgeois aisés et non sans instruction. On m'a cité un directeur d'usine importante, dans le Pas-de-Calais, qui a fait appel à sa science !

Mais il est temps de présenter le sujet avec quelques notes biographiques. Toutefois la discrétion que je me suis imposée et à laquelle je suis tenu, m'oblige à ne pas trop préciser.

A première vue, un vulgaire paysan, un homme de la glèbe. Rien dans ses allures ni dans sa mise n'annonce un personnage revêtu d'un pouvoir mystérieux, d'une influence magique. Il est petit, maigre, terreux. Il paraît flotter entre cinquante et soixante ans. Si on vient à lui parler de sa profession surnaturelle, il s'anime, ses yeux brillent d'un éclat fixé sur vous. Il veut être persuasif. Il faut qu'on croie à son influence, qu'il ne cherche pas à expliquer,d'ailleurs. Il semble faire résider toute sa vertu dans son formulaire, carnet manuscrit, en flamand, qu'il porte toujours en poche, comme un praticien sa trousse. Vous comprenez! les accidents sont si près de nous!

Ce précieux bouquin, ce livre patrimonial, lui vient en ligne directe de son grand-père, né en 1798, le premier de la famille qui s'est senti la vocation. Ce grand-père a trouvé et écrit la formule rituelle vers 1840. Ce n'est écrit ni en grec ni en latin, la langue maternelle lui a suffi. Oh! ce n'est pas du flamand orthodoxe, ce n'est pas le flamand de notre Deswaen ou de Conscience, c'est le flamand, plus ou moins correct, encore parlé dans nos campagnes; le flamand courant de nos grands-pères, encore à peu près compréhensible pour un certain nombre de nos concitoyens contemporains, de plus en plus rares qui, s'ils parlent tous en français, continuent à *penser en flamand*, selon l'expression si juste et si heureusement trouvée par M. Bouchet dans son étude « *Sur le parler dunkerquois* ». M. Bouchet fait remarquer que ces locutions locales, étranges pour qui n'est pas du pays, sont la traduction littérale, et mot à mot des phrases flamandes dont elles conservent la construction originelle et les inversions.

L'ancêtre, créateur de la méthode curative si peu méthodique dont nous nous occupons, mourut vers

1850, laissant huit enfants (il ne nous a pas laissé sa formule dans son manuscrit).

L'un de ses fils l'avait remplacé dans l'exercice du sacerdoce mystico-médical. Ce dernier l'avait transmis par héritage au possesseur actuel pour qui ce patrimoine est sacré. Le précieux formulaire a pour lui une valeur inappréciable. Il eût fallu voir son étonnement, son effarement, lorsque je lui fis insidieusement la demande de me confier son *vade mecum* jusqu'au lendemain.

« — *Mais, Monsieur, ça peut pas aller dehors mes mains. Qu'est-ce que tu vas faire avec ? C'est moi-même que je dois lire. Vous, ça va rien faire. Si y n'a quelqu'un de malade à vot'maison, moi je vas bien venir pour le lire en bas.* »

Le bonhomme craignait la concurrence. Je lui donnai l'assurance la plus formelle que je n'abuserais pas de sa confiance; que je désirais simplement « mettre deux ou trois pages en français », parce que je ne pouvais pas très bien lire le flamand. J'engageai ma parole d'honneur de lui rapporter moi-même « son livre » le lendemain. Je savais bien, d'ailleurs, ajoutai-je, qu'il me serait impossible de m'en servir, n'étant pas de sa famille.

Ce dernier argument parut le convaincre. Bref, je me fis si insinuant et, je dois le dire, je fus si bien appuyé par une bonne vieille de la maison, sa parente, je crois, qui se trouvait là et qui m'honorait de sa confiance, que le précieux dépôt me fut enfin remis avec mille recommandations.

Mis en possession pour un temps très limité de ce singulier rituel, je le parcourus avec une curiosité de plus en plus intéressée. Quelques formules me parurent tellement bizarres, que je voulus en garder la traduction. Il arriva que de page en page, de formule en

formule, j'en eus bientôt presque toute la collection et je pris le parti de reconstituer, à titre de curiosité, le carnet, en suivant le même ordre de pagination dans le même format ; mais je n'avais plus le temps d'en copier le texte flamand original ; je n'en pus reprendre que trois ou quatre formules des plus typiques et, le lendemain, fidèle à ma promesse, je rapportai avec une scrupuleuse exactitude à son propriétaire le dépôt sacré dont j'avais la traduction complète.

Puis, cette réflexion m'est venue, que les gens qui subissent ces lectures les écoutent avec une entière bonne foi, avec une croyance naïve, irraisonnée, mais ne comprennent rien au bredouillis du charlatan d'où s'échappent par intervalles des mots sacramentels clairement articulés avec intention d'impressionner le patient. Quant à ceux qui, peu ou point familiarisés avec la langue flamande, n'entendent rien à ces phrases entortillées et d'une obscurité voulue, mais qui, néanmoins, en subissent la *fascination*, ne serait-ce pas leur rendre service que de leur mettre sous les yeux la signification fidèle, la traduction intégrale de ce charabia ridicule? Leurs yeux ne s'ouvriraient-ils pas à cette démonstration par l'absurde ?

Cette pensée m'a engagé à écrire ces quelques pages pour présenter et faire connaître ces soi-disant sorciers et faire lire aux croyants, plus nombreux qu'on ne pourrait le supposer, les prétendues prières dans leur nudité idiote et risible.

C'est pourquoi je me suis appliqué scrupuleusement à reproduire les textes aussi intégralement que possible, à conserver les tournures de phrases flamandes dont je n'ai pas toujours pu démêler le sens exact et que je n'ai pas cherché à rendre clair afin de leur conserver leur saveur native. J'ai traduit littéralement et sincèrement.

Avant de présenter le manuscrit, il est peut-être utile de donner quelques explications sur une phrase qui sert de titre à presque chacune des formules du livret et dont la traduction française a passé mot pour mot dans le parler populaire dunkerquois et des campagnes flamandes. Cette locution *lire en bas* constitue l'un des plus curieux parmi les nombreux flandricismes signalés par M. Emile Bouchet.

Le mot flamand *lezen*, qui signifie *lire*, est très souvent employé avec la signification *prier*. *Prier* et *lire une prière* sont des équivalents. De là vient que les sorciers de campagne, vieux bergers pour la plupart, qui font métier de guérir, ont un carnet contenant les prières applicables aux cas les plus usuels. S'agit-il, par exemple, de guérir un érésypèle, le guérisseur *lira* dans son formulaire, *sur le malade*, la formule spéciale à son mal, intitulée, pour le cas d'érésypèle, *Om de roose af te lezen*, littéralement, *Pour l'érésypèle lire en bas*, ou,en français, *pour délivrer de l'érésypèle par la prière*.

L'expression flamande *af lezen* a passé dans le parler populaire avec sa traduction littérale *lire en bas* que nous trouverons, à quelques exceptions près, en tête de chaque formule.

Cette explication donnée, passons en revue le bizarre formulaire.

Il se présente à nous sous la forme d'un carnet de poche oblong, un peu plus long qu'un portefeuille ordinaire. Pour toute couverture, du gros papier gris à chandelles. Pas de frontispice, pas de titre. Il débute sans préambule à la première ligne de la première page sans même dire à quelle maladie s'applique cette première prière, et ce cas est unique, toutes les autres prières étant précédées de l'indication de la maladie. Au

cours de la lecture de cette première page, on s'aperçoit qu'il s'agit d'*hémorroïdes* (de speene).

En voici la traduction :

Antiochus [1] (suit une phrase illisible...) par qui le Christ fut rétabli, desséché et guéri par les mérites de Jésus-Christ et de la Vierge Marie (le sens de cette phrase, littéralement traduite, est incompréhensible). J'espère faire sortir de moi, extérieurement et intérieurement, ces hémorroïdes par les mérites de Jésus-Christ et de la Vierge Marie et qu'elles seront aussi desséchées et guéries.

Le premier jour 9 Pater et 9 Ave en diminuant 9 jours de long. (C'est-à-dire en diminuant d'une récitation chaque jour jusqu'au neuvième).

On trouve plus loin, dans le même carnet, une autre formule pour le même cas, je crois devoir les rapprocher :

Gebed tegen de speene
(Prière contre les hémorroïdes)

Longius, par la lance fatale de qui Jésus-Christ a été percé et exsangué, je prie Dieu et S^te^ Marie notre Mère, que ces hémorroïdes ou inflammations se dessèchent. Amen.

Récitez à jeun 5 Pater et 5 Ave pendant 9 jours.

Je continue dans l'ordre du livret :

Om doorensteken af te lezen
(Pour les piqûres d'épines lire en bas)

Jésus, roi du Ciel et de la Terre, qui fus couronné d'épines, sans enflure ni inflammation. J'espère par les

(1) Que vient faire ici ce roi de Syrie, persécuteur des Juifs ?

mérites de Jésus-Christ que ces épines ne s'enflammeront pas.

Lisez un Notre Père et un Je vous salue Marie.

Om het bloed te doen staen

(Pour le sang faire arrêter) (Hémorragie)

3 sangs, ô très précieux sangs ! existent : le sang brun, le sang rouge et le sang pâle.

J'espère qu'au nom de Dieu vous allez vous arrêter, aussi vrai que S[t]-Joseph et Nicodème ont détaché Jésus de la croix. Amen.

Jésus-Christ est né à Bethléem et a souffert en Jérusalem, son sang s'est troublé.

Je te dis et te commande, sang ! que tu t'arrêtes par la puissance de Dieu, par l'aide de S[t]-Fiacre et de tous les saints, tout ainsi que le Jourdain dans lequel Saint-Jean-Baptiste baptisa Notre Seigneur, s'est arrêté au nom du Père, du Fils et du S[t]-Esprit.

Arrête sang ! arrête ferme et reste fixé dans ces veines comme Jésus-Christ fut fixé sur le bois de la Croix. Arrête-toi, sang ! et reste fixe !!

Dites cela 5 fois de suite et dites chaque fois un Pater et un Ave.

Pour prié mal aux dents *(sic)*

(Le titre est exceptionnellement en français — ou à peu près — mais la formule qui suit est en flamand J'en donne la traduction.)

Pendant que saint Abraham *(sic)* gisait sur le Mont des Oliviers, près de lui vint le Seigneur qui lui demanda :

— Abraham, dormez-vous ?

— Ah ! cher Seigneur, mes dents me font trop souffrir.

Tout homme ou femme qui dira ces paroles en mon honneur, ou en son honneur *(sic)*, plus jamais ses dents ne feront mal.

3 Notre Père et 3 Je vous salue Marie.

(3 Onze vader en 3 Weestgegroot).

Autre formule dans le même livret :

Om de tandpyn te genezen

(Pour le mal de dents guérir)

Ce doit être le vrai mal de dents mais pas une simple fluxion (dit le livret).

Prenez un nouveau clou qui n'a jamais servi ; que le malade touche toutes ses dents mauvaises avec la pointe du clou.

Ecrivez le mot *Machabeus* sur une poutre, une solive ou un montant de bois ; enfoncez le clou au milieu du mot et recitez 5 Pater et 5 Ave.

Ainsi vous guérirez sans faute le mal de dents, quand c'est un vrai mal de dents.

Om verbrandheden af te lezen

(Pour les brûlures lire en bas)

Saint Pierre et saint Jean allant se promener dans les champs, trouvèrent une personne couverte de brûlures. — Brûlure ! brûlure ! arrête-toi ! c'est la volonté de Dieu. Brûlure ! brûlure ! arrête-toi comme Jésus-Christ s'arrêta chargé de sa croix.

Soufflez sur la brûlure et dites le premier jour neuf Notre Père et neuf Je vous salue Marie, et allez en diminuant neuf jours de long. La brûlure disparaîtra, aussi vrai que Judas perdit sa couleur au moment où il trahit le Sauveur au Jardin des Oliviers.

Voor perels af te lezen

(Pour lire les perles – c'est-à-dire *la cataracte* — en bas)

Jeûnez pendant 9 jours et récitez chaque jour 3 fois la prière suivante en y ajoutant le premier jour 9 Pater et 9 Ave Maria. Chaque jour ensuite diminuer d'un Pater et d'un Ave Maria.

Saint Pierre et saint Paul étaient assis sur une pierre grise. Notre Seigneur vint vers eux et leur dit : — Pourquoi ne priez-vous pas ? Ils répondirent : Nous ne pouvons pas prier, car nous sommes affligés par les taches sur les yeux. — Hé bien ! prenez votre haleine et dites : Au nom de Jésus-Christ et au nom de la Ste-Vierge, Mère de Dieu, et au nom de Ste-Godelive, je vous adjure, ô cataracte ! au nom du Père, du Fils et du St-Esprit, Amen, de vous en aller des yeux de (N). Je vous adjure donc, au nom du Père, du Fils et du St-Esprit, Amen, de vous en aller.

Je vous prie donc au nom du Père, du Fils et du St-Esprit de vous en aller au nom du Père, du Fils et du St-Esprit, Amen, de laisser ces yeux clairs et pareils à ce qu'ils étaient. Amen.

Jetez de l'eau bouillante et récitez 5 Pater et 5 Ave en l'honneur des cinq plaies saignantes du Christ.

Om den kanker af te lezen

(Pour le chancre lire en bas)

Cet exorcisme doit se dire 3 fois sur la plaie étant à jeun et dès le lendemain la personne commencera à guérir peu à peu.

Avant de commencer on allume le cierge bénit. Je t'adjure, chancre ! de jour et de nuit, au nom du Dieu vivant et Tout-puissant et du St-Esprit. Amen. — Je te

nomme Chancre noir ! je te nomme Chancre bleu ! je te nomme Chancre puant ! je te nomme Chancre brisant ! je te nomme Chancre caduc ! je te nomme Chancre rouge et tous les Chancres que Dieu a créés et sont nommés fléaux. Sortez hors du corps sanglant de cette personne !

Au nom du Père, du Fils et du S^t^-Esprit.

Jésus, Marie, Joseph ; Jésus, Marie, Joachim, Amen.

O vous, pauvre créature, N..., vous êtes affligé par le Chancre dévorant et sa suite. Soyez-en maintenant délivré et reprenez votre santé primitive par la Toute-Puissance de Dieu et la lumière qui brille ici en son honneur+[1]. Amen. Pater noster. Soufflez sur les plaies. Je vous approche N... que Dieu vous bénisse + que Dieu vous améliore + que Dieu vous guérisse +. Amen. Pater noster. Soufflez sur les plaies et soufflez légèrement sur la flamme du cierge bénit pour la diriger sur la plaie.

Soyez maintenant guéri et recevez la santé par la Puissance de Dieu. Amen. Pater noster. Ave Maria. Faites des croix avec la main sur toutes les plaies que vous exorcisez.

Om colyke af te lezen

(Pour la colique lire en bas)

Je te supplie, ô colique ! pour le choc terrible que les Juifs firent éprouver au corps de Jésus-Christ lorsqu'ils dressèrent la croix et par celui qu'ils lui firent éprouver en descendant la croix dans le trou creusé dans le roc pour sauver nos âmes, de quitter le corps de N... et de lui rendre la santé.

Je t'en supplie aussi, ô colique, par les souffrances

---

(1) Ce signe + indique qu'il faut faire à cet endroit un signe de croix.

endurées par le bienheureux Erasme quand les bourreaux lui arrachèrent les boyaux avec un crochet de fer. Ainsi soit-il.

Je prie Dieu et la Ste-Vierge et St-Jean et saint Nicodème que cette personne soit soulagée du mal de ventre, coliques, vents, borborygmes et autres incommodités et je prie avec instance qu'elle soit délivrée, comme le Christ fut détaché et délivré. Amen.

Dites Pater noster et un Ave Maria.

Om de balgpyn der peerden af te lezen

(Pour le mal de ventre des chevaux lire en bas)

On fait « Au nom du Père » sur le front du cheval en l'appelant par son nom.

De quoi souffrez-vous N...? (nom du cheval) que ce soit de vents, mal d'estomac ou gonflement, je désire que vous soyez guéri par les mérites de Jésus-Christ aussi vrai que Nicodème et St-Joseph ont descendu Jésus de la croïx. Amen.

On dit la prière qui vient à l'esprit, par exemple un, deux ou trois « Notre Père», comme vous le voulez, ensuite on fait lever le cheval en lui donnant un petit coup de pied.

---

(1) **Pour la fluricyn** (fluricyn est le nom flamand de la *Goutte*)

Pendant neuf jours

(Texte français de l'auteur)

Seigneur Dieu donnez-moi la grâce et que ce soit par vous, grand Dieu ! que le « fluricyn » disparaisse du

(1) Dans le formulaire du sorcier, cette prière est en français et en flamand, l'une étant la traduction de l'autre. J'ai copié les deux textes pour en permettre la comparaison aux flamingants et surtout pour donner un échantillon du français parlé et écrit par l'auteur.

6 nommez *(sic)* — nom et prénoms — et qu'il soit en parfaite santé, s'il vous plaît +. Un Pater et un Ave. La flurycin, la fosse (*sic*, pour fausse) flurycin) + au nom de Dieu qui a été dans toute l'éternité, il faut que sa soit *(sic)* + ledit nommé, ils *(sic)* faut véritablement que sa soit aussi vrai que Dieu le fils est mort sur la croix pour nous sauver de toute impureté ++. Un Pater et un Ave.

O Seigneur ! + par votre miséricorde que le corps de 6 nommez *(sic)* + que pour cela il soit guéri et exempt de tous les maux causir *(sic)* par la flurycin + aussi vrai que vous vivez partout et que vous vivez dans toute l'éternité. Amen. Un Pater et un Ave. O vous ! malheureuse créature, soyez soulager de la flurycin + et que pour cela vous soyez exempté de tous les maux et purger *(sic)* par la meilleure santé.

A chaque + vous ferez le signe de la croix.

Suit le texte flamand de la formule précédente pour la flurycin :

O Heer, geeft my de gratie dat door uw goddelyken zegen mag verdryven het flurycin uit het lichaem van dezen mensch en dat hy zyne voorige gezondheid mag bekomen +. Een onze Vader, een Weest gegroet.

Met flurycin + het valsch flurycin + dit aen god voor eeuwigheid vormaledyt is + dezen meensch moet zoo Waerachtelyk genezen zyn als den zoon gods de better dood is gestorven aen de Galgeboom den Kruis om ons te verlossen van den boozen vyand +. Een onze Vader.

O Heer zegent een gebenedyt het lichaem van dezen mensch op dat hy daerdoor genezen en gezuivert mag wezen van alle spynen en smerten veroorzaeks door het

flurycin + zoo Waerachtelyk als dat gy leeft en regneert in alle eeuwigheiden. Amen. Onze Vader, Weestgegroet.

O gy arm creature die besmet zyn met het flurycin Weerd nu daervan onlast + ontslagen en gezuvert een ontvangt uw voorige gezondheit.

Dit moet men drie keeren zeggen dit gebed.

Om zeere oogen te genezen
(Pour mal aux yeux guérir)

Om appetyt te hebben
(Pour avoir de l'appétit)

Om geholpen te zyn van het water
(Pour être soulagé de l'eau — Hydropisie)

Pour les trois formules ci-dessus, l'*Apothicaire* seul intervient, il n'y est question d'aucune intervention divine ni d'aucune pratique religieuse.; donc, à mon point de vue, je n'ai pas à m'en occuper.

(Note du traducteur).

Gebed tegen de korsen
(Prière contre les fièvres)

Dites cela trois fois sur la personne fiévreuse, à jeun, avec grande ferveur; faire cela trois fois en suivant, le malade sera délivré.

+ Par la Toute-Puissance de Dieu le Père, et la Sagesse de Dieu le Fils et la vertu et la force du S^t^-Esprit, + vous N... serez délivré de la fièvre, tierce, quarte ou permanente.

Le divin Sauveur, par sa résignation dans le Jardin des Oliviers, vous (nom) son serviteur ou sa servante, serez

préservé. Le Seigneur vous guérira, vous (nom) et vous gardera de toutes maladies et de tous maux. Amen.

(C'était la pratique des Religieux de l'Ordre de St-François). (*sic*).

Gebed tegen de lendezweire of pyne in de leden
(Prière contre le lumbago ou mal de reins)

Je vous adjure, ô maux de reins, par la puissance de la Ste-Croix bénite que Jésus-Christ a portée sur ses épaules bénies depuis la ville de Jérusalem jusqu'au Mont du Calvaire et sous le poids de laquelle il est tombé, prêt à succomber sous la lourde fatigue et le mal de reins, que vous N... devez quitter ce mal ou douleur de rein et rester guéri, frais et bien portant comme vous étiez auparavant ; pour quoi vous pourrez louer et remercier Dieu dans tous les siècles. + Amen. Vous serez alors soulagé et délivré et recouvrerez la santé. Pater noster. Soufflez sur la personne.

Gebed tegen de wyk of panarisium
(Prière contre le *mal blanc* ou panaris)

Je vous adjure, ô Mal blanc ou Panaris, par les clous grosssiers et pointus par lesquels les pieds et les mains du Christ ont été percés et attachés à la croix sur le mont élevé du Calvaire pour notre salut, que vous devez quitter N... afin qu'il soit guéri et qu'il devienne comme il était avant. Pour quoi vous louerez et remercierez Dieu dans les siècles des siècles. + Amen.

Pater noster parce que N... sera maintenant délivré, déchargé et aura recouvré la santé par la Toute-puissance de Dieu. Amen.

Soufflez sur le mal.

Tegen de rupsen die in het groensel zyn

(Contre les chenilles qui sont dans les légumes)

Je vous adjure, Chenilles ! qui êtes dans cette verdure, par la force et la vertu de Dieu qui fait tout croître sur la terre, que vous abandonnerez ces légumes sans commettre de nouveaux ravages ni présents ni futurs, ou je vous fais anéantir par le feu.

Je vous l'ordonne par la puissance et la force du Soleil et de la Lune dans le firmament céleste et vous devez vous nourrir avec les sales ordures de la terre ; et comme les ténèbres disparaissent et sont anéanties par la lumière divine du soleil, de même vous, chenilles ! devez aussi disparaître et venir à rien. Maintenant tout cela doit arriver par la vertu de Dieu. Pater noster.

Lisez l'évangile de S^{t}-Jean sur les légumes. Bénissez-les avec le signe de la croix et les chenilles ne feront plus de dégâts à cet endroit.

Cette pratique n'est pas seulement bonne pour le lin et les légumes, mais pour toutes les choses attaquées par les pucerons ou les chenilles. Mais elle doit être faite à jeun. C'est du moins préférable.

Gebed tegen de waterzugt of gelzugt

(Prière contre l'hydropisie et la jaunisse)

Je vous adjure, Hydropisie ou Jaunisse, qui êtes encore renfermée dans le corps de N..., par la vertu et puissance de J.-C. + qui ont guéri les personnes hydropiques de cette maladie et de toutes ses incommodités, que ces personnes doivent retrouver leur santé première comme elles l'avaient avant. De cela elles peuvent remercier Dieu dans les siècles des siècles. Amen.

Soufflez sur les personnes qui ont ainsi été délivrées et viennent de recouvrer la santé. Soufflez sur ces gens.

Voici une formule employée par le guérisseur dans un cas où il n'y a rien à guérir. De vieux parents — des ruraux — m'ont affirmé qu'elle était très efficace au moment du tirage au sort pour la conscription. J'aurais voulu connaître le chiffre des honoraires ; je n'ai pu le savoir, ce chiffre variant suivant l'importance du « fermier » ou de l'intéressé.

Mais quel homme pratique que ce guérisseur !

Une partie seulement de ce prix était payable avant le tirage et restait, *en tous cas acquise au sorcier*. Après le tirage avec succès on complétait la somme en raison aussi *de l'élévation du numéro*.

J'admire la candeur naïve de ces bons fermiers !

Depuis l'établissement du service obligatoire pour tous, la formule est tombée en désuétude. Néanmoins elle ne dépare pas la collection et vaut d'être conservée. Ne pourrait-elle servir pour gagner le gros lot d'une loterie ?

La voici pour qui voudrait essayer :

Om een gelukkige numero te trekken
(Pour un heureux numéro tirer)

Le numéro que l'on désire obtenir doit être écrit sur un parchemin vierge et au moment de tirer on le place sur son bras et on dit tout bas ce qui suit :

Il est aussi vrai que le numéro que je vais tirer est exempt qu'il est vrai que Dieu s'est montré sur la Montagne à Moïse et à Elysée pour faire connaître la vraie loi par Gamariel. (?)

Gebed tegen het uytgewas van vleesch

(Prière contre les excroissances de chair)

Je vous adjure, ô excroissances du corps de cette personne N... de vous anéantir et disparaître comme la neige disparaît aux rayons du soleil. Ainsi vous, excroissances ! devez-vous diminuer et disparaître jusqu'à parfait anéantissement pour toujours. + Amen. Pater noster. Soufflez sur l'excroissance, placez votre main dessus et dites :

Je vous approche + que Dieu vous bénisse, que Dieu vous guérisse, que Dieu améliore votre santé avec sa divine puissance et par le pouvoir de cette lumière qui brille en son honneur. + Amen. Pater noster.

Il faut allumer le cierge bénit et puis l'on commence.

Suivent deux formules empiriques pour guérir le mal battant et le charbon, dont je n'ai pas à m'occuper. Elles relèvent de l'apothicaire.

Om de roose af te lezen

(Pour l'*érésypèle* lire en bas)

Cette formule est intitulée « Prière » ; elle a plutôt l'air d'une légende enfantine. Elle ne renferme aucune invocation.

(Remarque du traducteur.)

Lorsque Notre Seigneur fut crucifié, les assistants lui souhaitèrent toutes sortes de tourments et particulièrement la « Rose » (érésypèle) et ils furent tous rejetés en arrière. « Aidez-nous Sainte-Vierge et Sainte-Rose ». Arrivés en présence de Notre Seigneur, en face de lui, leurs visages devinrent fort enflés.

Alors Ste-Rose répondit : « Je vais limiter le feu. Donnez-

leur un morceau de toile blanche avec de la salive à jeun, et avec beaucoup de confiance ce sera guéri ».

La Ste-Vierge demanda à Ste-Rose combien elle lui devait. Ste-Rose répondit : « Cela doit être en l'honneur du Christ et par charité fraternelle ».

Rosa dit à la Ste-Vierge qu'elle réciterait *à son intention* trois Notre-Père et trois Je vous salue Marie et qu'elle ferait trois croix sur sa bouche, avec son pouce.

Formule à recommander aux officiers de pompiers et aux Compagnies d'assurances :

Om de brand of vuer te doen staem
(Pour le feu d'un incendie faire arrêter)

Lorsque le feu est dans une maison ou ailleurs, prenez du gros sel bénit et jetez-en aux quatre coins de l'incendie et dites avec la ferme intention d'arrêter le feu, les paroles suivantes :

« Azariel ! Cakariel ! Mesca ! »

Dites ces paroles quatre fois en jetant le sel et le feu s'éteindra.

Gebed om de zelte af te lezen
(Zelte est le nom flamand de l'eczéma)
(Prière pour l'eczéma lire en bas)

Dites ceci une fois, à jeun sur l'eczéma : + Soyez béni N... pour que vous puissiez guérir de l'eczéma et de toutes les indispositions de votre corps. + Amen. Notre Père. + J'avertis votre eczéma en sa présence, dans votre jambe ou votre bras ou autre partie de votre corps N... par la grâce des miracles divins et des planètes qui sont au firmament céleste et par le miracle de la femme de Loth que

vous avez changée en bloc de sel ; par ce miracle j'adjure et commande à cet eczéma de quitter la jambe ou autre partie du corps de N... ici présent, de s'arrêter et de le quitter afin qu'il soit guéri. Je vous commande ceci par la Puissance et la Vertu de tous les miracles que le Christ béni + a opérés pour faire affirmer avec évidence qu'il était le vrai Messie. + Pater Noster.

O vous pauvre créature, N..., êtes-vous accablé ou infesté d'eczéma en vos bras, ou jambes ou autre partie du corps ? Soyez-en maintenant délivré et déchargé + et recouvrez la santé. + Amen.

Pater Noster. Soufflez sur la plaie.

Je vous approche N..., que Dieu vous guérisse + par sa force miraculeuse et sa Toute-Puissance. + Amen. Pater noster.

Gebed tegen de convulsien van de jonge kinderen
(Prière contre les convulsions des jeunes enfants)

Tenez une chandelle bénite en main et dites : + Soyez louée et bénie + vous, pauvre créature, afin que vous puissiez guérir et être délivrée de convulsions et haut-mal. + Amen. Pater Noster et soufflez dans les oreilles. Je vous adjure, haut-mal ! Par S^t^-Corneille, que vous devez abandonner cet enfant N... afin qu'il puisse guérir de toutes ses infirmités et qu'il en soit ainsi devant cette cire. + Je vous ordonne au nom de Dieu le Père tout-puissant qui existe et règne dans tous les siècles des siècles. + Pater Noster. Soufflez dans les oreilles. + O pauvre créature N... vous êtes atteinte de convulsions et haut-mal, soyez-en maintenant délivrée + et débarrassée + et retrouvez la santé au nom de Dieu tout-puissant qui règne sur tout. + Amen.

Dieu vous guérisse N... par sa vertu miraculeuse et la lumière qui brille a été allumée en son honneur.

Pater Noster. Soufflez dans les oreillles.

Suit une formule empirique sans caractère religieux. Comme elle est courte et exceptionnellement en français — français du rédacteur — transcrivons-la :

Recette pour un épanchement de lait

2 onzes (*sic*) de feuilles de sené, 2 onzes (*sic*) de sel anglais et *un onze de lamanne* (*sic*) (de *la manne*, sans doute) bouillies dans un litre de lait chaud pendant une heure, ensuite passé travers d'un linge (*sic*) ou d'un passoir (*sic*).

En prendre un canon tous les matins.

Om een verkeltering te helpen

(Pour guérir un refroidissement)

Simple recette de bonne femme. — Sans intérêt.

Gebed tegen de wormen

(Prière contre les vers [de terre])

Pauvres vers ! pauvres vers ! rentrez dans la terre et abandonnez ce froment au nom de Jésus-Christ !

Tirez quelques épis ou légumes du champ et soufflez dessus par trois fois et jetez le petit pied.

Ceci doit être fait à jeun.

Suit cette autre formule rimée — Contre les Vers :

In de aerde zult gy gaen
En deze tarwe late staan
Uyt de name van Jesus-Christus.

Traduction :

En terre vous retournerez

Et ce blé vous respecterez
Au nom de Jésus-Christ.

Arrachez une plante, soufflez dessus et rejetez-la dans le blé ou dans les légumes.

(En français) **Exorcime** (*sic*) **pour les rats**

Que Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde pour pouvoir renvoyer les rats selon ma volonté hors la maison de N... et qu'ils aillent dans l'endroit que je désire. Maintenant je commence mes prières pour avoir la force de Dieu de les faire passer par le même trou.

Je le crois, mon Dieu, je me tiens assuré plus que si je le voyais de mes propres yeux. Je le crois parce que vous l'avez dit et que j'adore votre sainte volonté et que je crois *malgré ce que mes sens et ma raison peuvent me dire.* Je renonce aux rats pour me captiver sous l'obéissance de la foi. (?)

Pour commencer à chasser les rats, on se met devant le trou et on crie trois fois : Aux rats ! aux rats ! aux rats !... Après avoir dit ces mots, au bout de trois jours [1], par la vertu de cette prière, que tout leur serve de poison qu'ils peuvent ramasser dans les bâtiments où ils sont.

Avant de commencer cette opération on doit lire cette prière pendant 9 jours et je vous assure qu'ils sont partie.(*sic*).

Sur les dernières feuilles du manuscrit se trouvent, après plusieurs pages blanches, quelques notes sur la famille de l'auteur.

---

(1) *Au bout de trois jours !* Quelle prudence avisée !

L'opuscule semble être de l'époque 1830. Un descendant de l'auteur, détenteur du bouquin, y a ajouté, vers 1869, deux nouvelles formules en français, d'où l'intervention divine est absente :

1° Pour guérir les rhumes.

2° Pour rhumes de serveau *(sic)*.

Ce sont de simples remèdes de bonne femme, dont il n'y a pas lieu de s'occuper.

Ci finit ce singulier carnet, formulaire extravagant de pratiques superstitieuses; curieux amalgame d'esprit religieux et de réminiscences d'Histoire sainte qu'on trouvera peut-être classé plus tard avec les vieux livres de magie.

Mais quand ?...

Combien de temps faudra-t-il encore à nos nouvelles méthodes d'instruction pour avoir raison de ces absurdités? A première lecture on trouve à ces prières un air de naïveté qui fait sourire ; mais cette naïveté n'est peut-être bien qu'en apparence. On finit par se demander si le sorcier pratiquant est de bonne foi et réellement convaincu. Il est permis d'en douter, connaissant son amour du lucre et son âpreté à la perception des honoraires.

Ce qu'il faut retenir et ce qu'il y a de vraiment remarquable chez ce personnage — je le dis avec insistance — c'est qu'avec si peu de prestige extérieur, le bonhomme ait pu se créer et, surtout, conserver une telle réputation.

Pourtant ses moyens tiennent bien plus d'une simplicité enfantine que de la *cabale* qui impose aux esprits faibles. Ses insuccès sont nombreux, mais qu'avec une

finesse trompeuse il sait bien les éluder ou les dissimuler ! Il conserve malgré tout un ascendant incontestable sur sa clientèle qui est loin de décroître.

Sans doute, cette clientèle est en grande partie composée de gens simples ; mais on y trouve avec étonnement des personnes dont l'instruction est au-dessus de la moyenne ; des gens d'affaires à l'esprit avisé et d'une intelligence certainement supérieure à celle de l'opérateur.

Je ne veux pas m'égarer dans des considérations philosophiques que je ne saurais développer avec l'autorité nécessaire ; mais ayant été témoin par surprise et dans un milieu où je ne l'aurais certainement pas cherchée, d'une scène rappelant les exorcismes du moyen-âge, j'ai cru devoir noter la pénible impression qui m'en est restée. La traduction que j'avais entreprise du livret magique dont j'avais pu obtenir la communication, j'ai dit comment, m'intéressa plus vivement encore. J'avais, en outre, recueilli, sur les lieux, des renseignements corroborés par des témoignages qu'il m'est impossible de suspecter. C'est l'ensemble de ces témoignages et observations, coordonnés tant bien que mal, que j'adresse à la *Société Dunkerquoise* comme pouvant constituer, me semble-t-il, un document ethnographique pour les futurs historiens de notre Flandre.

Ce but, toutefois, n'est que secondaire. Mon principal objectif en traduisant ces objurgations insensées a été de montrer à ceux qui auraient des velléités d'y avoir recours, ce que sont, en réalité, ces prétendues prières et combien il est puéril de croire à leur vertu.

Hélas ! il n'est pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir et le nombre de ces aveugles endurcis est encore tellement grand qu'on en reste confondu.

Mes investigations dans cette voie m'ont dévoilé, depuis, d'autres faits encore, à peine croyables, que je ne puis raconter étant tenu à une discrétion qui m'est imposée et je veux, avant tout, éviter les personnalités.

Ah ! si quelqu'un pouvait «lire en bas» mes scrupules, quelles choses amusantes je pourrais dévoiler !...

Amusantes ?... non, plutôt tristes !

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

SÉANCE SOLENNELLE

du 24 Novembre 1907

La séance solennelle a eu lieu le dimanche 24 novembre 1907, dans la salle des fêtes de l'Hôtel des Pompiers, sous la présidence de M. Lefèvre, doyen de la Faculté des Lettres de Lille, et avec le concours de la section musicale de la *Société Dunkerquoise*, sous la direction artistique de M. E. Théry, membre de la Société, de Mlles J. Keneut et J. Deramez et de M. R. Verlomme, lauréats des concours de Diction.

Sur l'estrade avaient pris place :

MM. Brisac, sous-préfet ; Dr Duriau, président de la *Société Dunkerquoise* ; A. Dumont, maire de Dunkerque ; colonel Guérandel ; Nissen, chef du Service de la Marine ; Pumperneel, capitaine de frégate ; Bouchet et E. Debacker, vice-présidents de la *Société Dunkerquoise* ; H. Terquem, secrétaire-général de la *Société Dunkerquoise* ; Prot, inspecteur primaire ; Mlles Crunel, Decourtray et Deltour ; MM. Bérode, Bled, Bollaert, Bonnaire, Boone, Caroulle, Cazenave, E. Collet, P. Collet, Denquin, Desgardins, Desplanque, S. Dreyfus, Dr Duval, Geysen, Husson, Lanoire, Lecocq, sous-intendant Lévy, Mouraux, Oury, Poulain, Rolland, Ruyssen, Seys, Simon, Vaillant, Verlomme, Vigreux, membres de la Société ; Gory, secrétaire.

Une très nombreuse assistance avait répondu à l'invitation de la Société.

S'étaient excusés de n'avoir pu assister à la séance :

MM. le général Boell, gouverneur de Dunkerque; commandant Blondin; de Clebsattel, président du Tribunal de Commerce; F. Coquelle, maire de Rosendaël; Défossé, conseiller d'arrondissement; Desfarges-Auffroy; commandant Givelet; F. Guillain, député; Herbart, président de la Chambre de Commerce; G. Lyon, recteur de l'Académie de Lille; Lt-colonel Meauzé; colonel Parès; Prélat, directeur de l'Enseignement primaire; Dr Ruyssen, conseiller d'arrondissement; J. Trystram, sénateur; Vancauwenberghe, conseiller général; Dr Vézien, etc., etc...

Après l'exécution brillamment enlevée par la section musicale des « Cadets d'Autriche », de Parès, M. Lefèvre prononce une allocution pleine de charme et d'une forme impeccable.

Allocution de M. Lefèvre

MESDAMES, MESSIEURS,

« Lorsque le Président de la *Société Dunkerquoise* est venu me demander de prendre la place d'honneur en cette séance solennelle, j'ai — il faut l'avouer — éprouvé quelque hésitation. Le souvenir des maîtres distingués qui ont pris la parole devant vous, MM. Ardaillon, Sagnac, Potez, Petit-Dutaillis, Dufour, de Saint-Léger, n'allait-il pas provoquer une comparaison redoutable ? Mais d'autre part, comment laisser, je ne dis pas se rompre, mais sim-

plement se relâcher, les liens qui depuis longtemps unissent l'Université à la *Société Dunkerquoise* ?

» Comment n'être pas touché de l'insistance toute particulière de votre très sympathique président, M. le docteur Duriau ? Du reste tout scrupule était vain, tout refus impossible : depuis Jean Bart, on ne saurait résister aux Dunkerquois.

» Et devant une assemblée aussi nombreuse, aussi attentive à ce cas de conscience évoqué devant elle, si prête à m'accorder une indulgence nécessaire, il n'y a pas place pour un regret : je ne puis que me réjouir d'être venu.

» Professeur de la Science de l'Education, je suis tout particulièrement heureux de constater que la *Société Dunkerquoise* sert la cause de l'éducation ; elle fait de l'unité morale, elle est un artisan de progrès.

» Son nom le dit assez. S'occuper des Lettres, des Sciences et des Arts, c'est lutter, faire de son mieux, pour assurer entre ceux qui composent l'élite sociale et que la spécialisation croissante des tâches tend à séparer, des communications intellectuelles nécessaires. Grâce à vous — quelles que soient les exigences de la division du travail — chacun peut comprendre qu'à côté des objets auxquels il s'applique, d'autres objets méritent, dans des sphères différentes, une part d'activité. Vous développez dans des groupes parallèles une compréhension de la diversité des besoins humains. Vous préservez aussi d'une ignorance réciproque, mère de défiances et d'hostilités funestes, tous les travailleurs dont l'œuvre relève de la pensée. Et non contente de réaliser ainsi une union indispensable entre ses membres, la *Société Dunkerquoise* ne s'isole pas. Cette réunion de bons esprits qui mettent en commun le bien dans quelque

direction qu'on le rencontre, se sent obligée même vis-à-vis de ceux qui ne sont pas dans son sein. Loin de s'enfermer jalousement en elle-même, elle cherche à répandre, par les moyens les plus ingénieux, le culte de la vérité et de la beauté. Je rends hommage à la noblesse de l'effort qu'elle fait pour assurer la paix dans les esprits, l'union entre les intelligences, en un mot, pour servir d'une manière éminente la cause de l'unité morale.

» Mais à cela ne se borne pas son rôle. Elle a une autre ambition qui est de collaborer à la promotion morale de l'Humanité, d'être ouvrière de progrès. Et pour ne parler que de l'un des moyens qui peuvent l'aider dans cette entreprise (encore que l'on soit tenté d'y voir un obstacle plutôt qu'un secours), permettez-moi de vous dire combien c'est à juste titre que vous faites aux études historiques une place privilégiée. Loin de vous en effet la pensée de vous retourner vers le passé avec un parti-pris soit d'apologie, soit de dénigrement ! Impartialité, sérénité, amour exclusif de la vérité : tels sont les mots dont il faudrait se servir pour caractériser votre état d'esprit. Mais dans cet effort de justice indulgente, pour parler comme Renan, qui est la condition requise pour comprendre les âges révolus, vous ne réussissez à reconstituer ce qui n'est plus qu'en enrichissant à la fois et en libérant votre âme. Comment revivre le passé sans l'annexer en quelque façon à soi-même ? Et comment encore le revivre sans se détacher de mille manières de penser et de sentir que nous tenions pour absolues et qui ne sont que relatives, ou même que nous subissions sans les connaître et dont nous ne nous rendons vraiment compte qu'à l'instant où leur empire sur nous cesse d'être tyrannique ? Ainsi il serait donc vrai, jusqu'à un certain point, que la connaissance du passé est

propre à faire la lumière dans le présent. Ainsi, en nous faisant ces âmes nouvelles que l'histoire vient adjoindre à la nôtre, en développant en nous le sens de la diversité et du changement, nous acquérons une sorte de souplesse intellectuelle, une élasticité de l'âme qui sont des principes de liberté et de vie. Que les sociétés humaines soient appelées à évoluer, qu'il y ait erreur à les vouloir fixer immuablement en des cadres rigides : aucun de ceux que l'esprit historique a pénétrés n'en saurait douter. Peut-être n'est-il pas moins certain non plus que tout changement appelé à quelque durée a été lent à se produire et que tout mouvement trop brusque n'a que des résultats éphémères.

» En faut-il davantage pour conclure que le progrès est possible, qu'on n'a pas tort de s'appliquer à le réaliser, mais aussi qu'il apparaît lié à l'ordre et n'ayant de vitalité que par lui ?

» Je n'abuserai pas plus longtemps de votre attention. Mais j'ai plaisir à constater que votre Société qui sait si bien être de son temps par les merveilleux efforts qu'elle accomplit avec tant de succès pour susciter ou seconder mille initiatives qui tendent à améliorer la condition humaine, ne cesse pas d'en être, lors même qu'elle semble s'en détacher pour émigrer dans le passé.

» L'œuvre d'éducation nationale à laquelle vous vous dévouez passionnément, vous la concevez comme propre à assurer aux hommes plus de lumière, plus de justice, plus de bonté, partant plus de bonheur. Et pour la bien servir, vous avez pris la méthode la plus sûre qui, par l'union des plus intelligents et des meilleurs, sait tirer du passé et du présent tout ce qui peut préparer l'avènement du mieux. Car, vous le savez bien, notre raison d'être n'est ni dans

ce qui fut, ni même dans ce qui est, mais dans quelque chose qui est déjà plus réel et plus vivant que le présent lui-même, j'ai nommé : l'avenir. »

Ce discours aux envolées magistrales, aux idées larges et puissantes, présentées dans une langue harmonieuse et châtiée, a été écouté avec une attention soutenue par tout l'auditoire. On sentait que l'orateur était en communion constante d'idées avec le public, qui a salué sa péroraison par des applaudissements unanimes et prolongés.

M. H. Terquem, secrétaire général, se faisant l'interprète de la Société, remercie M. Lefèvre de la preuve de sympathie qu'il lui donne en venant présider la séance. Il le remercie aussi de la façon dont il apprécie le rôle de la Société et l'assure que tous ses efforts tendent vers le but qu'il a si magistralement indiqué.

M. H. Terquem donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société.

Rapport de M. H. Terquem

Secrétaire Général

sur les Travaux de la Société

MESDAMES, MESSIEURS,

« Au lendemain du brillant Congrès du mois de juillet dernier, vous ne serez pas surpris de m'entendre affirmer ici que jamais l'action de notre Société n'a été plus féconde. Rarement, en effet, et les plus éminents congressistes l'ont reconnu, rarement un effort a été aussi productif, rarement un congrès a porté tant de fruits.

» Ce n'est point le lieu d'en refaire l'historique, de rappeler comment il fut décidé d'enthousiasme sur la proposition de nos amis Sagnac et Saint-Léger, ce n'est point le lieu d'en rappeler la genèse et l'organisation méthodique.

» Tout ou presque tout a été dit dans les discours d'ouverture et de clôture, et hommage a été rendu à ceux de nos collègues qui en ont préparé et assuré le fonctionnement impeccable. Et cependant, m'en voudriez-vous si je ne citais au moins le nom de celui qui fut l'âme administrative de cette organisation complexe, de celui qui consacra même une partie de ses nuits au travail de préparation pour que tout fût parfait, et qu'on pût dire que si nous préconisions la méthode scientifique en histoire, nous savions l'appliquer également dans les organisations pratiques.

» De l'avis unanime, M. Gory a été le modèle des secrétaires.

» En ce qui concerne le Congrès lui-même, son intérêt fut considérable. Les séances très assidument suivies, au lieu de comprendre la simple audition de travaux bien étudiés, ont donné naissance à des discussions sérieuses et animées. Et les congressistes n'apportaient que des communications de valeur, car ils savaient qu'ils seraient discutés.

» Par une heureuse innovation nous avons publié et remis à tous les adhérents près de deux mois avant le Congrès un volume de plus de 200 pages, comprenant les résumés des principales lectures qui seraient faites : c'est là le secret de l'intérêt et de l'animation sans précédent de nos séances. Les congressistes connaissaient les questions qui devaient être traitées, avaient pu les étudier, les critiquer et apporter ainsi dans une discussion serrée et courtoise des éléments nouveaux fixant une vérité toujours plus précise.

» Des savants de France et de Belgique se sont connus, se sont appréciés et ont noué de ces relations, de ces amitiés si profitables au loyal échange des idées et des découvertes et, partant, aux progrès de la science.

» Déjà de nos séances il est sorti une unité de vue, une unité de méthode ; en travaillant chacun de leur côté, les congressistes un instant réunis à Dunkerque, marcheront parallèlement dans leurs études, leurs solutions logiquement déduites pourront se comparer, se corroborer.

» Avec de tels congrès, le travail historique s'organise, des forces perdues viennent s'agglomérer, les savants, les professeurs, les travailleurs isolés s'unissent et de cet effort commun naît quelque vérité nouvelle.

» L'histoire est un éternel recommencement et sous des habits divers, sous des dehors différents suivant les époques, nous retrouvons, en étudiant, l'âme unique des pays, toujours vivante, toujours semblable à elle-même. Et ce n'est pas une des moindres leçons à tirer de notre Congrès que l'affirmation, la définition des tendances d'esprit de notre pays flamand.

» Des hommes pondérés, calmes, travailleurs, aussi fiers des conquêtes de leur industrie et de leur commerce que jaloux de leur indépendance, des hommes ayant conscience de leurs forces, et apportant dans la guerre comme dans la paix le courage calme, la ténacité et la confiance qui font les nations fortes, puissantes et affranchies, tels sont, nous semble-t-il, les Flamands d'hier comme ceux d'aujourd'hui.

» Le Mercure guerrier placé au haut de l'escalier de notre Hôtel-de-Ville et devant lequel passèrent les congressistes pour se rendre à leurs travaux, symbolise bien cette âme

flamande dont ils ont étudié si savamment les manifestations.

» Bientôt deux gros volumes fixeront les travaux considérables de notre Congrès ; ils en propageront les résultats et montreront aux savants et aux sociétés un bel exemple à suivre.

» Les encouragements ne nous ont pas manqué, les concours ne nous ont pas fait défaut. Notre Président, dans son discours de clôture, a rendu hommage à tous les hommes, à toutes les administrations qui nous ont prêté leur appui.

» Le Ministre de l'Instruction Publique, non content d'accepter la présidence d'honneur du Congrès, voulut bien s'y faire officiellement représenter, et pour bien attester en quelle estime il tenait nos travaux, chargea son délégué, M. le Recteur Lyon, de remettre en son nom les distinctions suivantes :

» Nos collègues MM. E. Debacker et Manouvriez furent promus Officiers de l'Instruction publique et MM. Bled, Boone, Bufquin, Gory, Isoré, Ruyssen, Officiers d'Académie.

» Grâce à son bureau spécial, le Congrès a pu s'organiser sans absorber l'activité du bureau de la *Société Dunkerquoise*, de sorte qu'à côté de cette imposante manifestation, la Société a poursuivi méthodiquement la voie qu'elle s'est tracée.

» Elle a continué sa carrière de vulgarisation littéraire, scientifique et artistique par ses conférences toujours écoutées, toujours suivies et la section musicale, sous l'habile direction de notre collègue M. Théry, prête régulièrement un concours de plus en plus apprécié.

» Nos publications n'ont rien perdu en importance ni en intérêt, les deux volumes ont paru à leur date, renfermant de nombreux travaux, preuve évidente de l'émulation et du travail de nos collègues.

» Mais là déjà l'attente du Congrès a donné l'éveil aux historiens, nos volumes renfermant plus de communications sur l'histoire mouvementée et passionnante de notre région. Et ce ne sont plus des monographies sans textes, ni références, mais des études sérieuses fortement documentées, appuyées de textes le plus souvent inédits.

» Le Commandant Lévi tout particulièrement a apporté une contribution considérable non seulement à l'histoire locale, mais à l'histoire proprement dite ; nul mieux que lui ne sait trouver la piste d'un document inédit et forcer par une stratégie savante les vieilles armoires qui contiennent les souvenirs ou les mémoires de l'aïeul qui a fait les campagnes de l'Empire.

» C'est ainsi qu'il se présente à nos séances les mains pleines de documents nouveaux que nous sommes fiers d'accueillir dans nos Mémoires. Ce sont des textes précieux qui viennent s'ajouter à toutes les publications faites sur la période napoléonienne et qui peuvent rivaliser avec les plus intéressants.

» N'a-t-il pas découvert notamment le carnet de route d'un Dunkerquois ayant suivi la Grande Armée dans ses campagnes et qui, avec une bonne humeur toute française, raconte ses impressions et ses exploits et n'a-t-il pas eu un singulier mérite à découvrir ce carnet dont le principal intéressé ignorait lui-même l'existence ?

» Il s'agit des souvenirs du pharmacien à la Grande Armée, François Duriau, le grand-père de notre Président.

» Le Docteur Duriau lui-même n'a pas échappé à la contagion du désir de mettre au jour des documents nouveaux. Ses *Annales Dunkerquoises* sont un véritable recueil de documents et de récits dans lesquels les historiens futurs de Dunkerque ne pourront se dispenser de puiser leurs documentations. C'est tout à fait analogue à ces délicieux articles du *Temps* intitulés *La Petite histoire*..... Mais c'est avec la *petite* histoire qu'on complète la *grande* et qu'on identifie le mieux l'âme d'une époque.

» C'est en cherchant à préciser des événements historiques et leur influence que M. Bonnaire a écrit *Les Clubs en 1792*. Il a voulu montrer non pas ce que nous en pensons avec notre point de vue du XX^e^ siècle, mais ce qu'en pensaient les contemporains eux-mêmes et faire mieux apprécier l'influence qu'ils ont exercée sur les événements.

» Est-ce encore de l'histoire que nous a écrit M. d'Hooghe avec son délicieux roman *Un pastel de Latour ?* Si Alexandre Dumas a écrit l'histoire de France, notre ami d'Hooghe est sûrement un historien.

» Il place ses personnages dans un cadre d'apparence si véridique, il nous entraîne à leur suite dans un milieu correspondant si bien à celui que nous croyons connaître par les mémoires du temps, qu'après avoir lu le soir son récit plein de vie, de verve et d'esprit, on croit avoir vécu une heure au XVIII^e^ siècle, et on se trouve tout surpris de n'avoir pas à relever des manchettes de dentelles pour moucher la chandelle qui certainement doit fumer.

» Quant à M. Félizet, notre fidèle collaborateur, il a montré la souplesse de son talent avec son dramatique épisode en un acte *Le Droit au Pain*. Il y a mis une telle vérité de sentiments, une telle intensité de vie, il a fait

mouvoir des caractères si vrais dans des situations si vraisemblables, qu'on se demande si de telles scènes n'ont existé que dans l'imagination de l'auteur et si elles n'ont pas été vécues.

» Nets, précis, sans un mot inutile, comme un dessin de Forain où tout trait a un sens, tels sont les trois croquis de M. Lavagne : *Un Chien*, *Le Marchand de Vin*, *L'Aquarium*.

» Tout porte, tout est utile, chaque mot est à sa place et ajoute quelque chose au récit, l'ensemble donne un portrait complet. Pourquoi ferais-je des phrases pour louer ces croquis ? Ces quelques mots suffisent ; l'auteur m'en voudrait, je pense, de parler pour lui autrement qu'il ne parle pour nous.

» Pour en finir avec les écrivains littéraires, il me reste à signaler le travail de M. Rolland sur *L'Enfant dans Victor Hugo*.

» C'est l'œuvre d'un érudit et d'un délicat, c'est l'œuvre d'un admirateur sincère et éclairé du Maître, et d'un homme pour qui l'âme du « grand-père Hugo » n'a pas de secret.

» Il faudrait citer, mais si l'on commençait on citerait trop, et faute de pouvoir supprimer, je devrais recommencer la remarquable conférence que fit notre collègue et qui, à la demande de ses auditeurs charmés, est devenue l'étude dont je vous parle.

» L'excellent professeur nous a fait regretter de n'être pas parfois ses élèves si, comme il est probable, les éléments de ses travaux se trouvent dans ses cours.

» Passant à un ordre d'idées tout différent, il me faut parler de notre collègue le Docteur Rebreyend, de

Calais, et de son importante contribution : *La grande chirurgie abdominale dans les milieux ouvriers.*

» Opérateur habile et avisé, le Dr Rebreyend tente et réussit dans les milieux ouvriers de grandes opérations qu'on n'ose généralement risquer que dans les cliniques et salles d'opération parfaitement aseptiques.

» Il montre, et cite de nombreux exemples à l'appui, que même dans une cuisine de logement ouvrier, local qui ne ressemble en rien à ce que nous exigeons de nos salles d'opération modernes, on peut en cas d'urgence réussir les opérations les plus délicates.

» On sent, en lisant cette étude, que le Dr Rebreyend se joue des difficultés et que rien ne lui coûte pour arriver à porter chez les déshérités le secours de sa science et de son dévouement.

» Bien des Dunkerquois qui connaissent leur pays et s'en vantent, qui savent tous les chemins dans la campagne, l'emplacement des fermes, les limites des villages, ignorent qu'ils ont bien des découvertes à faire au point de vue social et qu'il existe sous notre main de très réelles curiosités. C'est le Docteur Lancry qui les a découvertes en étudiant de près *Les Kimpen de Loon, Bray-Dunes, Zuydcoote,* les *Hemmes,* les *Huttes, Grand-Fort et Petit-Fort-Philippe* et *Fort-Mardyck.*

» De ces études, il tire des conclusions dont certaines nous sont déjà connues et dont d'autres n'avaient pas encore été déduites. Nous retrouvons dans ces études le point de départ et la justification des idées de notre collègue sur les Jardins ouvriers, idée, rappelons-le bien haut, qui, émise par lui pour la première fois dans le sein de notre Société,

est en train de faire le tour du monde. Et ce n'est pas la seule idée du Docteur Lancry que nous avons vu aboutir à des résultats pratiques, pour le plus grand bien de nos concitoyens et de l'humanité. N'est-ce pas lui qui nous parlait autrefois de la mortalité infantile, de la Goutte de Lait de Boulogne-sur-Mer et de la création d'une consultation de nourrissons ? N'est-ce pas du mouvement d'idées créé par ces études que sont nées *La Pouponnière* de notre collègue, le docteur Deckmyn, dont nous parlerons plus tard, et la consultation de nourrissons créée par notre Président d'honneur avec le docteur Lancry ? N'est-ce pas par une suite encore de la même idée que nous avons créé l'an dernier et continuerons le cours de puériculture professé par le docteur Duval et dont il vous parlera lui-même ?

» Autrefois déjà, à l'instigation du docteur Joland, nous étions intervenus dans une question d'hygiène de l'enfance en indiquant aux mères les moyens d'éviter les ophtalmies des nouveau-nés. Aujourd'hui, notre Société a été le point de départ d'œuvres humanitaires et travaille par ses cours parallèlement aux œuvres qu'elle a enfantées.

» Dites-nous s'il est beaucoup de Sociétés savantes qui, à côté de leurs travaux scientifiques, ont une vie active aussi pratiquement utile, dites-nous si ce n'est pas de la part de notre Société la compréhension la plus belle et la plus éclairée de son véritable devoir social. »

Par ses chaleureux applaudissements qui ont souvent interrompu le rapporteur, l'assemblée a montré tout l'intérêt qu'elle prenait aux travaux de la *Société Dunkerquoise* et a prouvé, une fois de plus, le plaisir qu'elle goûtait à entendre le secrétaire général, qui a toujours su rendre attrayants les compte-rendus de fin d'année.

M. R. Verlomme, lauréat du concours de Diction, met en relief, malgré des difficultés d'interprétation qui eussent effrayé un diseur moins sûr de lui, toutes les délicates trouvailles du maitre A. Daudet dans sa poésie « Les Prunes », puis M. Lanoire donne lecture de son rapport sur le concours de Poésie et Nouvelles. Les nombreuses citations faites par le rapporteur et les critiques qu'il présente sont soulignées à maintes reprises par les applaudissements de l'assemblée.

Rapport de M. Lanoire

sur le concours de Poésie et de Nouvelles

« Le concours de Poésie de la *Société Dunkerquoise* est assez remarquable cette année, tant au point de vue de la quantité des envois, que de leur qualité.

» Trente-sept pièces ont été soumises à l'appréciation du jury, et beaucoup d'entre elles ne sont pas sans valeur.

» Il y a tout lieu de se féliciter de ce résultat. Il prouve la vitalité de notre académie locale, et, dans un siècle que l'on taxe un peu légèrement de prosaïsme et d'utilitarisme outré, — la persistance du goût des belles-lettres et du culte de l'idéal.

» Une sélection a été relativement ardue. Finalement, la Commission a récompensé huit poésies.

» La médaille d'or est revenue à une pièce intitulée *Le Baiser de la Femme*, sujet charmant et suggestif entre tous. L'auteur l'a traité avec toute l'aisance et toute la grâce nécessaire, faisant songer parfois à Anacréon, plus souvent à Jean Rameau. L'impression de ce morceau a été décidée.

» La médaille d'argent fut décernée à des *Stances à la*

statue d'Alfred de Musset, stances bien frappées où se mêlent l'admiration pour l'œuvre du statuaire et un enthousiasme ardent pour le poète des nuits.

» Le nom de l'auteur (Madame Juana Richard-Lesclide) rappelle le plus attentif et le plus dévoué des secrétaires de Victor Hugo.

» Une médaille de bronze a été attribuée à un envoi portant pour devise (quelle belle devise !) : « Dunkerque for ever », et intitulé *Le Baptême du feu*. Il s'agit des premières armes de François Bart, fils de l'immortel corsaire. En récompensant l'auteur de cette page d'histoire locale, le jury n'a certainement fait preuve d'aucune partialité de clocher : car le poème, de forme classique, est très soigné comme versification, et le récit est fort bien mené.

» Médaille de bronze également à M. Albert Mathieu, de Besançon, pour son poème *La Coccinelle*. Hypothèse peu scientifique, sans doute, mais ingénieuse en tout cas, relativement à la naissance de cette jolie bestiole... Un ange ramasse une bague perdue. Il l'anime d'un baiser. Et voici comment s'achève la transformation du minéral en animal :

Il mit à ses côtés deux ailes délicates,
Et brisant l'anneau lourd, obstacle à son essor,
Voulut qu'elle emportât, pour lui servir de pattes,
Les griffes du chaton qui la tenait encor.

Heureuse d'exister, la frêle bestiole
Grimpa le long d'un doigt diaphane et rosé,
Et sur le bout de l'ongle hésita. « Vole, vole !
O bête du bon Dieu ! » lui dit l'ange, amusé.

Elle partit avec un musical murmure,
Et joyeux de la voir, son jeune créateur,
Déploya, d'un seul coup, sa neigeuse envergure,
Pour la suivre un moment comme un gamin joueur.

Ce fut, sur la colline, une poursuite étrange ;
Puis, au loin, vers la paix de l'Orient vermeil,
Le fredon de l'insecte et le rire de l'ange,
Moururent dans l'espace inondé de soleil.

» Quatre mentions ont enfin été attribuées à des poèmes révélant un certain mérite : *Le Sommeil du Faune*, *Fais ce que peux*, *Partir*, *Les Bateaux du canal*. Ce dernier morceau est, à mon humble avis, un petit modèle de style descriptif digne de figurer dans une anthologie. Je ne résiste pas au plaisir de vous le lire *in extenso*, persuadé que vous aurez vous-mêmes du plaisir à l'entendre.

Parfois, avant qu'au ciel l'aube rose ait rosi,
Ils vont, allègrement, traînés au pas des ânes.
L'homme souffle en ses doigts et sifflotte, transi ;
Le falot du bateau cligne entre les platanes.

Mais bientôt le jour point. Les troncs blancs, le chemin,
L'eau moins noire, déjà se distinguent. C'est l'heure
Où la brume en lacis traîne, dans le matin,
L'écharpe qu'elle éraille aux roseaux qu'elle effleure.

Les saules ont du bleu sur le vert des rameaux ;
Le peuplier s'argente aux replis de la plaine.
Il fera chaud bien sûr ; et les pauvres bateaux
Vont peiner sous l'effort du câble qui les traîne.

La femme sur le toit de l'étroite maison
— La cabine qu'enserre en ses flancs « Petit Pierre » —
Sous un poële rouillé rallumant les tisons
Fait la soupe qui fume en zigzag à l'arrière.

Il faut qu'elle soit vive et qu'elle ait l'œil à tout...
A peine un jupon court, sur ses bras point de manches,
Elle lave, et tandis que la marmite bout
Elle pousse d'un pied le gouvernail en planches.

Sur la rive, au soleil dévorant de midi,
Un fouet, comme un collier jeté sur les épaules,
L'homme guide le pas des ânes alourdis,
Courbés, les flancs à vif où la corde les frôle.

*
* *

Tout le jour, c'est la peine et l'incessant labeur.
Chaque tournant qu'on double est du pain, pour qu'on vive.
Mais le soir, tous ces gueux ont aussi leur bonheur
Quand ils campent au long du ruban vert des rives.

Le grand feu, qu'à genoux l'on souffle, flambe au vent.
Les enfants, demi-nus, d'un bond sautent à terre;
L'âne broute, attaché sous un arbre, en avant.
La tente, dans la nuit qui tombe, est toute claire.

Et dans la douce paix de ce moment béni
Le marinier contemple, attendri, sa famille,
Heureux, lui que le seuil des maisons a banni
De camper chaque soir et de bercer sa fille.

» Cela se passe en Berri. Mais ne voyons-nous pas scènes semblables le long des larges canaux de la Flandre Maritime ? Comment un poète local n'a-t-il pas été tenté de dire la vie du bélandrier, presque toujours solitaire et silencieuse en face des vastes horizons; sa silhouette pittoresque à la barre du gouvernail ; la vie de l'étroit logement blanc et si propre, vraie volière d'enfants ; la glissée lente du bateau sur le ruban liquide, à travers des paysages sans cesse renouvelés ; et tout là-bas, dans la brume, les clochers et les tours de la grande ville où l'on tend.

» C'est un sujet d'inspiration, parmi beaucoup d'autres qui foisonnent dans cette région, sous ce ciel du Nord changeant et capricieux, où se mêlent des tons d'opale brouillée et de turquoise malade ; ciel qui projette des nuances infiniment douces et variées sur les objets qu'il éclaire.

» Toutes les œuvres examinées ne valent pas les *Bateaux du canal.* En voici une qui n'y ressemble en rien.

» Il s'agit d'un dimanche à Paris, quelque temps après la guerre de 1870 :

Parmi tant de plaisirs offerts par Babylone,
Moi, je me décidai pour le concert Colonne.
Je me dépêchai donc, *en mangeant un croissant,(!)*
De m'ouvrir un chemin dans le flot grossissant.

Lorsque je fus dans le jardin des Tuileries,
J'admirai longuement ces mâts, ces draperies,
Cette imposante estrade et ces fiers écussons,
En me disant, troublé : « Français, nous renaissons ! »
. . . . . .

» Et une autre de style différent, mais qui ne lui cède en rien :

O Mutualité ! Vois de quel ostracisme
L'aveugle dirigeant — que la haine a séduit
Veut s'armer en ton nom ; quand le vrai stoïcisme
A banni de ton sein tout ce qu'elle produit.
Regarde autour de toi ! Sonde les consciences !
Compare le travail des petits... et des grands ;
Et maintiens ce verdict, œuvre de bienveillance :
La solidarité ne connaît qu'un seul rang.
. . . . . .

» Et il y a douze autres strophes semblables à celle-là. O élégance, ô clarté de la langue française !

» Je crois qu'après cette citation, il convient de tirer l'échelle et de passer de suite au concours de Prose.

. . . . . .
. . . . . .

» Dix-huit nouvelles ont affronté l'examen. La plupart se lisent sans déplaisir; même il semble que, cette année,

les candidats se sont généralement préoccupés d'écrire en un français agréable et correct.

» Ce n'est évidemment pas facile ! Se créer un style représente une lente genèse, la tâche de longs mois, des tâtonnements et des essais nombreux.

» Mais quelle satisfaction aussi quand on sent poindre et s'épanouir sa personnalité, quand on a conscience enfin de sortir de la platitude et de l'ornière. C'est la joie du créateur. De mots banals, d'une syntaxe usée, constituer une œuvre qui s'affirme, c'est égaler le statuaire qui fait passer dans la glaise un souffle de beauté et de vie ; la modiste habile, qui, d'un peu de feutre et de chiffons, fait sortir un adorable modèle de chapeau que lancera la mode... On est l'aviateur qui se soulève de terre: l'essentiel est de ne pas trop tôt y retomber.

» Les trois nouvelles primées : *Un Episode au lycée,* récompensée d'une médaille de vermeil ; *Pierre le Sonneur* et *Cheval de retour,* ces deux dernières, honorées d'une mention, révèlent ce « mens divinior ». Elles témoignent d'un effort consciencieux, d'un souci réel de la forme. D'autre part le récit, de genre dramatique, est bien composé. L'intérêt ne languit pas et l'on est habilement mené à un dénouement imprévu.

» Quelques autres envois non primés, notamment la dramatique histoire : *Pour bien marier Jean,* possèdent ces mêmes qualités, quoique à un degré moindre.

» Mais tout n'est pas également digne d'éloges. La prose est le style pédestre, soit. Mais il y a l'allure, il y a la démarche, il y a la manière de s'avancer. La victoire de Samothrace ne marche pas comme une marchande de poisson.

» C'est ce que nous avons pu constater, hélas ! Certains de nos prosateurs se traînent vraiment. Que dis-je ? Ils rampent. Veulent-ils nous intéresser par un conte fantastique, ils débutent ainsi :

« Il y avait une fois un jeune seigneur qui, pour célé-
» brer un anniversaire, invita plusieurs gentilshommes de
» ses amis à festoyer. Il envoya donc sa cuisinière au
» *marché*. Celle-ci revint avec beaucoup de provisions.
» Entre autres choses, elle avait acheté trois énormes
» soles. Rentrée dans ses domaines (c'est-à-dire à la
» cuisine), elle commença par nettoyer les poissons pour
» les faire cuire. Elle en prit un qu'elle mit dans la poële,
» cette dernière sur le feu ; au moment où, le poisson cuit
» d'un côté, elle allait le retourner, la sole fit un bond ; de
» la poële, elle sauta sur le bord de la fenêtre, et là, elle
» dit d'une voix terrible : . . . . . .

» Ce qu'elle dit est tellement effrayant que je n'ose le rapporter. . . . . .

» Veut-on faire une description *vraiment originale*, on écrit :

« C'est la fin de juin, mois durant lequel les blés gran-
» dissent dans les champs, les papillons voltigent dans l'air
» azuré et tiédi par le soleil, alors que les fleurs et les fruits
» couvrent les parterres et les arbrisseaux, etc., etc.. ». Comme l'on est heureux d'apprendre toutes ces choses qu'on ignorait !

» Vraiment, j'aime encore mieux, (car, au fond, « tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux »), un sujet comme celui-ci : *Francisque Lamonnaye, débrouillard vingtième siècle*, où ce début joyeux :

« Nous étions quatre, vrais bons copains, et je vous

» assure que le rire ne chômait pas parmi nous, pas plus » que les fumisteries. »

» ...On se sent tout de suite en confiance et en gaieté, n'est-ce pas ?

» Je vous raconterais bien la fin de l'histoire, mais il me semble (et à vous beaucoup plus, sans doute), que ce rapport a déjà trop duré.

» Résumons-nous :

» Si les concours — prose et poésie — de cette année sont, en somme, satisfaisants, il y a encore des progrès possibles pour plusieurs. On leur a montré de ci, de là, leurs fautes, leurs négligences, les écueils à éviter. Puissent-ils en faire leur profit et présenter l'an prochain des morceaux impeccables pour la joie de la *Société Dunkerquoise* et la plus grande gloire des lettres françaises. »

La section musicale exécute un morceau de W. Salabert, « Premier Bonheur », puis M. le Dr Duval communique son rapport sur le cours de Puériculture qu'il a fait sous le patronage de la *Société Dunkerquoise*. Fréquemment interrompu par les applaudissements, notre collègue a pu voir tout l'intérêt que prenait l'assemblée à l'œuvre éminemment humanitaire dont il a pris l'initiative.

Rapport du Dr Duval
sur le Cours de Puériculture

MESDAMES, MESSIEURS,

« L'an dernier, à peu près à pareille époque, je signalai à mes collègues de la *Société Dunkerquoise* l'ignorance presque générale des mères de famille et des nourrices en

matière d'hygiène infantile, ignorance surtout accentuée dans le peuple, mais qui n'existe pas moins dans les classes moyennes et aisées

» A la suite de cette communication et grâce à notre président, le Dr Duriau, que je remercie sincèrement de toutes les démarches dont il s'est chargé à ce sujet, nous avons pu créer à Dunkerque un cours de *puériculture* ou d'*hygiène de l'enfance*, s'adressant particulièrement aux jeunes filles de nos écoles, futures jeunes mamans.

» Pourquoi, me direz-vous, vous adresser surtout à ces fillettes ?

» Je vais vous en donner les raisons. Les médecins de tous pays connaissent bien les conseils bizarres imbus de tous les préjugés donnés par les grand'mères, les voisines, les nourrices, et chez nous par les mennes. La jeune mère ignorante demande bien l'avis de l'homme de l'art, mais encore trop souvent, est-il le dernier consulté. Comme il n'est pas toujours présent (c'est là surtout son infériorité) le flot des préjugés ressassé par les commères du voisinage a vite fait d'emporter les quelques conseils raisonnables qu'il a donnés.

» C'est à ces mauvais conseils, à ces préjugés que sont dues les fautes répétées qui déterminent la mortalité des enfants élevés au sein.

» Un exemple :

» Un pauvre bébé, après avoir tété, crie, pleure, rien ne peut le calmer. Une bonne voisine compatissante est bientôt là, pour insinuer que s'il crie, il meurt de faim, ou la mère n'a pas assez de lait, ou ce dernier est mauvais.

» L'idée ne viendra jamais que le pauvre petit a des

coliques parce qu'il a trop bu le bon lait maternel et qu'il en est indisposé. Sur le conseil de la voisine, on le remet au sein, ou ce qui pis est, on lui octroie un supplément sous forme de lait de vache ou encore une bonne panade. Le résultat ne se fait guère attendre, une abondante régurgitation vient débarrasser l'estomac peu complaisant.

» Si, au contraire, cet organe est tolérant, les selles diarrhéïques parsemées de fragments blancs de caséine (provenant du lait non digéré) trahissent bientôt la désastreuse suralimentation, la diarrhée s'établit et peut parfois tuer rapidement le nourrisson.

» La voisine triomphante à l'apparition des grumeaux blancs, de s'écrier que l'enfant souffre et crie parce qu'il a le *« blanc dans le ventre »*; suit un traitement plus ou moins extraordinaire.

» Et cependant il faut bien peu de choses pour calmer tout cela, et encore moins pour l'éviter. De la régularité et la diminution de la durée des tétées. Un enfant ne doit jamais rester plus d'un quart d'heure au sein.

» La conclusion s'impose, il faut faire connaître à nos fillettes, jeunes cerveaux facilement impressionnables, qu'en général les petits bébés ne meurent pas de faim, mais plutôt parce qu'ils sont trop nourris ou irrégulièrement allaités.

» Un autre exemple :

» Trouvez-moi dans Dunkerque, à quelques exceptions près, un nourrisson de huit jours sans SUCETTE, ou plutôt, comme on le dit plus familièrement ici, sans «PETIT BOUT».

» Cet horrible morceau de caoutchouc, contenant de la réglisse, du sucre candi, ou autre chose de ce genre épou-

vantablement indigeste pour l'estomac du pauvre petit, passe de la bouche plutôt septique d'une nourrice, d'une maman et même de celle d'un papa, dans la bouche saine et presque sans microbes du nouveau-né.

» Je n'exagère rien, je pourrais multiplier ces exemples. En montrant aux jeunes élèves du cours de puériculture la malpropreté du procédé et les dangers qu'il peut engendrer, nous pouvons espérer que plus tard l'usage de la dangereuse sucette, si perfectionnée aujourd'hui (on en trouve à musique) disparaîtra complètement.

» Je crois avoir suffisamment expliqué les raisons qui font que je m'adresse plutôt aux fillettes, avec l'espoir de voir disparaître un à un tous les préjugés qui entourent l'élevage de nos bébés.

» L'idée n'est pas nouvelle, et déjà en 1903, le Congrès d'hygiène de Bruxelles avait émis le vœu que pour les jeunes filles des écoles, il soit institué des leçons pratiques d'hygiène infantile, notamment en leur faisant suivre les consultations de nourrissons.

» Le regretté professeur Budin, le professeur Pinard, à Paris, ont fait des cours de puériculture dans les écoles primaires communales.

» Dans notre département du Nord, des cours d'hygiène infantile ont été faits à l'Ecole normale de Douai.

» Les grandes élèves des Ecoles communales de St-Pol-sur-Mer ont suivi les consultations de nourrissons de la Goutte de Lait.

» Comme je vous le disais tout à l'heure, mes collègues m'ont permis de réaliser le rêve que je caressais depuis près de dix ans, alors que je venais de quitter les bancs de la Faculté.

» Une salle de l'Ecole de la rue de la Panne fut mise à ma disposition les jeudis, de cinq à six heures du soir, et là, devant un auditoire de trente à quarante personnes, je développai sept leçons :

» I. Considérations générales sur la mortalité infantile en France. — Nécessité de la création d'un cours de puériculture.

» II. Soins à donner aux nouveau-nés. — Le bain.

» III. Hygiène du vêtement.

» IV. La chambre. — Le berceau. — Le sommeil de bébé.

» V. Alimentation des nourrissons. — Allaitement maternel. — Accroissement du poids des nourrissons. — La pesée.

» VI. Hygiène de la mère qui allaite. — Allaitement mixte. — Allaitement artificiel.

» VII. Définition du sevrage et de l'ablactation.—A quel âge peut-on sevrer ? — Le sevrage doit autant que possible être progressif. Comment on doit s'y prendre pour sevrer.

» Au cours de ces leçons, j'ai cherché à indiquer le plus simplement possible ce qu'il fallait faire pour conserver et développer les petits enfants dans les meilleures conditions.

» Quelques dames de la ville me firent l'honneur d'y assister, je les en remercie. Je ne dois pas omettre un fait qui me fit grand plaisir et qui montre bien le désir qu'ont les mamans de toute condition, de connaître l'hygiène infantile. Deux femmes du peuple, deux ouvrières, vinrent écouter quelques-unes de ces leçons. Elles avaient toutes deux un nourrisson et venaient se renseigner pour l'élever au mieux.

» Je les ai revues depuis, et je puis vous assurer qu'elles n'avaient rien oublié de ce qu'elles avaient entendu, se souvenant surtout que, pour éviter bien des maladies, il n'est pas suffisant de bien allaiter les bébés, de ne pas les laisser se refroidir, mais encore qu'il faut une grande propreté corporelle et que les bains en particulier doivent être donnés assez fréquemment, au moins une fois par semaine.

» Pouvions-nous craindre que nos jeunes fillettes aient moins de mémoire que ces deux mamans ? C'eût été les méconnaître, et pour nous permettre de le constater, un concours fut institué en fin d'année. Malheureusement, par suite d'un malentendu, trois élèves seulement se présentèrent à l'heure dite, les autres ne vinrent que dans l'après-dîner, alors que tout était terminé depuis longtemps.

» Les questions posées étaient :

» 1° Quels sont les principaux soins à donner au nouveau-né dès sa naissance ? Montrez sa fragilité, sa sensibilité aux influences extérieures. Parlez du bain et indiquez quelles sont les précautions à prendre avant d'habiller le bébé.

» 2° Parlez de l'allaitement maternel et expliquez sa supériorité sur l'allaitement artificiel.

» A ces deux questions principales, nous en avions ajouté trois au choix, afin de départager les *ex-æquo* possibles :

» 1° Quelles sont les conditions que doit remplir le berceau du nouveau-né ?

» 2° Faut-il bercer les enfants ? Donnez des explications.

» 3° Pourquoi faut-il passer à l'eau bouillante la cuiller et les vases dont on se sert pour le lait ?

» La première question a été suffisamment traitée par les trois concurrentes ; il y a certainement beaucoup de lacunes, le développement en est sec, mais certains détails ont été bien retenus. Toutefois, si l'une d'elles se conformait à ce qu'elle écrit, son bébé serait brûlé. Un bain à 37° en hiver, mademoiselle, et non 47° ; d'ailleurs, si vous plongiez la main dans l'eau à cette température, la sensation vous serait si désagréable que vous ne penseriez pas à y plonger le bébé.

» Les précautions après le bain sont bien prises. Toutes trois ont aussi pensé que les mains, si souvent portées à la bouche par les tout petits, doivent toujours être l'objet de soins de propreté particuliers et fréquents.

» Bien indiqué, chez toutes trois, quoique peu développé, la supériorité de l'allaitement maternel ; l'une d'elles ferait pâmer d'aise le professeur Pinard.

« Le premier des devoirs de la mère, dit-elle, est de » nourrir son enfant au sein. »

» Quant aux questions de choix :

» L'une a traité du berceau du nouveau-né. Elle montre qu'elle a suffisamment compris qu'il ne fallait jamais bercer les enfants et donne quelques explications simples sur ce que doit être le berceau.

» Les deux autres ont préféré dire pourquoi il faut passer à l'eau bouillante la cuiller et le vase dont on se sert pour le lait.

» La compréhension de l'idée microbienne n'est pas très nette, mais elles savent que tous les microbes sont tués à une température de 100°.

» Nous avons jugé que ces concours méritaient deux premières et une deuxième mentions.

» Il persiste dans l'esprit de ces fillettes quelques idées qu'elles conserveront, soyez-en sûrs, dans un coin de leur mémoire. Elles sauront s'en servir en temps utile lorsqu'elles devront à leur tour soigner un bébé.

» Il nous est même permis d'espérer que, dans l'avenir, par la diffusion de ces quelques conseils, les jeunes mamans feront fi des vieux préjugés qui entourent encore l'hygiène de notre enfance.

» Il faut montrer dès maintenant, aux jeunes filles et aux jeunes mères, ce qu'il leur est nécessaire de savoir au même titre que toutes les sciences qu'on leur enseigne à l'école.

» Le rôle social de la femme apparaît de plus en plus comme devant être considérable. Comment voulez-vous qu'elle puisse accomplir sa noble mission, si on ne lui apprend pas les choses les plus élémentaires de la vie ?

» Il faut donc apprendre à la future jeune femme comment, avec des soins intelligents, on peut conjurer la plupart des dangers auxquels est exposé le bébé dès sa naissance.

» J'ai infligé aux fillettes qui ont bien voulu suivre le cours, un surcroît de travail en augmentant leur programme déjà si chargé.

» Mais je m'en console en pensant que, plus tard, quand elles mettront en pratique les règles que nous leur avons formulées, elles seront largement récompensées en voyant les beaux et vigoureux bébés qu'elles soigneront, sourire en leur tendant les bras. »

Mlle J. Keneut détaille avec une grande exactitude d'interprétation et d'une voix ravissante pleine de finesse et de délicatesse, le délicieux morceau de Rostand : « Le Petit Chat ».

M. Simon donne lecture du rapport de M. Bouchet sur les œuvres envoyées hors concours ; cette page remarquable de notre vice-président, mise en valeur par le fin lecteur qu'est M. Simon, est vivement applaudie par l'assemblée.

Rapport de M. Bouchet

sur les œuvres envoyées hors concours

MESDAMES, MESSIEURS,

« Fidèle à la mission d'encourager les Lettres, la *Société Dunkerquoise* propose, chaque année, des sujets littéraires sur une question donnée ; mais notre Compagnie, désireuse de laisser à quiconque souhaite de solliciter ses suffrages une entière liberté et une complète initiative, institue, en outre, une Commission appelée à se prononcer sur les travaux adressés spontanément par les auteurs et qui ne se classent dans aucun concours défini.

» Dois-je le dire, Messieurs, les fonctions de cette Commission se réduisent souvent à une sinécure. Soit que les concurrents craignent d'envoyer un travail à un jury dont ils ne connaissent ni les goûts ni les idées, soit que la liberté même du choix qui leur est laissé les effraye, souvent nous n'avons rien à juger ou, ce qui est pis, nous n'avons à nous prononcer que sur les mérites d'écrits qui n'ont qu'un mérite : négatif. Et alors la mission, fort peu agréable du rapporteur, consiste à disséquer quelques envois pour

finir par déclarer que le mémoire classé en première ligne... ne mérite aucune récompense.

» En serait-il de même en 1907 ? Non. Cette année, la Fortune nous a souri ; il faut négliger des manuscrits que rien ne recommande à votre attention pour vous entretenir du *Mémoire* qui porte pour devise *« God and Liberty »* et intitulé *« Etude morale et littéraire sur le Télémaque »*.

» Certaines qualités de ce mémoire ont tout d'abord frappé la Commission ; elle en loue la bonne ordonnance, la belle tenue, la netteté ; si le style est parfois un peu flou et manque de vigueur, il est coulant et facile ; d'abondantes citations de *Télémaque*, heureusement rapprochées d'extraits d'auteurs contemporains, donnent à l'ensemble une diversité qui n'est pas sans charme.

» L'auteur expose d'abord les circonstances qui ont amené Fénelon à composer ce poème en prose et ont assuré près des contemporains le succès du livre qu'ils considéraient comme une satire du gouvernement de Louis XIV. Fénelon s'est défendu d'avoir eu de mauvaises intentions et ne cherchait pas ce succès pour un livre qui ne vit le jour que par suite de l'indélicatesse d'un copiste ; il voulait seulement le faire servir à l'éducation du duc de Bourgogne, et l'auteur, en quelques bonnes pages, résume les principes qui inspirèrent la méthode pédagogique du maître : « Instruire en amusant ». De là est née l'idée de cette fiction qui avait pour but de donner à l'enfant des notions de morale et de le préparer à son rôle de futur souverain tout en lui donnant une certaine connaissance de l'Antiquité. Il a donc, avec une habileté merveilleuse, semé dans la trame de son récit d'innombrables emprunts aux classiques grecs et latins, mais en les imprégnant d'un

esprit qui souvent n'a rien d'antique. Cela est surtout sensible dans la transformation que Fénelon fait subir aux divinités de l'Olympe ou de l'Enfer helléniques pour adapter leurs actes et leur conduite aux règles de la morale chrétienne. Quoi qu'en ait pu dire Bossuet, dans un jugement sévère, Fénelon, en écrivant le *Télémaque*, n'a pas méconnu son caractère sacerdotal.

» On sait l'ascendant que Fénelon prit sur son élève ; il pouvait donc se flatter d'exercer sur le prince appelé à succéder à Louis XIV l'influence qu'il possédait sur le duc de Bourgogne ; persuadé de la nécessité de réformes profondes dans le régime politique et économique du royaume, il se préparait depuis longtemps au rôle nouveau de conseiller du roi avec toute l'ardeur et l'application d'un zélateur du bien public.

» Lorsqu'on rapproche du tableau qu'il trace de la République de Salente les mémoires dans lesquels l'archevêque de Cambrai a exposé les plans de réformes qu'il se serait proposé d'appliquer au gouvernement de la France, s'il avait un jour détenu le pouvoir, on constate entre eux des rapports nombreux et l'on voit que le prélat, épris d'idéal et pénétré des chimères de l'esprit grec, ne rêvait à rien moins, à côté de mesures très sensées et très justes, qu'à transporter et à appliquer dans le monde moderne certaines des utopies de Platon ; par là il devance les socialistes d'aujourd'hui qui, sur plus d'un point, peuvent se réclamer de lui. Aussi, comme l'a fort bien dit Gérusez, « Fénelon, » placé sur la limite de deux siècles, glorieux à des titres » divers, continue la tradition religieuse du premier, et » inaugure le génie réformateur du second ». Rien n'est plus juste et le mémoire que la Commission a eu à appré-

cier vient confirmer ce jugement en mettant dans tout son jour la valeur littéraire et morale du *Télémaque*.

» Toutefois, s'il est juste de louer ce travail consciencieux et bien présenté, la Commission doit accompagner ses éloges de quelques réserves. L'auteur, si l'on nous permet cette expression, est trop « *fénelonien* », il aurait dû jeter quelques ombres sur son tableau.

» Nous voyons très bien Fénelon humaniste profond, poète en prose délicat, moraliste subtil, rêveur politique ; mais si l'auteur nous fait bien voir ce dont l'œuvre entière est redevable à l'Antiquité, il a omis de nous montrer l'influence très réelle pourtant sur le *Télémaque*, de l'esprit français et de quelques écrits de la première partie du XVII[e] siècle ; par là on peut dire que l'auteur ne domine pas suffisamment son sujet.

» Fénelon n'était pas seulement familier autant qu'homme du monde avec la littérature grecque ou latine, il avait aussi profondément subi l'influence de la culture française si raffinée de la période qui l'avait précédé.

» Dans la société de son père, « également propre, a dit » Condé, pour la conversation, pour la guerre et pour le » cabinet », et de sa mère qui joignait la noblesse du cœur aux charmes de l'esprit, il avait appris à goûter le genre d'esquisses morales dont La Bruyère nous a laissé des chefs-d'œuvre et ces *Portraits*, mis à la mode par les Précieuses qui l'ont si bien inspiré que ceux qu'il a tracés, sous des noms d'emprunt de Louis XIV et de Louvois, ont contribué à donner au *Télémaque* sa réputation de satire. N'aurait-il pas été à propos également de faire ressortir les rapports évidents qui existent entre le *Télémaque* et cer-

taines pages du *Grand Cyrus* ou de l'*Astrée*; l'idée d'envelopper des leçons morales d'une fiction attrayante vient peut-être du premier et il y aurait de nombreux rapprochements à faire entre l'œuvre de d'Urfée ou les Pastorales, si à la mode cinquante ans auparavant, et le *Télémaque*.

« Fénelon, écrit Demogeot, a créé pour son usage une prose élégante et simple, qui flotte à longs plis autour de sa pensée et l'enveloppe d'images et d'harmonie ». Mais systématiquement il efface toute précision et atténue tout relief se contentant de formules vagues d'où sortira le style « poncif » qui sévira pendant tout le XVIII^e^ siècle. Il y avait là matière à un chapitre intéressant, sinon très neuf; le sujet a été à peine effleuré.

» Enfin la Commission a regretté que l'on n'ait pas indiqué le prolongement que les idées de Fénelon reçurent par la suite (une bonne part de Rousseau vient de lui) et il eût été à propos de montrer dans les écrits du précepteur du duc de Bourgogne la naissance de l'optimisme moral, de la foi en la bonté originelle de l'Humanité qui tournera au culte de la Nature et du « Bon Sauvage ».

» Tout en reconnaissant les mérites de l'*Etude morale et littéraire sur le Télémaque*, la Commission (composée de MM. Potez, H. Terquem, de Saint-Léger et du rapporteur) a dû tenir compte des lacunes que nous venons de signaler. Sur sa proposition, Mesdames et Messieurs, la *Société Dunkerquoise* décerne une médaille d'argent à M. Georges Bonnaire, professeur au Collège Jean-Bart, officier de l'Instruction publique. »

M^lle^ J. Deramez, lauréate des concours de dialogue, fait goûter et ressortir toute la beauté de *La chanson de la brise*, de Zamacoïs ; de nombreux applaudissements ont

prouvé à Mlle Deramez que le talent qu'elle avait apporté avait été apprécié et goûté de tous ceux qui l'écoutaient.

L'exécution du *Rigodon de Dardanus*, extrait d'un vieil opéra de Rameau, a été pour la Section musicale un nouveau succès ; puis M. Rolland donne lecture de son rapport, fort applaudi, sur le concours de lecture, diction et dialogue, dans lequel il donne aux concurrents de judicieux conseils très spirituellement présentés.

Rapport de M. Rolland

sur les concours de Lecture, Diction et Dialogue

MESDAMES, MESSIEURS,

« Il y a dans le *Don Juan* de Molière, — je vous le rappelle et ne crois pas vous l'apprendre — un mot dont j'ai souvent admiré la parfaite vérité et la profondeur en même temps que la simplicité et la naïve franchise. Un jeune paysan, Pierrot, aime une paysanne, Charlotte ; et Pierrot dit à Charlotte, lui dit encore, lui dit sans cesse, lui dit toujours : « Je t'aime ! » Et Charlotte lui répond avec une moue dédaigneuse : « Bah ! tu me dis toujou la même chose ! » Alors Pierrot riposte : « Je te dis toujou la même chose, parce que c'est toujou la même chose ; et si ce n'était pas toujou la même chose, je ne te dirais pas toujou la même chose. »

» Mesdames et Messieurs, Charlotte et Pierrot ne sont pas toujours des amoureux ; Pierrot est parfois le rapporteur d'un des concours de la *Société Dunkerquoise*, et Charlotte, c'est l'assistance qui l'écoute. Moi-même, je le confesse, du temps où je n'étais pas rapporteur et où, assis en votre place, j'écoutais et critiquais même les rapporteurs,

je me suit dit : « Bah ! ces rapporteurs, ils ont beau faire, ils disent toujours la même chose ! » Et je suis sûr que plus d'un parmi vous se dit actuellement : « Bon ! encore le même rapporteur des concours de Lecture, de Diction et du Dialogue .....et qui va nous répéter « toujours les mêmes choses ». Car enfin, le voulût-il autrement, ce sont toujours les mêmes choses à signaler dans ces concours, les mêmes fautes de liaisons, les mêmes erreurs dans la lecture des mots, le même fâcheux accent, la même absence d'expression, la même monotonie ou la même emphase de diction, le même manque ou la même gaucherie de gestes, le même mauvais choix des morceaux... Et lui-même, le pauvre homme, parlant au nom d'un jury jamais content, va s'ingénier à la même chose et s'efforcer de faire un peu d'esprit à côté de son sujet et aux dépens des concurrents ! »

» Eh bien ! non, Mesdames et Messieurs ; cette année, du moins, ce ne sera pas « toujours la même chose » ; et si, pour votre malheur, le rapporteur des concours de 1907 est le même que celui de 1906, — vous saurez tout à l'heure pourquoi, — ce ne sont pas les mêmes choses qu'il a à vous dire, et vous l'allez bien voir.

» Il a d'abord, en effet, à vous annoncer que le jury des Concours s'est, pour la première fois, en l'an 1907, légèrement féminisé. La *Société Dunkerquoise*, comme vous le savez, se fait honneur d'avoir, une des premières parmi les sociétés littéraires et savantes, admis des femmes au nombre de ses membres. Il était donc tout naturel que des femmes eussent leur place dans ses commissions et dans ses jurys. Deux d'entre elles, M^lles^ Crunel et Deltour, ont bien voulu siéger avec les membres restés les mêmes du jury de 1906; elles ont pris part à toutes les réunions préparatoires ; elles ont suivi

avec zèle tous les Concours. On me permettra de dire qu'elles ont apporté à nos séances cette grâce que seule la femme répand partout avec elle ; que leur avis nous a été souvent précieux, bien que chacun de nous se fasse un scrupuleux devoir de garder jalousement l'intégrité de son jugement et de ses appréciations ; qu'elles-mêmes ont pu trouver profit à être des nôtres et faire plus d'une remarque utile ; enfin que nous avons été tous fort heureux de cette nouveauté, que nous souhaitions voir se produire, que nous espérons bien voir se continuer et se développer. Il n'y aurait à cela qu'un inconvénient possible, mais il est mince : ce serait que les jeunes gens se livrassent désormais, dans l'espoir d'influencer la partie féminine du jury, à ces artifices séducteurs de toilette non ignorés des jeunes filles, mais qui, je dois le confier à celles-ci, n'influencent nullement des jurés toujours rébarbatifs par devoir, sinon par nature.

» Une autre chose, qui n'est pas non plus «la même» et que je tiens à déclarer tout de suite, c'est que le concours fut bon et supérieur à celui de la précédente année, et cela non pas seulement par l'excellence de certains candidats, mais par la préparation sérieuse et par la valeur réelle de l'ensemble des concurrents. Nous avons pu décerner, sans faiblesse, une centaine de récompenses. C'est même là, le croiriez-vous ? un petit ennui pour le rapporteur, qui n'a plus, pour intéresser son auditoire, une foule de ces petites critiques qui ne manquent jamais leur effet, — je l'ai vu il y a un an, — et qui doit, au contraire, cette année, tout ou presque tout louer.

» Le nombre des concurrents fut aussi grand que l'an dernier ; il promettait même d'être plus grand ; mais il en est qui se firent inscrire et qui, au dernier moment, préfé-

rèrent garder pour eux-mêmes le secret de leur talent. Nous n'en fûmes point jaloux, car, — faut-il vous le dire ? — la première vue des listes nous fit nous écrier : « Que de candidats !... et surtout de candidates ! ». Nous eûmes même la faiblesse de craindre que l'heure de notre dîner n'en fût considérablement dérangée ; mais bien vite nous oubliâmes ce scrupule d'estomac et notre cri fut, au contraire, après quelques heures, celui-ci : « Comment ? il n'y a plus de candidats ? c'est déjà fini ? » Cela seul vous indique déjà que le concours avait été fort intéressant et c'est à la louange des 50 jeunes filles et des 37 jeunes gens du concours de Lecture, des 30 jeunes filles et des 18 jeunes gens du concours de Diction, des 11 jeunes filles et des 4 jeunes gens du concours de Dialogue ; au total, de nos 150 concurrents.

» Toutefois, il y a une ombre à ce tableau ; permettez-moi de l'écarter bien vite. Vous venez de remarquer, sans doute, que le nombre des jeunes filles est bien supérieur à celui des jeunes gens, — et c'est une nouvelle victoire du féminisme. Mais pourquoi faut-il que, parmi les jeunes gens mêmes, il y en ait eu si peu de l'Enseignement Primaire : 15 au concours de Lecture, 5 au concours de Diction, aucun au concours de Dialogue ? Ce nous fut une surprise désagréable, une constatation pénible, sur laquelle je me reprocherais d'insister, me contentant de dire, très cordialement, au nom du jury, aux jeunes gens de l'Enseignement Primaire : « Vous avez une revanche à prendre ; nous vous convions à la prendre en 1908 ; nous souhaitons qu'elle soit éclatante. »..... Et nous le souhaitons d'autant plus que, hélas ! le petit nombre des candidats ne fut pas compensé par leur valeur. Des 5 concurrents du concours de Dialogue, rien à dire, en bien ni en mal, en ce qui

concerne les morceaux choisis par eux ; mais ces 5 concurrents nous dirent le même morceau imposé, et les 15 concurrents du concours de Lecture nous lurent, il le fallait, les mêmes morceaux. Or, nous sommes restés persuadés, — c'est un phénomène encore inexpliqué pour nous, — que, de ces 20 jeunes gens, un seul s'est présenté devant nous et y a comparu vingt fois ; car, vingt fois, ce furent la même intonation, le même rhythme, la même manière de scander et de marteler également toutes les syllabes, dans la crainte de priver une seule d'entre elles de sa valeur : ils furent vingt qui se ressemblaient comme des frères jumeaux ; nous souhaitons qu'ils soient quarante l'an prochain et ne soient plus que... cousins.

» Ce qui va suivre, Mesdames et Messieurs, ne concerne donc que les jeunes filles et les candidats de l'Enseignement Secondaire : à ceux-ci et à celles-là je n'ai à peu près à distribuer que des éloges, tant les qualités l'ont emporté, — je ne dirai pas même sur les défauts, — mais sur les faiblesses. Avouez-le : ce n'était pas « la même chose » l'an dernier.

» Au reste, je suis dispensé de beaucoup insister ; car, — et ceci encore constitue une nouveauté, — le concours était à peine terminé que nous en fîmes la critique en présence des candidates et des candidats eux-mêmes; toutes les remarques faites par le jury leur furent signalées, et tous et toutes se rappellent encore que, sans nommer personne, j'ai dit à chacune et à chacun ses qualités et ses faiblesses. Nous avons jugé, en effet, que cette critique-là intéressait les concurrents beaucoup plus que l'assistance de la Séance Solennelle et qu'elle constituait la meilleure des leçons, à condition qu'elle ne fût pas faite six mois après les con-

cours. Je garderai, pour ma part, l'excellent souvenir de l'accueil attentif et bienveillant qui fut fait à ma critique, cependant rapide et incomplète, et je serai toujours fier d'avoir eu l'honneur d'inaugurer cette nouveauté le jeudi 2 mai 1907.

» Donc, au concours de Lecture, quelques jeunes filles nous forcèrent bien encore à remarquer des faiblesses ou des erreurs déjà signalées : des liaisons dangereuses (par exemple : *Il ne faut pas aller trot-t-au fond des poupées*) ; des façons défectueuses de prononcer certains mots (il n'appartient vraiment plus à une jeune fille de quatorze ou quinze ans de lire *pépées* au lieu de *poupées*) ; un certain chantonnement, un ton trop saccadé, ou inutilement précieux, ou larmoyant ; une tendance à lire trop vite ou, au contraire, à s'arrêter un peu partout et trop longuement (nous nous demandions parfois si la candidate allait continuer et si l'émotion ne lui avait pas tout à coup causé une extinction de voix) ; nous eûmes à regretter que des mots importants ne fussent pas soulignés par la voix comme le sens l'exigeait ; mais, en somme, les quatre morceaux proposés furent, par la majorité des candidates, bien compris, convenablement lus, avec facilité, simplicité, naturel, intelligence. Mêmes remarques à faire pour les candidats appartenant à l'Enseignement Secondaire : quelques-uns, certes, furent faibles et rappelaient fâcheusement leurs prédécesseurs ; nous entendîmes plusieurs fois un « *Il était-thagard* » qui frappa désagréablement nos oreilles, et un « *La mort eut-thonte* », qui, quoique bien dunkerquois, n'eut pas notre approbation. Mais la majorité également fut bonne. Et je puis résumer l'impression du jury en affirmant que ce concours fut vraiment supérieur à celui de l'année précédente.

» Meilleur aussi, dans son ensemble, fut le concours de Diction. La plupart des jeunes gens avaient choisi le morceau imposé *Le Drapeau*, fragment de J. Claretie et le dirent de façon à prouver qu'ils le comprenaient, qu'ils le sentaient. Ce nous fut une double joie, et parce que ce morceau patriotique leur avait plu (ce qui est bien à noter à une époque où d'aucuns voudraient abolir le culte du drapeau), et parce qu'ils l'avaient dit de façon à satisfaire les membres du Jury. — Les jeunes filles avaient le choix entre deux morceaux consacrés aux enfants : *Père et Fils*, de Gustave Droz et la *Ballade du petit bébé*, de Ed. Rostand. Nous eûmes d'abord une inquiétude. Neuf candidates s'étaient succédé, toutes de la même école, et nous avaient dit le morceau de prose ; c'était une défaite pour les jolis vers de Rostand et nous ne pouvions nous l'expliquer, lorsqu'enfin une dixième concurrente nous détailla finement cette ballade. Celle-là ne saura jamais quel plaisir elle nous fit et comment, grâce à elle, nous pûmes encore entendre onze fois *Père et Fils* alternant d'ailleurs avec le *Petit Bébé*. Pourquoi donc, Mesdemoiselles, y en eut-il tant parmi vous qui hésitèrent à dire la si gracieuse ballade du *Petit bébé qui fait risette ?* Est-ce *son petit derrière nu* qui vous effaroucha ? Mais, si on en parlait, on ne le voyait pas... Ah ! si vous aviez pu, Mesdames et Messieurs, entendre M^lle^ Jeanne Keneut disant cette ballade ! Si M. Rostand lui-même avait pu l'entendre ! Ce fut un charme, croyez m'en sur parole, et, pour entendre dire comme cela de pareils morceaux, on inventerait les concours de Diction s'ils n'existaient déjà !

» Au reste, vous avez entendu tout à l'heure *Le Petit chat* et vous avez goûté le plaisir que nous fûmes les premiers

à savourer, le jeudi 25 avril. Mlle Keneut nous avait dit, en effet, ce morceau à la perfection dès le premier jour ; elle nous avait donné l'illusion de la présence même de ce petit chat, de la réalité de ses ronrons, de ses coups de patte, de ses reniflements. Et, dans ma critique, bien que je l'avoue, je l'eusse écoutée avec le désir de la surprendre en défaut si peu que ce fût, j'en avais été réduit à dire à Mlle Keneut : « Cette fois, en dépit du vers fameux de Destouches

La critique est aisée et l'art est difficile,

ce fut l'art de la diseuse qui parut aisé, simple et naturel et qui rendit la critique difficile et même impossible. » Dire ainsi, c'est vraiment collaborer avec l'auteur et participer un peu à son talent.

» D'autres morceaux d'ailleurs, et de prose et de vers, fort bien étudiés, nous furent dits par d'excellentes concurrentes, au milieu desquelles se distinguaient Mlles Catelineau, Charle, Deramez, Noël, — et par de très bons concurrents qui, comme M. Roger Verlomme, nous offrirent le régal d'un concours de réelle valeur. A ces éloges j'ai la très grande satisfaction d'ajouter, — car cela prouve que nos critiques de l'an dernier ont été entendues, — que les gestes ont le plus souvent fort bien accompagné la diction et surtout, que tous les morceaux, sauf une ou deux exceptions, avaient été choisis avec goût et discernement, avec le plus juste sentiment des dons et des moyens personnels des concurrents. Il y a eu là encore un réel progrès et vous voyez bien une fois de plus, Mesdames et Messieurs, que ce n'est pas « toujours la même chose ».

» J'ai hâte d'arriver au concours de Dialogue, bien différent aussi de celui de l'an dernier : ce fut vraiment le point culminant de ces journées si bien remplies, et le jury fut

encore unanime à reconnaître que jamais concours n'égala celui-là et par l'intérêt des scènes jouées, et par le nombre et par le très grand mérite des concurrents.

» Sept groupes se présentèrent devant nous ; tous furent bons, il y en eut d'excellents ; tous, — j'allais faire une exception, mais le courage me manque pour contrister de bonnes et vaillantes candidates, — tous avaient bien choisi leur morceau de concours.

» Quatre groupes de jeunes filles avaient demandé leurs scènes à nos classiques par excellence, Racine et Molière. Après ce que j'avais dit dans mon rapport de l'an dernier, après les recommandations faites et répétées, un pareil choix devait avoir toute l'approbation du jury, et c'est avec le plus grand intérêt que celui-ci écouta et regarda les jeunes interprètes d'une scène d'*Andromaque*, de deux scènes des *Femmes savantes* et d'une scène du *Misanthrope*. Il loua la douceur et la modestie de *Céphise*, en regrettant que son rôle fût un peu effacé ; et tout en jugeant qu'*Andromaque* psalmodiait un peu ses plaintes, il apprécia fort la dignité de son attitude, la justesse de son expression, la variété et la qualité de ses gestes. — *Arsinoé* lui parut sèche, pincée, méchante, piquante presque à souhait et *Célimène* lui sembla l'emporter sur elle, comme il convenait, par la supériorité de son esprit aiguisé et habitué à manier l'arme de la satire ; toutes deux eurent d'excellentes mines muettes, des gestes parfaits et se renvoyèrent avec le ton le plus vraiment agressif les attaques que leur inspirent la jalousie, la coquetterie et la pruderie. — Nous eûmes deux *Chrysales* assez bons, bien doux dans leur courroux, bien soumis à leur femme; il était seulement regrettable qu'ils portassent jupon, mais nous nous efforçâmes de les voir en pourpoint

et en haut-de-chausses ; — nous eûmes deux *Philamintes* de réelle valeur, bien guindées, bien sèches, bien autoritaires, ne cachant nullement le dédain que leur inspire leur mari, — deux *Bélises* bien lourdes et peu intelligentes, comme il convient, dont l'une cependant sut être plus bête que l'autre, ce qui ici fut une qualité ; — enfin une *Martine* très juste dans ses attitudes, dans ses gestes muets, dans ses réparties, dans son gros bon sens de paysanne. Ces quatre scènes constituèrent quatre excellentes études du théâtre classique, un peu courtes seulement. Mais nous n'ignorons pas, pour l'avoir éprouvé nous-même, la difficulté qu'il y a à trouver dans nos meilleurs auteurs des scènes de 200 vers, comme le demandent nos règlements ; aussi avons-nous fermé les yeux sur les nombres de 72, 93, 110 et 120 vers.

» Un cinquième groupe composé de trois jeunes filles s'était fait inscrire pour dire les deux premières scènes du premier acte de *La Ville Morte*, de Gabriele d'Annunzio. A cette nouvelle, je dois le dire, les neuf membres du jury éprouvèrent une certaine surprise, non exempte de frayeur. Ils connaissaient G. d'Annunzio, et ils eussent été impardonnables de ne le point connaître après la magnifique conférence de M. Médéric Dufour ; mais, justement pour cela, ils n'ignoraient pas tout ce qu'il y a de profond, de délicat, de subtil, de difficilement saisissable dans l'œuvre du poète italien ; et combien sa langue splendide demeure, même dans une traduction, musicale, mélodieuse et rhythmée, précieuse, souple et fluide, surchargée de sens ; et combien ses tirades sont parfois longues et par suite contraires au dialogue ; et quel rôle joue le décor pour aider à pénétrer l'âme des personnages ; et qu'enfin ces œuvres sont peut-

être mieux faites pour êtres lues, avec toutes les indications scéniques qu'elles comportent, que pour être jouées. Et nous craignions fort que nos trois candidates ne fussent écrasées par la magnificence même du texte qu'elles avaient choisi..... Nous fûmes heureux de nous être à tort effrayés ; et, sans aller jusqu'à dire que nous trouvâmes en elles trois émules de La Duse ou de Sarah Bernhardt, la vérité nous force à déclarer que cette longue scène, qui coûta à l'une d'entre elles un appréciable effort de mémoire, fut bien dite, un peu trop vite sans doute et sans assez de nuances, mais assez bien dite pour être écoutée avec intérêt; que les attitudes d'*Anna,* d'*Hébé* et de la *Nourrice* furent parfaites et offrirent aux yeux un tableau vivant harmonieux ; et que, en somme, — permettez-moi de dire le nom de ces vaillantes, — M^lles^ Deramez, Derudder et Roger nous ont laissé le très bon souvenir d'un effort consciencieux et digne d'éloges.

» Une comédie très moderne de Max Maurey, *La Recommandation*, jouée par trois élèves du collège Jean Bart, fit un vif contraste avec la scène précédente. Elle fut enlevée avec brio, selon l'expression consacrée ; les rires qu'elle souleva sont encore présents à notre mémoire et les applaudissements de la nombreuse assistance qui suivit le concours auraient forcé le jury à changer d'opinion, s'il n'avait tout le premier, goûté comme il convenait le jeu, l'action, le mouvement, l'entrain, le réalisme des trois candidats, dont le premier fut un *Directeur* fort digne, très correct, très respectable, suffisamment accablé sous le poids de ses responsabilités, peu porté aux illusions en même temps que fort accueillant ; — dont le second, M. Mine, fut un pauvre hère, à la recherche d'une place, d'une vérité

saisissante, aussi bien dans ses effarements que dans ses bouffées d'orgueil, et d'un comique irrésistible, un peu chargé peut-être ; ...mais n'est-ce pas là le défaut d'une qualité reproché parfois à Coquelin Cadet lui-même ? — et dont le troisième, le *garçon de bureau*, fut tour à tour d'une suffisance et d'un ahurissement fort naturels.

» Et enfin, nous eûmes, ce que nous souhaitions depuis longtemps, un groupe mixte, c'est-à-dire une scène où une candidate et un candidat jouaient chacun un rôle de leur sexe. Ils avaient choisi dans une comédie de Regnard, *Démocrite,* deux scènes que l'on a pris l'habitude d'extraire de cette pièce jamais jouée et de souder ensemble,pour en faire une scène souvent jouée et que ne manquent jamais d'avoir en leur mémoire les meilleurs acteurs et actrices de la Comédie Française et de l'Odéon. Deux époux, Cléanthis et Strabon, se sont jadis séparés pour incompatibilité d'humeur ; le hasard les rapproche longtemps après; ils ne se reconnaissent pas et s'éprennent l'un de l'autre ; puis ils se reconnaissent et se haïssent plus que jamais. Le revirement est comique ; le style de Regnard est vif, alerte, pimpant, sémillant. La scène fut jouée et dite à la perfection ; ce fut un ravissement, ainsi que le déclarèrent tous ceux qui étaient là présents. Le jury, à l'unanimité et avec des notes toutes voisines du maximum quand elles ne l'atteignaient pas, ne put faire autrement que de décerner les deux premiers prix individuels et le premier prix de groupe à M^lle^ J. Keneut et à M. R. Verlomme. Vous allez les entendre dans un instant : ce sera même le chant du Cygne de ces deux lauréats des concours de Lecture, de Diction et de Dialogue, et vous pourrez, Mesdames et Messieurs, ratifier notre jugement.

» Et je pourrais conclure que tout ou à peu près tout fut pour le mieux dans un des meilleurs concours de Lecture, de Diction et de Dialogue organisés par la *Société Dunkerquoise*, s'il ne me restait maintenant à exposer des doléances assez graves. C'est même pour vous les exposer que, déjà rapporteur l'an dernier, je le suis encore cette année... et non, sans doute, pour votre agrément. Mais ne m'en veuillez pas, Mesdames et Messieurs ; je suis une victime et j'aurais lieu de m'en plaindre si, soyons francs, je ne l'étais un peu volontairement... Vous vous souvenez peut-être que, il y a un an, j'avais annoncé très vaguement certaines petites réformes, certaines améliorations au règlement, desquelles nous espérions quelque bien. La Commission des concours a effectué ces réformes ; j'y ai contribué pour ma part ; j'ai eu à les rédiger ; la *Société Dunkerquoise* les a approuvées ; et mes collègues du jury ont voulu que je constate moi-même, en même temps que le résultat des critiques que j'avais émises, celui des quelques modifications apportées au règlement.

» On répète souvent, en France, que les règlements sont faits pour n'être pas observés : l'assertion a du vrai et du faux. La Commission s'était fait, pour elle-même, un petit règlement simple et pratique : elle l'a observé, et vous avez pu voir, Mesdemoiselles et Messieurs les concurrents, que les morceaux proposés par elle après une étude des plus sérieuses, n'avaient rien de difficultueux et avaient été choisis avec le plus grand soin ; que des morceaux différents avaient été proposés, pour la Lecture, aux candidats d'âges différents ; et que, enfin, pour prendre connaissance de ces morceaux, on vous avait donné un temps double de celui qu'on accordait autrefois. Nous n'avons eu qu'à nous

féliciter d'avoir agi ainsi. La Commission s'est aussi conformée à sa propre décision de lancer de bonne heure les avis de Concours et de faire les Concours à une époque où ils ne gêneraient pas la préparation des examens et ne seraient pas gênés par ceux-ci.

» Mais, hélas ! pourquoi nos candidats n'ont-ils pas de nos règlements le même respect que nous-mêmes ?... Je me trompe : il y en a qui l'ont et il m'est personnellement très agréable de constater que, dans les divers groupes des trois concours, les candidats de l'Enseignement secondaire se sont entièrement conformés aux prescriptions des programmes imprimés et abondamment distribués. Mais d'autres, Mesdemoiselles et Messieurs, ont considéré comme non avenu ce que nous demandions : je dois attirer leur attention sur trois points en particulier.

» Si nous sommes tout disposés, — et nous l'avons prouvé, — à être très accommodants en ce qui concerne la longueur des scènes du Concours de Dialogue, pourvu qu'elles aient toujours une réelle valeur, nous désirons vivement que, dans le choix des morceaux libres présentés au concours de Diction, on ne dépasse pas les « 30 vers ou lignes *environ* ». Or on donne au mot *environ* une extension parfois abusive. Des candidats, — les jeunes filles se sont toutes tenues dans des limites raisonnables ; elles ont le sentiment de la mesure, — des candidats sont venus avec des morceaux de 42, de 60, de 69 vers ; l'un d'eux même nous a présenté un monologue en 146 vers qu'il se proposait de dire *comme Coquelin*. Qu'est-il advenu ? Très méchamment, mais très fermement, au grand scandale des candidats étonnés, — car il n'est pas poli de couper la parole à quelqu'un —, nous les avons arrêtés net au tren-

tième vers... Le monologue *dit par Coquelin* a ainsi beaucoup perdu de son agrément.

» Nos règlements demandent encore que les candidats se fassent inscrire quinze jours d'avance au minimum. Or la plupart des jeunes filles n'ont été inscrites qu'une semaine à l'avance pour le Concours de Diction et quatre ne l'ont été que huit jours d'avance pour le Concours de Dialogue : nous étions en droit de les refuser. Car, sachez-le bien, ce n'est pas sans motif que nous croyons devoir exiger cet intervalle entre l'inscription et le Concours. Nous considérons, en effet, qu'il est mauvais pour les concurrents et préjudiciable au Concours lui-même que l'on ne songe pas assez longtemps d'avance à celui-ci, que l'on n'éprouve pas ses forces, que l'on ne se prépare pas à l'avance et que l'on se décide à la dernière heure à se faire inscrire, comme, pour tenter la chance d'une loterie, on prend un billet à la veille du tirage.

» Mais voici le plus grave. Nous demandons que les morceaux choisis par les candidats aux concours de Diction et de Dialogue soient déposés en un ou deux exemplaires, au moment de l'inscription, c'est-à-dire quinze jours avant les Concours. Cette année, le jury n'a pu prendre connaissance des morceaux choisis par les concurrentes au Concours de Diction que dans la semaine qui précéda celui-ci ; et, pour le Concours de Dialogue, si quatre scènes ou pièces furent déposées en deux exemplaires quinze jours d'avance, deux le furent (et en un seul exemplaire) six jours seulement et une trois jours seulement avant le Concours. Mesdemoiselles, cela pouvait avoir pour vous les plus graves inconvénients. Que voulez-vous ? Il faut plus de trois ou six jours pour que les membres d'un jury assez

nombreux puissent se communiquer les exemplaires parfois uniques que vous leur confiez. Et n'allez pas alléguer que cette communication est peu utile. Le jury se déclare incapable de bien juger, sur une seule audition, ce qu'il ne connaît pas bien pour l'avoir lu ou relu ou étudié lui-même. Car enfin, ne vous en déplaise, les membres du jury, quels qu'ils soient,— c'est en leur nom à tous que je parle, comme au mien — n'ont pas la prétention d'avoir tout lu ou de tout avoir en mémoire ; et, même ce qu'ils connaissent déjà, ils aiment à le relire avant de vous l'entendre dire et de vous le voir jouer. Et enfin, il est des cas où il est nécessaire qu'ils sachent ce que vous allez dire ou jouer pour pouvoir apprécier votre jeu et votre diction. Ne prenons pour exemple que le Dialogue. La *Société Dunkerquoise* ne saurait vous fournir le décor approprié à chacune des scènes choisies par vous, pas plus qu'elle ne vous demande de revêtir les costumes qui conviendraient au rôle que vous assumez. Cette année, — et c'était même un progrès, — vous avez joué entre trois écrans blancs ou gris, parfaitement propices à la photographie, mais figurant assez mal et tour à tour, le cabinet d'un directeur d'administration, le salon de Célimène, une pièce de la maison de Chrysale ou d'une habitation athénienne ou du palais de Pyrrhus. Encore si nous avions pu y piquer le fameux écriteau Shakespearien utilisé en un temps où les directeurs de théâtre ne se ruinaient pas en décors ! Mais avouez que ces trois écrans ne pouvaient guère indiquer à ceux d'entre nous qui n'avaient pas eu le livre en mains, n'auraient pas fait deviner à G. d'Annunzio lui-même, qu'Anne, Hébé et la nourrice étaient dans « une salle vaste et lumineuse, ouverte sur une terrasse dominant l'antique cité des Pélopides, ...que de là on apercevait l'Acropole et la Porte des Lions,

...que partout il y avait des moulages et des bas-reliefs, vestiges d'une beauté disparue, ...que le soleil dardait ses rayons sur tout cela, etc., etc... » Et soyez assurées que plus d'un parmi nous et parmi vos auditeurs, — on me l'a dit, — s'est demandé ce que faisait cette jeune fille, longtemps muette, assise sur un bas tabouret, avant de savoir qu'elle était « la nourrice » ; que plus d'un s'est étonné de voir les yeux morts et à demi fermés de Mlle Deramez avant de comprendre qu'elle était Anne, l'aveugle. On ne pouvait bien vous comprendre, vous suivre, vous apprécier que si on avait lu la scène dans le livre même. Nous étions quatre sur neuf à l'avoir pu lire en un seul exemplaire. Vous devinez les conséquences que cela peut avoir sur le jugement à porter ensuite.

» Nous attirons très sérieusement l'attention de nos futurs concurrents et concurrentes sur ce point, les assurant que nous ne songeons nullement à être tracassiers. La preuve en est que nous n'avons pas voulu, cette année, nous laisser aller à des rigueurs qu'on n'eût peut-être pas comprises et que nous nous sommes montrés, au contraire, d'une indulgence qui a été jusqu'à la faiblesse. Mais, prenez garde, Mesdemoiselles et Messieurs, que le jury de 1908 ne soit intraitable et n'applique à la lettre des prescriptions qui n'ont pas été imposées à la légère.

» Mesdames, Messieurs, vous voyez bien que je n'ai pas eu à dire « toujours la même chose » : j'en suis presque à le regretter. Mais ces remarques devaient être faites, ces choses devaient être dites. Je veux croire qu'il suffira de les avoir dites une fois, et ce n'est pas sur ces quelques mots sérieux et même comminatoires que je veux clore ce rapport. Je veux oublier ces manquements aux règlements, comme

nous les avons oubliés nous-mêmes le jour du Concours, ne voulant pas en rendre responsables celles qui se présentaient devant nous. C'est uniquement de ces jeunes gens et de ces jeunes filles, de ce qu'ils nous ont lu, dit et joué, de la façon dont ils l'ont joué, dit et lu que nous voulons nous souvenir. Je le répète, le Concours de 1907 fut bon et même très bon en quelques-unes de ses parties ; il a marqué un réel progrès ; il nous a procuré de vives satisfactions et de délicieuses jouissances ésthétiques ; son agrément fut même capable de nous faire oublier que ce furent souvent « les mêmes choses » qui furent redites devant nous et de nous empêcher de ressentir la fatigue de vingt-deux heures de séances fort occupées.

» Et nous sommes prêts à recommencer dans peu de mois, si l'on veut bien encore nous confier ce soin... Moi seul je ne recommencerai pas à remplir les fonctions de rapporteur, je vous le promets ; car ce pourrait être, cette fois « toujours la même chose » et vous pourriez alors ne plus me le pardonner. »

Mlle J. Keneut et M. R. Verlomme mettent la salle en gaieté en enlevant avec verve et entrain une scène classique du *Démocrite*, de Regnard, dont ils ont su faire ressortir toute la finesse et l'esprit.

Enfin, la Section Musicale exécute la captivante *Valse lente*, d'Allier, vrai régal musical pour les amateurs de bonne musique.

M. F. Gory, secrétaire, donne lecture du palmarès, très souvent interrompu par les applaudissements unanimes de l'assemblée qui fait notamment une véritable ovation à Mlle J. Keneut et R. Verlomme dont les véritables talents ont été très goûtés au cours de la séance.

PALMARÈS

Concours de Poésie

Médaille d'or avec impression, M. Jules Moulin, homme de Lettres à Paris.

Médaille d'argent avec impression, Mme Juana Richard Lesclide, femme de Lettres à Vincennes.

Médailles de bronze, 1° M. Jean du Sandillat, au Sandillat par Rosnay (Indre).

2° M. Albert Mathieu, de la Société des Poètes français, à Besançon.

1re mention, M. Nelson Couytigne, à Bordeaux.

2e mention, M. Ludovic Bonnefoy, homme de Lettres à Romans (Drôme).

3e mention, M. Georges Normandy, homme de Lettres à Asnières (Seine).

4e mention, M. André Pfléger, professeur à Sancoins (Cher).

Concours de Prose (Nouvelles)

Médaille de vermeil avec impression, M. Jean du Sandillat, au Sandillat par Rosnay (Indre).

1re mention, M. Edmond Martin, auteur dramatique, à Villeneuve-la-Garenne (Seine).

2e mention, M. Martial Tecxidor, à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne).

Mémoire hors concours

Médaille d'argent, M. Bonnaire, à Dunkerque.

Cours de Puériculture

1re mention ex-æquo, Mlles Babelaere, Langlois.
2e mention, Mlle J. Aget.

Concours de Lecture expressive

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — JEUNES GENS

Première section

1er prix, M. Demey Franz.
2e prix, M. Desfarges Gérard.
3e prix, M. Matton Robert.
Mention ex-æquo, MM. Fresnoy Albert, Hollande Gustave.

Deuxième section

1er prix ex-æquo, MM. Frucquet Jean, Gombert Henri.
2e prix, M. Bettembos Eugène.
3e prix, M. Petit Pierre.
1re mention ex-æquo, MM. Balsen Raymond, Debeugny Marcel, Nénot Marcel.
2e mention ex-æquo, MM. Dubuisson Maurice, Spéder Lucien.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Première section

1re mention, M. Hiele Robert.
2e mention, M. Marquant Raymond.

Deuxième section

1er prix ex-æquo, MM. Dewaegemaker, Dufour Gaston.
Mention, M. Vanrenterghem Maurice.

JEUNES FILLES

Première section

1er prix, Mlle Keneut Jeanne.

2e prix ex-æquo, Mlles Deramez Jeanne, Catelineau Marguerite.

3e prix ex-æquo, Mlles Kerambrun Elise, Charle Berthe.

1re mention ex-æquo, Mlles Noël Madeleine, D'Etat Fernande.

2e mention ex-æquo, Mlles Manouvriez Jenny, Roger Marguerite, Brats Julienne.

Deuxième section

1er prix, Mlle Keneut Suzanne.

2e prix, Mlle Etcheverry Lucie.

3e prix ex-æquo, Mlles André Gabrielle, Gournay Claire.

4e prix ex-æquo, Mlles Wallaert Yvonne, Dondeyne Madeleine.

1re mention ex-æquo, Mlles Brimont Madeleine, Lebecque Maria, Pierret Charlotte, Vasseur Jeanne.

2e mention ex-æquo, Mlles Desmidt Suzanne, Schircks Madeleine, Fouquet Marie.

3e mention ex-æquo, Mlles Liévyn Fernande, Vermeulen Madeleine, Lay Maximilienne.

Concours de Diction

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — JEUNES GENS

Première section

Rappel de 1er prix hors concours avec félicitations du jury, M. Verlomme Roger.

Deuxième section

Prix ex-æquo, MM. Lemaître Henri, Demey Franz.

Mention ex-æquo, MM. Duvet Léonce, Fresnoy Albert.

Troisième section

1er prix ex-æquo, MM. Matton Robert, Carpentier Marcel.

2e prix ex-æquo, MM. Bettembos Eugène, Desfarges Gérard.

Mention ex-æquo, MM. Debeugny Marcel, Nénot Marcel.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Troisième section

1re mention, M. Decramp Gustave.

2e mention, M. Fever Jules.

JEUNES FILLES

Deuxième section

1er prix avec félicitations du Jury, Mlle Keneut Jeanne.

2e prix, Mlle Catelineau Marguerite.

3e prix, Mlle Charle Berthe.

1re mention ex-æquo, Mlles Poirier Marthe, Deramez Jeanne, Kerambrun Elise.

2e mention ex-æquo, Mlles Roger Marguerite, Manouvriez Jenny.

Troisième section

1er prix, Mlle Namont Blanche.

2e prix, Mlle Vasseur Jeanne.

3e prix ex-æquo, Mlles Derudder Jeanne, Liévyn Fernande.

1re mention ex-æquo, Mlles Dondeyne Madeleine, Desmidt Jeanne.

2e mention ex-æquo, Mlles Noël Madeleine, Titren Raymonde.

3e mention ex-æquo, Mlles Guermonprez Isabelle, Thoores Denise, Wallaert Yvonne, André Gabrielle, Merlier Georgette, Marquette Marguerite.

Concours de Dialogue

GROUPES

1er prix avec félicitations du Jury, scène de *Démocrite*, Mlle Keneut Jeanne, M. Verlomme Roger.

2e prix, *La Recommandation* (comédie) MM. Demez Franz, Desfarges Gérard, Lemaître Henri.

3e prix ex-æquo, scène du *Misanthrope*, Mlles Kerambrum Elise, D'Etat Fernande. — Scène des *Femmes savantes*, Mlles Charle Berthe, Catelineau Marguerite, Noël Madeleine, Poirier Marthe.

1re mention, scène de *La Ville morte*, Mlles Deramez Jeanne, Derudder Jeanne, Roger Marguerite.

2e mention ex-æquo, scène d'*Andromaque*, Mlles Charle Berthe, Catelineau Marguerite. — Scène des *Femmes savantes*, Mlles André Gabrielle, D'Etat Fernande, Kerambrun Elise.

Concours Individuel

JEUNES GENS

1er prix avec félicitations du Jury, M. Verlomme Roger.

2e prix, M. Desfarges Gérard.

3e prix, M. Demey Franz.

Mention, M. Lemaître Henri.

Jeunes filles

Rappel de 1er prix avec félicitations du Jury, Mlle Keneut Jeanne.

1er prix ex-æquo, Mlles Deramez Jeanne, Charle Berthe.

2e prix, Mlle Kerambrun Elise.

3e prix ex-æquo, Mlles D'Etat Fernande, Poirier Marthe, Noël Madeleine.

Mention ex-æquo, Mlles Roger Marguerite, Derudder Jeanne, André Gabrielle, Catelineau Marguerite.

ŒUVRES COURONNÉES

Concours de Poésie

LE BAISER DE LA FEMME

par M. Jules MOULIN

Médaille d'Or du Concours de Poésie

Chair de la femme ! Argile idéale
V. Hugo.

I

La rose dit à l'oiseau :
« Si j'avais tes ailes,
» Au profond du ciel si beau
» Tout ruisselant d'étincelles,
» J'irais, si j'avais tes ailes !

» Et là, dans les flamboiements
» De la mer sublime
» Des ors et des diamants,
» Je ravirais à l'abîme,
» L'un de ses enchantements. »

L'oiseau sur ce partit, et d'une aile rapide,
Se perdit aussitôt au firmament splendide.

Alors, la rose vit vers elle s'avancer
Comparable au soleil, une beauté superbe ;

Sur le sol frémissant elle semblait glisser ;
Et la brise de mai semblait la caresser,
Et verser à plaisir l'extase de son verbe
Sur son front radieux auréolé d'amour.
Un trouble si profond faisait frissonner l'herbe
Qu'on eût dit que la Terre enfin naissait au jour.

L'Eve resplendissante arrêta sur la rose
Le doux rayonnement de son regard de sœur ;
Et le soleil sacré vit cette exquise chose :
La Fleur aux yeux d'azur qui contemplait la Rose,
La Rose au frais parfum qui contemplait la Fleur.

Puis, quand l'Eve eut bien bu la rose épanouie,
Pieusement son front vers elle s'abaissa ;
Elle offrit à la fleur une lèvre éblouie,
Et fermant ses beaux yeux, tendrement la baisa.

II

Mais voilà que du haut de la voûte azurée,
L'oiseau revient joyeux avec un astre d'or ;
Immense est son bonheur et c'est l'âme enivrée
Qu'il présente à la fleur son merveilleux trésor.

Vainement il décrit le rêve qui l'embrase :
La splendeur des soleils, les beaux ciels entrevus ;
Il ne peut arracher la rose à son extase,
La fleur ne l'entend pas, la fleur ne le voit plus.

Tout entière noyée en un flot de lumière
Et l'éblouissement du rayonnant baiser,
Dans son exquis parfum frissonne une prière,
Qui sur les fleurs va se poser.

PRIÈRE DE LA ROSE

« En moi, j'ai senti descendre
La splendeur du ciel ;
Sur mes pétales s'épandre
La douceur du miel.

La source m'a pénétrée,
J'ai bu son azur ;
Pour toujours je suis entrée
Au sein du flot pur.

Aux astres, j'ai pris l'ivresse
Des matins vermeils,
Et la divine caresse
Des joyeux réveils.

L'ivresse de mon délire
Ne peut s'épuiser,
Je vivrai dans un sourire
Car j'ai son baiser.

*
* *

Les zéphirs m'ont arrosée
Et m'ont fait la cour ;
Dans sa fraîcheur, la rosée
M'a conté l'amour.

J'ai vu s'enfuir, hors d'haleine,
Le papillon bleu,
Qui, jaloux, disait sa peine
A l'astre de feu.

J'ai, dans le ciel qui flamboie
Cueilli les soleils,
Je connais toute la joie
Des plus doux sommeils.

L'ivresse de mon délire
Ne peut s'épuiser,
Je vivrai dans un sourire
Car j'ai son baiser. »

Et les fleurs ont redit à la brise légère,
Dans un parfum d'amour, l'hymme de volupté
Qui court dans les buissons, frissonne en la fougère,
Et sème dans les bois sa divine clarté.

O souffles infinis, mystérieux murmure,
Vagues bruissements, doux parfums vagabonds,
O les multiples voix de l'immense nature,
Zéphirs qui reposez dans les grands bois profonds ;

Tressaillements cachés, âme de toute chose,
Sons épars, chants lointains qui semblaient sommeiller,
Il suffit du frisson embaumé d'une rose,
Pour vous donner la vie et pour vous éveiller.

Et quand l'oiseau comprit que la rose enivrée,
Ne pouvait s'arracher aux rêves enchantés,
Il reprit le chemin de la voûte azurée,
Pour remporter l'étoile aux célestes clartés.

Mais avant de quitter le cercle de la Terre,
Dont il voyait déjà les ombres s'effacer,
Il entrevit passer, pensive et solitaire,
La Beauté dont la rose avait eu le baiser.

Dans son ravissement de la trouver si belle,
Lui qui pourtant savait les pays merveilleux,
Entr'ouvant son bec fin, ralentissant son aile,
L'oiseau laissa tomber l'étoile en ses cheveux.

Depuis, pauvres humains, que ronge la Chimère,
Qui gardons le regret des paradis perdus,
Et lançons vers le Ciel, dans une plainte amère,
Des soupirs qui jamais ne furent entendus ;

Malheureux, qui devant l'infini de nos rêves,
Sentons plus grand encor le vide sous nos pas ;
Nous qui voyons, hagards, fondre nos heures brèves
Au creuset du mystère et du fatal trépas :

Lorsque devant nos yeux que la tristesse voile,
Une Femme apparaît, superbe Déité,
Il nous semble toujours qu'à son front est l'étoile
Qu'un jour l'oiseau laissa tomber sur la Beauté.

Stances à la statue d'Alfred de Musset

par Mme Juana RICHARD-LESOLIDE

Médaille d'Argent au Concours de Poésie

Hommage au statuaire Pierre Granet.

O Musset ! je t'ai vu comme un rayon d'aurore
Dorait ton front, taillé dans un marbre immortel :
Ce front pâle et hautain semblait rêver encore,
La vie y palpitait sous le baiser du ciel.

Ton statuaire sut t'aimer d'une tendresse
Ardente, — l'Amour est un vigoureux levain,
Et Granet, pour fixer ton altière jeunesse,
T'a dû sculpter vivant dans un marbre divin

Car il te rend à nous en pleine apothéose
Et tel que tu manquais à nos cœurs anxieux,
Tel que nous t'attendions de quelque Force éclose
En suspens dans la main du Temps mystérieux.

Paris possédait bien un groupe pathétique
Et génial, — mais non, ce Rêveur n'était point
Affalé, douloureux, le Musset poétique,
Fortunio changeant la fleur de son pourpoint.

Notre Musset à nous a plus hautaine allure :
C'est le jeune Apollon, debout dans sa beauté,
D'un geste secouant l'or de sa chevelure,
Crinière de lion, dans le vent indompté ;

C'est le chantre des « Nuits », dont la voix inspirée
Guida nos pas tremblants au pays idéal,
C'est l'amant immortel de la Muse enivrée
A l'éphèbe accordant le baiser nuptial

Et qui, plus tard, sut dans son vol plein d'harmonie
Sur son aile emporter, comme un oiseau léger
Dans un rêve éperdu l'impérieux génie
Qui pour aucun de nous n'est, certes, un étranger ;

Car nous sommes les fils de ses « Nuits » angoissées,
Comme lui nous rêvons au paradis perdu
Et jetons à ses pieds les fleurs de nos pensées,
Et le « sang » de son « encre » en nous s'est répandu ;

Nous avions Lamartine, Hugo, Dante, Shakespeare,
Bien d'autres dieux encor, dont le Verbe enflammé
A l'Art universel impose leur empire :
Mais le sang de son cœur en nos cœurs a germé...

II

Poète impétueux aux larmes fructueuses,
Ta plainte eut des échos quand tu maudis tes fers !
Tes pleurs ont fécondé nos âmes douloureuses
O Musset ! et tes maux nous les avons soufferts ;

C'est pourquoi, faisant trêve à nos sombres névroses
Nous, pélerins d'un jour, par tes accents conquis
Nous avons effeuillé de glorieuses roses
Autour du piédestal à ton génie acquis...

Nouveau Pygmalion, dans son effervescence,
Granet fit un chef d'œuvre d'art prestigieux
T'ayant pris au sortir de ton adolescence
Pour te rendre vivant, oui, vivant ! à nos vœux.

Donc honneur à l'illustre et vaillant statuaire
Dont le ciseau puissant, fidèle et magistral
Te lègue à l'avenir dans ta forme première
Et conserve à ton front son rayon génial !

III

Je t'ai revu, Musset, lorsque le crépuscule
Baignait de ses reflets le marbre éblouissant,
Debout, le stick en main, pareil au jeune Hercule,
Le couchant t'inondant d'or, de pourpre et de sang.

Tu m'apparus plus grand qu'à l'aube triomphale
Dont les lueurs teintaient le bloc immaculé
Et ton visage était plus viril et plus pâle,
Et c'était toi, Rolla, par la mort enrôlé.

Puis j'eus la vision, entre toutes charmante,
De ce matin de juin où, palpitant essaim,
Des vierges te vouant leur beauté triomphante
Te lançaient en chantant les roses de leur sein.

Les discours et les chœurs se sont tus, ô poète !
Les danses ont cessé de ce matin d'été
Où ta Mimi Pinson, dans ses atours de fête,
Souriait en sa grâce à ta virilité.

Les ans peuvent s'enfuir : l'œuvre monumentale
Porte ta renommée aux plus hautains sommets
Car la jeunesse en fleur s'est faite ta vestale
Et son culte éternel ne faillira jamais.

Ainsi, tu resteras le grand charmeur des foules
Et les cœurs de vingt ans t'aimeront sans détour,
Toi, dont le génie a jailli hors des vieux moules,
Si fougueux qu'il les fit éclater tour à tour :

Tu fus la Poésie et tu restes l'Amour.

UN ÉPISODE AU LYCÉE

par M. Jean du SANDILLAT

Médaille de Vermeil au Concours de Nouvelles

Sunt lacryma.

Les derniers toasts étaient portés, on avait bu à la jeunesse défunte, aux années passées en ce lycée de Lyon, qu'à si juste titre on appelait « La cage » !

On avait bu aux succès mérités des quelques camarades que leurs talents et la fortune (sans son aide trop souvent le mérite ne suffit pas) avaient mis en vedette.

Les « Vous rappelez-vous ? » les « Te souviens-tu ? » avaient échangé leurs propos plutôt gais, un instant de silence s'était fait.

— A quoi songez-vous donc, mélancolique Marcel ? dit une voix.

— Dites plutôt à qui, reprit une autre.

— A qui ? répondit l'interpellé, avec une nuance de tristesse dans la voix, à un de nos anciens maîtres d'étude.

— Pas possible ! Il est étonnant, unique en son genre, ce Marcel, s'absorber mélancoliquement au souvenir d'un ancien pion !

— Taisez-vous, dit Marcel en se levant, ne riez pas, au reste ce que je vais vous conter retiendra assez le rire sur vos lèvres.

La voix du conteur avait pris à cet instant une telle expression de tristesse que chacun se sentit troublé, et sans dire un mot, se mit à écouter tout ému.

— C'était dans une des classes supérieures, si je vous donnais le vrai nom de celui que pour la commodité de mon récit j'appellerai Cassérès, ceux de mon temps se remémoreraient la silhouette hâve, maigre, le corps un peu penché en avant sous ses vêtements usés d'un de nos anciens maîtres d'étude, d'un de nos pions comme nous disions alors.

Il n'était pas méchant, quoique l'adversité eût pu l'avoir aigri, il était plutôt bon envers cette collectivité que nous formions. Nerveux parfois, il faisait ample distribution de retenues, mais bien volontiers il oubliait de les marquer, ou marquées, ne consultait pas son carnet.

J'étais, personne de vous ne me contredira, un peu ce qu'on nomme une forte tête. Pas trop mal classé par le professeur, j'étais moins bien considéré par le censeur pour mes « distractions », tous les « chahuts » me comptaient parmi leurs fidèles. »

Quelques sourires approbateurs se produisirent dans l'assistance.

— Or, un jour j'avais remarqué que notre pion paraissait plus inquiet, obsédé d'une pensée ; je le voyais du coin de la table où j'occupais la première place, ouvrir un livre et se plonger dans la lecture, il me sembla même que ce n'était pas le livre qu'il lisait mais une lettre qu'il y tenait cachée.

Au moment où nous allions passer au réfectoire pour e repas de midi, le surveillant général entra brusquement,

nous fit mettre sur deux rangs comme d'habitude pour descendre au dîner et accompagné du maître d'étude avec qui il échangeait quelque propos, nous escorta. J'avais remarqué qu'à l'entrée du surveillant M. Cassérès avait d'un brusque mouvement fermé le livre qu'il tenait ouvert devant lui, dans ce mouvement rapide un papier avait émergé du livre et était à moitié sorti d'entre les feuillets.

Le défilé pour la sortie du quartier me fit passer le dernier contre la table où reposait le livre et à ma honte, je l'avoue, je pris le papier croyant faire une bonne farce au pion.

Le dîner achevé, nous passâmes dans la cour de récréation ; je brûlais de savoir ce qu'était ce papier que j'avais enfoui dans ma poche. Je m'isolais, sans plus insister vous devinez comment, et voici ce que je lus. Malgré les ans écoulés cette lecture est restée encore si présente à ma mémoire qu'à quelques mots près je vais vous en dire le texte:

« — Mon pauvre ami, le médecin sort de me voir, je » n'ai malgré ses paroles d'encouragement aucune illusion, » je suis à la fin ; j'attendrai pour partir ton dernier baiser. » Pour moi qui ai tant souffert, la mort n'est triste que » par la douleur que je vais te causer. Ce matin je n'ai » fait que songer à notre première promenade, à cette » douce journée d'automne où sans oser nous dire ce que » criaient nos cœurs, nous nous étions si bien compris sous » les hautes futaies. Je me voyais sous la pluie de feuilles » mortes qui nous poursuivait, parée de cette robe grise » ornée d'un velours bleu que tu aimais tant.

» Pauvre petite robe, ma seule parure, qui, avec tout ce » que je possédais et tout ce que tu possédais aussi, mon » aimé, a dû, pour pouvoir acheter quelques remèdes

» inutiles, prendre le chemin du Mont-de-piété ; comme » j'eusse aimé en être vêtue pour notre dernière entrevue, » c'était un rêve fou que je ne pourrai plus faire !

» Je m'arrête, ma main ne tient plus la plume ; un » rayon de soleil vient au travers du vitrage dorer mes » cheveux dont tu étais si fier, ...je t'embrasse, je t'attends! »

J'avais lu, mes yeux pleins de larmes voyaient à peine les derniers mots. Quelle honte j'éprouvais de mon indiscrétion, de ma profanation ; accablé je demeurai longtemps à réfléchir. Tout à coup j'éprouvai un sentiment de délivrance, une pieuse pensée m'inspirait.

Orphelin, je n'avais pour parent qu'un oncle qui fort riche et très occupé ne prenait soin de moi que pour m'envoyer chercher les jours de sortie par un domestique de confiance et me remettre régulièrement tous les trois mois un billet de cent francs pour mes menus plaisirs.

J'avais encore intact son dernier billet remis quelques jours auparavant, je le plaçai dans la lettre de la pauvre mourante et fort adroitement sans être vu, je le croyais du moins, je la glissai dans le livre d'où je l'avais tirée.

Au quartier pendant l'heure qui précède la classe du soir, je crus remarquer que notre maître d'étude essuyait furtivement ses larmes et aussi que son regard s'attachait parfois sur moi. J'avoue que je ne m'occupais guère de mes leçons, je songeais que M. Cassérès, libre pendant les deux heures de la classe, mettrait le temps à profit pour donner à celle qu'il allait perdre un dernier sourire.

On était au vendredi soir, le samedi M. Cassérès plus triste, les yeux plus fatigués, fit son service comme à l'ordinaire, il semblait ne voir personne.

Le dimanche était jour de sortie, le valet de mon oncle vint me chercher comme d'habitude ; après m'avoir accompagné à quelque distance du lycée, il me laissa libre. J'allais tourner l'angle d'une rue, quand je sentis une main saisir la mienne et une voix rauque d'émotion me dire comme une prière : « Venez ! »

M. Cassérès, c'était lui, sans prononcer un mot de plus, me conduisit à quelque distance et me fit entrer dans l'allée sombre d'une vieille maison ; nous montâmes au sixième, il poussa une porte entr'ouverte et de nouveau prenant ma main, me fit pénétrer dans une grande chambre à peu près sans meubles. Sur un lit misérable recouvert d'un drap blanc, une pauvre fille dormait en son dernier sommeil. Près d'elle une vieille femme à moitié paralytique veillait près de deux bougies dont la flamme se voyait à peine en la pleine clarté du soleil ; un cercueil de bois blanc attendait, posé sur deux chaises de paille.

Je regardai la pauvre morte, sa figure amaigrie était fine et jolie de cette beauté diaphane que souvent la mort donne à celles qu'elle vien cueillir. Autour de sa tête, d'opulents cheveux blonds formaient une auréole que dorait le soleil.

Le corps grand et svelte reposait paré d'une simple mais gentille robe grise, la robe grise aux nœuds de velours bleu !

M. Cassérès s'était agenouillé tenant dans ses doigts et sous sa lèvre la main de celle qu'il aimait ; de l'autre côté je m'étais aussi mis à genoux, navré de cette scène de douleur.

Seuls les sanglots de la vieille femme troublaient le silence

de la chambre ; quand je me relevai je me penchai vers elle et tout bas lui dis : « A quelle heure ? »

— « A trois heures », me répondit-elle de même.

Les morts vont vite, dit-on, les morts pauvres vont plus vite encore que les autres en leur dernière demeure. A trois heures j'arrivai au pied de la maison sinistre, au moment même où sortait l'humble bière de sapin, et l'on partit. Seul M. Cassérès suivait pâle et découvert, une main vint prendre la sienne, c'était ma main, et nous fîmes en silence le dernier chemin que devait parcourir la morte.

Quand tout fut fini, M. Cassérès laissa ma main après l'avoir étreinte fortement et s'agenouilla près de la tombe encore ouverte. Je le laissai à ses derniers adieux et revins chez mon oncle. Le soir, sans avoir rien dit de l'emploi de mon temps, je rentrai au lycée.

Au quartier M. Cassérès était à son poste. »

Marcel avait fini, sous l'impression de son récit chacun gardait le silence. — « Ah j'oubliais, reprit le narrateur d'une voix plus libre et presque gaie, jamais un mot de cela ne fut dit entre M. Cassérès et moi ; seulement tous les mois je trouvai en un coin de ma case un petit carré de papier contenant un louis et cela pendant cinq mois consécutifs.

Cette aventure m'avait assagi sans doute et je lui dois d'avoir fait de meilleures études ; enfin sachez que le soi disant M. Cassérès est aujourd'hui une de nos célébrités, un maître de l'Université ! »

CONFÉRENCES DE 1906-1907

CONFÉRENCES DE 1906-1907

Conférence du 28 Décembre 1906

GABRIELE D'ANNUNZIO

Les Villes Mortes — Les Victoires Mutilées

par M. Médéric DUFOUR,

Professeur à la Faculté des Lettres de Lille, membre de la Société.

M. Médéric Dufour s'est plus d'une fois fait applaudir à Dunkerque, et le nombreux public que l'annonce de sa conférence avait attiré à la salle Sainte-Cécile n'avait pas perdu le souvenir de la leçon donnée il y a un an sur Maurice Maeterlinck. Toute présentation était donc superflue et c'est immédiatement après avoir gravi l'estrade que l'orateur a pris la parole.

Il y a dix ans déjà, dit M. Médéric Dufour, il avait l'occasion de parler de d'Annunzio devant la Société des Sciences de Lille au moment où le *Journal des Débats* venait de faire connaître l'écrivain italien au public français par la traduction de son roman « l'Intrus ». Déjà à cette époque le conférencier éprouvait une profonde admiration pour l'écrivain italien et avec le temps, avec les œuvres nouvelles qui se sont ajoutées aux anciennes, son admiration n'a fait que s'accroître et se fortifier. Pour quelles raisons,

c'est ce qu'il voudrait exposer devant l'auditoire qu'une autre académie, la *Société Dunkerquoise*, hospitalière et bienveillante aux conférenciers, a réuni à la salle Sainte-Cécile.

Né en 1864, Gabriele d'Annunzio commença à écrire dès le collège ; ses premiers vers remontent à 1879 et depuis lors il n'a dans tous les genres cessé de produire abondamment. Ses recueils de poésies parurent surtout de 1881 à 1893. Ils sont infiniment variés de ton, de forme, de style, abordent tous les sujets : son œuvre embrasse l'Orient et l'Occident, la Grèce et l'Italie ; Rome jouit de toute sa prédilection, soit qu'il évoque la ville de César dans l'élégie romaine, si abondamment fournie de réminiscences de Virgile et de Lucrèce, soit qu'il fasse sentir le souvenir du Dante dans le *Poème paradisiaque*, soit qu'il fasse revivre avec une intensité de vie surprenante la Rome pontificale de la Renaissance dans la *Chimera*. Puis d'Annunzio publia une série de romans qui constituent de vastes trilogies et se partagent en trois cycles sous les titres généraux de la « Rose du Lys » et de « la Grenade ». L'œuvre du Romancier chez d'Annunzio est vaste, somptueuse et nouvelle, elle déborde de volupté et d'inspirations panthéistes et païennes.

D'Annunzio est un artiste dans toute la force du terme, un artiste profondément cultivé qui s'est assimilé, tout en restant italien de goût et de tempérament, les œuvres caractéristiques et géniales de toutes les littératures étrangères ; son activité intellectuelle est prodigieuse ; son acuité artistique merveilleuse ; une sensibilité maladive en quelque sorte le fait vibrer à toutes les sensations, a fait de lui un musicien dans l'âme et l'a gratifié à un degré extraordinaire de ce don spécial aux peintres qui est de bien voir les choses et de les reproduire sur une toile avec l'impression précise qu'elles doivent faire éprouver.

Si son pinceau en lui est la plume, cette plume est

experte à traduire avec une intensité remarquable la poésie des choses, à la rendre et à la faire comprendre.

Quelques-unes de ses descriptions de vieilles villes italiennes, celle d'Orvieto par exemple, ou l'un des aspects de Rome que M. Dufour lit à ses auditeurs ont, en vérité, la mélancolie et la grandeur poétique d'un tableau qui charme et qui séduit.

Dans d'autres fragments des œuvres de l'auteur italien, l'acuité de sa perfection visuelle, surexcitée encore par sa passion innée pour l'art musical et servie également par une connaissance étendue du vocabulaire ou des ressources de sa langue, permet à Gabriele d'Annunzio de produire sur l'imagination, comme aussi sur les nerfs de ses lecteurs, des impressions aussi intenses qu'imprévues. Et pourquoi ? C'est qu'il voit, qu'il revit le passé en « entendant » par exemple une gavotte de Rameau, ce qui lui permet d'écrire une page caractéristique où se reflète un salon du XVIII^e^ siècle avec ses dames poudrées, ni âgées, ni jeunes, au sourire las et discret comme celui d'un pastel à demi effacé de Latour, dansant avec des adolescents silencieux.

Cette visualité, pour se servir de l'expression même que M. Dufour a employée, ce don particulier de pénétrer et de traduire, par quelques mots, l'aspect matériel des choses ou d'évoquer jusqu'aux civilisations disparues, éclate surtout dans le Théâtre de d'Annunzio, et dans les quelques lignes qui se rapportent aux indications de mise en scène.

Le conférencier insiste sur ce point avant d'aborder les œuvres dramatiques de l'auteur italien. Pour en définir le caractère, M. Dufour analyse brièvement deux d'entre elles *La Gioconda* et *La Ville Morte*.

La Gioconda personnifie la lutte entre deux femmes, ou plutôt entre la beauté et le devoir, l'art et la famille. D'An-

nunzio est le peintre voluptueux de la beauté qu'il comprend sous quelque forme qu'elle se manifeste. Il est imprégné d'art, il a des trouvailles admirables pour peindre la vie des yeux, la splendeur de la lumière, la chevelure et les mains d'une femme. Le drame poignant se déroule harmonieusement dans une atmosphère d'art. Par quelques mots, les décors sont plantés et créent autour des personnages l'ambiance qui est leur vie même.

La Ville Morte contient aussi de brillants couplets de lyrisme qui semblent inhérents à la nature de l'auteur, mais on y trouve plus accentuée encore cette puissance d'évocation du passé dont le conférencier parlait. *La Ville Morte*, c'est Mycène avec ses tombeaux qu'un jeune archéologue découvre. Après d'angoissantes recherches, il met au jour les Atrides, bardés d'or, entourés d'or. Cette poussière d'or l'affole, comme aussi le souvenir des forfaits de cette monstrueuse famille. L'affection qu'il éprouvait pour sa sœur, fidèle et courageuse compagne de sa dure vie, se transforme, s'avilit, et finalement, pour se débarrasser de cet affreux cauchemar, il tue sa sœur « pour l'aimer purement ». Dans ce drame, une admirable figure est dessinée, celle d'Anne, une femme aveugle dont tous les sens tendent à voir, dont toutes les facultés sont transformées en bonté. Quelques lignes indiquant les jeux de scène font de cette figure la plus vivante des créatures imaginées.

L'influence des littératures du Nord se retrouve souvent dans l'œuvre de d'Annunzio. Il a beaucoup lu, il s'est imprégné de beaucoup d'intellectualités différentes. On le lui a même quelque peu reproché, bien à tort : sous sa plume, tout lui devient personnel, il ne prend pas plus aux autres qu'à la Nature, qu'à l'Antiquité. Il se sert des mêmes matériaux pour édifier des œuvres d'une grande puissance de séduction et qui ne ressemblent à aucune autre. M. Médéric Dufour est heureux de lui servir

d'introducteur auprès du public dunkerquois. Il espère que quelques-uns de ceux qui l'écoutent auront le désir de se familiariser davantage avec l'auteur dramatique et puissant des *Victoires Mutilées* (sous ce titre sont réunis les drames), avec l'écrivain attachant des romans de la Rose.

En termes particulièrement heureux, M. Henri Terquem remercie l'orateur de la belle leçon de littérature étrangère dont l'auditoire lui est redevable, et lui exprime combien la *Société Dunkerquoise* met de prix au concours empressé et fidèle qu'il veut bien lui prêter.

Au conférencier succèdent sur l'estrade des membres de la Section musicale. Le public applaudit d'abord l'allegro du trio en ré mineur de Mendelssohn, pour piano, violon et violoncelle par MM. Deckmyn, Tourneur et Rots; ce morceau est parfaitement exécuté par des instrumentistes qui sont des admirateurs fervents de la musique classique. Puis, par contraste pour ainsi dire, un double quatuor d'instruments à corde, sous la direction de M. Théry, fait apprécier le charme exquis d'une œuvre moderne : les *Heures perdues*, de Boëllmann.

Conférence du 25 Janvier 1907.

QU'EST-CE QUE L'ESPERANTO ?

par M. Alfred DUMONT

Président d'Honneur de la Société.

Toujours empressé à témoigner le vif intérêt qu'il porte à la *Société Dunkerquoise* et toujours disposé à prendre une part effective à ses travaux, M. Alfred Dumont, notre Président d'honneur, avait proposé au Bureau de traiter cette question : *Qu'est-ce que l'Esperanto ?* Seulement, comme il ne pensait pas que ce sujet, un peu spécial et un peu technique, pût intéresser un auditoire nombreux, il avait désiré ne prendre la parole que dans une réunion intime réservée aux seuls membres de notre Compagnie. Il n'y avait qu'à s'incliner devant le désir si aimablement exprimé et pourtant nous pouvons bien ajouter ici, sans sortir du cadre qui convient à un compte-rendu, que jamais le conférencier disert et éloquent qu'est M. Dumont, n'a parlé avec tant de charme, intéressé davantage ses auditeurs et retenu plus aisément l'attention de l'assistance.

L'orateur ne s'est pas attardé en un long exorde à rechercher et à énumérer les tentatives qui avaient eu pour but de créer une langue universelle et internationale. Ces tentatives ont été nombreuses et variées. Parmi elles, il suffit de rappeler les essais de Bacon, de Descartes et de

Leibnitz. Mais ces grands génies devançaient leur temps ; aux jours où ils vivaient et surtout à l'époque qui suivit la Renaissance, la langue internationale et universelle existait au moins pour les gens instruits qui sentaient seuls un besoin de correspondre entre eux et cette langue était le latin, en dépit des divergences de prononciation que les différents peuples ont introduites dans leurs façons d'articuler les mots dont se servaient Plaute, Horace et Virgile.

Dans les temps modernes, le latin, moins cultivé que jadis, est déchu de ce rang de langue internationale à l'époque même où les relations de peuple à peuple ou d'individu à individu parlant des idiomes différents ont à tous égards pris une activité intense. De là cette pensée de constituer de toutes pièces une langue factice et commune qui pût servir à entretenir ces relations.

Sans remonter à plus de trente ans, l'orateur nous dit quelques mots d'un de ces idiomes factices qui eut son heure de notoriété vers 1879 et années suivantes : le *volapük*, imaginé par un allemand de Constance, l'abbé Schleyer ; le *volapük* compta de chauds adeptes et de nombreux adhérents dans les contrées de l'Europe centrale et en Allemagne, mais les peuples de race latine, après avoir un instant partagé l'engouement manifesté outre Rhin, firent comme M. Dumont lui-même, ils le laissèrent tomber dans l'oubli.

Les raisons de cet échec sont faciles à comprendre. Dans l'essai de l'abbé Schleyer, presque toutes les racines étaient empruntées aux langues germaniques, les règles grammaticales étaient trop compliquées, l'ensemble formait un tout bizarre et inharmonique.

Pourtant le *volapük* eut son utilité, il indiqua la voie dans laquelle il fallait s'engager pour atteindre le but cherché, et s'il n'avait été précédé par le créateur du *volapük*, le docteur

Zamenhof n'eût peut-être pas constitué l'*esperanto,* la langue du docteur qui espère, qui a foi dans le succès.

Le Dr Zamenhof, de Varsovie, avait passé son enfance dans une petite ville de la Pologne russe dont les habitants, sans souvent se comprendre, parlaient le Polonais, l'Allemand et un patois hébraïsant spécial aux Juifs de la contrée. Trouver une langue commune qui remédiât dans une certaine mesure à cette confusion, devait être un bienfait véritable et pendant 12 ans,le Dr Zamenhof mit tous ses soins à établir les bases de l'Esperanto. Enfin, en 1887, une mince brochure résumait le résultat de son travail.

L'Alphabet espérantiste est un ensemble de caractères combinés de telle sorte que chaque lettre ne représente jamais qu'un son et l'on a recours à l'orthographe phonétique dans toute la force du terme.

Le problème de l'alphabet résolu, il fallait constituer la substance même de la langue nouvelle. Le Dr Zamenhof l'a constituée au moyen de racines empruntées à toutes les langues européennes en portant particulièrement son choix sur les racines communes à plusieurs d'entre elles et qui remontent plus souvent au latin ou au grec qu'aux idiomes germaniques ou slaves, ce en quoi l'esperanto diffère profondément du volapük. Par ce système, la langue nouvelle repose tout entière sur une série d'environ 3.200 racines, pour la plupart déjà familières à ceux qui sont appelés à s'en servir.Grâce à ces racines,et par la simple adjonction d'une lettre finale, on forme très facilement un substantif, un adjectif, un adverbe ; soit par exemple la racine *patr* comportant l'idée de paternité : on en tire *patro* - père, *patra* - paternel, *patre* - paternellement, et ce n'est là que le procédé fondamental qui préside à la formation de la langue internationale. Le jeu très simple de préfixes et suffixes intelligemment combinés vient en outre modifier dans la mesure du nécessaire l'idée exprimée respectivement par

ces substantifs, ces adjectifs, ces adverbes. Nous ne pouvons suivre ici M. Dumont dans les explications très claires par lesquelles il résume l'emploi des préfixes et des suffixes espérantistes au nombre d'une trentaine. Quelques exemples groupés autour de la racine *patr* suffiront pour indiquer le mécanisme du système. Le préfixe *bo* emporte l'idée de parenté résultant d'un mariage ; de là *bo-patro*-beau-père ; le suffixe *ar* signifie collection de, d'où *patraro*, la collection des ancêtres et le suffixe *ge* la réunion des deux sexes, *gepatro*-parents. Ainsi, sans vouloir par suite mentionner d'autres dérivés de la racine *patr*, on tire *patro* - père, *patra* - paternel, *patre*-paternellement, *bo patro*-beau-père, *ge patro*-parents, *patraro*-collection des ancêtres, *patrulo*-la parente.

En esperanto, l'orthographe est inexistante et la syntaxe est réduite à sa plus simple expression. Tout substantif se termine en *o*, tout adjectif en *a* ; c'est là la forme adoptée pour le mot employé comme sujet au singulier, ainsi qu'on l'a vu avec *patro* - père, *patra* - paternel, l'adjonction d'un *j* final met les mots au pluriel lorsqu'ils sont sujets ou se rapportent au sujet de la phrase, *patroj* - pères, *patraj* - paternels ; pour marquer qu'ils sont régimes directs, on a recours à la lettre *n*, ce qui donne au singulier *patron* - père, *patran* - paternel ; *patrojn* - pères, *patrajn* - paternels ; du se rend par *an* complément indirect ou circonstanciel par *de la*, *al la*. Ex. *de la patro*-du père, *al la patro*-au père, *de la patroj*-des pères, *al la patroj*-aux pères. On voit par là que l'esperanto ne possède qu'un article unique *la*.

Après quelques explications sur les adjectifs possessifs et les pronoms, dans lesquelles nous ne suivrons pas le conférencier car elles rentrent dans la série des observations que nous venons de résumer, M. Dumont étudie la formation et la composition des verbes.

En esperanto, il n'y a qu'un auxiliaire *est* ; soit au moyen de cet auxiliaire, soit en recourant à douze désinences

verbales différentes, on arrive à rendre tous les modes et tous les temps des voix actives et passives, le verbe ne se modifiant ni pour les personnes ni pour les nombres. Ex. *skribi*-écrire, *mi skribas*-j'écris, *mi skribis*-j'écrivais, *mi skribos*-j'écrirais, *mi skribus*-j'écrirai, *skribanta*-écrivant, *skribinta*-ayant écrit, *skribonta*-devant écrire. Le verbe auxiliaire qui entre dans la formation des temps composés ou passifs se forme par l'adjonction des mêmes désinences verbales au radical *est*.

Les conjonctions et les prépositions forment une série de particules invariables.

Après avoir donné de l'Esperanto cet aperçu général, augmenté de quelques renseignements complémentaires sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister ici, le conférencier se résume en mettant en lumière la simplicité et la logique qui ont présidé à la constitution de l'Esperanto. Le Dr Zamenhof, après avoir fait un choix judicieux de moins de 4000 racines, est arrivé en les combinant avec une série variée mais également peu nombreuse de préfixes et suffixes, à constituer une langue artificielle et par cela même internationale, de dix millions de mots, dégagée de toutes les difficultés orthographiques, syntaxtiques et grammaticales qui sont autant d'obstacles à la propagation des idiomes européens, en dehors des contrées où on les parle naturellement.

Toutefois, si merveilleuse que puisse être l'œuvre de synthèse philologique tentée par le Dr Zamenhof, une question se posait, qui se présenta aussi à l'esprit de M. Dumont. Cette langue synthétique sortie toute armée du cerveau de son créateur, comme, suivant la légende, Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter, cette langue était-elle née viable ?

Le conférencier ne pouvait se défendre de quelques doutes et demeurait incrédule. N'avait-il pas jadis étudié

le *volapük*, et découragé n'avait-il pas abandonné cette étude? Il voulut juger par lui-même et il se familiarisa avec l'esperanto dont le rapide essor l'avait frappé. Il fut charmé et séduit, mais comme une expérience personnelle est insuffisante pour apprécier la valeur d'une œuvre nouvelle, il résolut d'en tenter une seconde. L'élève de la veille se fit professeur, le lendemain il ouvrit un cours d'esperanto à l'école communale de la rue de l'Abreuvoir. Sans doute les auditeurs n'étaient pas nombreux, ils étaient 22 et en les voyant groupés autour de sa chaire, notre président d'honneur se disait : Ils sont là, attirés par la curiosité, la semaine prochaine, ennuyés ils déserteront la place. Eh bien non ! jusqu'au bout les auditeurs se retrouvèrent fidèles, intéressés et attentifs. Notez pourtant, ce qui est tout à l'honneur de l'esperanto, qu'il y avait parmi eux presque des illettrés.

Une seule constatation suffit pour expliquer la rapide diffusion de la langue esperantiste ; elle compte aujourd'hui plus de 250.000 adhérents de par le monde qui se sont constitués en sociétés de propagande, qui possèdent un annuaire spécial et qui se sont répandus en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Russie, aussi bien qu'en Amérique et jusqu'à Madagascar où des Sakalaves et des Hovas conversent en Esperanto avec des hommes de race blanche dont ils ignorent la langue.

M. Dumont insiste sur ce point capital que l'Esperanto n'est pas seulement un procédé de communications écrites essentiellement utile ; sur ce point le doute n'est plus permis et le développement de la presse esperantiste (revues, divers Magazines parfaitement illustrés, journaux de commerce, de science, de médecine) dont plusieurs spécimens passant sous les yeux de l'assistance en fournissent la preuve. Mais s'il n'était pas douteux que l'esperanto pût se lire, il était jusqu'en ces derniers temps moins démontré qu'il pût également se parler. Cette démonstration s'est

faite indubitable et éclatante au récent congrès esperantiste de Boulogne-sur-Mer où des adhérents affluaient de toutes les parties du monde.

Maintenant une dernière question se pose. Est-il permis de considérer l'Esperanto comme une langue littéraire, ainsi que s'en flatte un groupe d'esperantistes convaincus qui ont traduit en cette langue factice Homère, Virgile, Horace, certaines des œuvres de Molière, de Goethe ou de Schiller. Ne nous payons pas de mots. L'esperanto est un merveilleux instrument de communications internationales pour les relations utiles et pratiques des voyageurs, des commerçants, des savants et des marins, mais sa simplicité même qui est son mérite propre et le réduit à l'état d'ossature, de squelette orthographique et grammatical, lui interdit des ambitions trop hautes.

La causerie charmante de notre Président d'honneur a été écoutée avec une attention soutenue, par l'assistance qui ne savait ce qu'elle devait admirer le plus, ou le savoir de l'orateur véritablement doué du don des langues, ou la clarté logique de l'exposition et la nouveauté des aperçus.

Conférence du 8 Février 1907.

LA HOUILLE BLANCHE ET LA HOUILLE VERTE

Par M. Daniel BELLET

Professeur à l'Ecole des Sciences Politiques.

Par sa conférence du 8 Février, la *Société Dunkerquoise* a voulu donner à ses membres l'occasion de se familiariser avec les idées nouvelles qui, permettant de modifier profondément les moyens d'existence et de donner une force nouvelle à l'expansion de l'Industrie, ne peuvent plus être ignorées de personne.

Par ses articles clairs et précis parus dans les journaux de vulgarisation scientifique, Monsieur Daniel Bellet, professeur à l'Ecole des Sciences politiques,se trouvait tout désigné pour faire cette conférence qui fut, au plus haut point, instructive et intéressante.

Bien qu'il y ait encore des quantités considérables de houille susceptibles d'être exploitées dans des conditions favorables, il est, dès à présent, nécessaire de songer à y suppléer. La houille noire est une source d'énergie relativement onéreuse ; on n'a pas encore trouvé le moyen d'utiliser parfaitement la force qu'elle pourrait dégager ; et si l'on compare le nombre de calories existant dans une quantité déterminée de houille, et le nombre de calories utilisées par sa combustion, on se rend compte qu'un dixième à peine se trouve transformé en force ou en mouvement.

La houille s'épuise et ne se reforme pas ; il devient donc nécessaire de chercher à la remplacer par des sources d'énergie dont la production soit d'un prix de revient avantageux et d'une durée illimitée.

La houille blanche désigne les forces émanant des torrents et des chutes d'eau descendant des montagnes neigeuses.

La houille verte est la puissance que nous pouvons prendre aux fleuves et aux rivières qui sillonnent nos pays.

L'une et l'autre trouvent leur origine dans le grand cycle de la nature et sont, par conséquent, d'une durée indéfinie. C'est donc à leur exploitation, dans les meilleures conditions de régularité et de dépenses, que s'attachent actuellement les ingénieurs.

Depuis les temps les plus reculés on a utilisé la houille verte, le moulin à eau compte de nombreux siècles d'existence, mais son rendement est déplorable. L'eau est cependant plus régulière et moins capricieuse que le vent. L'abondance en peut varier, mais le sens de l'écoulement est constant ; grâce aux phénomènes successifs de l'évaporation, de la formation des nuages, de la pluie, la nature se charge de faire remonter l'eau dans les réservoirs formés par les montagnes d'où elle peut descendre avec une pression suffisante à produire un effet dynamique rendant ainsi évident le principe de la transformation de la chaleur en force.

Les quantités d'eau varient constamment dans les montagnes. L'eau abonde en Juin et Juillet, par suite de la fonte des neiges et des glaciers, mais les fleuves n'atteignent cependant pas leur maximum de volume à cette époque. La chaleur violente, la végétation active, aspirent des quantités considérables de liquide.

Par suite des pluies abondantes et des pertes réduites occasionnées aux rivières, la houille verte atteint son maximum de puissance pendant les mois d'hiver, de Novembre à Mars.

Mais jusqu'à présent, la force produite dans les montagnes ou le long des rivières devait être utilisée sur place. Les usines se créaient dans les montagnes, réalisant des économies sur la production de leur force motrice, mais ayant, par contre, des frais considérables d'installation, et dans la suite, des difficultés constantes pour le transport de leurs matières premières et de leurs produits manufacturés.

La machine à vapeur avait apporté un grand changement à ces errements. La facilité du transport du charbon avait permis de créer la force à l'endroit même où elle était nécessaire. Actuellement les progrès considérables réalisés dans les transports de la force électrique, permettent d'envisager la production de force là où elle se trouve et son utilisation là où on en aura besoin.

L'organe essentiel de l'usine hydraulique est la roue. Aussi perfectionnée soit-elle, il a été impossible de lui faire atteindre un rendement réellement satisfaisant, et encore est-elle complètement inutilisable pour les hautes chutes.

L'instrument de l'avenir est la turbine. Son rendement est de beaucoup supérieur, elle permet d'utiliser la plus grande partie de la puissance de l'eau.

Par le moyen d'une dynamo la force fournie par la turbine se trouve transformée en électricité. Celle-ci transportée par des câbles permet de fournir de la force à des endroits plus ou moins éloignés, suivant la perfection de l'installation.

L'établissement de l'usine est onéreux, l'électricité est une force qui coûte à créer, mais qui revient moins cher à l'usage que la force fournie par le charbon et la vapeur. Les chutes d'eau représentent de grandes sources d'énergie, la puissance d'une cascade varie en raison de sa hauteur et de son débit. L'eau captée descend par une canalisation aussi rapide que possible sur la turbine et la met en action.

Celle-ci actionne la dynamo produisant l'électricité qui, transportée à distance, permet de mettre en marche des dynamos réceptrices, les dynamos ayant la propriété d'être réversibles. On peut dire que par la suite de ces phénomènes la chute d'eau s'est mobilisée par la voie du câble transporteur.

Les premières applications de ce système trouvèrent des inconvénients graves dans les prix élevés de câbles de fortes dimensions. On obvie maintenant à cette difficulté en transportant par des fils relativement fins des courants à tension élevée qui présentent, en outre, l'avantage de subir moins de déperdition. On est arrivé à transporter des courants à 50.000 volts, on songe à atteindre bientôt 100.000.

Actuellement l'industrie électrique peut fournir de la force sur une distance de 350 à 400 kilomètres et les travaux en cours permettent d'espérer la réalisation des projets grandioses de transport de la puissance dynamique du Rhône à Paris.

Les frais d'établissement des usines électriques sont encore très élevés.Par le fait même qu'il faut s'établir en pleine montagne, le transport du matériel est difficile et coûteux et on estime généralement le prix de revient du cheval-vapeur électrique à 1000 francs. Par contre l'installation étant terminée, les frais d'exploitation sont très restreints. La meilleure preuve en est que le cheval-vapeur fourni par une machine hydraulique ressort à 70 francs, tandis qu'il revient à 250 francs lorsqu'il est produit par un moteur à vapeur.

Les forces fournies gratuitement par la nature sont très importantes, et on compte que la France à elle seule pourrait fournir 8 à 10 millions de chevaux-vapeur.

La houille verte peut également rendre des services, mais d'une façon plus restreinte. Son utilisation présente de

grandes analogies avec la houille blanche, mais son prix de revient est beaucoup plus élevé.

M. Bellet termine en étudiant les conséquence de l'utilisation des forces nouvelles. La houille blanche ne tuera pas le charbon, mais on arrivera à utiliser à quelque point que l'on soit les forces produites par les chutes distantes de 4 à 500 kilomètres. Reprenant le début de sa conférence, M. Bellet insiste à nouveau sur l'avantage énorme de l'utilisation de ces puissances gratuitement fournies par la nature. Si les réserves de charbon vont en diminuant et deviennent d'une exploitation plus difficile et par conséquent plus coûteuse, la houille blanche, au contraire, se renouvelle constamment par le jeu régulier des phénomènes de la nature. D'une part on épuise son capital, de l'autre on utilise son revenu.

Les projections nombreuses, fort bien choisies, ont illustré cette conférence remarquable en tous points.

M. H.Terquem se fait l'interprète des nombreux assistants en remerciant M. Bellet d'avoir bien voulu mettre au service d'une question capitale son talent de professeur et de vulgarisateur.

L'audition musicale qui suivait comprenait un quatuor à cordes de Haydn, allegro et adagio, véritable image par les instruments, d'une conversation entre quatre personnes, et l'allegro du quintette de Bleichman qui clôtura brillamment la séance.

Avant l'audition musicale, M.H.Terquem annonce que dorénavant il sera donné, en quelques mots, une courte notice sur les musiciens dont on exécutera les œuvres et particulièrement sur les morceaux du programme. La *Société Dunkerquoise* compte ainsi compléter la vulgarisation artistique entreprise par la Section Musicale. C'est le secrétaire-général qui a bien voulu se charger de traduire au public ces notions de critique musicale.

Conférence du 6 Mars 1907.

LA QUESTION D'ORIENT

par M. Georges GAULIS.

Dans une conférence faite il y a quelques années à Dunkerque, M. Gaulis avait au plus haut point intéressé son auditoire par la méthode claire et remarquable avec laquelle il avait exposé la question Macédonienne.cependant si ardue et si complexe.Aussi la *Société Dunkerquoise* avait-elle cru que nul mieux que ce remarquable économiste ne pouvait traiter la question d'Orient appelée à jouer à l'heure actuelle un rôle considérable dans la politique mondiale. Répondant très gracieusement à son appel, M. Gaulis est venu le 6 Mars traiter cette page d'histoire moderne, à la salle Sainte-Cécile trop petite pour contenir le public d'élite accouru à l'annonce de ce sujet si passionnant, traité par un de ceux qui le connaissaient le mieux pour l'avoir vécu et étudié sur place.

Le distingué Secrétaire-général, M. H. Terquem, en l'absence du Président empêché par le devoir professionnel, a présenté en termes très heureux le Conférencier, rappelant en quelques mots comment de longs séjours faits en Orient lui permettent de parler de faits observés avec une compétence et une autorité incontestables.

M. Gaulis aborde de suite son sujet.

Deux questions semblent actuellement les bases de l'équilibre des forces mondiales :

En premier lieu, la question d'Extrême-Orient, qui n'a rien perdu de son importauce. C'est la question d'avenir du peuple jaune. La lutte est nettement définie entre les deux grandes puissances du Pacifique Nord : le Japon et les Etats-Unis. C'est entre ces deux nations que se disputera la suprématie de cet empire. Les autres nations ne peuvent y jouer que des rôles de comparses, sans que leur influence ait possibilité d'y devenir prépondérante.

En second lieu, la question d'Orient, qui nous intéresse d'une façon plus immédiate. C'est la question internationale par excellence, qui ne pourra se solutionner sans l'assentiment de toutes les puissances européennes, et dont le dénouement pourrait être un « casus belli » bouleversant l'Europe entière.

Cependant la question d'Orient a changé d'aspect. Quoi qu'en ait fait le gouvernement actuel pour maintenir la population dans son ignorance ancienne, le droit du peuple est né en Orient. Nous avons pu voir récemment se réunir des assemblées appelées à donner leur avis sur l'administration de la chose publique. Sans se faire illusion sur l'autorité que peuvent avoir actuellement de semblables assemblées, il y a là une tendance dont il faudra tenir compte.

A proprement parler, il n'y pas *une* question d'Orient, il y a *plusieurs* questions d'Orient.

L'orateur estime qu'il ne saurait les passer toutes en revue, mais qu'il lui semble au contraire intéressant de s'attacher aux trois principales qui sont: la Succession au trône de Turquie, la Question de Macédoine et le chemin de fer de Bagdad.

1° *Succession au trône de Turquie.* — Les conséquences de la mort du sultan peuvent varier infiniment selon le moment où elle se produira,et l'Autriche donne un exemple frappant de l'union que peut créer la nécessité, bien que les relations soient fortement tendues.La santé du sultan a toujours donné

les plus grandes surprises à ceux qui s'intéressaient au sort de l'Empire et a rendu les pronostics très aléatoires. En 1876, un médecin le déclarait tuberculeux avancé, et ne lui donnait pas plus de 2 ans à vivre ; à maintes reprises, un dénouement a semblé imminent sans jamais se produire.

Il serait cependant intéressant de chercher à se rendre compte des conséquences de cette mort.

Les idées nouvelles semées parmi les populations causeraient une réaction contre le régime actuel. Le frère puiné du sultan, successeur éventuel au trône, est un homme aux idées larges et à l'esprit de justice, qui chercherait à faire cesser le régime dont il a été le premier à souffrir vivement. Abdul Amid avait dû céder, en arrivant au trône, à un mouvement de libéralisme et avait été obligé d'accorder une constitution et de laisser nommer un parlement. Cette concession étant faite à l'opinion publique, il ne tarda pas à renvoyer le parlement et s'est par la suite toujours montré méfiant de l'élément turc. Il fit appel aux races nomades et guerrières de son royaume et s'en fit une garde qui lui semblait donner de plus sérieuses garanties de fidélité. Son gouvernement a été celui d'un homme qui passe et ne s'inquiète pas du lendemain ; sa conduite lors des massacres en est la preuve. Il y a lieu au contraire de supposer que son successeur favorisera l'élément turc laissé à l'écart. Le libéralisme, appliqué à ce peuple peu préparé à ses conséquences, donnerait certainement des surprises, et il faut faire toutes réserves sur le résultat de cette tentative.

Le sultan a fait tous ses efforts pour empêcher la propagation des idées modernes autour de lui, il a envoyé ses sujets trop avancés dans les villes les plus éloignées de son empire, où ils ont pu cependant répandre leurs idées avec plus de liberté et créer ainsi des noyaux de citoyens éclairés.

Il se peut également que la succession au trône ne se fasse pas d'une façon régulière. Les favoris actuels seraient désireux d'assurer le trône à un de leurs alliés qui les maintien-

drait autour de lui dans les pouvoirs et les dignités. En prenant le quatrième fils du sultan, Bouran Edin, ils s'assureraient également l'appui de l'Allemagne, mais ce ne pourrait être que par une révolution de palais avec toutes ses conséquences et toutes ses surprises.

2° *Question de Macédoine.* — La question de la Macédoine est née d'une révolution bulgare étouffée dans le sang. A cette répression farouche succéda une contre-révolution grecque. Ces périodes troublées favorisèrent l'extension du brigandage, cause de tueries perpétuelles qui s'organisaient grâce à la neutralité bienveillante des troupes du sultan

L'Europe a cherché à faire cesser ces massacres, mais son intervention, pour être efficace, aurait dû être plus complète et plus énergique. On organisa un système complet de réformes ; on imposa au sultan un contrôle sans cependant arriver à une solution définitive. L'Autriche et la Russie ont cru pouvoir monopoliser l'intervention ; elles ont promis d'exercer effectivement le contrôle ; l'Angleterre, de son côté, eût également souhaité d'y collaborer.

Il est de toute nécessité d'arriver à une entente pour appliquer le programme complet des réformes.

Le premier effort doit se porter sur la réorganisation de la gendarmerie, actuellement trop faible et trop indifférente pour produire un effet utile. La division du pays en secteurs, dont chaque nation assumerait la responsabilité, assurerait une collaboration efficace, tout en laissant aux intervenants la liberté d'action nécessaire.

Cette organisation ne peut donner de résultat sans un budget solidement établi. Or, le budget macédonien a été jusqu'ici en déficit ; pour le combler, on a eu recours à l'augmentation des droits de douane. L'Allemagne a aussitôt cherché à obtenir ces recettes supplémentaires, en garantie des recettes du chemin de fer de Bagdad.

On a également reconnu la nécessité d'établir un contrôle de la justice. L'Autriche et la Russie se sont proposé de le

faire à elles seules, mais un système de contrôle commun a été élaboré.

3° *Chemin de fer de Bagdad.* — Le chemin de fer de Bagdad est la question qui intéresse le plus vivement l'ensemble des nations européennes, sa discussion peut être une cause de perturbations les plus graves dans l'équilibre européen. Ses voies ont été établies grâce au concours de capitaux européens et les travaux effectués par des ingénieurs allemands. L'Allemagne comprenant l'intérêt économique de cette grande voie de pénétration, cherche à éloigner les autres nations de son administration afin d'en garder pour elle seule la prédominance.

Les lignes télégraphiques seules sont l'œuvre du sultan et il a tenu à s'en assurer la propriété exclusive, à cause des nécessités de son service d'espionnage. Les ingénieurs Turcs n'ont jamais eu les capacités nécessaires à l'établissement des chemins de fer. Ils se sont essayés à la construction du chemin de fer de la Mecque, mais n'ont pu mener cette entreprise à bonne fin et ont dû appeler des ingénieurs suisses à leur secours.

Ce chemin de fer fonctionne avec le système de la garantie kilométrique, source de perpétuels abus.

M. H. Terquem, se faisant l'interprète de l'assemblée, adresse ses plus sincères remerciements à M. Gaulis pour avoir répondu avec tant d'empressement à l'invitation de la *Société Dunkerquoise* et exposé avec tant de talent et de clarté une question pourtant des plus complexes.

Variant ensuite de sujet de vulgarisation, les membres de la Société entendent la 1re partie du *Quatuor* de Mendelsohn, l'*Hymne Autrichien* d'Haydn et un *Menuet* d'Haydn, exécutés par la Section musicale, sous la direction si goûtée de M. Théry et précédés d'une courte causerie musicale sur les caractères principaux du talent d'Haydn et de Mendelssohn.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de 1907

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE 1907

SÉANCE DU 13 JANVIER 1907

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Etaient présents : Présences.

MM. Bouchet, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Isoré, trésorier ; Minet, archiviste ; Dr Lancry, archiviste-adjoint ; Mlles Decourtray, Dubois ; MM. Ackein, Bion, Bollaert, Bonnaire, Boone, Bufquin, Caroulle, P. Collet, M. Deck, Desplanque, S. Dreyfus, Dubuisson, Fesquet, Geysen, Ladureau, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, H. Lemaire, Ct Lévi, Marix, Oury, Poulain, Rolland, Ruyssen, Seys fils, Simon, Vaillant, Gory, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Procès-verbal.

Correspondance. La correspondance comprend, outre la correspondance administrative : les cartes de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne et de la Société Régionale des Architectes du Nord de la France ; une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur de l'Enseignement primaire du Nord, autorisant la *Société Dunkerquoise* à disposer d'une salle de l'école de filles de la rue de la Panne pour y organiser un cours de puériculture ; des lettres de remerciements de MM. Isoré et Rossignol fils, pour les condoléances qui leur ont été adressées ;

Une lettre de démission de M. Ruelle, nommé percepteur à Haubourdin ;

Une lettre de M. Bonnaire, président de la section dunkerquoise de *L'Africaine*, annonçant l'envoi de la publication *L'Africaine* et invitant les membres de la *Société Dunkerquoise* à assister à la conférence qui sera faite par M. Merchier, professeur au Lycée Faidherbe à Lille, le 29 janvier prochain, sur *Les Français en Afrique*, avec projections ; le programme du Congrès archéologique et historique de Gand qui aura lieu du 2 au 7 août 1907 à Gand.

M. le Président annonce le décès de M. A. Bellais, armateur, et membre de la *Société Dunkerquoise*. Au nom de la Société, M. le Président a exprimé à sa famille la part que la Société prend à cette perte ; une couronne sera, d'ailleurs, déposée sur sa tombe.

M. le Président fait part à l'assemblée de la nomination à l'état-major de Lille de M. le C^t^ Lévi, qui a consenti à rester membre titulaire non résidant de notre Compagnie. Au nom de tous les membres, il le félicite de sa nomination et le remercie de sa détermination qui nous conserve un membre précieux par son dévouement et son érudition.

M. le Président donne lecture de l'allocution suivante :

« Mes chers Collègues,

» La nouvelle marque de confiance que vous venez d'accorder au Bureau sortant, en le réélisant en entier, lui impose de nouveaux devoirs qu'il s'efforcera de remplir. Il me charge tout d'abord de vous remercier de ce témoignage d'attachement auquel il est très sensible, ce que je fais bien volontiers, puis, d'examiner avec vous le chemin parcouru en 1906 et celui qu'il faudra faire en 1907.

» En passant en revue les principaux actes de notre dernier exercice, j'aurais voulu ne pas avoir à vous parler de deuils qui nous ont frappés coup sur coup. Car nous n'avons pas été épargnés par la mort en 1906 ; nous avons eu, en effet, la douleur de perdre MM. Lemercier, Alfred Detraux, Lapert, Calot, J.-B. Trystram et Rossignol, trop tôt enlevés à notre grande famille. Et je salue, avec une profonde tristesse, en cette séance d'ouverture, la mémoire de ces Collègues dont je n'ai pas à refaire l'éloge aujourd'hui et dont nous conserverons toujours précieusement le souvenir. D'autres membres nous ont quittés, appelés par leurs occupations loin de Dunkerque, nous avons regretté leur départ, et nous avons trouvé dans la venue de trente nouveaux adhérents une énergie nouvelle pour résister aux coups redoublés de l'adversité et continuer notre marche toujours ascensionnelle.

» L'année 1906, en effet, a été marquée d'une façon éclatante pour notre Société, par un effort considérable et par une production remarquable et inusitée dans une Académie de province. En effet, en dehors des deux volumes copieux de *Mémoires*, la *Société Dunkerquoise* a édité :

La Flandre, géographie de la Plaine Flamande et le tome II des *Cahiers de la Flandre Maritime*, travaux d'une profonde érudition, d'une envergure scientifique considérable, qui ont porté au loin, avec les noms de leurs auteurs, MM. Blanchard, de St-Léger et Sagnac, la réputation méritée de notre Compagnie. Toutes les Revues littéraires, historiques et scientifiques, ont fait l'éloge de nos Collègues, en faisant ressortir dans des articles très flatteurs pour nous ce qu'avait de précieux et d'inestimable pour les travailleurs l'initiative généreuse de la *Société Dunkerquoise*. C'était la plus belle récompense qu'il nous était possible d'ambitionner et je souhaite que dans la suite nos ressources pécuniaires nous permettent de continuer ces saines traditions.

» En dehors de ces travaux, nous avons continué nos Conférences avec un succès sans cesse croissant. Nous avons même fait encore mieux que les années précédentes, nous avons, grâce au grand talent et au dévouement de notre Collègue, M. Minet, grâce au concours des Directrices, des Institutrices, des élèves des Ecoles communales, avec la collaboration artistique de notre Section Musicale, pu reconstituer un acte d'*Esther*, avec les costumes de l'époque, les chœurs et la musique de Moreau. Cette tentative, dont je suis heureux de remercier encore en cette séance les auteurs et les acteurs, a été accueillie avec un réel enthousiasme par le grand public. Et nous avons clôturé par ce succès la série des Conférences faites avec grand talent par nos Collègues, MM. Sagnac, Alfred Dumont, Médéric Dufour, Potez et Brière, à qui je ne saurai jamais assez redire toute notre reconnaissance.

» Le Concours de Prose, Poésie et Chansons a été d'une

honnête moyenne, souhaitons qu'à l'avenir son niveau se relève.

» Le Concours de Lecture, par contre, a eu son succès habituel, et grâce à notre Collègue, M. Rolland, passé maître en la matière, qui de concert avec la Commission a bien voulu remanier et rajeunir le programme, nul doute qu'il ne donne cette année un résultat encore meilleur. J'ai aussi à enregistrer la réussite complète du Concours d'Architecture, où il nous a été donné de couronner un de nos compatriotes, M. Poyé, dont le talent a été, grâce à ce résultat, fêté par tous les artistes du Nord. La *Société Dunkerquoise* a été en cette occurrence fière et heureuse d'avoir pu encourager un artiste d'avenir.

» Enfin, nos séances mensuelles ont toujours été suivies par un grand nombre de membres qui prennent grand plaisir à écouter les lectures qui s'y font, à donner le jour à des travaux très remarqués et à discuter les questions très intéressantes qui y sont soulevées.

» Vous voyez, Messieurs, par le résumé très rapide que je viens de vous faire, que votre Bureau s'est efforcé de remplir le mieux possible le mandat que vous lui aviez confié. Et c'est cette confiance réciproque, cette continuité dans l'effort qui ont toujours uni le Bureau et les membres de la *Société Dunkerquoise*, qui font que nous envisageons avec calme et confiance l'avenir, quelque gros de péril qu'il puisse paraître. En effet, en dehors de nos publications de Mémoires, de nos Conférences, de nos Concours, de nos Séances, d'un Cours public de Puériculture que va faire, sous nos auspices, notre Collègue, le Dr Duval, notre Congrès des Sciences Historiques doit s'ouvrir en Juillet

1907. Et, en cette circonstance, il nous faut encore triompher.

» Malgré l'étendue de ce programme, j'ai foi en notre étoile, parce que je sais que je puis compter sur vous tous, comme vous avez le droit de compter sur votre Bureau. Et tous ici nous affirmons que notre Société ne faillira pas à ses engagements ; et en la voulant forte et prospère, nous proclamerons ses qualités de vitalité et d'endurance qui ont fait de notre race flamande une race de travailleurs persévérants, opiniâtres, ne se décourageant jamais et arrivant par un labeur et un travail incessant à la réalisation de leurs désirs, de leurs aspirations.

» Je déclare le Bureau installé pour 1907. »

Elections. MM. Dany, directeur de la Banque Verley-Decroix, Raffin, négociant, et Verlomme, comptable, sont élus membres titulaires résidants ; M. V. Dutoict, comptable, est nommé membre titulaire non résidant.

Candidatures. Trois nouvelles candidatures sont annoncées : celles de MM. H. Amsler, capitaine au 110e régiment d'infanterie ; Lévy, sous-intendant militaire, chevalier de la Légion d'honneur, comme membres titulaires non résidants, et celle de M. R. Fichaux, industriel à Dunkerque, comme membre titulaire résidant. Conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Distribution du 44e volume des Mémoires. Pendant le scrutin, le 44e volume des Mémoires est distribué aux membres présents.

Comptes de gestion du Trésorier. M. le Trésorier dépose sur le bureau ses comptes de gestion pour l'année 1907. M. le Président remercie M. Isoré pour le dévouement avec lequel il s'est toujours acquitté de ses délicates fonctions et remet les comptes à la Commission des Finances chargée de les examiner.

Conférences.

M. le Président annonce que le 8 Février, M. Daniel Bellet, de l'Ecole des Sciences Politiques, fera une conférence sur « la houille blanche et la houille verte », avec projections ; M. Alfred Dumont, Président d'honneur, fera « une leçon sur l'Espéranto » ; cette conférence, sur le désir de M. A. Dumont, aura lieu à la Bibliothèque Communale et sera entièrement réservée aux membres de la *Société Dunkerquoise* ; enfin, en mars, M. Gaulis fera une conférence sur « la question d'Orient » ; d'autres conférences sont d'ailleurs en perspective.

Commissions pour 1907.

Il est procédé à la composition des Commissions pour 1907. Sont élus :

Histoire et Lettres

MM. Bouchet, Caroulle, Emile Debacker, Maurice Deck, Desplanque, S. Dreyfus, Félizet, Fournier,d'Hooghe, Jannin, Lanoire, Lavagne, C^t^ Lévi, Lizot, Maire, Minet, Vaillant, Vollaeys, Watteau.

Sciences

MM. Bion, Boutaric, Brossard, Cleenewerck, Crevelle, David, S. Dreyfus, Dubuisson, Maurice Dufour, D^r^ Duval, Fesquet. D^r^ Hulleu, Lahaussois, D^r^ Lancry, D^r^ Leblond, Charles Lefebvre, D^r^ de Lesdain, Marix, D^r^ Monteuuis, D^r^ Merveille, Philippe, Portevin, D^r^ Emmanuel Reumaux, Vaneste, D^r^ Vézien.

Musique

M^lle^ Crunel, MM. Ackein, E. Bollaert, Caroulle, Paul Collet, Eugène Coolen, Fernand Deck, Darcq, Daniel Deckmyn, Alfred Dumont, Charles Duriau, Herpreck, Ladureau, Manouvriez, Néerman, Théry, Vigreux, Weus.

Peinture, Sculpture, Architecture

MM. Boone, Broutta, Denquin, E. Debacker, S. Dreyfus, Dr Duval, Falciny, Gontier, Lecocq, Jean Morel, Oury, Pannier, Potier, Poulain, Weus.

Economie Politique

MM. Achard, Bled, Bufquin, Paul Collet, Collignon, S. Dreyfus, Charles Duriau, Fockenberghe, Jubault, Dr Lancry, Georges Morael, Benjamin Morel, A. Ruyssen, Vollaeys.

Lecture, Diction, Dialogue

Mlles Crunel, Decourtray, Deltour, Dubois; MM. Ackein, Bonnaire, Caroulle, Paul Collet, Crevelle, Maurice Deck, Dubois, Charles Duriau, S. Dreyfus, Geysen, Gory, Ladureau, Lanoire, Henri Lefebvre, Henri Lemaire, Minet, Georges Morael, Rolland, Lucien Simon, H. Terquem, Vaillant, Vollaeys, Weus.

Pédagogie

Mlles Decourtray, Deltour, Dubois; MM. Dubois, Caroulle, Dr Lancry, Lhote, Rolland, Simon, Vaillant.

Impression

MM. Bouchet, Dr G. Duriau, H. Terquem.

Finances

MM. Bufquin, Collignon, Ch. Lefebvre.

Communication sur le démantèlement de Dunkerque.

Le Secrétaire général donne lecture d'une très suggestive étude intitulée : « Idées militari-extensionnistes d'un territorial malouin », dans laquelle l'auteur, qui tient malheureusement à rester inconnu, propose de démolir les fortifications de Dunkerque, de la porte des Dunes à la porte de Bergues, et de les remplacer par trois forts : à Leffrinckoucke, à Teteghem et dans les environs du Fort-Louis. Les terrains

occupés par les fortifications actuelles seraient vendus et le prix de la vente serait largement suffisant pour couvrir les frais du démantèlement. Dunkerque pourrait ainsi englober les communes voisines et vers 1930 former un énorme rectangle limité par le canal de Mardyck, Teteghem, les Sept Planètes et la mer ; après une discussion à laquelle prennent part MM. Bufquin, S. Dreyfus, Marix, Minet et Ct Lévi, il est décidé qu'une Commission sera nommée pour étudier cette question très intéressante et fort importante au point de vue du développement de Dunkerque.

Lecture de M. le Ct Lévi.

M. le Ct Lévi donne lecture de la première partie d'un très curieux travail qu'il a recueilli ; ce sont les «Mémoires du capitaine Duthilt. du bataillon des chasseurs de Cassel». Le capitaine Duthilt non-seulement raconte ce qu'il a vu, mais encore le commente ; rien ne lui est étranger, l'art militaire comme la politique lui sont familiers ; de plus, c'est un poète et nombreuses sont les pièces de vers qu'il a faites pour chanter les louanges de quelque demoiselle qui a su le distinguer et qui a bien voulu lui octroyer quelques faveurs. Ce récit, qui a vivement intéressé l'assemblée, est fréquemment interrompu par de vifs applaudissements. M. le Président remercie M. le Ct Lévi de son excellente communication et le félicite du travail colossal qu'il a bien voulu effectuer pour donner ces Mémoires à la *Société Dunkerquoise*.

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, la lecture de M. Bonnaire est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 1 heure.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1907

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. Bouchet, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Mlles Crunel, Decourtray et Dubois ; MM. Ackein, Baras, Bion, Bled, Bonnaire, Boone, Bufquin, Caroulle, E. Collet, P. Collet, Denquin, Desplanque, S. Dreyfus, Dutoict, Dr Duval, Geysen, Ladureau, Lecocq, H. Lefebvre, H. Lemaire, Ct Lévi, Marix, Poulain, Rolland, Ruyssen, Simon, Vaillant, Verlomme, Gory, secrétaire.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances. M. le Président annonce les décès de MM. Léglise et Dieuset, membres de la *Société Dunkerquoise* ; il rappelle que M. Dieuset a toujours été un membre dévoué qui a rendu de signalés services notamment pendant les fêtes du Cinquantenaire et pour l'organisation des expositions. Des compliments de condoléances ont été également transmis à MM. Demey et Michel qui ont eu la douleur de perdre leur père, ainsi qu'à M. Cogniard qui a perdu un enfant après une très courte maladie.

Félicitations. M. le Président adresse, au nom de la Société, des félicitations à M. Jubault, promu officier de la Légion d'honneur ; à M. Couhé, promu officier de l'Instruction publique, ainsi qu'à MM. Denquin, René Fichaux et H. Lemaire,

nommés officiers d'académie ; à M. S. Dreyfus, nommé Chevalier du Mérite agricole et à M. le Dr Monteuuis, qui vient d'obtenir un prix à l'Académie de Médecine.

Réception de nouveaux membres.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Dutoict et Verlomme qui assistent pour la première fois aux séances de la *Société Dunkerquoise* ; il espère trouver en eux des membres dévoués et des auxiliaires précieux.

Correspondance.

La correspondance comprend, outre la correspondance administrative, des lettres de remerciements de Mme A. Bellais et de M. Dany ; une lettre de démission de M. Dezairs ; une lettre de M. l'Archiviste du Département du Nord donnant avis de l'envoi de l'*Inventaire-Sommaire des Archives du Nord* ; une lettre du journal *Le Matin* proposant de construire à Paris un « Hôtel des Sociétés provinciales » ; une lettre de M. le Dr Monteuuis communiquant à la Société sa brochure *La question du Pain* ; le programme des questions mises au concours pour 1907 par la Société d'Emulation de Cambrai ; les conditions de délivrance de billets à 1/2 tarif pour Montpellier à l'occasion du 45e Congrès des Sociétés Savantes ; enfin un article très élogieux sur *Les Cahiers de la Flandre Maritime*, écrit par M. G. Lefebvre, professeur au Lycée de Lille, dans le *Progrès du Nord* du 26 janvier 1907.

Commissions.

Sont nommés pour faire partie de la commission chargée d'étudier le projet de démantèlement de Dunkerque présenté dans la dernière séance : MM. Boone, Bouchet, Bufquin, S. Dreyfus, Gontier, Ct Lévi, Lévy, Minet, Marix, Poulain, H. Terquem.

Conférences.

M. le Président rappelle que les cours de puériculture auront lieu tous les jeudis, à 5 heures du soir, sous la

direction de notre collègue le Dr Duval ; ces cours se feront dans une des salles de l'école de la rue de la Panne à partir du jeudi 7 février ; une conférence sur *La houille blanche et la houille verte* aura lieu le vendredi 8 février par M. D. Bellet, et M. A. Dumont fera une conférence sur *L'Espéranto*, le dimanche 24 février, dans la salle de la Bibliothèque Communale. Enfin, M. le Président annonce que M. A. de Saint-Léger se met à notre entière disposition pour nous faire une conférence avec projections sur *Le Costume*.

Elections. M. René Fichaux, industriel, est nommé membre titulaire résidant ; MM. Lévy, sous-intendant militaire, Chevalier de la Légion d'honneur et Henry Amsler, capitaine au 110e régiment d'infanterie, sont nommés membres titulaires non résidants.

Candidatures. Deux nouvelles candidatures sont annoncées, celle de M. Cazenave, sous-directeur des contributions indirectes, comme membre titulaire résidant et celle de M. G. Lesage, ingénieur hydrographe, comme membre titulaire non résidant. Conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Lecture de M. le Ct Lévi. M. le Ct Lévi donne lecture de la suite de son intéressant travail : *Les mémoires du capitaine Duthilt*. Duthilt, toujours aussi empressé auprès des dames, leur dédie ses vers tout en continuant à guerroyer à travers l'Espagne et l'Italie dont il décrit d'une façon fort pittoresque, et souvent très exacte, les principales villes : Bologne, Ferrare, Rome, Naples, etc., et fait suivre ses récits de commentaires très intéressants. Enfin, rentré en France, il se marie, puis peu après se fixe à Saint-Omer ; mis à la

retraite il s'occupe dans une fabrique de moules à pipes jusqu'à sa mort.

M. le Président remercie M. le Cᵗ Lévi de l'intéressante communication qu'il a bien voulu faire ; les nombreux applaudissements qui l'ont fréquemment interrompu sont, d'ailleurs, la meilleure preuve du vif intérêt avec lequel l'assemblée a suivi les diverses péripéties de ce récit très vécu.

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, les lectures de M. Bonnaire et de M. le Dʳ Duriau sont renvoyées à la prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

SÉANCE DU 3 MARS 1907

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. Bouchet, vice-président.

Présences. Sont présents :

MM. E. Debacker, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Minet, archiviste ; Mlles Decourtray, Dubois ; MM. Ackein, Bion, Bled, Bollaert, Bonnaire, Boone, Bufquin, Caroulle, E. Collet, P. Collet, M. Coolen, M. Deck, Denquin, Desplanque, S. Dreyfus, E. Dubuisson, Dutoict, Fesquet, Geysen, Ladureau, Lafoutry, Lecocq, H. Lefebvre, Lévy, Oury, Poulain, Rolland, Ruyssen, Seys fils, Vaillant, Wade, Gory, secrétaire.

Avant la lecture du procès-verbal, M. Bouchet, vice-président, annonce que M. le Dr Duriau, retenu par le devoir professionnel, est dans l'impossibilité de venir présider la séance ; en conséquence, il prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances. M. le Président annonce que tout récemment M. D. Deckmyn et ses fils, le Dr E. Deckmyn et M. Daniel Deckmyn, ont été cruellement éprouvés par le décès de Mme Deckmyn ; des compliments de condoléances leur ont été adressés au nom de la *Société Dunkerquoise.*

Réception d'un nouveau membre. M. le Président souhaite la bienvenue à M. Lévy, sous-intendant, qui assiste pour la première fois aux séances de

la Société ; il espère que M. Lévy sera pour notre Société un membre dévoué et un auxiliaire précieux.

Correspondance.

M. le secrétaire-général donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, des lettres de MM. P. Michel et Cogniart remerciant la *Société Dunkerquoise* des témoignages de sympathie et de condoléances qui leur ont été envoyés à l'occasion des deuils dont ils ont été frappés ; une lettre de M. l'Intendant Lévy remerciant la Société de l'avoir admis parmi ses membres.

M. le Président signale en outre : une invitation adressée par le Comité Italien institué à Bologne pour célébrer le 3e centenaire du naturaliste Aldrovandi qui aura lieu le 12 juillet ; le congrès qui aura lieu à Tunis le 1er avril 1907 ; enfin, le congrès des Sciences Sociales et Économiques qui aura lieu à Bordeaux du 16 au 21 septembre 1907.

Félicitations.

M. le Président adresse, au nom de la Société, des félicitations à M. H. Lefebvre, récemment promu Officier de l'Instruction publique et à M. Colas, qui vient d'être nommé Officier du Nicham Iftikar.

Publications de la Société. Appréciations.

M. le Président annonce que l'ouvrage « La Flandre », de notre collègue M. Blanchard, a été l'objet d'un article très élogieux dans *La Revue des Humanités*, publiée en Belgique; d'un autre côté « Les Cahiers de la Flandre Maritime » de nos collègues MM. A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac ont été appréciés dans les termes des plus flatteurs par un érudit anglais éminent, M. W. Legg, dans la revue *English Historic Review* de janvier 1907.

Conférences.

M. le Président rappelle la conférence faite par M. D. Bellet sur « La houille blanche et la houille verte ». Par

son rare talent de vulgarisateur servi par un égal talent d'orateur, M. Bellet a su intéresser vivement un public nombreux à une question toute d'actualité ; au nom de la Société, M. le Président lui adresse ses meilleurs remerciements, sans oublier les membres de la section musicale à qui les applaudissements de l'auditoire charmé, ont dit une fois de plus, combien leur précieux concours est apprécié. Notre président d'honneur a, devant un auditoire composé seulement des membres de notre Société, exposé les avantages, l'utilité et le mécanisme de l'« Espéranto ». M. A. Dumont a su rendre intéressant et attrayant un sujet ingrat ; au nom de la Société, M. le Président le remercie chaudement de l'intérêt persistant qu'il marque à la *Société Dunkerquoise*.

Enfin, M. le Président annonce que M. Gaulis fera, le 6 mars, une conférence avec projections à la salle Sainte-Cécile sur « La question d'Orient ». Le talent du conférencier, qui est déjà venu à Dunkerque, est une garantie de l'intérêt de sa conférence. M. le Président termine en invitant vivement les membres de la Société à y assister.

Reddition des comptes.

M. le secrétaire-général annonce que les comptes présentés par le trésorier de la *Société Dunkerquoise* ont été examinés par M. Bufquin qui a bien voulu faire un relevé des dépenses par chapitre. Aucune observation n'ayant été faite, les comptes présentés sont approuvés et des remerciements sont votés tant à M. Isoré qu'à M. Bufquin.

Elections.

M. Cazenave, sous-directeur des contributions indirectes, est nommé membre titulaire résidant ; M. G. Lesage, ingénieur hydrographe de la marine, est nommé membre titulaire non résidant.

Candidatures.

Les candidatures de MM. Delon, agent de la Cie des Chargeurs-Réunis, Dr Lemaire et Letellier, conducteur des Ponts et Chaussées, sont annoncées; conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Lecture de M. Bonnaire.

M. Bonnaire montre dans sa communication : « Les Clubs en 1792 » l'utilité et la grande influence qu'ont eues les clubs pendant l'année 1792. Parmi les nombreux clubs qui se sont formés à cette époque, les Jacobins et les Cordeliers ont agi le plus énergiquement par leur influence toute de conseil et de contrôle, sans aucune autorité directe, sans aucun moyen coercitif, agissant uniquement sur l'opinion et s'adressant aux idées pour apporter des modifications dans les actes. Les Jacobins, avec Robespierre, Mirabeau, Siéyès, etc. ; les Cordeliers, avec Danton, Marat, etc., ont mené la marche des événements et se sont élevés à un degré de puissance qui les a tranformés en véritables corps politiques dictant quelquefois des lois à l'Assemblée Nationale.

M. le Président remercie M. Bonnaire de son intéressante communication qui a été très applaudie.

L'heure avancée ne permettant pas à M. Fesquet de donner communication de son travail sur les « Vibrations », il est décidé de renvoyer cette lecture à la prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1907

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. Bouchet et Debacker, vice-présidents ; Minet, archiviste ; Mlles Dubois et Crunel ; MM. Baras, Bion, Bled, Bonnaire, Boone, Cazenave, Desplanque, S. Dreyfus. E. Dubuisson, Dutoict, Geysen, G. Gœtghebeur, Lafoutry, Lanoire, H. Lefebvre, Ch. Lefebvre, Lévy, Marix, Michel, Poulain, Ruyssen, de Saint-Léger, Dr Vézien, Gory, secrétaire.

Se sont excusés : MM. Ch. Duriau, Fesquet, H. Terquem, Dr Lancry.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances. M. le Président fait part à l'assemblée du deuil qui vient de frapper M. Gontier, qui a perdu son père ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il a envoyé à notre collègue les sincères condoléances de la Société.

Réception de nouveaux candidats. M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Cazenave et Dany, qui assistent pour la première fois aux séances de la *Société Dunkerquoise* et exprime le vœu qu'ils seront pour notre Société des collaborateurs dévoués et précieux.

Correspondance. En l'absence de M. le Secrétaire-général, excusé, M. le Président donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative : des lettres de remerciements de MM. L. Cazenave, P. Demey et Lesage ;

l'annonce de la publication d'une Bibliographie de l'Histoire de Gand depuis les origines jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, par M. Victor Fris, publiée par la *Société d'Archéologie de Gand*, et d'une histoire de la Ville de Cambrai pendant la Révolution française, par l'abbé Alfred Pastoors; l'annonce d'un Congrès archéologique de France (74^e^ session) qui doit se tenir à Avallon (Yonne) et est organisé par la *Société Française d'Archéologie*; un avis de l'ouverture d'une souscription pour élever un monument à Augustin Normand au Havre. Enfin un vœu de l'Académie Nationale de Reims relatif à la conservation sur place des richesses littéraires et artistiques mises actuellement sous séquestre et ainsi conçu : « L'Académie, renouvelant le vœu qu'elle » a déjà formé en 1905 en faveur des édifices religieux et » des œuvres d'art qu'ils contiennent, en exprime un » semblable à l'effet de voir sauvegarder et conserver sur » place toutes les œuvres d'art, les bibliothèques et les » collections en tous genres dépendant des menses et des » autres établissements publics du culte récemment sup- » primés. » Ce vœu est approuvé à l'unanimité, sauf par M. le D^r^ Vézien, qui déclare s'abstenir à cause de la restriction « conserver sur place ».

Vœu de l'Académie Nationale de Reims.

MM. Delon, agent de la C^ie^ des Chargeurs-Réunis; D^r^ Lemaire et Letellier, sont nommés membres titulaires résidants.

Elections.

Deux nouvelles candidatures, celle de M. le D^r^ A. Laux, comme membre titulaire non résidant, et celle de M. Charlet, pharmacien de 1^re^ classe, comme membre titulaire résidant, sont annoncées. Conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Candidatures.

Lecture. M. de Saint-Léger donne lecture d'un Mémoire dont l'auteur tient malheureusement à rester inconnu ; c'est la relation d'un officier de la marine marchande qui a effectué un assez long voyage à bord d'un des grands navires de la marine anglaise ; après avoir décrit le paquebot, il nous entretient du voyage proprement dit, puis donne de curieux détails sur les passagers, la plupart émigrants ; il décrit leurs logements et nous fait assister à leurs divers repas. Le steamer lui-même fait l'objet d'une description très détaillée depuis le pont jusqu'aux soutes à charbon, jusqu'aux cales à marchandises. Les renseignements recueillis par notre correspondant ne s'arrêtent pas à ces descriptions ; il s'est également occupé de l'armateur et nous énumère successivement les divers moyens que les armateurs anglais ont pour faire fructifier plus sûrement les fonds qu'ils lancent dans le commerce : banques et chantiers de construction appartenant aux Compagnies de navigation, sont autant d'auxiliaires précieux qui concourent au but commun. Après l'armateur, vient l'équipage ; officiers et matelots jouissent d'avantages particuliers ; les devoirs de chacun d'eux sont nettement tracés, leur travail bien indiqué et leurs droits bien délimités, leur repos bien compris pour ne pas gêner la marche du navire ni même pour embarrasser le chargement ou le déchargement. Par une série de tableaux parfaitement raisonnés et qui sont établis d'après des données précises et sérieusement contrôlées, l'auteur de la communication nous donne le chiffre des recettes que fait effectuer un voyage du paquebot étudié ; les dépenses sont établies et présentées de même. Enfin ce travail est suivi d'une étude très approfondie sur les ports à charbon du Japon. Cette étude très complète et très développée a vivement intéressé

l'assemblée qui, à de nombreuses reprises, a montré, par ses applaudissements, tout l'intérêt qu'elle y prenait.

M. le Président remercie M. de Saint-Léger d'avoir bien voulu donner lecture des principaux passages de cette communication et fait remarquer qu'il y a deux ans la *Société Dunkerquoise* a couronné un travail sur « l'inscription maritime en France ».

Le travail qui vient d'être lu et qui initie le lecteur d'une façon parfaite à la vie du marin anglais pourrait être considéré comme le complément de ce premier travail.

L'heure avancée ne permettant pas la lecture des autres communications inscrites à l'ordre du jour, il est décidé de les renvoyer à la prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

SÉANCE DU 5 MAI 1907

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. Bouchet, vice-président ; Mlle Crunel, MM. Amespil, Bion, Bled, Bonnaire, Boone, P. Collet, Deconinck, Denquin, Ch. Duriau, Dr Duval, Fesquet, Geysen, Ladureau, Lecocq, H. Lefebvre, Letellier, Ct Lévi, Lévy, Marix, Poulain, Dr Rebreyend, Rolland, Ruyssen, Simon, Verlomme, Dr Vézien, Wade, Gory, secrétaire.

S'était excusé : M. Terquem, secrétaire-général.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances. M. le Président fait part à l'assemblée du deuil qui vient de frapper M. Robyn, qui a perdu son père ; au nom de la Société, il a envoyé à notre collègue ses sincères compliments de condoléances.

Réception de nouveaux candidats. M. le Président souhaite la bienvenue à M. le Dr Rebreyend et à M. Letellier qui assistent pour la première fois aux séances de la *Société Dunkerquoise* ; il est convaincu qu'ils seront pour notre Société des collaborateurs très actifs.

Correspondance. En l'absence de M. le secrétaire-général, excusé, M. le Président donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative : une lettre du Comité institué à Bologne pour célébrer le 3e centenaire du naturaliste Aldrovandi ; une lettre de remerciements de

M. A. Delon, agent de la Cie des Chargeurs-Réunis ; deux lettres de démission de MM. G. Morael et Alibert ; enfin une circulaire des éditeurs de la publication : l'Art Flamand et Hollandais.

«La Flandre» de M. Blanchard.

M. le Président donne lecture d'un article du journal *Museum Maanblad voor Philologie en Geschiedenis* traduit du Hollandais par M. E. Debacker, vice-président, et faisant un très grand éloge de *La Flandre*, de M. R. Blanchard, éditée par la *Société Dunkerquoise*. M. le Président, au nom de ses collègues, remercie M. Debacker du travail qu'il a bien voulu entreprendre ; il signale également les succès obtenus par M. R. Blanchard, qui vient d'obtenir le prix Poteron à la *Société de Géographie* et une médaille d'or à la *Société des Sciences, Agricultures et Arts de Lille*.

Dons d'ouvrages.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Dr Monteuuis : *L'alimentation et la cuisine naturelles dans le monde.*

M. Fesquet : *Cours pratique élémentaire d'électricité industrielle.*

Dr Rebreyend : *Les perforations de l'utérus en dehors de l'hystérométrie et curettage ;*

Dangers et accidents de l'hémostase incomplète dans les petites opérations péritonéales ;

L'angiotripsie appliquée à l'ablation des annexes ;

Les plaies perforantes de l'utérus.

Au nom de la *Société Dunkerquoise*, des remerciements seront adressés à MM. Fesquet, Rebreyend et Monteuuis pour le don de ces volumes qui prendront place dans la bibliothèque de la *Société Dunkerquoise*.

Rapport de M. Geysen.

M. Geysen, président de la Commission de Lecture, Diction et Dialogue, donne lecture de son rapport sur les Concours qui viennent d'avoir lieu. Au nom de ses collègues, M. Geysen signale l'abstention regrettable à tous égards de la majorité des instituteurs et institutrices comme membres du Jury ; seules M^lles^ Deltour et Crunel s'étaient rendues à l'appel qui leur avait été fait ; il les en remercie vivement, leur concours ayant été très précieux. D'un autre côté, il signale une supériorité réelle du Concours sur celui de 1906 et exprime le vœu que le règlement soit dorénavant mieux observé, surtout en ce qui concerne la date d'inscription des concurrents et le dépôt des textes. Enfin il dépose au nom de la Commission les propositions de récompenses suivantes :

Pour l'enseignement primaire, jeunes gens, 1re section. Lecture : 2 mentions ; 2e section, 2 prix et une mention.

Enseignement secondaire, jeunes gens, 1re section, 3 prix et 2 mentions ; 2e section, 4 prix et 5 mentions.

Pour le concours de diction, jeunes gens, enseignement primaire, 3e section : 2 mentions.

Enseignement secondaire, 1re section, 1 prix ; 2e section, 2 prix et 2 mentions ; 3e section, 4 prix et 2 mentions.

Concours de lecture, jeunes filles, 1re section : 5 prix et 5 mentions ; 2e section, 6 prix et 10 mentions.

Concours de diction : 2e section, jeunes filles, 3 prix et 5 mentions ; 3e section, 4 prix et 10 mentions.

Concours de dialogue : Groupes, 4 prix et 3 mentions. Prix individuels : Jeunes gens, 3 prix et 1 mention ; jeunes filles, 8 prix et 4 mentions.

En terminant, M. Geysen signale que M. H. Rolland

a bien voulu accepter la tâche très difficile et fort délicate de faire la critique du concours en présence du Jury, des concurrents et de leurs maîtres, critique qui a été bien accueillie et vivement applaudie grâce au tact de notre collègue.

M. le Président remercie M. Geysen du rapport très documenté et très détaillé dont il a bien voulu donner lecture, ainsi que M. Rolland qui, en acceptant de faire la critique du concours, avait assumé une tâche lourde et délicate ; met aux voix les conclusions du rapporteur qui sont adoptées à l'unanimité.

Elections.

M. Charlet, pharmacien de 1re classe, est nommé membre titulaire résidant; M. le Dr A. Laux est nommé membre titulaire non résidant.

Candidature.

La candidature de M. Vanel, entrepreneur de travaux publics, comme membre titulaire résidant, est annoncée. Conformément au règlement, elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances.

Lecture du Dr Rebreyend.

M. le Dr Rebreyend donne lecture de son travail : « La grande chirurgie abdominale dans les milieux ouvriers ». M. le Dr Rebreyend signale la difficulté qui a existé pendant longtemps de trouver un local propre aux opérations chirurgicales; seules les maisons de santé, inaccessibles à beaucoup de bourses, et les hospices dont l'entrée répugnait à beaucoup, pouvaient avoir des salles d'opérations ; dans ces conditions, peu d'opérations pouvaient avoir lieu. Pourtant, il existe dans chaque maison une salle d'opération: c'est la cuisine ; on peut facilement la laver entièrement; généralement bien éclairée, toujours chaude, elle ne contient que peu de meubles qui peuvent être déménagés en cinq minutes. Les frais de pharmacie et de matériel sont peu

nombreux, on peut facilement les réduire sans que le malade en souffre et que l'opérateur soit gêné; enfin la table d'opérations peut être facilement transportée de chez le docteur ou même être faite de toutes pièces. Le Dr Rebreyend décrit la technique opératoire, les précautions à prendre pour stériliser les instruments et rendre aseptiques, non seulement les compresses, les bandages, mais encore l'opérateur qui peut, dans bien des cas, opérer avec seulement un aide chargé de chloroformer le malade. Enfin, le Dr Rebreyend expose les soins consécutifs à l'opération, soins qui n'exigent pas, grâce à des recommandations simplement mais clairement faites, la présence d'un infirmier de profession. Grâce à cette manière de procéder, la grande chirurgie devient accessible à tous et peut être faite partout sans que la santé du malade en souffre d'aucune façon, ainsi que l'ont prouvé de nombreuses guérisons, bien que, souvent, l'opération ait été faite dans de mauvaises conditions.

M. le Président remercie vivement le Dr Rebreyend de l'intéressante communication qu'il vient de faire, communication qui a vivement intéressé tous les membres présents, ainsi que l'ont, d'ailleurs, prouvé les unanimes applaudissements qui l'ont accueillie.

Lecture de M. Fesquet.

M. Fesquet donne lecture de son travail «Des Vibrations». M. Fesquet, en un style savant, mais à la portée de tous ses auditeurs, définit les vibrations, phénomène physique que l'on rencontre dans l'acoustique aussi bien que dans l'optique et qui permet à la lumière et aux sons de parvenir par l'œil et l'oreille. Cependant les vibrations produites par la lumière sont beaucoup plus petites et beaucoup plus difficilement perceptibles que celles produites

par le son, et des instruments spéciaux sont nécessaires pour les étudier. M. Fesquet montre tout l'intérêt qui s'attache à cette théorie et toutes les conséquences que les savants pourront en tirer ; théorie depuis longtemps présentée, mais mise au point seulement depuis peu de temps.

M. le Président remercie M. Fesquet de son intéressant travail qu'il a bien voulu communiquer à la *Société Dunkerquoise*, travail vivement applaudi des membres présents très intéressés par ces théories nouvelles.

L'heure avancée ne permettant pas la lecture des autres communications inscrites à l'ordre du jour, il est décidé de les renvoyer à la prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

SÉANCE DU 7 JUIN 1907

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. Bouchet, vice-président.

Présences. Sont présents : MM. E. Debacker, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Ackein, Baras, Bion, Bled, Bollaert, Bonnaire, Boone, Bufquin, Cazenave, E. Collet, P. Collet, Denquin, S. Dreyfus, Dutoict, Geysen, Ladureau, Lafoutry, Lanoire, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, Letellier, Cᵗ Lévi, Marix, Minet, Oury, Poulain, Rolland, Ruyssen, Seys fils, Simon, Verlomme, Vaillant, Dʳ Vézien, Wade, Gory, secrétaire.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances. M. le Président fait part à l'assemblée de la mort de M. le Dʳ Demeulenaere ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il envoie ses compliments de condoléances à sa famille et en particulier à M. Vanhamme, son beau-frère.

Félicitations. M. le Président adresse, au nom de la Société, des félicitations à M. Collery qui vient de remporter le 1ᵉʳ prix au concours international de composition organisé par l'académie des artistes musiciens de province.

Correspondance. M. H. Terquem, secrétaire-général, donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, une lettre de remerciements de M. le Dʳ A. Laux, et une circulaire émanant de l'Union des Sociétés régionales et départementales.

« Les Cahiers de la Flandre Maritime » de MM. de St-Léger et Ph. Sagnac.

M. le secrétaire-général donne lecture d'un article très élogieux inséré dans les *Annales de Géographie* du 15 mai 1907 et relatif à l'ouvrage de MM. de Saint-Léger et Ph. Sagnac « Les Cahiers de la Flandre Maritime en 1789 ».

Election.

M. Vanel, entrepreneur de travaux publics à Dunkerque, est nommé membre titulaire résidant.

Candidature.

La candidature de M. Fouble, pharmacien à Rosendael, comme membre titulaire non résidant, est annoncée ; conformément au règlement elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances.

Distribution du 1er volume du Congrès.

Pendant le scrutin, il est procédé à la distribution du premier volume des mémoires du Congrès.

Compte-rendu de l'organisation du Congrès.

M. S. Dreyfus, président de la Commission du Congrès des Sciences Historiques, rend compte des travaux de la Commission ; celle-ci a pu déjà réunir un certain nombre de résumés des mémoires qui ont servi à constituer le 1er volume qui vient d'être distribué ; il rend hommage à M. Minet qui a su donner à ce volume un cachet très artistique et qui fait si grandement honneur aux presses de la doyenne des imprimeries dunkerquoises ; d'un autre côté, la grosse question financière est résolue grâce à l'accueil très favorable qu'ont bien voulu faire les membres de la *Société Dunkerquoise* à la souscription qui avait été ouverte. Le programme des journées est arrêté, seules quelques questions de détail sont encore à régler.

M. le Président remercie M. Dreyfus de son intéressante communication et donne la parole au secrétaire-général.

Rapport de M. le Dr Duval.

M. H. Terquem donne lecture du rapport de M. le Dr Duval sur le cours d'hygiène infantile qui a eu lieu tous

les jeudis à l'école de la rue de la Panne. Ce cours s'est composé de sept leçons, chaque leçon étant résumée et un exemplaire de ces résumés remis aux auditrices, très nombreuses à chaque séance. En terminant, M. le Dr Duval remercie Mlle Deltour, directrice de l'Ecole de la rue de la Panne, d'avoir bien voulu donner l'hospitalité à son cours et demande l'établissement d'un concours permettant de récompenser les auditrices les plus assidues et les plus attentives. L'assemblée approuve les conclusions du rapport du Dr Duval et les renvoie à la commission de puériculture.

Lecture de M. le Dr Duriau. « Un Sage ».

M. Bouchet annonce que notre Président, M. le Dr Duriau, en ce moment à Vichy, ne cesse pas de se préoccuper de la Société avec une inlassable sollicitude ; il nous a adressé de Vichy une nouvelle « Un Sage » qu'il prie M. Rolland de bien vouloir lire :

Arsène Sylvère est un charcutier d'une petite ville ; après lui avoir appris à lire et à écrire, ses parents l'avaient mis gardeur de porcs, besogne qui répugnait à sa jeune âme déjà poétique. Plus tard il acquit une certaine habileté professionnelle comme charcutier. Il lui manquait cependant quelque chose : en édifiant sa fortune, il n'avait pu trouver le temps de chercher l'âme sœur après laquelle il avait si souvent soupiré ; cela le rend triste et lui gâte la vie. Pour trouver un dérivatif, il essaye de la bicyclette et se grise de plein air, devient l'heureux champion de courses régionales ; mais malgré ces efforts, l'âme sœur qu'il cherche semble le fuir, aussi notre héros maigrissait-il de chagrin. Un jour, à la porte d'un bazar, il entend un phonographe ; la musique l'empoigne et, à partir de ce jour, enfermé dans son arrière-boutique avec son phonographe, Arsène Sylvère éprouve les plus violentes passions et il

trouve enfin la réalisation des aspirations de son âme. C'était un sage.

Cette nouvelle, souvent interrompue par les unanimes applaudissements des auditeurs, est une véritable peinture d'un coin de la vie de province qui a été très goûtée de toute l'assemblée.

Histoire de la processsion du grand géant de Douai.

M. Rolland donne lecture de l'« Histoire de la procession du grand géant de Douai », extraite de l'ouvrage « Les abus dans les cérémonies et dans les mœurs », édité à Genève en 1747.

Après avoir raconté le miracle de saint Maurant, grâce auquel Arras dut de ne pas tomber aux mains de Gaspard de Coligny en 1558, l'auteur décrit la composition de la procession à laquelle prennent part les corps de métiers, l'ange de la moinerie, les grands Carmes qu'il suffit de saluer de certaine façon pour gagner 100 ans d'indulgence, diverses congrégations précédant le Reliquaire du glorieux saint Maurant, les maîtres de l'Université et leurs écoliers diversement costumés, la médecine, la chirurgie et la théologie composant un char, un second char représentant le temple de la déesse Vesta, puis venait l'arche de Noé, la Roue de la Fortune et enfin le fameux géant et son épouse accompagnés de leurs enfants.

M. le Président remercie M. Rolland d'avoir bien voulu lire ces deux communications qui ont vivement intéressé tous les membres présents qui ne leur ont pas, d'ailleurs, ménagé leurs applaudissements.

Lecture de M. E. d'Hooghe.

M. Simon donne lecture de fragments d'une nouvelle de M. E. d'Hooghe ; malheureusement l'heure avancée n'en

permet pas la lecture complète. Néanmoins les quelques extraits, très bien choisis par M. Simon, sont accueillis par de nombreux applaudissements et permettent de juger à nouveau du véritable talent de notre collègue.

M. le Président remercie M. Simon d'avoir bien voulu choisir des passages de cette nouvelle pour en donner lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1907

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences.

Sont présents: MM. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents; H. Terquem, secrétaire-général; Minet, archiviste; Mlle Crunel, MM. Ackein, Bion, Bled, Bonnaire, Boone, Caroulle, Cazenave, E. Collet, P. Collet, Delon, Denquin, Desplanque, Dutoict, Geysen, G. Gœtghebeur, Dr Lancry, Lanoire, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, H. Lemaire, Letellier, Ct Lévi, sous-intendant Lévy, Marix, Oury, Poulain, Rolland, Ruyssen, Seys fils, Simon, Vaillant, Verlomme, Wade, Gory, secrétaire.

S'était excusé: M. S. Dreyfus.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances.

M. le Président fait part à l'assemblée du décès de M. Guinguet fils; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il a envoyé ses compliments de condoléances à M. Guinguet père, membre de la Société.

Félicitations.

Au nom de la Société, M. le Président adresse des félicitations à MM. les Drs Berquet et Rebreyend qui viennent d'être promus officiers d'Académie, ainsi qu'à M. Bonnaire, qui vient d'obtenir une médaille de la Société d'Encouragement au Bien.

«La Flandre» de M. Blanchard

M. le Président annonce que l'ouvrage «La Flandre», de M. Blanchard, vient d'obtenir un prix de 1.500 fr. sur le legs Audiffred à l'Académie des Sciences Morales Politiques.

Réception d'un nouveau membre.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Delon, qui assiste pour la première fois aux séances de la *Société Dunkerquoise* ; il espère que M. Delon sera, pour notre Société, un membre dévoué et un auxiliaire précieux.

Dons d'ouvrages.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages :

L'Effort des Races, par Jean Ott, don de l'auteur.

L'Africaine, publication mensuelle, don de M. Bonnaire.

Au nom de la *Société Dunkerquoise*, des remerciements sont adressés à nos collègues pour le don de ces volumes qui prendront place dans la Bibliothèque de la Société.

Correspondance.

M. le Secrétaire-général donne lecture de la correspondance qui comprend : une lettre de M. Ch. Barrois, membre de l'Institut, annonçant l'ouverture d'une souscription pour élever une statue au naturaliste Lamarck ; une convocation de la *Société de Secours des Amis des Sciences de Paris* ; des lettres de remerciements de MM. H. Vanel et Collery ; enfin, une lettre de M. le Principal du Collège Jean Bart, demandant que la *Société Dunkerquoise* veuille bien, comme elle l'a toujours fait, accorder un prix d'honneur au Collège.

La demande de M. le Principal du Collège Jean Bart, mise aux voix, est accordée à l'unanimité.

Election.

M. Fouble, pharmacien à Rosendaël, est élu membre titulaire non résidant.

Candidatures.

La candidature de M. Olry Collet, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des Constructions Navales, comme membre titulaire non résidant, et celle de M. Paul Jansson, publiciste à Bourbourg, sont annoncées. Conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Organisation du Congrès des Sciences Historiques.

M. Gory, secrétaire-général du Congrès des Sciences Historiques, donne lecture du programme détaillé du Congrès et des instructions générales concernant les heures d'ouverture de la permanence, les excursions et les fêtes. Le programme et l'horaire détaillé arrêtés par la Commission d'organisation, sont approuvés par l'assemblée.

Lecture de M. Rolland.

M. Rolland donne lecture de sa communication « Vignobles, vins, liqueurs et spiritueux d'il y a 2.000 ans ».

M. Rolland décrit les diverses variétés de vignobles de l'antiquité et les différentes manières de cultiver la vigne par les Anciens et cite les différentes espèces de vins ordinaires, vins de liqueurs et vins médicinaux connus à cette époque. Puis, s'appuyant sur des textes tirés de Pline l'Ancien et de Virgile, voire même d'Homère, il démontre qu'à cette époque les vins étaient déjà falsifiés et même fabriqués de toutes pièces au point même de ne plus mériter le nom de vin. Enfin Sénèque s'occupe également de cette grave question et décrit les mauvais effets du vin pris en excès. M. Rolland donne, pour terminer cette intéressante communication, quelques spécimens de chansons bachiques d'il y a 2.500 ans et cite notamment l'épitaphe de Théocrite.

M. le Président remercie M. Rolland d'avoir bien voulu traiter cette question de la fraude des vins dans l'antiquité au moment où elle est de toute actualité ; les applaudissements unanimes de l'assemblée ont, d'ailleurs, suffi à prouver tout l'intérêt qu'elle y avait pris.

Communication de M. le Cᵗ Lévi.

M. le Cᵗ Lévi donne lecture des mémoires d'un Dunkerquois écrits sous le Premier empire ; notre compatriote est un homme gai et observateur, cherchant à s'instruire. Il part de Dunkerque le 9 octobre 1805 pour Valen-

ciennes, traverse Mézières, Verdun, Nancy, Strasbourg, Ulm remplie de blessés et y assiste à l'arrivée de l'impératrice Joséphine ; il arrive à Passau, visite Vienne dont il vante les monuments et surtout l'hôpital, assiste à la représentation de *Roméo et Juliette* et enfin arrive à Augsbourg malgré quelques accidents de voiture sans gravité. A peine rentré il repart pour faire la campagne de Prusse et de Pologne, voit Würzbourg, le champ de bataille d'Iéna, Wittemberg ; il décrit complètement Postdam et Berlin, jolie ville, «mais où l'on dépense trop» ; trouve Brunswick une ville magnifique et voit fabriquer du potassium à Erfürt où il assiste en même temps aux premières expériences sur le galvanisme. Il prend part à la campagne d'Autriche, voit Würzbourg, assiste à la bataille d'Essling et après la campagne, revient à Dunkerque qu'il ne quitte plus que pour aller passer des examens à Paris.

M. le C^t^ Lévi donne quelques spécimens des chansons de la Grande Armée qui sont toutes tristes et sentimentales, et en terminant annonce que l'auteur de ces mémoires est M. François Duriau, grand-père de M. le D^r^ Duriau, président actuel de la *Société Dunkerquoise*.

M. le Président, très ému et très agréablement surpris, remercie vivement M. le C^t^ Lévi de sa très intéressante communication qui a été accueillie par les unanimes applaudissements de l'assemblée.

L'heure avancée ne permettant pas la lecture des autres communications inscrites à l'ordre du jour, il est décidé de les renvoyer à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE DU 9 AOUT 1907

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences.

Sont présents : MM. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents; H. Terquem, secrétaire général; MM. Baras, Bled, Bollaert, Boone, Caroulle, Denquin, S. Dreyfus, Geysen, J. Guilbert, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, H. Lemaire, Letellier, Lévy, Oury, Poulain, E. Reumaux, Simon, Vaillant, Verlomme, Dr Vézien, Wade, Gory, secrétaire.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances.

M. le Président fait part à l'assemblée du décès de M. G. Degravier fils. Au nom de la *Société Dunkerquoise*, M. le Président a exprimé à sa famille la part que la Société prenait à ce deuil.

Avant de donner lecture de la correspondance, M. le Président prononce l'allocution suivante :

Allocution de M. le Président.

« Mes chers Collègues,

» Bien que dans quelques instants, vous alliez entendre le compte rendu du Congrès, je veux de suite vous dire son succès, rendre hommage à ceux qui l'ont conçu et enfin dégager en quelques mots les résultats tangibles qu'il a produits.

» Et tout d'abord, disons-le avec un légitime orgueil, si les excursions, si en un mot, la partie plaisir a été couronnée de succès, les séances de travail ont été suivies avec un intérêt profond par de nombreux congressistes, les commu-

nications ont été remarquables et ont donné lieu à des discussions tellement intéressantes, qu'un de nos amis qui avait assisté au Congrès des Sciences Historiques de Rome qui comptait 2000 adhérents, nous disait que pas une des séances de ce dernier ne pouvait être comparée à celles de Dunkerque et par le nombre des Congressistes présents et par la suite ininterrompue de discussions intéressantes qui avaient eu lieu.

» Rendons donc hommage à nos Collègues, MM. de Saint-Léger et Sagnac, qui ont été les promoteurs de ces assises. Nous ne pouvons oublier que cette idée est toute entière due à leur initiative, et qu'ils ont eu le mérite, non seulement de la semer avec leur talent habituel, mais encore de favoriser son éclosion et son épanouissement avec une science à laquelle tous nous avons applaudi.

» Il serait injuste de ne pas rappeler en cette séance tous ceux qu'ils avaient gagné à leur cause et qui ont été les artisans intelligents de ce grand et légitime succès : M. S. Dreyfus, président de la commission du Congrès, MM. Ackein, G. Bollaert, Bouchet, Boone, Bled, Bufquin, Bonnaire, P. Collet, Em. Debacker, Desplanque, Denquin, Ch. Duriau, Geysen, Isoré, Dr Lancry, Minet, B. Morel, Poulain, A. Ruyssen, H. Terquem, membres de cette commission. Et je réserve une place toute spéciale à son secrétaire, M. Gory, qui, pendant près de deux ans, avec une inlassable bonne humeur, avec une complaisance inépuisable, une persévérance et une méthode remarquables, a été la véritable cheville ouvrière de cette entreprise que nous considérions par moment comme impossible à réaliser, d'une audace au-dessus de nos forces et qu'il a résolue avec une maestria extraordinaire digne des plus grands éloges.

» Aussi suis-je fier et heureux de présider une Compagnie

comptant dans son sein autant de bonnes volontés, autant d'intelligences, et je vous dis à tous merci au nom de notre vieille *Société Dunkerquoise*. C'est qu'en effet, vous avez illustré notre Compagnie et vous avez su lui donner un nouvel éclat qui l'a placée à la tête du mouvement intellectuel provincial.

» Car de cette réunion d'hommes instruits, et travailleurs de la Belgique et de la France, il s'est dégagé deux faits d'une importance capitale pour le travail historique : d'abord deux vœux consacrés par l'unanimité des congressistes, l'un dû au Dr Lancry, l'autre à M. J. Beck, que nous retrouverons tout au long dans les compte rendu que nous publierons sous peu et qui mettent au premier plan l'esprit d'initiative des membres du Congrès.

» Et puis, notre réunion s'est mise résolument à la tête de l'organisation du travail historique provincial; grâce à elle d'autres congrès se feront sous peu, calquant son programme, sa méthode d'études; nous aurons été ainsi les promoteurs d'un ensemble de recherches permettant d'ajouter des chapitres inédits à notre histoire de France. Et il ne pourra en rejaillir qu'une grande gloire pour la *Société Dunkerquoise* qui, de ce fait même, sera pour toujours à la tête des Académies de Province.

» Nous avons donc accueilli avec la plus grande faveur les distinctions que le Gouvernement de la République a accordées à plusieurs de nos Collègues. MM. Em. Debacker et Manouvriez ont été promus Officiers de l'Instruction Publique; MM. Bled, Boone, Bufquin, Gory, Isoré, A. Ruyssen ont été nommés Officiers d'Académie. Je leur adresse à tous les sincères félicitations de la *Société Dunkerquoise* qui se trouve profondément honorée par ces décorations accordées à ses membres.

» En terminant, je tiens à remercier tous ceux qui ont accordé leur appui moral et financier. Nos remerciements vont donc sincères à M. le recteur Lyon, délégué de M. le Ministre de l'Instruction Publique, à MM. J. Trystram, Vancauwenberghe, A. Dumont, nos collègues ; au Conseil Général, à la Municipalité, à la Chambre de Commerce, enfin et surtout à vous tous, mes chers Collègues, dont la souscription si généreuse nous a permis de mener à bonne fin une entreprise aussi grosse de dangers.

» Grâce à vous, la *Société Dunkerquoise* a pu gagner cette grande bataille et elle vous dit toute sa reconnaissance. »

Correspondance. M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance qui comprend : une lettre de démission de M. Simon, membre titulaire non résidant au Havre et une lettre de M. C. Falciny, offrant à la Société un très bel exemplaire de la photographie des membres du Congrès des Sciences historiques qu'il a faite après la clôture du Congrès, et informant les membres de la *Société Dunkerquoise* que le prix de la photographie du groupe des membres du Congrès des Sciences historiques est fixé à 2f50 par exemplaire.

Compte rendu du Congrès des Sciences historiques. M. Gory, secrétaire général du Congrès des Sciences historiques, rend compte des travaux du Congrès. Dans un résumé très succinct, il énumère les divers sujets dont il a été donné lecture, il rappelle le succès obtenu par les très intéressantes excursions à Bergues et à Furnes, ainsi que le Banquet ; il montre que, par le nombre des présences aux séances de travail ou aux excursions, le Congrès a été, pour la *Société Dunkerquoise*, un véritable succès.

Elections. MM. Olry Collet, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des constructions navales et Paul Jansson, publiciste à Bourbourg, sont élus membres titulaires non résidants.

Trois nouvelles candidatures sont annoncées : celles de MM. Desgardins, chef des travaux municipaux, Dewailly et Loridan, directeur d'école communale ; conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances. Candidatures.

M. le sous-intendant Lévi donne lecture d'une étude sur la réquisition des chaussures de troupes pendant la guerre de 1793 à 1798. Lecture de M. le sous-intendant Lévi.

Le 6 octobre 1793, Emmery, maire de Dunkerque, fait afficher une proclamation réquisitionnant tous les cuirs pouvant servir à la fabrication des chaussures, ainsi que les ouvriers nécessaires à leur confection ; le 25 octobre de la même année, la Convention rend un décret obligeant tous les cordonniers de la République à fournir cinq paires de souliers par décade ; les municipalités en paieront la valeur qui ne pourra être au-dessus du maximum, prix insuffisamment élevé si l'on en croit une pétition du 18 brumaire réclamant une augmentation, pétition rejetée par le Directoire du département ; le zèle des cordonniers dunkerquois s'en trouve sensiblement refroidi. Le décret du 18 frimaire an II (8 décembre 1793) ordonne et menace : tous les cordonniers devront travailler exclusivement pour la République ; des visites domiciliaires sont ordonnées pour procurer des cuirs ; des mesures rigoureuses sont prises contre ceux qui travailleraient pour des particuliers, mais les cuirs manquent et de nouvelles réquisitions doivent être faites. Enfin, le 11 Février 1794, la municipalité de Dune-libre livre 919 paires 1/2 de souliers et reçoit 700 paires de souliers non confectionnés avec les fournitures et 200 paires d'empeignes.

Le décret du 4 mars 1794 n'oblige plus les cordonniers qu'à fournir 2 paires par décade ; la période critique est

terminée ; les besoins sont moins urgents. L'entreprise est partout substituée à la régie, le gouvernement se réservant cependant le droit de préhension.

Enfin, le 7 janvier 1797, la fourniture des souliers dits « décadaires » prend fin au grand soulagement des citoyens cordonniers de Dunkerque, heureux de ne plus sentir peser sur eux la réquisition permanente qu'ils ont vaillamment supportée pendant quatre années consécutives. »

M. le Président remercie M. le sous-intendant Lévy de l'intéressante communication qu'il vient de faire, communication très applaudie et qui ajoute une page à l'histoire de la Révolution entreprise par la *Société Dunkerquoise*.

Communication de M. O. Collet.

M. H. Terquem donne lecture d'une étude faite en collaboration par MM. O. Collet et F. Borel sur un « Projet de navire sanitaire ». Cette étude est divisée en trois parties :

1° Distribution générale des locaux du navire ;

2° Aménagement intérieur de ces locaux ;

3° Défense sanitaire du navire.

Dans la première partie, MM. O. Collet et F. Borel ont tout d'abord cherché à donner la plus grande partie d'air possible à tous les locaux habités du navire. Le pont principal peut servir de vaste dortoir facilement aéré par les panneaux de charge et les hublots ; ce dortoir peut facilement, en cas de besoin, être transformé en hôpital avec ses dépendances : pharmacie, salle de consultation, salle de bains, etc. ; sur le pont supérieur et à l'avant du navire se trouvent les logements de l'équipage du pont, les cuisines des matelots indigènes et leur poste ; ensuite une salle de lecture, un réfectoire pour les matelots européens et diverses soutes ou cabines. Dans le château central sont distribués les

divers locaux de passagers de 1re classe, de la machine et de la conduite du navire : cuisine, logement des domestiques, des chauffeurs, des cuisiniers, etc. ; enfin la salle à manger, plus loin, l'infirmerie pour les passagers, la salle de consultation, le carré des officiers et, dans la dunette, la salle à manger des passagers de 2e classe, les bains et les logements des garçons. Sur le pont promenade se trouvent le salon, les cabines de 1re classe, les bains, les douches ; enfin, dans la dunette, les locaux des passagers de 2e classe et le service d'hôpital. Le pont des embarcations n'est utilisé que pour le logement du commandant et les locaux réservés au service du navire.

2° *Aménagement intérieur des locaux.* — Cette répartition ne peut avoir de valeur sanitaire que si ces locaux sont eux-mêmes aménagés et meublés de façon hygiénique. Les planchers devront être en bois calfaté, sans aucun tapis, sauf dans les salons, et, dans ce cas, souvent brossés ; les tapisseries seront en revêtement caoutchouté ; la peinture laquée sera employée ou remplacée par un enduit de peinture au liège ; les tentures, sauf de rares exceptions, seront proscrites. Le mobilier sera exclusivement en fer et devra pouvoir être facilement déplacé pour procéder aux nettoyages. L'intérieur des armoires sera à angles ronds et peint à la peinture laquée. Le matériel des bains, urinoirs, W. C., etc., devra être en grès céramique, l'eau y sera distribuée abondamment en tous temps.

3° *Défense sanitaire du navire.* — L'eau employée à bord devra d'abord être filtrée, puis stérilisée et conservée dans le château d'eau qui sera cimenté et paraffiné. Le navire sera défendu contre les rats et autres parasites au moyen de l'appareil à sulfuration Marot. Cet appareil, placé sur le pont du navire et relié par un tuyautage spécial à tous les

différents locaux du navire pourra également être un extincteur d'incendie parfait. Enfin les linges ou effets en contact avec les malades seront soigneusement désinfectés à l'étuve et lessivés.

Ce travail a été vivement applaudi par toute l'assemblée qui a écouté avec l'attention la plus soutenue cette étude pratique et fort intéressante sur l'hygiène à bord des navires de commerce. M. le Président fait remarquer que cette étude a été couronnée par l'Académie de Médecine et remercie M. H. Terquem d'avoir bien voulu en donner lecture.

Lecture de M. le Dr Duriau.

M. le Dr Duriau donne lecture d'une tragédie, *Dandamis et Amizocas*, représentée par les écoliers du Collège de la Compagnie de Jésus à Dunkerque, les 5 et 6 mars 1666.

Dandamis et Amizocas, natifs de Scythie, s'étaient juré, à l'occasion d'une guerre entre les Scythes et les Sarmates, de s'aimer jusqu'à la mort et de ne s'abandonner jamais. Amizocas ayant été fait prisonnier, le Tyran qui l'avait pris exigea, pour sa rançon, qu'il s'arrachât les yeux et les lui donnât. Dandamis paya la rançon de son ami en s'arrachant les yeux pour les donner au Tyran; lorsqu'Amizocas apprit le dévouement de son ami, il se crut obligé de lui rendre ce qu'il avait donné pour le délivrer, il s'arracha les yeux et voulut les mettre à la place de ceux que Dandamis avait perdus. Malheureusement, tant d'amour et de dévouement ne purent guérir les blessures de l'infortuné Dandamis et les deux amis moururent en s'embrassant ; leurs âmes se rencontrèrent et se rejoignirent pour ne jamais plus se séparer. L'Amour et la Douleur disputent pour savoir qui a eu l'honneur d'avoir fait mourir ces deux amis incomparables ; Pallas les ayant mis d'accord, ils élèvent un magnifique sépulcre à ces deux infortunés.

M. le Dr Duriau est très vivement applaudi et félicité d'avoir fait revivre et rappelé une des tragédies qu'aimaient entendre et voir nos aïeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1907

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents : Mlle Crunel, MM. Bouchet, vice-président ; Bled, G. Bollaert, Boone, E. Collet, P. Collet, Darcq, Delon, Denquin, Dutoict, Geysen, Guilbert, Lanoire, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, Oury, Poulain, E. Reumaux, Verlomme, Wade, Gory, secrétaire.

Excusés : MM. E. Debacker, vice-président, H. Terquem, secrétaire général, S. Dreyfus, Dr Lancry.

Procès-Verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. En l'absence de M. le Secrétaire général excusé, M. le Président donne lecture de la correspondance qui comprend : une lettre de M. Willemsen, président du Cercle archéologique du pays de Waes, demandant à la *Société Dunkerquoise* d'échanger ses publications contre celles du Cercle archéologique ; l'annonce du concours littéraire organisé par la Société littéraire de La Rochelle ; une lettre de remerciements de M. E. Degravier ; une lettre de démission de M. L'Hote, Inspecteur primaire. Enfin, M. le Président donne lecture d'un extrait du « Journal des Débats » du 26 août 1907, annonçant un Congrès historique et archéologique à Bordeaux, au mois d'octobre 1907.

Condoléances. M. le Président fait part à l'assemblée du décès de M. P. Collet. Au nom de la *Société Dunkerquoise*, il a

envoyé ses compliments de sincères condoléances à MM. P. Collet fils, O. Collet, Ch. Collet père, Ch. Collet fils, P. Terquem, H. Terquem, M. Terquem, Ch. Duriau, E. Collet, membres de la *Société Dunkerquoise.*

Félicitations.

Au nom de la *Société Dunkerquoise*, M. le Président adresse des félicitations à MM. Fesquet, Bonnaire, Brunet, Marec et Vaillant, récemment promus Officiers de l'Instruction Publique.

Dons d'ouvrages.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants déclarés à la Bibliothèque de la *Société Dunkerquoise :*

« La variole à Dunkerque en 1907 » par M. H. Terquem, et deux volumes relatifs au XX^e^ Congrès archéologique et historique de Gand, don de M. A. Boone. M. le Président remercie nos deux sympathiques et dévoués collègues qui ont enrichi la Bibliothèque d'ouvrages très précieux au point de vue documentaire.

Candidatures

Deux nouvelles candidatures, celles de M. Delegrange, courtier fluvial, comme membre titulaire résidant et celle de M. P. Vanrycke, bibliothécaire en chef de l'Université de Lille, comme membre titulaire non-résidant, sont annoncées ; conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Elections.

MM. Loridan, directeur d'Ecole communale, et Desgardins, chef de service des travaux municipaux, sont élus membres titulaires résidants ; M. Dewailly, à Saint-Pol-sur-Mer, est élu membre titulaire non-résidant.

Jury des Concours de 1907.

Sont nommés membres du Jury des Concours de Littérature (poésie et prose) de 1907 : MM. Bonnaire, P. Collet, S. Dreyfus, Fournier, Gory, Ladureau, Lanoire, Minet, Simon, Vollaeys, Watteau ;

Membres du Jury des Concours d'Histoire et de Sciences économiques et sociales : MM. Bouchet, Potez, Terquem et de S[t]-Léger.

Echanges de publications. Il est décidé que la *Société Dunkerquoise* échangera ses publications avec le Cercle archéologique du pays de Waes.

Lecture de M. E. Debacker. M. Gory donne lecture d'une communication de M. E. Debacker, « Pour lecture en bas, formulaire d'un empirique ». M. E.Debacker a eu la bonne fortune de rencontrer, dans une ferme des environs de Dunkerque, « un guérisseur » dont la réputation est fort étendue dans tout l'arrondissement et a pu avoir en communication le manuscrit, rédigé en flamand, contenant les formules pour guérir, ou plutôt pour « lire en bas » ou « prier en bas » les maladies. Ce manuscrit date de 1840 et s'est transmis de père en fils ainsi que le pouvoir de guérir. M. Debacker a traduit un grand nombre de ces formules, notamment celles permettant de guérir les piqûres d'épine, le mal aux dents, les brûlures, la cataracte, le chancre, la jaunisse,les panaris; de détruire les chenilles, les vers de terre, les rats ; d'éteindre les incendies, de tirer un bon numéro, de guérir les maladies des chevaux, etc.

M. le Président remercie M. Gory d'avoir bien voulu donner lecture de ce très intéressant travail qui a été vivement applaudi.

M. Bouchet fait remarquer qu'on trouve déjà trace de pratiques semblables aux XIV[e] et XV[e] siècles et notamment dans un livre appelé « Evangiles des Quenouilles ». Des choses semblables se passent d'ailleurs encore dans le Centre de la France.

Lecture de M. le D[r] Duriau. M. le D[r] Duriau donne lecture d'un inventaire fait à Bergues, dans la maison du chevalier Du Portal, gentilhomme

émigré. Le chevalier Du Portal, chevalier de Saint-Louis, capitaine au corps royal du génie, n'est pas un inconnu pour la *Société Dunkerquoise ;* on le trouve, en effet, comme secrétaire de la Noblesse dans les cahiers de la Noblesse publiés par MM. A. de Saint-Léger et Sagnac. Madame Du Portal était restée seule à Bergues comme gardienne de la propriété du chevalier, son mari. La loi du 8 avril 1792 ayant ordonné la confiscation et la vente des biens des émigrés, l'administrateur du district de Bergues se présenta chez le chevalier Du Portal à l'effet de faire l'inventaire de sa propriété. Cet inventaire, retrouvé dans les archives de la Sous-Préfecture de Dunkerque, permet de reconstituer d'une façon très exacte le mobilier et la bibliothèque d'un gentilhomme de cette époque et apporte une contribution d'une saisissante réalité à l'étude des mœurs des gentilshommes de province pendant cette époque révolutionnaire qui n'est connue que par les événements qui se sont déroulés dans les grandes villes.

M. le Dr Duriau donne ensuite lecture d'un prospectus envoyé par le citoyen Caruchet, directeur d'un pensionnat, rue du Sud, 102, à Dunkerque, le 27 brumaire an V.

M. le Président est vivement félicité par ses collègues pour cette intéressante communication qui ajoute une page à l'histoire de la Révolution dans le nord de la France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1907

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents ; H. Terquem, secrétaire-général ; Mlles Dubois, Crunel ; MM. Bled, Bonnaire, Boone, Bufquin, Caroulle, Cazenave, E. Collet, Ch. Collet père, Crevelle, Denquin, Desplanque, Dr Duval, Fesquet, Geysen, Ladureau, Lanoire, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, L. Lemaire, G. Morael, Oury, Poulain, Rolland, Simon, Vaillant, Verlomme, Gory, secrétaire.

Excusé : M. Desgardin.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. Le Secrétaire-général donne lecture de la correspondance qui comprend des lettres de remerciements de MM. Bonnaire et P. Dewailly ; une communication de la Fédération internationale des Sociétés théâtrales d'amateurs ; une circulaire de la librairie J. Lamarre, de Paris, annonçant l' « Histoire de la littérature latine » par Clovis Lamarre, et la publication, dans la Revue illustrée du 20 Août, d'un article sur « la douzième campagne de fouilles d'Antinoë ».

Condoléances. M. le Président fait part à l'assemblée du deuil qui vient de frapper M. le Dr Lemaire qui a perdu son père ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il a envoyé à notre collègue les

sincères condoléances de la Société.

Félicitations.

M. le Président adresse au nom de la Société des félicitations à M. H. Terquem, secrétaire-général, qui vient d'obtenir la médaille des épidémies.

Elections.

M. Delegrange, courtier fluvial, est nommé membre titulaire résidant ; M. P. Vanrycke, bibliothécaire en chef de l'Université de Lille, est nommé membre titulaire non résidant.

Lecture de M. G. Morael.

M. G. Morael donne lecture d'une étude « A propos d'une loi récente, l'assurance sur la vie » dans laquelle il fait l'historique de l'assurance sur la vie et en étudie le mécanisme.

L'ancienne Rome connaissait la rente viagère ; plus tard, au Moyen-Age, on trouve les sodalitates et les Ghildes ; au XIII[e] siècle l'assurance maritime et spécialement celle visant la vie des navigateurs est répandue partout ; malheureusement elle donne lieu à de nombreux abus et dégénère souvent en véritables gageures, ce qui la fait interdire dans plusieurs pays.

Il manquait à ces essais une base certaine ; le calcul des probabilités, imaginé par Pascal, ne peut être établi que par une table de mortalité dressée d'après l'observation d'un groupe humain très nombreux. Pendant longtemps on se servit en France, pour le calcul des primes à payer aux assurés, de deux tables éditées, l'une en 1746 par Deparcieux, l'autre en 1806 par Duvillard. L'assurance maritime, avait reçu sa charte en 1681, mais toute opération sur la vie des hommes était interdite «celle-ci étant inestimable en argent»; pour cette raison l'assurance sur la vie était encore interdite en France, alors qu'elle existait depuis longtemps en Angleterre.

Enfin, Lorenzo Tonti imagina de tourner l'ordonnance pour faciliter les emprunts d'Etat par l'appât de revenus grossissant au fur et à mesure des extinctions pour les souscripteurs survivants ; en 1653, Mazarin approuvant cette combinaison, sollicite un emprunt de 25 millions que le Parlement refuse d'enregistrer ; néanmoins l'idée persiste, ainsi que le nom de tontine.

Louis XIV reprend, en 1689, la proposition de Tonti et émet un emprunt de 14 millions ; cette tontine se termine en 1726. Dix autres tontines sont ouvertes jusqu'en 1759, mais en 1770 un édit les supprime et alloue aux souscripteurs des rentes viagères. Louis XVI accorde en 1787 à la Compagnie des assurances contre les incendies le privilège de s'occuper d'assurances sur la vie, mais la Convention, le 24 avril 1793, supprime à nouveau cette autorisation.

Enfin, en 1788, apparaît la Tontine viagère et d'amortissement de Lafarge, instituée le 1er Avril 1796 sous le nom, inspiré par Mirabeau, de « Caisse d'épargne et de bienfaisance », puis successivement, la « Société numéraire », la « Caisse des artisans », etc., etc. Malheureusement, les promesses faites étaient irréalisables et le 17 avril 1809, un décret interdit d'établir une association de ce genre sans l'autorisation du Chef de l'Etat.

Le 8 décembre 1819, le Conseil d'Etat autorise la Compagnie d'Assurances Générales à s'adjoindre les assurances sur la vie ; *Le Phénix*, *L'Urbaine*, *Le Soleil*, etc., etc., sont successivement autorisés et les lois du 5 juin 1850 et du 24 juillet 1867 réglementent définitivement les assurances sur la vie ; entre temps, la loi du 30 mai 1857 permettait aux sociétés anonymes étrangères de réaliser des affaires en France.

Ainsi s'était formée une législation bizarre et disparate jusqu'à ce qu'enfin la loi du 17 mars 1905 réglemente définitivement les sociétés d'assurance-vie. Cette loi pose les principes généraux et autorise le gouvernement à régler par décrets tous les points de détail, après avoir toutefois entendu le Comité consultatif des assurances-vie. Grâce à cette nouvelle organisation, toute catastrophe financière en matière d'assurance sur la vie est devenue absolument impossible sans que les opérations des Sociétés soient entravées.

M. le Président remercie M. G. Morael d'avoir bien voulu donner lecture de cette intéressante page d'histoire économique qui a été vivement applaudie par l'assemblée.

Lecture de M. E. Bouchet.

M. E. Bouchet, vice-président de la Société, donne lecture de sa communication sur « La Conquête de la Hollande » (1794-1795) d'après les papiers du Général Lemaire, et s'attache surtout à faire ressortir le caractère de ce dernier.

Le Général Lemaire naquit en 1738 à Cuincy près Douai, enrôlé de bonne heure, on le trouve fixé à Dunkerque en 1790 où il exerce la profession de maître d'armes. Le 11 septembre 1792 il est élu commandant du 4e bataillon des volontaires nationaux du Nord ; il assiste à la bataille d'Hondschoote sous les ordres du général Landrin. Le 13 septembre 1793, Lemaire est nommé général de brigade, puis bientôt après général de division ; il participe aux opérations autour de Guise et de Maubeuge. Blessé dans une chute de cheval, il obtient le commandement supérieur de Saint-Quentin, Chauny et La Fère, et le 16 juin 1794, celui de Dunkerque, Bergues et Furnes. Complètement remis de sa blessure, et sur sa demande, il obtient le commandement d'une division qu'il est obligé de réorganiser;

il prend part au combat de Malines et continue sa marche en avant malgré le manque de vivres qui donne lieu parfois à des pillages et à des incidents regrettables ; néanmoins, il entre à Anvers et arrive à Berg op Zoom.

Le 25 Germinal An II (16 avril 1795) le général Lemaire reçoit l'ordre de quitter son commandement et se fixe à Dunkerque où il mourut le 2 Brumaire an XI (24 octobre 1802) dans sa maison, rue de la Loi (actuellement rue Dupouy, 13).

M. le Président remercie M. E. Bouchet de son intéressante communication très applaudie.

Lecture de M.le Dr Duriau.

M. le Dr Duriau donne lecture d'une lettre écrite le 4 décembre 1792 à un habitant de Bergues. Ce dernier était invité à avancer une assez forte somme, destinée prétendait son correspondant, à permettre de rechercher un coffret contenant un trésor, coffret qui avait dû être enfoui pour permettre à son propriétaire d'échapper aux ennemis qui envahissaient le territoire.

La lecture de cette lettre, qui montre que l'escroquerie au trésor qui a encore tant de succès de nos jours, est loin d'être une invention récente, a été très applaudie par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1907

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences.

Sont présents : MM. E. Debacker et Bouchet, vice-présidents ; H. Terquem, secrétaire-général ; Mlles Decourtray, Crunel, Dubois ; MM. Baras, Bion, Bled, Bollaert, Bonnaire, Boone, Cazenave, P. Collet, Deconinck, Denquin, S. Dreyfus, Geysen, Ladureau, Dr Lancry, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, Letellier, sous-intendant Lévy, Oury, Poulain, Rolland, Ruyssen, Simon, Vaillant, Verlomme, Dr Vézien, Wade, Gory, secrétaire.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances.

M le Président présente, au nom de la *Société Dunkerquoise*, ses sincères condoléances à M. Ladureau qui vient d'être frappé par un deuil cruel.

Félicitations.

M. le Président annonce la nomination de M. A. de Saint-Léger comme professeur titulaire de la Faculté des Lettres de Lille ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il lui adresse ses sincères félicitations.

Congrès.

M. le Président dépose sur le bureau un exemplaire encadré de la photographie des membres du Congrès des Sciences historiques ; de nombreux applaudissements accueillent cette heureuse initiative qui constitue, pour notre Compagnie, un document précieux.

Correspondance. Le Secrétaire-général donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, une lettre de remerciements de M. Delegrange, une lettre de M^lle^ A. Schneider, conférencière, membre de la Société des Poètes Français et des Auteurs Dramatiques, demandant à faire une conférence avec audition de vers ; des lettres de démission de MM. Barbion et Lesage, une lettre du secrétaire du Syndicat de la Métallurgie, demandant un prix pour le cours d'électricité et de dessin industriel, un prospectus de la librairie et imprimerie horticoles, relatif au « Petit Jardin Illustré » ; le programme de la Revue des Etudes ethnographiques et sociologiques, une demande de souscription de l'Association des Auteurs et Compositeurs du Nord et du Pas-de-Calais, à Lille ; une convocation à l'assemblée générale de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand ; enfin, un prospectus du « Musée de la parole ».

M. le Président rend compte qu'il a déjà répondu à M^lle^ Schneider que la *Société Dunkerquoise* ayant déjà ses conférenciers pour cet hiver, il se voyait obligé de décliner son offre et que le comité de la *Société Dunkerquoise* avait envoyé, vu l'urgence, un prix au Syndicat de la Métallurgie ; ces deux décisions sont approuvées par l'assemblée.

M. le Président donne communication d'une lettre qui lui a été donnée par un membre de la *Société Dunkerquoise*, à qui elle avait été adressée. Cette lettre, véritable type de l'escroquerie au trésor, écrite de Madrid le 30 octobre 1907, est, à peu de chose près, la reproduction de la lettre qui avait fait l'objet de sa communication du 11 octobre 1907.

Concours de Prose et Poésie. Le Secrétaire-général donne les résultats des concours de Poésie et de Prose ; la Commission demande pour ces

Concours : 1° pour le concours de poésie, 1 médaille d'or, 1 médaille d'argent, deux médailles de bronze ; 4 mentions et l'impression des œuvres ayant obtenu les médailles d'or et d'argent ; 2° pour le concours de prose, 1 médaille de vermeil, avec impression pour ce travail, 2 mentions.

L'assemblée ratifiant ces demandes, il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats ; ce dépouillement donne les résultats suivants :

Concours de Poésie

1° Médaille d'or : Le Baiser de la femme, par Jules Moulin, homme de Lettres à Paris.

2° Médaille d'argent : Stances à la statue d'Alfred de Musset, par Mme Juana Richard Lesclide, à Vincennes.

3° Médailles de bronze : Le Baptême du feu, par M. Jean du Sandillat, au Sandillat par Rosnay (Indre).

La Coccinelle, par M. Albert Mathieu, de la Société des Poètes Français, à Besançon (Doubs).

4° Mentions : M. Nelson Couytigne, à Bordeaux.

M. L. Bonnefoy, homme de Lettres, à Romans (Drôme).

M. G. Normandy, homme de Lettres, à Asnières (Seine).

M. André Ofleger, à Sancoins (Cher).

Concours de Prose

1° Médaille de vermeil : Un épisode au lycée, par M. Jean du Sandillat, au Sandillat, par Rosnay (Indre).

2° Mentions : M. Edmond Martin, à Villeneuve-la-Garenne (Seine).

M. Tecxidor, à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne).

Mémoire envoyé hors concours.

M. Bouchet présente son rapport sur un mémoire hors concours portant comme devise : God and Liberty, et intitulé : « Etude morale et littéraire sur le Télémaque ». Après avoir exposé le plan général de ce travail, M. Bouchet présente les quelques critiques que la commission a formulées ; néanmoins il propose de décerner à l'auteur une médaille d'argent. Cette proposition étant approuvée par l'assemblée, il est procédé à l'ouverture de l'enveloppe contenant le nom de l'auteur. M. le Président est heureux de proclamer le nom de M. Bonnaire et de le féliciter au nom de la *Société Dunkerquoise*.

Organisation de la séance solennelle.

M. le Président annonce que la séance solennelle aura lieu le 24 novembre 1907, sous la présidence de M. Lefèvre, doyen de la Faculté des Lettres de Lille,avec le concours de la Musique Communale ; le local sera désigné ultérieurement, la salle Sainte-Cécile, lieu ordinaire des séances, n'étant pas pour le moment disponible ; le programme comprendra, outre les comptes-rendus des divers concours, des morceaux récités par les lauréats de la Société.

Candidature.

La candidature de M. Boone, commis-greffier, comme membre titulaire résidant est annoncée ; conformément au règlement, elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances.

Communication du Docteur Deckmyn.

M. H. Terquem donne lecture d'une communication du Dr Deckmyn sur la « Pouponnière de Dunkerque. »

La Pouponnière de Dunkerque fut fondée le 14 février 1907, après une conférence faite par M. Devraigne, présidée par M. le Dr Duriau et organisée par la Société des Conférences populaires, et le 21 mars 1907, constituée régulièrement en société. Parmi ses fondateurs il convient de citer : M. le Dr Duriau, président de la *Société Dunkerquoise ;*

M. H. Terquem, secrétaire-général de la Société ; M. S. Dreyfus ; M. le Sénateur J. Trystram ; MM. Tystram fils ; M. Couhé, Président du Tribunal civil ; MM. E. Dryburgh, Jokelson, M. Vancauwenberghe-Bellenger et M. G. Vancauwenberghe.

Grâce à une propagande inlassable, au zèle infatigable des chefs d'organisations ouvrières, les mères de famille vinrent nombreuses, et au 7 novembre 1907, 209 enfants étaient inscrits avec une moyenne de 60 nourrissons à chaque séance. Chaque fois l'enfant est pesé et son poids noté ; si l'augmentation du poids est anormale, le nourrisson est examiné et le remède indiqué. Mais la consultation est surtout utile parce qu'elle enseigne aux mères, non seulement ce qu'elles doivent faire, mais surtout ce qu'elles ne doivent pas faire ; elles apprennent notamment à nettoyer un biberon, à faire bouillir le lait, ce que peu de femmes savent faire convenablement, à supprimer la sucette, à laver soigneusement la tête de l'enfant et autres mesures d'hygiène fort simples mais indispensables.

Grâce à ces indications, il n'y a eu, parmi les élèves de la Pouponnière, aucun décès dû à la diarrhée verte, ni aux affections des voies respiratoires.

Les résultats obtenus montrent qu'en réalité la mortalité infantile peut être combattue efficacement et à peu de frais si l'on veut s'efforcer de faire avant tout l'éducation si négligée jusqu'ici des mères qui, seules, sont en état de comprendre l'importance que présente l'observation des règles si strictes de l'hygiène infantile.

M. le Président remercie M. H. Terquem d'avoir bien voulu donner lecture de cet intéressant travail qui a été accueilli par les applaudissements de l'assemblée mar-

marquant ainsi tout l'intérêt qu'elle prenait à cette œuvre si humanitaire.

Communication d'un membre honoraire.

M. Simon donne lecture du commencement du travail d'un membre honoraire de la *Société Dunkerquoise* traitant de la politesse chinoise.

Les Chinois, peuple trafiquant par excellence, connaissent mieux que personne le prix de l'entregent et savent combien il est de nature à faciliter les transactions ; aussi la Chine peut-elle passer, et à bon droit pour le peuple le plus poli du monde.

Le marchand sait pratiquer dans la perfection l'art d'attirer le client et fait l'article à merveille ; plein d'ardeur pour offrir tous les articles de son bazar, et d'une patience à toute épreuve, il pourrait servir à prouver que le commerce, tout comme la musique, adoucit les mœurs.

Le code de la politesse chinoise est compliqué à l'excès de prescriptions méticuleuses ; l'étiquette veut, entre autres choses que, quand on visite un personnage de distinction, les salutations soient dirigées vers le Nord. Il est admis que l'on ne saurait jamais trop exalter le prochain et trop se rabaisser, ainsi que sa famille et ses parents. La courtoisie revêt les formes de la plus basse flatterie et le la plus profonde humilité.

M. le Président remercie M. Simon d'avoir bien voulu donner lecture de cette intéressante communication et exprime le désir que son auteur voudra bien donner prochainement la suite de son travail qui a été très vivement applaudi.

Lecture de M.le Dr Duriau.

M. le Président donne lecture d'une lettre retrouvée dans les archives de la Sous-Préfecture de Dunkerque, et

relative à la violation du décret du 25 Brumaire, par l'administrateur du district de Bergues, en l'an II.

Le décret du 25 Brumaire avait prescrit que les presbytères et édifices religieux des communes qui auraient renoncé au culte public devraient être affectés au logement des pauvres ou à l'instruction publique. Les habitants de la commune de Rosendaël avaient émigré à Dunkerque après le pillage et l'incendie de leur commune par l'ennemi ; logés dans les presbytères et édifices religieux, ils en furent bientôt chassés pour permettre la vente de ces locaux et durent coucher dans les rues et sur les places publiques. Les femmes de ces expatriés adressèrent une plainte au citoyen Floréal Guial, représentant du peuple près l'armée du Nord, qui, à son tour envoya par l'intermédiaire de la municipalité de Dunkerque une lettre comminatoire à l'adresse de l'administrateur du district de Bergues qui répondit immédiatement. Il n'a pas été, malheureusement, possible de trouver trace de cette réponse, mais elle dut, très probablement, donner satisfaction au représentant du peuple. Il eût été certainement très intéressant de savoir pourquoi la loi du 25 Brumaire avait été violée à Dunkerque et de connaître quels avaient été les acquéreurs de ces édifices religieux, car il est certain, d'après les termes de cette lettre, que loin de servir à l'instruction publique, ils avaient plutôt servi à l'enrichissement d'un des nombreux agioteurs de l'époque.

M. le Président est vivement applaudi et félicité pour avoir ajouté cette page fort curieuse à son travail « Les Annales Dunkerquoises ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à midi 1/2.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1907

La séance est ouverte à 11 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents: MM. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents; Mlles Decourtray, Dubois, Crunel ; MM. Ackein, Baras, Bion, Bled, Bonnaire, Boone, Bufquin, Caroulle, Cleeneweck, Ch. Collet, Deconinck, Delon, Denquin, Desplanque, S. Dreyfus, Dubuisson, Ch. Duriau, Dutoict, Dr Duval, Fesquet, Geysen, Ladureau, Lafoutry, Dr Lancry, Lanoire, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, sous-intendant Lévy, Philippe, Poulain, Ruyssen, Oury, Simon, Vaillant, Verlomme, Gory, secrétaire.

S'était excusé. : H. Terquem, secrétaire-général.

Procès-verbaux. Le procès-verbal de la dernière séance et le procès-verbal de la séance solennelle sont lus et adoptés.

M. le Président fait remarquer que la Musique Communale n'a pu prêter son concours à la séance solennelle comme les années précédentes ; la partie musicale a donc été confiée à la section musicale de la *Société Dunkerquoise* qui, dirigée par notre collègue M. Théry, a brillamment exécuté les morceaux inscrits au programme.

Correspondance. M. le Président donne lecture de la correspondance qui comprend : des lettres de remerciements de MM. Desfarges-Auffroy et G. Bonnaire ; une lettre de démission de M. Desmazières ; une circulaire relative au deuxième annîver-

saire séculaire de la mort de Dom Jean Mabillon le 27 décembre 1907 ; un extrait des *Annales de l'Est et du Nord* donnant un compte-rendu du Congrès des Sciences Historiques de Dunkerque ; l'annonce d'un concours ouvert par le journal *La Mode Illustrée* et ayant pour sujet : 1° Une légende curieuse ; 2° Un souvenir d'histoire locale ; 3° Un usage pittoresque.

Conférences.

M. le Président rappelle la Conférence qui sera donnée le 10 décembre 1907 par M. Médéric Dufour ; il annonce que M. Lirondelle fera le 27 décembre une conférence sur « Un ménage de poètes : Robert et Elizabeth Browning ». D'autres conférences, environ 6 ou 7, seront également faites par d'autres conférenciers pendant l'hiver.

Elections.

M. le Président propose de nommer membres correspondants de la *Société Dunkerquoise* M. Lefèvre, doyen de la Faculté des Lettres de Lille et M. Lirondelle, professeur à la Faculté.

Cette proposition est adoptée.

M. Boone, commis-greffier assermenté au Tribunal civil, est nommé membre titulaire résidant.

Candidatures.

Quatre nouvelles candidatures, celles de MM. Vanroye, greffier du Tribunal civil et Beaufils, libraire à Dunkerque, comme membres titulaires résidants, ainsi que celles de MM. G. Merlin, négociant à Gravelines et M. Prot, inspecteur primaire à Dunkerque, comme membres titulaires non résidants, sont annoncées. Conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Election du Bureau.

L'ordre du jour appelle l'élection du Bureau.

Sont élus pour l'année 1908 :

Président : M. le Dr Duriau.

Vice-présidents : MM. Bouchet et E. Debacker.

Secrétaire-adjoint : M. F. Gory.

Bibliothécaire-archiviste : M. le Dr Lancry.

Bibliothécaire-archiviste-adjoint : M. Lanoire.

Lecture de M. Lecocq.

M. Lecocq donne lecture de son travail « Les mésaventures d'un professeur ». Sous une forme très humoristique et par des exemples très judicieusement choisis, M. Lecocq fait voir combien il est difficile d'enseigner surtout les sciences mathématiques ; en contant, avec beaucoup de charme, des souvenirs personnels, il montre les nombreux écueils contre lesquels peut venir se briser la bonne volonté du professeur et par quelques anecdotes amenées fort à propos il met en garde l'élève contre des conclusions tirées trop hâtivement et sans réflexion de la leçon qui vient de lui être faite.

M. le Président remercie M. Lecocq de l'intéressante lecture qu'il vient de faire et qui a été plusieurs fois interrompue par les vifs applaudissements de l'assemblée ; il émet le vœu, en terminant, que M. Lecocq donne une suite à ses souvenirs si personnels et si captivants.

Communication de M. le Dr Lancry.

M. le Dr Lancry donne les conclusions de sa communication sur « La crise de la race française à Paris ». Après avoir signalé les efforts faits pour enrayer la mortalité infantile, il signale diverses erreurs commises dans les statistiques qui ont été publiées. Malheureusement, l'heure avancée ne lui permet pas de développer entièrement son sujet qui est renvoyé à la prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Bureau pour 1907

MM. Le Maire de Dunkerque, Président d'honneur.
P. Terquem, ✲, I Ψ, Président honoraire.
G. Duriau, Ψ, Président.
E. Bouchet I Ψ, ✲ | Vice-Présidents.
E. Debacker, ✲, I Ψ |
H. Terquem, I Ψ, Secrétaire-Général.
F. Gory, Ψ, Secrétaire-Adjoint.
F. Isoré, Ψ, Trésorier.
G. Lancry, Bibliothécaire-Archiviste.
Minet-Tresca, Ψ, Bibliothécaire-Archiviste-Adjoint.

Membres Titulaires résidants

MM.

1851 Terquem (Paul), ✲, I Ψ, professeur d'hydrographie en retraite, ancien adjoint au Maire, *membre fondateur de la Société.*

1878 Vaneste (Louis), I Ψ, pharmacien de 1re classe.

Vézien (Ernest), O ✲, médecin principal en retraite.

1880 Debacker (Emile) ✲, I Ψ, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, membre de la Commission Historique.

Lecocq (Jules), Ψ, architecte de la Ville.

1881 Dutoit (Albert), Ψ, négociant, administrateur du Mont-de-Piété.

1882 Degravier (Edouard), agent-voyer principal en retraite.

1882 REUMAUX (Tobie), docteur en médecine, médecin des Epidémies.

SHELLEY (Henri), artiste peintre.

VANCAUWENBERGHE (Georges), ✻, ingénieur civil, maire de Saint-Pol-sur-Mer, conseiller général.

1883 MONTEUUIS (Isidore), avoué, juge suppléant, administrateur des Hospices.

MOREL (Benjamin), courtier maritime, agent de change, consul des Etats-Unis, adjoint au Maire.

1885 DURIAU (Gustave), Ψ, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire, médecin des Hôpitaux.

1886 BROUTTA (Charles), entreposeur des tabacs en retraite.

NÉERMANN (Louis-Adolphe), I Ψ, directeur de l'Ecole de musique, chef de la Musique communale.

RUYSSEN (Georges), docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôpital civil, conseiller d'arrondissement.

1887 ROCHE (Alfred), I Ψ, directeur du service de l'Octroi.

1888 FOURNIER (Adolphe), commissaire-priseur.

1889 COLLET (Charles),ingénieur de la Chambre de Commerce.

1890 MOREL (Jean), architecte.

1891 BREYNAERT (Louis), docteur en médecine.

DURIAU (Charles), Ψ, courtier maritime, agent de change.

MALO-LEFEBVRE, O ✻, Ψ, ✻, capitaine de frégate.

1892 MINET-TRESCA (Alfred), Ψ, licencié en droit, imprimeur breveté.

1893 ALLEMÈS (Albert), notaire, licencié en droit.

HERPRECK (Victor), négociant, compositeur de musique.

JANNIN (Albert), I Ψ, négociant, juge suppléant au Tribunal de Commerce.

LEFEBVRE (Henry), I Ψ, propriétaire, administrateur du Bureau de Bienfaisance.

PARISIS (Léon), courtier maritime, agent de change.

1894 LEFEBVRE (Charles), Ψ, ancien pharmacien de 1re classe.

1895 BOUCHET (Emile), I Ψ, ✠, homme de Lettres, membre de la Commission Historique.

COQUELLE (Félix), Ψ, ✠✠, négociant, consul du Pérou, président du Tribunal de Commerce.

HUSSON, pharmacien de 1re classe.

HUYGHE, docteur en médecine.

LEFEBVRE (Jules), I Ψ, principal du collège Jean-Bart, membre du Conseil Académique.

1896 BELLE (André), brasseur.

HAMOIR (Ernest), agent général d'Assurances.

LEROY Ψ, agent-voyer d'arrondissement.

MOREL (Frédéric), ingénieur de la Cie des Bateaux à Vapeur du Nord.

TERQUEM (Henri), I Ψ, avocat, docteur en droit, administrateur des Hospices, membre de la Commission Historique.

TRYSTRAM (Jean), ✠, C ✠, Sénateur, président honoraire de la Chambre de Commerce.

TRYSTRAM (Jean) fils, industriel, administrateur des Hospices.

TRYSTRAM (Louis), industriel.

VAILLANT (Gustave), I Ψ, directeur d'Ecole communale.

1897 LAHAUSSOIS, ingénieur des Ponts et Chaussées.

1898 CAROULLE, Ψ, directeur d'Ecole communale.

COUHÉ, Ψ, docteur en droit, président du Tribunal civil.

DESMAZIÈRES, greffier en chef du Tribunal civil.

DUMONT (Alfred), ✠, C ✠, avocat, maire de Dunkerque.

FOCKENBERGHE, capitaine au long-cours, armateur, vice-président de la Commission des Hospices.

GEERAERT, docteur en médecine, maire de Malo-les-Bains.

LANCRY (Gustave), docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris.

LEFEBVRE (Pierre), pharmacien.

VOLLAEYS (Maurice), avocat.

1898 ZIÉGLER (Albert), constructeur-mécanicien.
1899 BARAS, pharmacien.
BÉRODE, ✤, négociant, consul de Suède.
BÉTHUNE, propriétaire.
BULTHEEL, avocat.
COLLET (Charles), I ✤ ✠✠, négociant, ancien vice-président de la Chambre de Commerce.
DESFARGES (Gérard), ✤, négociant, ancien juge au Tribunal de Commerce.
DUFOUR (Maurice), ingénieur des Arts et Manufactures.
GONTIER (Arthur), architecte agréé, membre de la Commission Historique.
ISORÉ (Ferdinand), ✤, greffier de Justice de Paix.
LEDUC, entrepreneur de transports, juge au Tribunal de Commerce.
MONBORNE (Alexandre), chef de bureau à la Cie des Bateaux à Vapeur du Nord.
SELIGMANN (Edward), agent maritime.
SMAGGHE, pharmacien de 1re classe.
VANHAMME (Désiré), ✤, O ✠, directeur de la Cie des Bateaux à Vapeur du Nord.
WAETERLOOT (E.), négociant.
WEUS (Fernand), négociant.
1900 CABOUR (Charles), agent de change, juge au Tribunal de Commerce.
CATRICE, négociant, juge suppléant au Tribunal de Commerce.
DE LESDAIN, licencié ès-sciences, docteur en médecine.
CLEENEWERCK, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées.
CREVELLE, ✠, médecin-vétérinaire en retraite, inspecteur du Service de l'Abattoir.
FRÈNO (Charles), pharmacien de 1re classe.
GEYSEN (Jean), ✤, propriétaire.
GOETGHEBEUR, huissier.

1900 LADUREAU (Georges), C ✠, ancien président du Tribunal de Commerce.
LEMAIRE (Laurent), agent général d'Assurances.
MADELAINE (Paul), entrepreneur de Travaux publics.
MARCHAND (Paul), industriel.
MORAEL (Georges), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats.
NOSTEN, avoué, licencié en droit.
OBELIANNE (Maurice), licencié en droit, négociant.
RUYSSEN (Anthime), ✠, licencié en droit, secrétaire général des Hospices.
WATTEAU, contrôleur des Contributions Directes.
1901 BALLÉDENT, licencié en droit, commissaire-priseur.
BION, propriétaire.
BOURDEL, directeur du Slip-Way.
COLLET (Ernest), ✠, négociant.
DALINVAL (Edmond), négociant-armateur.
DECK (Maurice), négociant-armateur.
DELTOUR (M^lle^), ✠, directrice d'Ecole communale.
GUINGUET, négociant.
LAVERGNE (Edouard), industriel, juge suppléant au Tribunal de Commerce.
LÉCUYER, ✠, directeur des Douanes.
MARCHAND (Maurice), industriel.
MAUROIS (Alfred), lieutenant de vaisseau.
MAUROIS (Georges), négociant.
OURY (Paul), inspecteur divisionnaire des Douanes.
PANNIER, négociant, ancien professeur de dessin.
TRESCA (Henri), malteur.
WOUSSEN (Lesti), ✠, négociant, membre de la Chambre de Commerce.
COLLET (Paul), négociant.
1902 COOLEN (Eugène), négociant.
DECK (Fernand), négociant-armateur.

1902 DECKMYN (Ernest), docteur en médecine.
DECOURTRAY (Mlle), directrice d'Ecole communale.
DUVAL, docteur en médecine, chirurgien des Hôpitaux.
LEBLEU (Léopold), notaire, docteur en droit.
LECAT, médecin-vétérinaire.
LECOMTE (Edouard), entrepreneur de Travaux publics.
MORAEL (Gaston), avoué, docteur en droit.
PAUWELS (Gustave), négociant.
SCHEFFER, agent général d'Assurances.
1903 BOLLAERT (Georges), affréteur de navires.
DARCQ, secrétaire en chef de la Mairie.
DUBOIS (Mlle), directrice d'Institution de demoiselles.
DUBUISSON (E.), ingénieur des Arts et Manufactures.
DUFLOS, brasseur.
FALCINY, Ψ, photographe-éditeur.
FIÉVET, docteur en médecine.
LECOUFFE (Pierre), brasseur.
LIZOT, avocat.
REUMAUX (Emmanuel), docteur en médecine.
1904 ACHARD (Louis), expert-chef du Bureau Veritas.
DUMONT (Georges) ✠, avoué.
GARNUCHOT (Emile), expert au Bureau Veritas.
LEMAIRE (Henri), Ψ, agent général d'Assurances, administrateur du Bureau de Bienfaisance.
MARIX, industriel, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.
MERLEN, armateur, directeur de la Société de Remorquage.
WULLENS (Jules), commis principal des Douanes.
1905 ACKEIN (J.), négociant.
BLED (Ed.), Ψ, comptable à la Cie des Bateaux à Vapeur du Nord.
BOONE, Ψ, conducteur des Ponts et Chaussées.
BOUTARIC, ✠, vétérinaire départemental.
COOLEN (M.), agent général d'Assurances.
DE BAECKER (F.), négociant.

1905 DECKMYN (D.), agent général d'Assurances.
DECONINCK, huissier-audiencier au Tribunal de Commerce.
DERUDDER (E.), négociant.
DREYFUS (S.), ✻, Ω, ✠, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
DRYBURGH, agent général d'Assurances.
GORY (F.), Ω, commis principal des Douanes.
HULLEU (M.), docteur en médecine, ancien interne des Hôpitaux de Paris.
JOKELSON, négociant.
JUBAULT, O ✻, I Ω, lieutenant de vaisseau en retraite, officier chef du Pilotage.
LEFEBVRE (Ch.), directeur des Magasins Généraux.
MAIRE (P.), avoué près le Tribunal civil.
MERVEILLE (L.), docteur en médecine.
VIGREUX, clerc de notaire.
1906 AMESPIL, consul de la République Argentine.
D'AUBENTON, percepteur des Contributions directes.
BOSSAERT (M^lle^), propriétaire.
BRISAC, I Ω, Sous-Préfet de Dunkerque.
BROSSARD, ingénieur des Ponts et Chaussées.
BUFQUIN (A.), Ω, directeur de la succursale de la Banque de France.
COLLIGNON, receveur particulier des Finances.
DEBAECKE, directeur du Mont-de-Piété.
DEBETTE, directeur de la succursale du Crédit Lyonnais.
DENQUIN (L.), Ω, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées.
DREYFUS (L.), négociant.
ELBY (M.), négociant.
HÉRAUX, directeur de la Société d'Exploitation forestière.
LAFOUTRY, appréciateur au Mont-de-Piété.
LANOIRE (E.), substitut du Procureur de la République.
LEBLOND (E.), docteur en médecine.

1906 LEGRIEL, directeur de la succursale du Comptoir National d'Escompte.
LEHUEROU-KERISEL, Procureur de la République.
MICHEL (P.), greffier du Tribunal de Commerce, licencié en droit.
PHILIPPE, ingénieur des Ponts et Chaussées.
POULAIN, architecte.
SEYS (E.) fils, filateur.
VINEL, directeur de la Société Générale.
WADE, négociant.
1907 BOONE, commis-greffier assermenté au Tribunal civil.
CAZENAVE, sous-directeur des Contributions indirectes.
CHARLET, pharmacien de 1re classe.
DANY, directeur de Banque.
DELEGRANGE, courtier fluvial.
DELON, agent de la Cie des Chargeurs Réunis.
DESGARDIN, chef du Service des Travaux municipaux.
FICHAUX (René), Ω, industriel.
LEMAIRE, docteur en médecine.
LORIDAN, I Ω, directeur d'Ecole communale.
RAFFIN, négociant.
VANEL, entrepreneur de Travaux publics.
VERLOMME, , comptable.

Membres Titulaires non résidants

1881 LIÉNARD, homme de Lettres à Rosendaël.
1886 COOLEN, O ✪, médecin-vétérinaire à Rosendaël.
1895 CHAMPION (Alfred), Ω, homme de Lettres à Paris.
1896 D'HOOGHE (Edouard), Ω, avocat à la Cour d'Appel de Douai.
1897 MASSIET DU BIEST, C ✠, conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens.
1899 DE SWARTE, ✠, I Ω, ancien trésorier payeur général du Nord, à Paris.
1900 DELBECQ, docteur en médecine à Gravelines.

1900 HOCQUETTE, directeur de l'usine à gaz, à Coudekerque-Branche.

LEFRANC-CLAISSE, négociant, juge au Tribunal de Commerce, à Valenciennes.

POTIER, architecte départemental, à Malo-les-Bains.

QUILLIET, ancien pharmacien, à Rosendaël.

REED, agent maritime, à Malo-les-Bains.

TERQUEM (Maurice), administrateur-délégué de la Cie Industrielle des Pétroles, à Paris.

TRYSTRAM (Paul), ingénieur à Spycker.

1901 BOLLAERT (Aloys), filateur à Tétéghem.

ROBYN (Albert), avocat agréé à Roubaix.

DEMEY, licencié en droit.

GAILLARD, Q, secrétaire de la Société des Chantiers de France, à Malo-les-Bains.

HURTREEL, négociant à Bourbourg.

HUTTER, Q, ingénieur civil, agent de change, courtier maritime, vice-président de la Chambre de Commerce, à Malo-les-Bains.

1902 BERQUET (Marcel), Q, docteur en médecine à Calais.

FÉLIZET (Georges), avocat à la Cour d'appel de Paris.

GUILBERT (Gaston), propriétaire à Malo-les-Bains et Lille.

LECOMTE (Léonce), entrepreneur de Travaux publics, membre de la Chambre de Commerce, à Rosendaël.

SIMON, commis attaché à la Direction des Douanes, au Havre.

TRYSTRAM (Emile), docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

1903 COLAS (Charles), commis des Douanes Françaises à Tunis.

DEWACHTER (Jules), négociant à Lille.

DEWACHTER (Louis), négociant à Lille.

1903 GEERLACHE (Jean), entrepreneur de Travaux publics à Bruxelles.

GOETGHEBEUR (Gustave), huissier à Bourbourg.

GOVARE (Paul), docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

HANNON, huissier à Calais.

ODOUL (Le Colonel), O ✻, à Wormhoudt.

QUAGHEBEUR, pharmacien de 1re classe, à Petite-Synthe.

1904 CHIMOT (Mlle), ✿, directrice de l'Ecole Communale de Rosendaël.

GUVELLIER (Albert), propriétaire à Rosendaël.

LAVAGNE (Jean), à Paris.

LORY (Paul), professeur à l'Ecole primaire supérieure de Tourcoing.

MONTEUUIS, docteur en médecine, établissement Sylvabelle à La Croix (Var).

MONIER, docteur en médecine à Coudekerque-Branche.

SIS, docteur en médecine à Loon.

1905 BEIRNAERT (L.), avocat, docteur en droit à Cambrai.

CRUNEL (Mlle), professeur de piano à Rosendaël.

LÉVI, ✻, ✿, (commandant), Etat-major du 1er corps d'armée, membre de la Commission Historique, à Lille.

SALOMÉ (R.), licencié ès-lettres, à Paris.

1906 BOULANGER, négociant, à Malo-les-Bains.

CORTIER (L.), armateur, à Malo-les-Bains.

LE GALL, C ✻, trésorier-payeur général du Nord, à Lille.

LAVAGNE (Paul), à Paris.

PORTEVIN, ✻, ingénieur-architecte, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, à Reims.

REBREYEND, ✿, ancien interne des Hôpitaux de Paris, docteur en médecine, à Calais.

1907 AMSLER (Henry), capitaine au 110e régiment d'infanterie, à Rosendaël.

1907 COLLET (Olry), ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des constructions navales, au Havre.

DEWAILLY, industriel, à Saint-Pol-sur-Mer.

DUTOICT (Victor), comptable, à Malo-les-Bains.

FOUBLE, pharmacien de 1re classe, à Rosendael.

JANSSOONE (Paul), libraire-publiciste, à Bourbourg.

LETELLIER, conducteur des Ponts et Chaussées, à Saint-Pol-sur-Mer.

LAUX, docteur en médecine, à Paris.

VANRYCKE (Paul), bibliothécaire en chef de l'Université de Lille.

Membres Honoraires

MM.

BECQ (Elisée), ✵, Ω, préfet des Basses-Pyrénées.

BERTHIER ✱, médecin-major de 1re classe à l'Hôpital miliaire d'Amélie-les-Bains.

BOLLAERT père, I Ω, professeur de musique.

BOLLAERT (Emile), professeur de musique, à Paris.

BONNAIRE, Ω, O ✲, professeur au collège Jean-Bart.

BOONE, I Ω, professeur de philosophie au collège Jean-Bart en retraite, à Marquise.

BOSSAUT, I Ω, bibliothécaire de la Chambre de Commerce.

BOUCHON, I Ω, licencié ès-sciences mathématiques, ancien professeur de physique au collège Jean-Bart.

BOUTIQUE, I Ω, ✲, secrétaire général de la Société Photographique du Nord, à Douai.

BRUNET, Ω, licencié ès-lettres, professeur au collège Jean-Bart.

CALMETTE, O ✱, directeur de l'Institut Pasteur de Lille.

CALVET (Casimir), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine).

CASPER (Henri), compositeur de musique,à Nogent-sur-Marne (Seine).

CLAEYS (Léon), ancien sénateur, conseiller général, maire de Bergues.

COGNIART, Q, professeur de dessin au collège Jean-Bart.

COISCAUD, professeur au collège Jean-Bart.

COLLERY, Q, professeur de musique, compositeur à Bourbourg.

DAVAINE, Q, président du Tribunal civil de Cherbourg.

DAVID, Q, chimiste en chef du Ministère des Finances,à Dunkerque.

DECONINCK (Daniel), élève du Conservatoire de Paris.

DELAAGE DE BELLEFAYE, ✻, directeur des douanes à Brest.

DESPLANQUE, Bibliothécaire de la Ville, à Dunkerque.

DODANTHUN, ancien bibliothécaire en chef de la Ville, à Hazebrouck.

DOUAU (Max), Q, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien vice-président de la Société, ancien directeur de l'exploitation du port de Lisbonne,à Paris.

DUBOIS, Q, professeur au collège Jean-Bart.

FESQUET, I Q, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, professeur au collège Jean-Bart.

GÉRARD, ancien secrétaire-général de la Société, professeur.

GIARD, ✻, I Q, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

GILBRIN (Henri), procureur de la République à Mantes.

GOSSELET, O ✻, I Q, ✠ ✠, doyen honoraire de la Faculté des Sciences à Lille.

GUILLAIN (F.-A.), C ✻, G C ✠ ✠, député, ancien Ministre des Colonies, inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur honoraire au ministère des Travaux Publics.

HERBART (Léon), ✻, Ω, C ✠, ancien président de la Chambre de Commerce.

ISAMBERT (N.), O ✻, médecin principal de 1re classe, ancien vice-président de la Société.

KREMP, Ω, licencié ès-lettres, professeur d'histoire au collège Jean-Bart.

MANOUVRIEZ, Ω, secrétaire en chef de la Sous-Préfecture.

MAREC (Claude), Ω, professeur au collège Jean-Bart.

MOURAUX, Ω, professeur au collège Jean-Bart.

NANCEY, ✠, O ✠, C ✠, I Ω, Préfet honoraire, receveur particulier des finances à Senlis.

PERRIER, (Louis), ingénieur en chef des travaux du canal de Suez, à Ismaïlia.

PETYT (Alfred), ✻, Ω, banquier, ancien président de la Chambre de Commerce, ancien conseiller général du Nord.

PICHON (René), ✻, I Ω, directeur de l'Asile de Vaucluse.

PONCELET, vice-président de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Douai.

ROLLAND, Ω, licencié ès-lettres, professeur au collège Jean-Bart.

SCHMITT, I Ω, professeur au collège Jean-Bart.

SIMON (Lucien), Ω, professeur au collège Jean-Bart.

THÉRY (Eugène), I Ω, professeur de musique, directeur de la Société chorale *La Jeune France*.

VALLEREY (Jules), ✻, Ω, professeur d'hydrographie à Marseille, ancien président de la Société.

Membres Correspondants

MM.

ARDAILLON, ✻, I Ω, recteur de l'Académie de Besançon.

BRIÈRE, I Ω, Conservateur adjoint au Château de Versailles.

CARON, archiviste paléographe, archiviste aux Archives Nationales.

CHAMARD, I Ψ, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

CHARLES (Emile), O ❋, I Ψ, recteur de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Institut.

DECARDEMOY (Jules), ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur en chef des Travaux maritimes du gouvernement chilien à Santiago (Chili).

DE SAINT-LÉGER (Alexandre), Ψ, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille.

DE SOLANG (le comte Aimé), Ψ, président du Comité historique de l'Ouest, à Angers.

D'INGRANDE (Edmond), compositeur de musique à Paris.

DODANTHUN (A.), docteur en droit, secrétaire général de l'*Union Faulconnier*, à Hazebrouck.

FAIDHERBE, docteur en médecine à Roubaix.

LEBRUN, agrégé de l'Université, professeur au collège de Lunéville.

LECESNE (Edmond), ❋, I Ψ, ancien vice-président du Conseil de Préfecture à Arras.

LE CHOLLEUX, Ψ, directeur de la *Revue Septentrionale* à Paris.

LEDIEU (Alcius), bibliothécaire de la Ville à Abbeville.

L'HERMITE, Ψ, archiviste départemental de la Sarthe, Le Mans.

MASCART, ❋, ingénieur, à Paris.

MERGHELYNCK, Ψ, ✠, archéologue à Ypres (Belgique).

MÉTIN, Ψ, professeur à l'Université de Paris.

PAILLOT, Ψ, ✠ ✠, professeur à la Faculté des Sciences à Lille.

PETIT-DUTAILLIS, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.

POTEZ (H.), professeur à la Faculté des Lettres de Lille.

RISLER, professeur de harpe au Conservatoire de Lille.

SAGNAC, Ψ, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.

WAELES, avocat à Godeberg s/Rhin.

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES CORRESPOND LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

1° EN FRANCE

Abbeville (Somme), Société d'Emulation.
Agen (Lot-et-Garonne), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Aix (Bouches-du-Rhône), Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
Aix (Université). Annales des Facultés de Droit et des Lettres.
Amiens (Somme), Société des Antiquaires de la Picardie.
Amiens (Somme), Société Industrielle.
Angoulême (Charente), Société Historique et Archéologique de la Charente.
Arras (Pas-de-Calais), Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Auxerre (Yonne), Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beauvais (Oise), Société d'Etudes historiques et scientifiques.
Béziers (Hérault), Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois (Loir-et-Cher), Société des Sciences et Lettres.
Bordeaux (Gironde), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Société Académique.
Brest (Finistère), Société Académique.
Caen (Calvados), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
— Société Française d'Archéologie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
Cambrai (Nord), Société d'Emulation.
Châlons (Marne), Société d'Agriculture, Commerce et Arts du département de la Marne.

Chartres (Eure-et-Loir), Société d'Archéologie du département d'Eure-et-Loir.

Dijon (Côte-d'Or), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Douai (Nord), Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

— Union géographique.

Dunkerque (Nord), Union Faulconnier, Société historique.

— Chambre de Commerce.

Epinal (Vosges), Société d'Emulation du département des Vosges.

Grenoble (Isère), Académie Delphinale.

Guéret (Creuse), Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Le Havre (Seine-Inférieure), Société Havraise d'études diverses.

Le Mans (Sarthe), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Lille (Nord), Société industrielle du Nord de la France.

— Société géologique du Nord.

— Société régionale d'horticulture.

— Société régionale des Architectes du Nord de la France.

— Bulletin scientifique du département du Nord.

— Université.

Lille et Dunkerque (Nord), Comité Flamand de France.

Lyon (Rhône), Annales du Musée Guimet.

— Revue de l'Histoire des Religions.

Mâcon (Saône-et-Loire), Académie des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.

Marseille (Bouches-du-Rhône), Société de Statistique.

Montauban(Tarn-et-Garonne),SociétédesSciences,Belles-Lettres et Arts.
— — Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.
Moulins, Société d'émulation du Bourbonnais, Lettres, Sciences et Arts.
Nantes (Loire-Inférieure), Société Académique de la Loire-Inférieure.
Nîmes (Gard), Académie du Gard.
Société d'étude des Sciences naturelles.
Niort (Deux-Sèvres), Société botanique des Deux-Sèvres.
Société d'Agriculture du département des Deux-Sèvres.
Orléans (Loiret), Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Paris, Société des Antiquaires de France.
— Société Française de Numismatique.
— Société Géologique de France.
— Société d'Anthropolgie.
— Société Philomatique.
— Comité des travaux historiques.
— Revue des Sociétés Sayantes.
— Université de France,à la Sorbonne.
Poligny (Jura), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Reims (Marne), Académie nationale.
Rodez (Aveyron), Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron.
Roubaix (Nord), Société d'Emulation.
Rouen (Seine-Inférieure), Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
— — Société Industrielle.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.

St-Valery s/Somme, Société Archéologique du Vimeu.
Saint-Malo, Société Historique et Archéologique.
Sens (Yonne), Société Archéologique.
Soissons (Aisne), Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
— — Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergetiques.
— — Société Académique franco-hispano-portugaise.
Troyes (Aube), Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Valenciennes (Nord), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Vannes (Morbihan), Société Polymathique du Morbihan.
Versailles (Seine-et-Oise), Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.
Vesoul (Haute-Saône), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

2° EN ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.
Metz, Académie de Metz, Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

3° A L'ÉTRANGER

Amsterdam (Pays-Bas), Académie des Sciences.
Anvers (Belgique), Académie Royale d'Archéologie de Belgique.
Bruges, Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

Bruxelles (Belgique), Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
Courtrai, Cercle Historique et Archéologique de Courtrai.
Gand, Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Messager des Sciences historiques de Belgique.
Leyde (Pays-Bas), Société Néerlandaise des Lettres.
Liège (Belgique), Société libre d'Emulation.
— Institut Archéologique Liégeois.
Madrid (Espagne), Académie Royale d'Histoire.
Manchester (Angleterre), Société Philosophique et Littéraire.
Rio-de-Janeiro (Brésil), Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro.
Stockholm (Suède), Société Académique, Histoire et Antiquités.
St-Nicolas-Waes (Belgique), Cercle Archéologique du Pays de Waes.
Tournai (Belgique), Société Historique et Littéraire.
Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institut.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS

pendant l'année 1907

Actes de l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. — 3me série, 67e année, 1906-1907. — 4 volumes brochés. Paris 1906-1907.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges. — Tomes LXXXIIe et LXXXIIIe, 1906-1907. — 2 volumes brochés. Paris 1906-1907.

Annales du Musée Guimet. — (Bibliothèque d'études). — « Essai de la Bibliographie Jaïna », « Histoire des Idées Théologiques dans l'Inde ». — Tomes 22 et 23. — 2 volumes brochés. Paris 1906-1907.

Annales du Musée Guimet. (Bibliothèque de vulgarisation). — 1° Conférences. 2° Les Religions de la Gaule avant le Christianisme. 3° La Religion des anciens Egyptiens. 4° Les Religions orientales dans le Paganisme romain. — Tomes 20, 21, 22, 23, 24 et 25. — 5 volumes brochés. Paris 1906-1907.

Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix. — Tome II, N° 2. Octobre-Décembre 1906, Janvier-Juin 1907. — 3 volumes brochés. Paris-Marseille 1906-1907.

Annales du Comité Flamand de France. — Tome XXVII, 1906-1907. Un volume broché. Lille 1907.

Annales de la Société Académique de Nantes. — Volume 7e de la 8e série. Année 1906. — Un volume broché. Nantes 1907.

Bulletin de l'Université de Toulouse. — Fascicules 18 et 19. 1906, Juin et Septembre. — 2 brochures. Toulouse 1906.

Bulletin de la Station de Pisciculture et d'Hydrobiologie de l'Université de Toulouse. — N^os^ 3 et 4. 1906, Mars-Juillet. — 2 brochures. Toulouse 1906.

Bulletin mensuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Vrinen. — N^os^ 17, 18, 19, 20 et 21. Année 1907. — 5 brochures. Saint-Valery-sur-Somme 1907.

Bulletin bimestriel de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. — Procès-Verbaux. — Tome XII. 2^e^, 3^e^ et 4^e^ fascicules. — 3 brochures. Chartres 1906.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1761. — II^e^ série. Tome XXXII de la Collection. Années 1905-1906. — 2 brochures. Le Mans 1906.

Bulletin de la Société d'Etude des Sciences naturelles de Nîmes. — Année 1906. Tome XXXIII. — Un volume broché. Nîmes 1906.

Bulletin de la Société Industrielle d'Amiens. — Tomes 44 et 45. Mai-Décembre 1906, Janvier-Avril 1907. — 5 volumes brochés. Amiens 1906.

Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Année 1906, 2^e^ et 3^e^ livraison. 1907, 1^re^ livraison. — 3 volumes brochés. Paris 1906-1907.

Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan. — Publications mensuelles. — Procès-Verbaux, Mémoires. — Fascicules 1905, 1 et 2; 1906, 1 et 2. — 2 volumes brochés. Vannes 1905-1906.

Bulletin de l'Union Faulconnier. — Tome IX, 3 et 4, 1906. Tome X, 1907. — 6 volumes brochés. Dunkerque 1906-1907.

Bulletin de la Société Industrielle de Rouen. — 34e et 35e années. 1906-1907.— 4 volumes brochés. Rouen 1906-1907.

Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente. — Années 1905-1906. 7e série. Tome VI. — Un volume broché. Angoulême 1906.

Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France. 1906. 6e et 7e série. 2 volumes brochés. Paris 1906.

Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, Lettres, Sciences et Arts. Année 1907. Nos 3, 4 et 5. — 3 volumes brochés. Moulins 1907.

Bulletin de la Société Botanique des Deux-Sèvres. — 1906. 18e année. — Un volume broché. Niort 1907.

Bulletin de l'Union Géographique du Nord de la France. 1905-06-07. Tomes XXXIII, XXXIV et XXXV. 9 volumes brochés.

Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Section des Sciences économiques et sociales. Congrès des Sociétés Savantes de 1906, tenu à Paris. — 2 volumes brochés. Paris 1906.

Bulletin de l'Académie Delphinale. — 4e série. Tome 20e 1906. — Un volume broché. Grenoble 1907.

Bulletin de la Société Philomatique de Paris. — 9e série. Tome VIII. Année 1906. — Un volume broché. Paris 1906.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. — Tome XIV. 1re livraison. — Un volume broché. Rouen 1907.

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers. — 3e série. Tome VI. 2e livraison. — Un volume broché. Béziers 1906.

Bulletin Trimestriel de la Société Industrielle du Nord de la France. — 34e et 35e années. Années 1906-1907. — 3 volumes brochés. Lille 1906-1907.

Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville. — Années 1906, Nos 3 et 4, 1907 1 et 2. — 4 brochures. Abbeville 1906-1907.

Bulletin de la Société Historique des Antiquaires de la Morinie. — 219e et 220e livraisons. Tomes XI et XII. — 4 brochures fascicules. St-Omer 1907.

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et des Sciences Biologiques et Energétiques de Toulouse. — Tome 39e. 1906. Bulletin Trimestriel Nos 2, 3, et 4. — 3 brochures. Toulouse 1906.

Bulletin de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. — 1900-1903. Tome 6e. — Un volume broché. Boulogne 1904.

Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne. — Année 1905. 59e volume. 9e de la 4e série. Un volume broché. Auxerre 1906.

Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris. Ve série. Tome 7, fascicules 4, 5, 6. Tome 8, fascicules 1 et 2. — 5 brochures. Paris 1906-1907.

Bulletin Trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie. — Année 1906, 3e et 4e Trimestres. Année 1907, 1er Trimestre. — Trois volumes brochés. Amiens 1906-1907.

Bulletin Historique et Philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques de Paris. — Année 1906. Nos 1 et 2. — Un volume broché. Paris 1907.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de la Haute-Saône. — 4e série. N° 6. — Un volume broché. Vesoul 1906.

Bulletin de la Société Archéologique de Sens. — Tome XXII. Année 1906. — Un volume broché. Sens 1906.

Bulletin de la Société « Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart ». — Tome XVI. N° 1. — Une brochure. Rochechouart 1907.

Bulletin de la Société Académique de Brest. — 2e série. Tome XXXI. 1905-1906. — Un volume broché. Brest 1906.

Bulletin de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. — Exercice 1906. — Un volume broché. Rouen 1907.

Bulletin Archéologique et Historique de la Société d'Archéologie du Tarn-et-Garonne. — Tome XXXIV. Année 1906. 1er Trimestre. — Un volume broché. Montauban 1906.

Compte-rendu du Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des Départements tenu à Paris en 1906. Section des Sciences. Un volume broché. Paris 1906.

Journal « Maître Jacques », de la Société d'Agriculture du Département des Deux-Sèvres. — Année 1906-07. — 12 brochures.

Journal de la Société régionale d'horticulture du Nord de la France. — 26e année. Nos 11 et 12. Novembre-Décembre 1906. — 2 brochures. Lille, Palais Rameau 1907.

Journal « L'Architecture et la Construction dans le Nord ». Société des Architectes du Nord de la France. 16e et 17e années. — 11 brochures. Années 1906 et 1907.

Journal Illustration Algérienne, Tunisienne et Marocaine. — 2e année. N° 20. Avril 1007. — Une brochure.

Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Dijon. 4e série. Tome X. Années 1905-1906. — Un volume broché. Dijon 1906.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras. 11e série. Tomes XXXVII et XXXVIII. — 2 volumes brochés. Arras 1906-1907.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne. — 2e série. Tome 8. 1904-1905. Tome 9. 1905-1906. — 2 volumes brochés 1906.

Mémoires et documents publiés par la Société Nationale des antiquaires de France. — Fascicule 1. — Un volume broché. Paris 1906.

Mémoires de l'Académie de Nîmes. — VIIe série. Tome XXXVIII 1905 et Tome LXI 1906. — 2 volumes brochés. Nîmes 1906-1907.

Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai. — Tome LX. Séance publique du 17 Décembre 1905. — Un volume broché. Cambrai 1906.

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville. — Tome 21, 4e série. Tome V, 2e partie. — 2 volumes brochés. Abbeville 1906.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. — Tome 6e. Année 1906. — Un volume broché. Orléans 1906.

Mémoires de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. — Tomes 22, 23, 1903, 24, 1905. — 3 volumes brochés. Boulogne 1903-1904.

Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences et Belles-Lettres de Caen. — Année 1906. — Un volume broché. Caen 1906.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse. — 10e série. Tome VI. — Un volume broché. Toulouse 1906.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Tome XXVIII 1906-1907.— Un volume broché. St-Omer 1907.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. — 2e série. Tome 10e. 2e partie. — 1 volume broché. Guéret 1906.

Mémoires de la Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube. — Tome XLIII. 3e série. 1906. — 1 volume broché. Troyes 1906.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. — Tome 16e. 1900-1905. — Un volume broché. Rodez 1906.

Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix.— 4e série. Tome V-XXVI de la collection. — 1 volume broché. Roubaix 1906.

Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher. — 17e volume, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons, année 1903. 18e volume, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons. — 8 volumes brochés. Blois 1903-1904.

Procès-Verbaux des Séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.—Tome XX. 30 Juillet 1903,29 Décembre 1905. — 1 volume broché. Rodez 1905.

Procès-Verbaux des Séances de la Société française de Numismatique. — 1 volume broché. Paris 1907.

Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille. — 1905. Tome 46e, 2e de la 10e série. — 1 volume broché. Valence 1906.

Rapport annuel de l'Université de Toulouse. — Compte-rendu des Travaux des Facultés et de l'Observatoire. Rapport sur les Concours, année scolaire 1904-1905. — 1 volume broché. Toulouse 1906.

Recueil des Publications de la Société Hâvraise d'Etudes diverses. — 71e et 72e années. 1904-1905. — 2 volumes brochés, Le Hâvre 1906.

Revue Septentrionale. Flandre, Artois, Picardie. — 12e et 13e années. 1906-1907.— 4 brochures. Amiens 1906-1907.

Revue Mabillon. — (Archives de la France Monastique). — 2e et 3e années. 1906-1907. — 5 brochures. Paris 1906-1907.

Revue de l'Afrique latine et les Actualités Diplomatiques et Coloniales. — 12e et 13e années. — 4 brochures.

Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. — 8e année. Février à Novembre 1906. — 4 brochures. Versailles 1906.

Revue de l'Histoire des Religions. — (Musée Guimet.) — 27e année. Tome LIV. N° 23. Novembre et Décembre 1906. — 2 volumes brochés.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix. — Un volume broché. — Aix 1906.

Travaux de l'Académie Nationale de Reims. — 118e et 119e volumes. Années 1904-1905, 1905-1906.— 2 volumes brochés. Reims 1907.

Publications Etrangères.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges. — Revue trimestrielle pour l'Etude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre. — Tomes LIV, 1904. LVI, 1906. LVII, 1907. — 5 volumes brochés. Bruges 1906-1907.

Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand. — 14e et 15e années. 1906-1907. — 4 volumes brochés. Gand 1906.

Annales du Cercle Archéologique du Pays de Waes. — Tomes 20 à 25 inclus. 1901 à 1907 inclus, en 11 livraisons. — 11 volumes brochés. Saint-Nicolas-Waes, années 1901 à 1907.

Annales du XXe Congrès, Gand, 1907. — Tomes 1 et 2. — 2 volumes brochés. Gand 1907.

Annuaire de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — 73e année. 1907. — 1 volume broché. Bruxelles 1907.

Bulletin de l'Académie Royale de Belgique. — Classe des Lettres, Sciences morales et politiques et des Beaux-Arts. 1906-1907. — 12 brochures. Bruxelles 1906-1907.

Bulletin de la même Académie. — Classe des Sciences. 1706-1907. — 11 brochures. Bruxelles 1906-1907.

Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique. — 1906, Nos IV, V. 1907, 1 et 11. — 4 brochures. Anvers 1906-1907.

Bulletin de la Société d'histoire et d'Archéologie de Gand. — 14e et 15e années. — 3 brochures. Gand 1906-1907.

Bulletin du Cercle Historique et Archéologique de Courtrai. — 4e année. 1906-1907. 2e, 3e, 4e et 5e livraisons. — 4 brochures. Courtrai 1907.

. *Bulletin de la Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace.* — 11e série. Tome XXI. — 1 volume broché. Strasbourg 1906.

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar. — Nouvelle série. Tome VIII. Années 1905 et 1906. — Un volume broché. Colmar 1907.

Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois. — Tome XXXVI. 1er et 2e fascicules. — 2 brochures. Liège 1906.

Catalogue du Cercle Archéologique du Pays de Waes. — Année 1906. — Un volume broché. St-Nicolas-Waes 1906.

Boletin das Observatores Météorologicas. — Anno 1906-1907. — 2 brochures avec cartes marines. Rio-de-Janeiro 1907.

Boletin Semestrial dos Rezultados Obtidos na Estacao Central no Morro de Santo-Antonio. — 4 volumes brochés. Rio-de-Janeiro 1907.

Boletin de la Real Academia de la Historia. — Tomo XLIX. Guaderno VI. Anno 1906-1907. — 9 volumes brochés. Madrid 1906-1907.

Boletin Mensual del Observatorio Meteorologico Magnetico Central de Mexico. — 1902-03-04. — 9 volumes brochés. Mexico 1904.

Fornvännen meddelanden frank Witterhets Historie och Antikvitets Akademien Stockholm. — Année 1906. — Un volume broché. Stockholm 1906.

Kungl-Witterhelts Historie och Antikvitets Akademien Stockholm. — Années 1903-1905. — Un volume broché. Stockholm 1906.

Handelingen en Mededeelingen Van de Maatschappji der

Nederslandoche Litterkunde Te Leiden. — Années 1905-1906. 6 volumes brochés. Leiden 1906.

Levensberichten der Afgestorven Medeleden van de Maatschappij der Nederslandsche Letterkunde Te Leiden. — 1905-1906-1907. – 3 volumes brochés. Leiden 1906.

Memoirs and Proccedings of the Manchester Literary & Philosophical Society. — 1906-1907. — 3 volumes brochés. Manchester 1907.

Testaments Centiana. A series of extraits from fifteenth and Sixteeneh Century Wills relating to church Building and Topography-West Kent.— Un volume demi-reliure. London 1906.

Voordrachten over eenege intkomsten der Zuiderzee expeditie van 1905. — Une brochure. Utrecht 1906.

El servecio Meteorologico del Republica Mexicana Monographia. — Un volume broché. Mexico 1906.

Quatorze ouvrages, Titres et Textes en Langue Hollandaise. Envoi de l'Académie Royale d'Amsterdam. Années 1905-1906-1907.

Publications et Ouvrages divers.

Etude sur le Courtage Maritime. — Thèse pour le Doctorat, par Pierre Aubry, Docteur ès-sciences politiques et économiques, publiée par la Faculté de Droit de Toulouse. — Un volume broché. Toulouse 1906.

Exposé critique des différents procédés proposés pour « La Nephropexie ». — Description d'une Technique nouvelle. Thèse pour le Doctorat en Médecine par Germain Marini, publiée par la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Toulouse. — Une brochure. Toulouse 1906.

Bulletin périodique des Acquisitions nouvelles de la Librairie scientifique A. Hermann.— Janvier 1907.— Une brochure.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 (Nord).—Archives civiles. Série B. Tome 1 (2e partie). — Un volume gd in 4°. Lille 1906.

Le Patois Boulonnais comparé avec le Patois du Nord de la France. — Grammaire par feu M. le Chanoine D. Haigneré. — Un volume broché. Paris-Boulogne 1901.

Cartes de la Provence par Louis Lhommeau. — Un volume broché. — Hommage de l'Auteur à la Société.

L'Alimentation et la Cuisine naturelle dans le monde par le Dr A. Monteuuis, Membre titulaire non résidant de la Société. — Un volume broché. Paris-Bruxelles 1907. — Don de l'Auteur.

Cours pratique élémentaire d'Electricité Industrielle, par Emile Fesquet, Membre honoraire de la Société. — Un volume broché. — Hommage de l'Auteur.

Les plaies perforantes de l'utérus par le Dr Rebreyend, ancien Interne des Hôpitaux de Paris, Membre non résidant de la Société.— Un volume broché. Paris 1901.—Hommage de l'Auteur.

Revue de Gynécologie et de Chirurgie abdominale, du même Auteur. — 4 Extraits : 1899 1 à 5, 1900 1, 1901 2. — 4 brochures. Paris. — Don de l'Auteur.

Histoire Générale du Languedoc (nouvelle édition) *et Histoire Graphique* de cette province, par Ernest Roschach, Correspondant de l'Institut. — Une brochure-spécimen illustrée. Toulouse 1905.

Discours prononcés à la Séance générale du Congrès des Sociétés savantes le Samedi 6 Avril 1907. — Un volume broché. Paris 1907.

Rapport snr le fonctionnement et le service chirurgical en 1906, du Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. — Un volume broché avec planches. Lille 1907. — Don de M. Georges Vancauwenberghe, Maire de Saint-Pol, Conseiller Général, Membre titulaire résidant de la Société.

Chambre de Commerce de Dunkerque.— Situation commerciale et industrielle. Statistique maritime et commerciale du port de Dunkerque et de Gravelines. Année 1906. — Un volume broché. Dunkerque 1907.

Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1908. — 10 brochures. — Envoi du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

L'effort des Races, par Jean Ott, Lauréat de la Société. — Un volume broché. Don de l'auteur.

Expédition Scientifique du « Travailleur et du Talisman » pendant les années 1880-81-82-83. Ouvrage publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. — Un volume g^d^ in-f° (500 pages) avec nombreuses illustrations. Paris 1906.

Bulletin officiel de la Fédération Internationale des Sociétés théâtrales d'amateurs. — N° 1. Septembre 1907. — Une brochure.

La Variole à Dunkerque en 1907, par Henri Terquem, avocat, Docteur en Droit, Administrateur des Hospices de Dunkerque, Secrétaire-général de la Société Dunkerquoise. Une brochure. Paris 1907. Hommage de l'auteur.

Album archéologique de la Société des Antiquaires de Picardie. 15e fascicule, contenant 5 gravures avec texte. Amiens 1906.

La Rivatité industrielle entre la ville de Lille et le plat pays et l'arrêt du Conseil de 1762, relatif au droit de fabriquer dans les campagnes; par A. de St-Léger, Professeur à la Faculté des Lettres de Lille, Membre honoraire de la Société. Une brochure. Nancy 1907. Hommage de l'auteur.

TABLE DES MATIÈRES
DU XLVIe VOLUME

Mémoires et Œuvres des Membres de la Société

Hygiène de la Marine marchande, *projet d'un navire salubre,* par O. Collet et F. Borel..... 5

Carnet de route de François Duriau, pharmacien sous-aide à la Grande-Armée. 31

Réquisitions militaires à Dunkerque sous la Révolution (1793-1798), par le sous-intendant Lévy. 81

Annales Dunkerquoises, publiées et annotées d'après des documents inédits, par le Dr Duriau.

V. *L'institution Caruchet à Dunkerque en l'an V*..... 107

VI. *Inventaire de la maison d'un gentilhomme émigré (Bergues 1792)*..... 111

VII. *Représentations théâtrales du Collège de Jésuites de Dunkerque en 1666*..... 120

VIII. *Une escroquerie au trésor à Bergues en 1792*..... 125

IX. *Violation du décret du 25 Brumaire par l'Administrateur du district de Bergues en l'an II*..... 132

X. *Suppression des Insignes de la Féodalité dans le district de Bergues en l'an II*..... 135

XI. *Ancien Couvent des Bénédictines Anglaises (Maison B. Morel — Musée — Bibliothèque Communale)* ... 143

L'Assurance sur la vie en France, par Georges MORAEL..... 155

Vins, Liqueurs et Spiritueux d'il y a 2.000 ans, par H. ROLLAND..... 191

La Lecture en bas, *Formulaire d'un guérisseur mystico-empirique de la campagne flamande au XIX^e siècle,* par E. DEBACKER. 213

Actes de la Société

Séance Solennelle du 24 Novembre..... 245

Discours de M. Lefèvre, doyen de la Faculté des Lettres de Lille..... 246

Rapport de M. H. Terquem, secrétaire-général, sur les Travaux de la Société..... 250

Rapport de M. Lanoire sur le concours de Poésie et de Nouvelles..... 259

Rapport du Dr Duval sur le Cours de Puériculture..... 266

Rapport de M. Bouchet sur les œuvres envoyées hors concours 274

Rapport de M. Rolland sur les concours de Lecture, Diction et Dialogue..... 279

Palmarès 297

Œuvres couronnées

Le Baiser de la Femme, par M. Jules Moulin. Médaille d'or du concours de Poésie 303

Stances à la Statue d'Alfred de Musset, par Mme Juana Richard-Lesclide. Médaille d'argent du concours de Poésie..... 308

Un Episode au Lycée, par M. Jean du Sandillat. Médaille de vermeil du concours de Nouvelles..... 311

Conférences

Conférence de M. Médéric Dufour : Gabriele d'Annunzio. — *Les Victoires mutilées, La Ville morte*..... 319

Conférence de M. A. Dumont : *Qu'est-ce que l'Esperanto ?*..... 324

Conférence de M. Daniel Bellet : *La Houille Blanche et la Houille Verte*..... 331

Conférence de M. Gaulis : *La Question d'Orient*..... 336

Procès-verbaux des Séances de 1907

Séance du 13 Janvier..... III
— 3 Février..... XII
— 3 Mars..... XVI
— 7 Avril..... XX
— 5 Mai..... XXIV
— 7 Juin,..... XXX

Publications de la Société Dunkerquoise

1852. — **Deux Fascicules.**
1853 à 1907. — **46 volumes de Mémoires.**
1892 à 1898. — **11 Fascicules de Bulletin.**
1876. — **Histoire de la Société Dunkerquoise de 1851 à 1875**, par L. MORDACQ.
1891. — **Le siège de Dunkerque en 1793** (Documents officiels inédits) avec introduction par le Général JUNG.
1901. — **Histoire de la Société Dunkerquoise de 1876 à 1900**, par Eug. DEBACKER.
1901. — **Fêtes du Cinquantenaire de la Fondation de la Société** (1851-1901).
1905. — **Les Cahiers de la Flandre Maritime en 1789**, par A. de SAINT-LEGER et Ph. SAGNAC.
1906. — **La Flandre.** — Etude géographique de la plaine flamande, en France, Belgique et Hollande, par Raoul BLANCHARD, Docteur ès-Lettres.
1906. — **L'Année Terrible à Dunkerque** (1870-71) par Em. BOUCHET et Dr G. DURIAU.
1907. — **Congrès des Sciences Historiques** (Résumés des Mémoires).

SOUS PRESSE

Congrès des Sciences Historiques (Travaux du Congrès).

Les publications sont en vente aux prix suivants :

Fascicules de 1852	1 franc. épuisé.
Mémoires : Tome I	épuisé.
— Tomes II à XXXI et XL-XLI	3 francs.
— Tomes XXXII à XXXV, XXXVII à XLI	4 »
— Tomes XLV à XLVII	4 »
— Tome XXXVI avec 4 planches hors texte	5 »
— Tome XLII (796 p.)	3 »
Bulletin : 1893-1895, 1894, 1895, 1896, 1898	2 »
— 1897	épuisé.
Le Siège de Dunkerque	5 francs.
Histoire de la Société par L. MORDACQ	épuisé.
Histoire de la Société par Eug. DEBACKER	5 francs.
Fêtes du Cinquantenaire	2 francs.
Les Cahiers de la Flandre Maritime en 1789. 3 volumes	30 francs.
La Flandre, 1 vol. avec planches et cartes	12 francs.
L'Année Terrible à Dunkerque	5 francs.